

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



*Société Anonyme au capital de 124 300 000 dinars divisé en 24 860 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
Registre de Commerce : B182331996
Tél : 71 340 477 Fax : 71 348 400*

"Document de référence STB 2015"

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 9.3. JUIL. 2015 sous le n° 15/005/1 donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Monsieur Sadok Jelassi

Direction Centrale des Etudes et du Contrôle de Gestion

Tél : 71 340 439 – Fax : 71 340 439

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence :

STB FINANCE

Intermédiaire en Bourse Du Groupe STB

34, Rue Hédi Karray El Menzah 4 -1004 Tunis

Tél: 71 717 510 / 71 750 629 – Fax : 71 718 450

Adresse E-mail : stbfinance@stbfinance.com.tn

Site-Web : www.stbfinance.com.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la Société Tunisienne de Banque, Rue Hédi Nouira –1001 TUNIS, la STB FINANCE, 34, Rue Hédi Karray El Menzah 4 - et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn, de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE : www.stb.com.tn et de la STB FINANCE : www.stbfinance.com.tn.



Juillet 2015



SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	6
CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	10
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	11
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	11
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	12
1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	33
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	34
CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL	35
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE	35
2.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL	35
2.1.2. FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE	35
2.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE	35
2.1.4. OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)	35
2.1.5. CLAUSES STATUTAIRE PARTICULIERES	36
2.1.6. CAPITAL SOCIAL	43
2.1.7. REGISTRE DE COMMERCE	43
2.1.8. NATIONALITE	43
2.1.9. REGIME FISCAL	43
2.1.10. MATRICULE FISCAL	43
2.1.11. EXERCICE SOCIAL	44
2.1.12. LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA BANQUE	44
2.1.13. RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LES OBLIGATAIRES, LE CMF, LA BVMT ET LA TUNISIE CLEARING	44
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE	44
2.3. TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL	45
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/04/2015	46
2.4.1. LISTE DES ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/04/2015	47
2.4.2. POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 30/04/2015	47
2.4.3. NOMBRE D'ACTIONNAIRES	47



2.5.	DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE STB AU 31/12/2014	48
2.5.1	PRESENTATION GENERALE DU GROUPE STB	48
2.5.2	RELATIONS AVEC LES SOCIETES DU GROUPE STB AU 31/12/2014	62
2.5.3	RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA STB ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2014	70
2.6	RELATIONS DE LA STB AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2014	75
2.6.1	INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS	75
2.6.2	TRANSFERTS DE RESSOURCES	74
2.6.3	RELATIONS COMMERCIALES	76
2.7	DIVIDENDES	78
2.8	MARCHE DES TITRES	78
CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE		78
3.1	PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE	79
3.2	ORGANISATION DE LA BANQUE	80
3.2.1.	GOUVERNANCE	81
3.2.2.	LE CONTRÔLE INTERNE	82
3.2.3.	LE SYSTÈME D'INFORMATION	88
3.2.4.	POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF	90
3.2.5.	EFFECTIF ET RESEAU DE LA BANQUE	91
3.3	ACTIVITÉS ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2014	93
3.3.1	LES RESSOURCES	93
3.3.2	LES EMPLOIS	94
3.3.3	LES RESULTATS D'EXPLOITATION	97
3.4	LES INDICATEURS TRIMESTRIELS DE LA BANQUE AU 31/03/2015	101
3.5	MATRICE SWOT	103
3.6	FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE	104
3.7	DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	107
3.8	LITIGE OU ARBITRAGE	108
3.9	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE	108
CHAPITRE 4- PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE - RESULTAT		111
4.1	SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET PORTEFEUILLE TITRES DE LA STB AU 31/12/2014	111



4.1.1.	PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 31/12/2014-----	111
4.1.2.	PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE LA STB AU 31/12/2014-----	117
4.3	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2014-----	129
4.3.1.	ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE-----	131
4.3.2.	RAPPORT GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS À L'EXERCICE 2014-----	165
4.3.3	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES-----	184
4.3.4	AFFECTATION DES RESULTATS-----	185
4.3.5	EVOLUTION DES DIVIDENDES-----	186
4.3.6	EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET RESULTAT D'EXPLOITATION---	186
4.3.7	EVOLUTION DU RESULTAT NET-----	187
4.3.8	EVOLUTION DE LA MARGE BRUT D'AUTOFINANCEMENT-----	188
4.3.9	EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR LA STB-----	188
4.3.10	EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOUSCRITS PAR LA STB-----	189
4.3.11	EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LA STB-----	189
4.3.12	PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS-----	190
4.3.13	PRINCIPAUX RATIOS-----	190
4.4	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014-----	191
4.4.1	BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2014-----	194
4.4.2	ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014-----	194
4.4.3	ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014-----	195
4.4.4	ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014-----	196
4.4.5	NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014-----	197
4.4.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014-----	207
4.5	LES INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR STB-----	213
CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES-----		215
5.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION-----	215
5.1.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION-----	215
5.1.2	FONCTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA BANQUE-----	216
5.1.3	PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION-----	216



5.1.4	MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES -----	217
5.1.5	FONCTION DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE QU'ILS REPRESENTENT -----	218
5.2	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2014 -----	218
5.2.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURES ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 -----	218
5.2.2	PRET ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION -----	220
5.3	CONTROLE-----	221
5.4	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU' AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL -----	222
CHAPITRE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANTS L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR -----		223
6.1.	EVOLUTION RÉCENTE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUE -----	223
6.1.1	EVOLUTION RECENTE -----	223
6.1.2	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATION STRATEGIQUE -----	224
6.2	ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2014-2015-----	225
6.2.1	ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRE ENTRE LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014 ET LES PREVISIONS FIGURANT DANS LE BP "STB 2011"-	226
6.2.2	ANALYSE DES MODIFICATIONS OPÉREES AU NIVEAU DES PREVISIONS-----	227
6.3	ANALYSE DES PERFORMANCES AU 31 MARS 2015 -----	229
6.4	PERSPECTIVES D'AVENIR -----	230
6.4.1	LES HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUS -----	231
6.4.2	LES RESSOURCES DE LA BANQUE-----	232
6.4.3	LES EMPLOIS DE LA BANQUE -----	234
6.5	ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS -----	240
6.5.1	BILANS PREVISIONNELS -----	240
6.5.2	ETAT DE RESULTATS PREVISIONNELS-----	241
6.5.3	ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS -----	242
6.6	INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS FINANCIERS PREVISIONNELS -----	243
6.6.1	INDICATEURS DE GESTION -----	243
6.6.2	PRINCIPALX RATIOS FINANCIERS-----	244
6.7	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATION FINANCIERE PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2015 A 2019 -----	246



PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE

La Société Tunisienne de Banque, née au lendemain de l'indépendance, la première banque du pays, a ouvert ses guichets le 26 mars 1958.

Créée avec un statut de banque de dépôt et d'investissement, la Société Tunisienne de banque a représenté, durant des décennies, un instrument privilégié de la politique financière du pays.

Avec l'avènement des années quatre vingt, le groupe STB se présentait déjà comme une force économique de première importance, constitué de dizaines de filiales appartenant à tous les secteurs de l'économie et considéré comme l'un des plus importants employeurs du pays.

La STB a aussi joué un rôle crucial dans la recherche des sources de financement les plus adaptées aux besoins des investisseurs et la gestion rigoureuse des fonds spéciaux d'origine étrangère ou publique.

La transformation de l'environnement économique et financier a nécessité une réforme de la politique monétaire et de crédit mise en œuvre au cours de la décennie 1987-1996 visant particulièrement le renforcement des assises financières des banques par l'introduction des normes prudentielles et la libéralisation des taux d'intérêt, développement de la concurrence interbancaire et la dynamisation du marché financier.

C'est ainsi que la STB a pu renforcer ses capacités financières, techniques et commerciales tout en intensifiant son soutien à la croissance et à la relance de l'investissement. Les actions menées dans cette optique lui ont permis de raffermir sa position au niveau national et international et d'enregistrer un développement appréciable de ses principaux indicateurs de croissance. La STB a pleinement adhéré au programme de modernisation du secteur bancaire préconisé dès janvier 1997 et en a réalisé plusieurs étapes dont la plus importante a concerné la restructuration du secteur. Elle est ainsi devenue la première banque nationale à vocation universelle dotée d'une force compétitive plus conséquente grâce à la consolidation de sa position aussi bien en matière d'octroi de crédits à l'économie que de collecte des ressources. Elle a pu, en tant que banque universelle, proposer une large palette de services à la clientèle des entreprises et des particuliers via son vaste réseau d'exploitation. La STB a aussi renforcé son action d'appui à la promotion de nouveaux projets et au financement de l'investissement productif par la combinaison de synergies générées par les complémentarités des compétences et des activités.

La STB a réalisé de grands progrès dans la concrétisation des quatre principaux axes de ce programme, à savoir la modernisation des moyens de paiement et l'introduction de nouveaux instruments de financement, le renforcement de la sécurité des opérations bancaires, l'amélioration de la qualité de la créance et de son recouvrement ainsi que l'adaptation du système de formation et de gestion des ressources humaines.

Elle a contribué efficacement à toutes les étapes de réalisation du système de télécompensation, lui accordant une priorité absolue.

Elle s'est investie dans le programme de développement de la monétique, adoptant les technologies de pointe en matière de monétique et de banque directe ainsi qu'une stratégie commerciale active et ciblée afin de diffuser massivement l'usage des cartes de paiement. Elle a, de même, œuvré à la concrétisation



du projet de migration vers la carte à puce, à l'élaboration d'un système de contrôle et de monitoring et a été la première banque de la place à créer une société de recouvrement des créances accrochées, la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », afin qu'elle contribue à l'assainissement de son portefeuille financier.

Concernant le portefeuille touristique que la STB détient majoritairement depuis sa fusion avec les deux banques de développement, elle a renforcé son action de recouvrement des créances accrochées à travers son réseau d'agences.

La STB a participé à la création de la société « Interbank services » en vue de sécuriser le transport de fonds et d'en alléger les charges.

Consciente de l'importance des ressources humaines dans toute œuvre de développement, la STB a fait de la formation de son personnel, tant ciblée que par métier, l'une de ses priorités majeures.

Parallèlement, la STB a poursuivi la mise à niveau de son réseau afin de donner à l'agence de proximité toute sa valeur dimensionnelle de lieu de vente et de fidélisation de sa clientèle.

Au cours de l'année 2014, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont marqué une progression de 3,03 % passant ainsi de 5 175 396 mD au 31 Décembre 2013 à 5 331 978 mD au 31 Décembre 2014.

Les dépôts à vue ont atteint 1 989 161 mD à fin décembre 2014 contre 1 875 366 mD à fin décembre 2013, enregistrant ainsi un accroissement de 6,1%.

Le volume des dépôts à terme et des certificats de dépôts est passé, au cours de la même période, de 1 080 822 mD à 1 044 099 MD, soit une baisse 3,4%.

Les dépôts en comptes spéciaux d'épargne ont drainé, durant la période d'analyse, un volume additionnel de capitaux de 40,5MD en progression de 2% par rapport à leur niveau de fin 2013.

En référence à ces évolutions, les dépôts faiblement rémunérés (dépôts à vue et dépôts d'épargne) continuent à représenter la part la plus importante accaparant près de 77% des dépôts de la clientèle ce qui a permis à la banque de maintenir son coût des ressources à un niveau assez compétitif.

	En mD			
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	Variation 2014/2013
Dépôts à vue ⁽¹⁾	1 989 161	1 875 366	2 065 026	6,1%
Dépôts d'épargne	2 115 958	2 075 450	2 023 964	2,0%
Dépôts à terme ⁽²⁾	1 044 099	1 080 822	1 267 645	-3,4%
Autres ⁽³⁾	182 760	143 758	160 674	27,1%
Total	5 331 978	5 175 396	5 517 309	3,0%

(1) y compris comptes en dinars convertibles et comptes en devises

(2) y compris les certificats de dépôts et bon caisse

(3) Autres sommes dues à la clientèle



A fin 2014 l'encours brut des créances sur la clientèle s'est établi à 7 968 605 mD contre 7 672 197 mD une année auparavant enregistrant ainsi une évolution de 3,9%.

Net des provisions et des agios réservés, l'encours de ces créances s'est élevé à 5 610 821 mD contre 5 469 126 mD une année auparavant, soit un accroissement de 2,6%.

L'accroissement constaté a essentiellement concerné les crédits de gestion qui ont progressé de 9,62% passant de 2 353 751 mD en 2013 à 2 580 159 mD en 2014. Une évolution conforme aux orientations, de la Banque visant à accroître la part de cette forme d'engagements qui constitue, en fait, son fonds de roulement réel.

Quant aux crédits d'investissement, ils ont légèrement augmenté (1,3%), une situation à mettre en rapport avec le ralentissement de l'investissement au niveau macroéconomique.

Par ailleurs, l'encours des crédits aux particuliers est passé de 1 578 336 mD en 2013 à 1 607 464 mD en 2014 soit une amélioration de 1,8%.

En mD

	2014	2013	2012	Variation 2014/2013
Crédits de gestion	2 580 159	2 353 751	2 044 685	9,62%
Crédits d'investissement	3 549 446	3 504 241	3 448 920	1,29%
Crédits aux particuliers	1 607 464	1 578 336	1 416 200	1,85%
Autres crédits	231 536	235 869	227 600	-1,84%
Créances brutes sur la clientèle	7 968 605	7 672 197	7 137 405	3,86%
- Provisions et agios réservés	2 357 784	2 203 071	1 484 016	7,02%
Créances nettes sur la clientèle	5 610 821	5 469 126	5 653 389	2,59%

Ces évolutions ont permis une progression du produit net bancaire comme suit :

En MD

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
PRODUIT NET BANCAIRE	262,3	247,2	225,7
Evolution	6,07%	9,53%	1,94%

✓ Le ratio de solvabilité de la banque a évolué pendant ces dernières années comme suit:

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Ratio de solvabilité*	-5,17%	-6,21%	8,57%

*Fonds propres nets / risques encourus



✓ Le ratio de liquidité a évolué comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Ratio de liquidité**	87,49%	79,4%	94,4%

**Actifs réalisables (y compris les propres titres de la banque) / passifs exigibles

EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE

	En mD		
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	8 334 005	8 259 631	7 831 915
Classe 0	5 299 452	5 346 626	4 950 865
Classe 1	634 935	544 783	776 732
Total classe 0 et 1	5 934 387	5 891 409	5 727 597
Classe 2	48 632	82 314	41 986
Classe 3	125 462	95 952	271 922
Classe 4	2 225 524	2 189 957	1 790 410
Dont contentieux	1 178 101	1 127 034	984 271
Créances douteuses et litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)	2 399 618	2 368 222	2 104 318
Provisions et agios réservés (c)	1 223 339	1 173 124	1 006 661
Provisions	713 268	701 035	573 767
Agios réservés	510 071	472 089	432 894
Taux de créances classées^(*) (b)/(a)	28,8%	28,7%	26,9%
Taux de couverture (c)/(b)	51,0%	49,5%	47,8%
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	14,7%	14,2%	12,9%

*sans tenir compte des autres actifs



	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014	Variation	Au 31 décembre 2014
1- Produit d'exploitation bancaires	122 559	118 280	3,62%	499 697
Intérêts	98 893	96 105	2,90%	394 529
Commissions en produits	13 096	14 855	-11,84%	60 246
Revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement	10 569	7 319	44,40%	44 922
2- Charges d'exploitation bancaires	59 898	55 720	7,50%	237 354
Intérêt encourus	58 915	54 721	7,66%	232 377
Commissions encourues	983	999	-1,66%	4 977
3- Produit net bancaires	62 661	62 560	0,16%	262 343
4- Autres produits d'exploitation	1 465	1 255	16,73%	5 419
5- Charges opératoires	32 958	32 837	0,37%	135 159
Frais de personnel	26 971	27 595	-2,26%	107 999
Charges générales d'exploitation	5 987	5 242	14,21%	27 160
6- Structure du portefeuille	748 896	543 732	37,73%	707 733
Portefeuille-titres commercial	428 976	269 729	59,04%	395 173
Portefeuille-titres d'investissement	319 920	274 003	16,76%	312 560
7- Encours des crédits	5517259 ⁽¹⁾	5447267 ⁽¹⁾	1,28%	5 610 820
8- Encours des dépôts, dont	5 368 476	5 279 477	1,69%	5 331 978
Dépôt à vue	1 970 911	1 878 215	4,94%	1 875 366
Dépôt d'épargne	2 146 227	2 075 504	3,41%	2 115 958
9- Emprunts et ressources spéciales	460 716	493 441	-6,63%	490 968
10- Capitaux propres ⁽²⁾	-113187	-113 674	-0,43%	-113327

(1) sont présentés en encours brut (compte non tenu des agios réservés et des provisions et ce pour des besoins de comparabilité.

(2) les capitaux propres hors résultat net de la période.



CHAPITRE 1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Le Président Directeur Général

DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE :

Monsieur Abdelwaheb NACHI

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

«A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée».

Le Président Directeur Général

DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Monsieur Abdelwaheb NACHI

الشركة التونسية للبنك
Société Tunisienne de Banque





1.1. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Etats financiers 2012-2013 individuels de la STB :

* **Le Groupement SNJ-IMAC représenté par Madame Nedra JELASSI**, composé du cabinet SNJ inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par **Madame Nadra JELASSI** et sise à Espace Tunis- Bloc I - 4^{ème} étage – Bureau 1- Montplaisir –Tunis, et de la **SOCIÉTÉ INTERNATIONAL MANAGEMENT & AUDITING COMPAGNY « IMAC »**, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par **Monsieur Abderrazek SOUEI** et sise au 49, Avenue de l'UMA Bureau n°2 – La Soukra – Tunis.

* **CFA AUDIT & CONSEIL**, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Fathi SAIDI, sise au 83, Avenue Mohamed V- Immeuble Belvédère Center Bureau A33- 1002 - Tunis-.

Etats financiers 2014 individuels de la STB :

* **GROUPEMENT ABC-FINACO** représenté par **Monsieur Yahia ROUATBI**, composé du **CABINET FINANCE-AUDIT & CONSEIL «FINACO»**, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représenté par **Monsieur Yahia ROUATBI** et sise au 18 bis, Avenue Principale les Berges du Lac - 1053 Tunis et du **CABINET «ABC AUDIT & CONSEIL»** inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représenté par **Monsieur Maher GUIIDA** et sise au Rue des Entrepreneurs Bâtiment Hertz Bloc A, 1er étage Charguia 2- 2035 l'Ariana.

* **La société «GEM» GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT**, société, inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sise à 11, Av. Abderrhmane Azzam Montplaisir - 1002 - Tunis- représentée par Monsieur **Ali BEN MOHAMED**.

Etats financiers 2012-2013 consolidés de la STB :

* **Le Groupement SNJ-IMAC représenté par Madame Nedra JELASSI**, composé du cabinet SNJ inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par **Madame Nadra JELASSI** et sise à Espace Tunis- Bloc I - 4^{ème} étage – Bureau 1- Montplaisir –Tunis, et de la **SOCIÉTÉ INTERNATIONAL MANAGEMENT & AUDITING COMPAGNY « IMAC »**, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par **Monsieur Abderrazek SOUEI** et sise au 49, Avenue de l'UMA Bureau n°2 – La Soukra – Tunis.

* **CFA AUDIT & CONSEIL**, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Fathi SAIDI, sise au 83, Avenue Mohamed V- Immeuble Belvédère Center Bureau A33- 1002 - Tunis-.



Etats Financiers 2014 consolidés de la STB :

* **GROUPEMENT ABC-FINACO** représenté par **Monsieur Yahia ROUATBI**, composé du **CABINET FINANCE-AUDIT & CONSEIL «FINACO»**, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représenté par **Monsieur Yahia ROUATBI** et sise au 18 bis, Avenue Principale les Berges du Lac - 1053 Tunis et du **CABINET «ABC AUDIT & CONSEIL»** inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représenté par **Monsieur Maher GUIIDA** et sise au Rue des Entrepreneurs Bâtiment Hertz Bloc A, 1er étage Charguia 2- 2035 l'Ariana.

* **La société «GEM» GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT**, société, inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sise à 11, Av. Abderrhmane Azzam Montplaisir - 1002 - Tunis- représentée par **Monsieur Ali BEN MOHAMED**.

❑ EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par la société CFA AUDIT & CONSEIL, représentée par Monsieur Fathi SAIDI et par Le GROUPEMENT SNJ-IMAC représenté par Madame Nadra JELASSI composé du CABINET SNJ représenté par Madame Nadra JELASSI & de la SOCIETE INTERNATIONALE MANAGEMENT ET AUDITING COMPAGNY "IMAC" représentée par Monsieur Abderrazek SOUEI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous réserves des points suivants :

1. La non exhaustivité de la base de données des garanties reçues par la STB ainsi que l'indisponibilité de documentations (inscription d'hypothèque, engagement d'inscription AFI, AFT, rapports d'expertise...) justifiant la valeur de certaines garanties réelles retenues par la STB ;

L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la STB ;

L'absence d'informations valablement restituées par le système comptable au titre des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la STB ;

Aussi, les garanties réelles reçues par la STB en couverture des risques encourus sur sa clientèle ne sont pas prises en compte au niveau de la rubrique « Garanties reçues », et ce, comme il a été ci-haut reporté, faute d'un inventaire exhaustif de ces garanties ;

L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double. Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de l'exercice.

2. Ainsi qu'il a été donné en avis au niveau de notre rapport général de l'exercice 2011, nos travaux d'audit ont mis en évidence l'existence de risques provenant des exercices antérieurs insuffisamment couverts par des provisions. En suite donnée à ce rapport, les travaux engagés



par la banque au cours des exercices 2011 et 2012 ont permis d'établir le provisionnement complémentaire requis pour la couverture de ces risques à 287 millions de dinars dont 159 millions de dinars identifiés et constatés en modifications comptables en 2011 et 128 millions de dinars identifiés et constatés en modifications comptables en 2012.

Les modifications comptables, constatées en ajustement des capitaux propres d'ouverture, n'ont pas donné lieu au retraitement en proforma des états financiers de l'exercice 2011 présentés à titre comparatif et ce, pour des limites inhérentes au système d'information de la banque qui ne permet pas de rattacher les provisions complémentaires aux exercices appropriés.

En conséquence, nous estimons que les tendances de la situation financière et des performances de la Banque ne sont pas à établir avec les données comparatives non retraitées de l'exercice 2011.

3. Le tableau des engagements comporte des garanties réelles pour 303 millions de dinars considérées par la banque pour l'estimation des provisions relatives à des actifs compromis (créances classées 4 et 5 et principalement relatives au secteur touristique) et qui remontent à l'exercice 2006 et antérieurs.

L'ancienneté de ces garanties est de nature à remettre en cause l'hypothèse de la liquidation rapide sur le marché telle qu'exigée par l'article 10 de la circulaire n°91-24 de la BCT pour la considération de ces garanties.

L'estimation des corrections à apporter à la juste valeur de ces garanties, et conséquemment des provisions complémentaires à constituer, requiert, à notre avis, de nouvelles expertises indépendantes et la reconsidération au niveau du tableau des engagements des éléments juridiques et procédurales d'empêchement à la réalisation.

4. Les capitaux propres de la banque comportent un compte intitulé « réserves pour fonds social » qui représente les montants affectés au financement des activités fonds social. Le rapprochement du solde de ce compte qui s'élève à 7 millions de dinars avec les encours des prêts sur fonds social qui s'élèvent à 23 millions de dinars dégage un déséquilibre entre les ressources et les emplois de 16 millions de dinars dont l'origine n'a pas pu être justifiée par la banque.
5. Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, la STB n'a pas procédé en 2012 à l'inventaire physique de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 82 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la STB ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

6. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.1-4.2-4.7-4.8 & 4.11, les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT dinars, BCT devises et correspondants devises.



Au cours de l'exercice audité et sur la base d'identifications individuelles de ces suspens une provision complémentaire de 38,630 millions de dinars a été constatée. Cette provision est affectée à raison de 30,661 millions de dinars aux suspens anciens et 7,969 millions de dinars aux suspens de l'exercice.

Aussi, les comptes « correspondants locaux » et le compte intitulé « BCT compte BDET /BNDT » présentent des soldes anciens figés provisionnés mais non rapprochés.

Par ailleurs, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

En attendant, l'achèvement des travaux d'apurement, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que les travaux d'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

1. Les engagements des membres de la famille du président déchu et de leurs alliés ainsi que les sociétés qu'ils contrôlent, suivant le dernier périmètre arrêté par la Banque Centrale de Tunisie, s'élèvent au 31 décembre 2012 à 443 millions de dinars représentant 5% du total engagement de la STB. Des provisions de 30,551 millions de dinars ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur ces relations.
2. Par référence aux termes de la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, et de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Une provision dite « collective » s'élevant à 54 millions de dinars a été constituée pour couvrir les risques latents sur ces engagements courants.
3. Les actifs de la banque comportent des engagements importants, non couverts par des garanties suffisantes, envers des entreprises publiques qui connaissent des difficultés financières dont notamment la Société Tunisienne de Sidérurgie « El Fouladh ». L'évaluation des risques inhérents à ces engagements est tributaire de la concrétisation des plans de restructuration de ces entreprises.
4. En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous avons révélé au Procureur de la République, en date du 28 novembre 2012 certains faits délictueux mis en évidence par nos travaux d'audit. Ils se rapportent principalement à la correction de la valeur de garanties prises dans le calcul des provisions requises sur engagements.
5. En vertu de la Loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.



De plus les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».
2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne.
Nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne.
3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous avons relevé le défaut de signature et de dépôt auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) du cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.
4. La STB affiche au 31 décembre 2012 un ratio de liquidité, rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 94,04 % soit une insuffisance de 5,96 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

❑ EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par la société CFA AUDIT & CONSEIL, représentée par Monsieur Fathi SAIDI et par Le GROUPEMENT SNJ-IMAC représenté par Madame Nadra JELASSI composé du CABINET SNJ représenté par Madame Nadra JELASSI & de la SOCIETE INTERNATIONALE MANAGEMENT ET AUDITING COMPAGNY "IMAC" représentée par Monsieur Abderrazek SOUEI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous réserves des points suivants :

1. Par référence aux termes de la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles de 486,734 millions de dinars sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, qui s'élèvent à 403,221 millions de dinars, ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Les modifications comptables, constatées en ajustement des capitaux propres d'ouverture, n'ont pas donné lieu au retraitement en proforma des états financiers de l'exercice 2012 présentés à titre comparatif.



Par Conséquent, nous estimons que les tendances de la situation financière et des performances de la Banque ne sont pas à établir avec les données comparatives non retraitées de l'exercice 2012.

2. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.1-4.2-4.7-4.8 &4.11, les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes « correspondants locaux » et le compte intitulé « BCT compte BDET /BNDT » présentent des soldes anciens figés provisionnés mais non rapprochés.

Par ailleurs, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que les travaux d'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

3. La STB ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base d'informations communiquées par les structures internes à la STB.

Aussi, les garanties réelles reçues par la STB en couverture des risques encourus sur sa clientèle ne sont pas pris en compte au niveau de la rubrique « Garanties reçues », et ce, faute d'un inventaire confirmé de ces garanties.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

Par ailleurs, l'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double ne permet pas à la STB d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de l'exercice.

4. Les capitaux propres de la banque comportent un compte intitulé « réserves pour fonds social » qui représente les montants affectés au financement des activités fonds social. Le rapprochement du solde de ce compte qui s'élève à 7,228 millions de dinars avec les encours des prêts sur fonds social qui s'élèvent à 21,082 millions de dinars dégage un déséquilibre entre les ressources et les emplois de 13,854 millions de dinars dont l'origine n'a pas pu être justifiée par la banque.
5. Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, la STB n'a pas procédé en 2013 à l'inventaire physique de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 83 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la STB ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.



Par ailleurs, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

1. La STB a parachevé au cours de l'exercice 2013 son action de couverture des risques antérieurs tels que annoncés dans nos rapports de 2011 et 2012. Au cours de la période 2011-2013, une couverture qui s'élève en dotations brutes à 1 230 millions dinars, dont 487 millions de dinars à titre de provisions additionnelles instituées par la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013, a été constituée par la STB.

Les provisions constituées, dont une partie conséquente se rapporte au secteur touristique, ont engendré, pour la période 2011-2013, des résultats déficitaires cumulés de 748,883 millions de dinars dont 640,110 millions de dinars constatées en modifications comptables.

Ces pertes venues en couverture de risques qui ne se rapportent pas, nécessairement, à la gestion de la période, ne reflètent pas, à juste valeur, la capacité bénéficiaire de la banque.

2. Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne « BFT », filiale de la STB à 78,18%, ont fait l'objet d'une opinion défavorable de la part des commissaires aux comptes en raison de l'incertitude significative qui pèse sur la capacité de la BFT à poursuivre son exploitation et sur sa capacité de recouvrer ses actifs et de payer ses dettes dans le cours normal de ses activités.

En application de l'article 40 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, la STB, actionnaire de référence, pourrait être invitée à apporter le soutien nécessaire pour rétablir l'équilibre de la BFT.

3. Les actifs de la banque comportent 48 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
4. Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'Etat d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

De plus les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

1. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 font apparaître des capitaux propres négatifs de 113,823 millions de dinars. Ces capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social de la banque.

En application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire est à convoquer dans les quatre mois de l'approbation des comptes, et ce afin de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la banque, l'augmentation de son capital ou bien sa réduction à concurrence des pertes enregistrées.

2. la STB affiche au 31 décembre 2013 un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24, négatif de 6,21% contre un minimum de 9% prévu par l'article 4 de la dite circulaire.



3. La STB affiche au 31 décembre 2013 un ratio de liquidité, rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 79,4 % soit une insuffisance de 20,60 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
4. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne.

Nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne.

6. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous avons relevé le défaut de signature et de dépôt auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) du cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

❑ OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par la société «GEM» GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT, représentée par Monsieur Ali BEN MOHAMED et par Le GROUPEMENT ABC-FINACO représenté par Monsieur Yahia ROUATBI composé du Cabinet FINANCE-AUDIT & CONSEIL «FINACO» représenté par Monsieur Yahia ROUATBI et du Cabinet «ABC AUDIT ET CONSEIL» représentée par Monsieur Maher GUIIDA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Société Tunisienne de Banque-STB- arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne de Banque – STB-, arrêtés au 31 décembre 2014, comportant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 7 340 804 KDT, des capitaux propres négatifs de 92 220 KDT, et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 21 107 KDT.



2. Responsabilité de la Direction

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne permettant la préparation et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques en vue de s'assurer que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation des méthodes et des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Justification de l'opinion avec réserves

4-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et audités par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25000 KDT, et de 5 000KDT, tel que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- L'absence d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la STB en couverture des risques encourus sur la clientèle ainsi que l'indisponibilité de documentation justifiant la valeur retenue de



certaines garanties réelles, notamment des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.

Par conséquent, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations, pourraient avoir un impact significatif sur le résultat et sur les capitaux propres de la Banque.

- 4-2. Les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 « *Créances sur la clientèle* », AC7 « *Autres actifs* » et HB « *Engagements hors bilan* » dépassent le solde des engagements détaillés au niveau de la base de gestion des crédits de la Banque pour un montant net de 24 037 KDT. Cet écart positif, qui devrait être justifié par les structures de la Banque, n'a pas fait l'objet d'une provision.
- 4-3. L'état des engagements hors bilan de la Banque, arrêté au 31 décembre 2014, qui fait apparaître des engagements donnés et reçus d'une valeur respective de 1 272 871 KDT, et 1 308 729 KDT, est établi d'une manière extra-comptable sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la Banque.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des engagements donnés et/ou reçus.

- 4-4. La Banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur les actifs, les passifs et les capitaux propres de la Banque.
- 4-5. Les rubriques du bilan : « *Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT* », « *Créances sur les établissements bancaires et financiers* » et « *Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers* », comportent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes « *Correspondants locaux* » et le compte « *BCT compte BDET/BNDT* » présentent des soldes anciens, figés, provisionnés et non rapprochés.

Se référer aux notes 3.1, 3.2 et 3.8 des états financiers.

Par ailleurs, les rubriques « *Autres actifs* » et « *Autres passifs* » comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 8 670 KDT, et 12 258 KDT et d'autre part, des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises), et aux comptes liés à la télé-compensation.



La Banque a déjà entamé des travaux de justification et d'apurement des soldes figés et des suspens, qui ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. L'impact des résultats de ces travaux sur les actifs, les passifs, les capitaux propres et le résultat de l'exercice, ne peut être actuellement cerné avec précision.

- 4-6. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application de l'article 25 de la loi de finances pour l'année 1999, présentent, au 31 décembre 2014, une valeur comptable de 52 814 KDT, alors que leur juste valeur est estimée à 40 957 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus.

Ainsi, la moins-value non constatée par la Banque est de l'ordre de 11 857 KDT.

- 4-7. Le solde du compte « *Réserves pour fonds social* » s'élève au 31 décembre 2014, à 7 724 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social s'élèvent à 19 798 KDT, soit une différence de 12 074 KDT, qui n'a pas pu être justifiée par la Banque.
- 4-8. Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été rapprochés avec les données comptables correspondantes au 31 décembre 2014.

Nous ne pouvons pas par conséquent nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la Banque et dont le solde comptable net s'élève au 31 décembre 2014, à 84 084 KDT.

Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de ce qui a été mentionné aux paragraphes 4.1 à 4.8, les états financiers ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Société Tunisienne de Banque -STB- » ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 5-1. Les actifs de la Banque comportent des engagements de l'ordre de 801180 KDT, envers des entreprises publiques, dont 279 251KDT, non couverts par une garantie de l'Etat. Certaines de ces



entreprises publiques connaissent des difficultés financières à l'instar de la Société Tunisienne de Sidérurgie "El Fouladh".

Les engagements "d'ElFouladh" s'élevant au 31 décembre 2014, à 33 180 KDT, ont été déclassés à cette même date parmi les actifs préoccupants (Classe 3) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements. A ce titre la provision correspondante est de 50% du risque encouru.

La banque a toutefois gardé une provision sur la totalité du risque encouru et correspondant aux actifs compromis (Classe 4), soit 28 189 KDT.

- 5-2. De même, la Banque a procédé au déclassement des engagements de la société TOPIC de 25 572 KDT, parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La Banque a toutefois maintenu la provision constatée au 31 décembre 2013 et calculée sur la base d'une classification des engagements de la société TOPIC parmi les actifs préoccupants (classe 3), soit 12 785 KDT.

- 5-3. Les états financiers audités pour l'exercice 2013 de la Banque Franco-Tunisienne (BFT), détenue par la STB à concurrence de 78,18%, mentionnent une incertitude significative quant à sa capacité de poursuivre son exploitation, à recouvrer ses actifs et à payer ses dettes dans le cours normal de son activité.

La STB, actionnaire de référence de la BFT, pourrait être invitée, en vertu de l'article 40 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, à lui apporter le soutien nécessaire pour rétablir son équilibre financier.

- 5-4. Les capitaux propres de la Banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012, et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la Banque en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq années de la date de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque au sens de l'article 4 de la même convention.

6. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



- 6-1. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, sur la gestion de l'exercice 2014.
- 6-2. **En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. Nous signalons que nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne, elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.**
Les résultats de ces travaux sont en cours de discussion avec les structures internes de la Banque, ils feront ultérieurement l'objet d'un rapport distinct à l'intention de la Direction Générale de la Banque.
- 6-3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque, eu égard à la réglementation en vigueur.
- 6-4. Les capitaux propres de la Banque sont au 31 décembre 2014, négatifs de 92 220KDT. Cette situation ne nous permet pas de vérifier le respect des règles de concentration de crédits prévues par les articles 1, 2, et 3 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991.
- A ce titre, et en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque a décidé en date du 23 octobre 2014, l'augmentation du capital social d'un montant égal à 650 000 KDT dont la réalisation n'est pas encore entamée à la date du présent rapport.
- 6-5. Le ratio de solvabilité de la Banque, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif net pondéré (bilan et hors bilan) suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, se situe à - 5.17 % au 31 décembre 2014, alors que le minimum requis prévu par l'article 4 de la circulaire susvisée, est de 10%.
- 6-6. L'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 prévoit que les banques doivent respecter en permanence et jusqu'au 31 décembre 2014, un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100%, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. Au 31 décembre 2014, la STB affiche un ratio de liquidité de 87,49%, soit une insuffisance de 12,61%.



❑ EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par la société CFA AUDIT & CONSEIL, représentée par Monsieur Fathi SAIDI et par Le GROUPEMENT SNJ-IMAC représenté par Madame Nadra JELASSI composé du CABINET SNJ représenté par Madame Nadra JELASSI & de la SOCIETE INTERNATIONAL MANAGEMENT ET AUDITING COMPAGNY "IMAC" représentée par Monsieur Abderrazek SOUEI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous réserves des points suivants :

1. Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne « BFT », intégrée globalement, ont fait l'objet d'une opinion défavorable en raison de l'incertitude significative qui pèse sur la capacité de la BFT à poursuivre son exploitation et sur sa capacité de recouvrer ses actifs et de payer ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Un éventuel retrait de la BFT du périmètre de consolidation du groupe STB impacterait significativement de nombreux éléments des états financiers consolidés du groupe STB.

2. Par référence aux termes de la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB (société mère) et la BFT, intégrée globalement, ont constitué des provisions additionnelles respectivement de 486,734 millions de dinars et de 30,251 millions de dinars sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, qui s'élèvent à 424,738 millions de dinars, ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

D'autre part, la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », intégrée globalement, a constaté en 2013 des modifications comptables pour 13,559 millions de dinars.

Les modifications comptables, constatées en ajustement des capitaux propres d'ouverture, n'ont pas donné lieu au retraitement en proforma des états financiers consolidés de l'exercice 2012 présentés à titre comparatif.

Par conséquent, nous estimons que les tendances de la situation financière et des performances du groupe ne sont pas à établir avec les données comparatives non retraitées de l'exercice 2012.

3. Les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » des états financiers de la société mère STB comportent des comptes qui présentent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes « correspondants locaux » et le compte intitulé « BCT compte BDET /BNDT » présentent des soldes anciens figés provisionnés mais non rapprochés.

Par ailleurs, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).



Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres du groupe que les travaux d'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

4. La STB (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base d'informations communiquées par les structures internes à la STB.

Aussi, les garanties réelles reçues par la STB (société mère) en couverture des risques encourus sur sa clientèle ne sont pas prises en compte au niveau de la rubrique « Garanties reçues », et ce, faute d'un inventaire confirmé de ces garanties.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan consolidé.

Par ailleurs, l'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double ne permet pas à la STB (société mère) d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de l'exercice.

5. Les capitaux propres de la STB (société mère) comportent un compte intitulé « réserves pour fonds social » qui représente les montants affectés au financement des activités fonds social. Le rapprochement du solde de ce compte qui s'élève à 7,228 millions de dinars avec les encours des prêts sur fonds social qui s'élèvent à 21,082 millions de dinars dégage un déséquilibre entre les ressources et les emplois de 13,854 millions de dinars dont l'origine n'a pas pu être justifiée par la banque.
6. Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, la STB (société mère) n'a pas procédé en 2013 à l'inventaire physique de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 83 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan du groupe ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres du groupe, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

7. Les créances bancaires cédées par la STB (société mère) à sa filiale, la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », ne font pas l'objet de retraitement pour les ramener à leur juste valeur par la reconstitution de l'encours brut, à base consolidé, ainsi que leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés après avoir éliminé les résultats de cession interne.

Aussi, les actifs de la STRC comportent des créances acquises depuis plus de 10 ans pour 68,8 millions de dinars et provisionnées à hauteur de 30,8 millions de dinars et qui ne font pas l'objet d'une politique de décote.

Les corrections à apporter à la juste valeur de ces créances, et conséquemment des provisions complémentaires à constituer risquent d'impacter la situation financière et la performance du groupe.



8. La Société Tunisienne de Recouvrement des Créances «STRC », intégrée globalement, ne comptabilise pas les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite et les charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite.

La prise en compte de ces charges impacterait la situation financière et la performance du groupe.

9. Ainsi qu'il a été mentionné au niveau de la note 1.2.1 « Périmètre de consolidation », les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 8 sociétés sur un périmètre composé de 25.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

10. Ainsi qu'il a été donné au niveau de la note 1.3.2 « traitement des impôts différés », l'impôt différé est constaté uniquement au titre des éliminations des opérations intra-groupe.

Les actifs et les passifs d'impôt éventuels sur les autres différences temporaires découlant des états financiers individuels des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ne sont pas constatés au niveau des états financiers du groupe.

Les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

Les informations sur les comptes consolidés du groupe STB et contenues dans le rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

❑ OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par la société «GEM» GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT, représentée par Monsieur Ali BEN MOHAMED et par Le GROUPEMENT ABC-FINACO représenté par Monsieur Yahia ROUATBI composé du Cabinet FINANCE-AUDIT & CONSEIL «FINACO» représenté par Monsieur Yahia ROUATBI et du Cabinet «ABC AUDIT ET CONSEIL» représentée par Monsieur Maher GUIIDA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe de la Société Tunisienne de Banque-STB-arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.



1. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la Société Tunisienne de Banque-STB-, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres négatifs de 259 879 KDT (part du Groupe), y compris un résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 25 391 KDT.

2. Responsabilité de la Direction

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés du Groupe- STB- conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne permettant la préparation et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques en vue de s'assurer que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation des méthodes et des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Justification de l'opinion avec réserves

4-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence des états financiers audités au 31 décembre 2014 des deux filiales : la Générale des Ventes "GEVE" et la Banque Franco-Tunisiennes "BFT" et de trois sociétés mises en équivalence :



La Banque d'Affaires de Tunisie "BAT", Tunisian Foreign Bank "ex-UTB" et la Société d'Etude et Développement-Sousse Nord.

Ainsi, les travaux d'élimination et de mise en équivalence ont été effectués sur la base des liasses de consolidation préparées par ces sociétés du Groupe.

Il y a lieu de signaler à ce niveau que les états financiers audités pour l'exercice 2013 de la Banque Franco-Tunisienne-BFT-, détenue par la société mère à concurrence de 78,18%, affichent des capitaux propres négatifs de 264 180 KDT. Ces états financiers ont fait l'objet d'un avis défavorable de la part des commissaires aux comptes, au 31 décembre 2013, en raison de l'incertitude significative qui pèse sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la BFT.

- Comme il est indiqué dans la note aux états financiers n°1.2, le périmètre de consolidation a été limité à 22 entreprises. Quarante entreprises ont été exclues du périmètre de consolidation pour les motifs suivants :
 - (i). Quatre entreprises n'ont pas fait l'objet de consolidation pour non-communication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ;
 - (ii). Trente-six entreprises qui doivent être incluses dans le périmètre de consolidation ont été exclues pour diverses raisons qui n'ont pas pu être vérifiées lors de nos travaux d'audit.

Par conséquent, les conclusions d'audit relatives aux états financiers des sociétés ci-dessus énoncées ainsi que l'introduction, au périmètre de consolidation des quarante sociétés exclues au 31 décembre 2014, pourraient modifier d'une manière significative les états financiers du Groupe.

- L'absence d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et audités par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations de la société mère qui présentent des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000 KDT, et de 5 000 KDT, tel que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- L'absence d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la société mère en couverture des risques encourus sur sa clientèle ainsi que l'indisponibilité de documentation justifiant la valeur retenue de certaines garanties réelles, notamment des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des "garanties reçues" et la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations pourraient avoir un impact significatif sur le résultat et sur les capitaux propres du Groupe.

- 4-2. Le traitement des créances vendues par la société mère à sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances " STRC ", s'est limité à l'élimination du solde du compte courant



associé au 31 décembre 2014, et l'intégration du solde de ces créances telles qu'elles apparaissent au niveau des comptes de la "STRC".

Aucun traitement d'homogénéisation n'a été opéré pour ramener ces créances à leur valeur nominale par la reconstitution de l'encours brut consolidé ainsi que les provisions et les agios réservés correspondants, et après élimination des résultats de cession interne.

- 4-3. Les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 " Créances sur la clientèle ", AC7 " Autres actifs " et HB " Engagements hors bilan " dépassent le solde des engagements détaillés au niveau de la base de gestion des crédits de la société mère pour un montant net de 24 037 KDT. Cet écart positif, n'est pas encore justifié par les structures de la société mère et n'a pas fait l'objet de provisions.
- 4-4. L'état des engagements hors bilan de la société mère, arrêté au 31 décembre 2014, qui fait apparaître des engagements donnés et reçus d'une valeur respective de 1 272 871 KDT, et 1 308 729 KDT, est établi d'une manière extra-comptable sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la STB.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des engagements donnés et/ou reçus du Groupe.

- 4-5. La société mère n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce, contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur les actifs, les passifs et les capitaux propres du Groupe.
- 4-6. Les rubriques : « *Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT* », « *Créances sur les établissements bancaires et financiers* » et « *Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers* », comportent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT dinars, BCT Devises et correspondants devises.
- Par ailleurs, les rubriques « *Autres actifs* » et « *Autres passifs* » comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 8 670 KDT, et 12 258 KDT, et d'autre part, des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises) et aux comptes liés à la télé-compensation.

Les travaux de justification et d'apurement de ces suspens qui se rapportent aux comptes de la société mère, ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. L'impact des résultats de ces travaux sur les actifs, les passifs, les capitaux propres et le résultat de l'exercice du Groupe ne peut être actuellement cerné avec précision.

- 4-7. Les créances de la société mère garanties et prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application de l'article 25 de la loi de finances pour l'année 1999, présentent, au 31 décembre 2014, une valeur comptable de 52 814 KDT, alors que leur juste valeur est estimée à 40 957 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt



prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus.

Ainsi, la moins-value non constatée par la société mère est de l'ordre de 11 857 KDT.

4-8. Les capitaux propres du Groupe –STB- comportent des « Réserves pour fonds social » de la société mère s'élevant au 31 décembre 2014, à 7 724 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social totalisent 19 798 KDT, soit une différence non justifiée de 12 074 KDT.

4-9. Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles de la société mère n'ont pas été rapprochés avec les données comptables correspondantes au 31 décembre 2014.

Nous ne pouvons pas par conséquent nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la société mère et dont le solde comptable net s'élève au 31 décembre 2014, à 84 084 KDT.

4-10. Contrairement aux dispositions du paragraphe 30 de la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements de crédit, les notes qui nous ont été communiquées et relatives au bilan consolidé ne comportent pas les informations nécessaires sur toutes les rubriques significatives.

De même, le Groupe -STB- n'a pas procédé à l'établissement des notes sur les engagements hors bilan, sur l'état de résultat et sur l'état des flux de trésorerie consolidés.

Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de ce qui a été mentionné aux paragraphes 4.1 à 4.10, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe -STB- ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus mentionnée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

5-1. Les actifs du Groupe comportent des engagements de l'ordre de 801180 KDT, envers des entreprises publiques, dont 279 251 KDT, non couverts par une garantie de l'Etat. Certaines de ces



entreprises publiques connaissent des difficultés financières à l'instar de la Société Tunisienne de Sidérurgie "El Fouladh".

Les engagements "d'El Fouladh"s'élevant au 31 décembre 2014, à 33 180 KDT, ont été déclassés à cette même date parmi les actifs préoccupants (classe 3) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements. A ce titre la provision correspondante est de 50% du risque encouru.

La société mère a toutefois gardé une provision sur la totalité du risque encouru et correspondant aux actifs compromis (Classe 4), soit 28 189 KDT.

- 5-2. De même, la société mère a procédé au déclassement des engagements de la société TOPIC de 25 572 KDT parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La société mère a toutefois maintenu la provision constatée au 31 décembre 2013 et calculée sur la base d'une classification des engagements de la société TOPIC parmi les actifs préoccupants (classe 3), soit 12 785 KDT.

- 5-3. Les capitaux propres du Groupe -STB-comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012, et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la société mère en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq années de la date de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la STB au sens de l'article 4 de la même convention.

6. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre vérification, et à l'exception des éléments ci-dessus énoncés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe de la « Société Tunisienne de Banque » arrêtés au 31 décembre 2014.



□ ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

«Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées».

Les Commissaires aux Comptes

Groupement ABC-FINACO

Yahia ROUATBI



Cabinet GEM

Ali BEN MOHAMED



1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE :

«Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence».

STB FINANCE

Présidente Directrice Générale
Mme MOUSCOU SALOUA





1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Sadok JELASSI

Direction Centrale des Etudes et du Contrôle de Gestion

Tél : 71 340 439

Fax : 71 340 439





CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE

2.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

Dénomination sociale	SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Siège social	Rue Hédi Nourira 1001 TUNIS
Téléphone	(216) 71 340 477
Fax	(216) 71 348 400
Site web	www.stb.com.tn
E mail	stb@stb.com.tn

2.1.2. FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE

Forme juridique	Société Anonyme
Législation particulière applicable	la société est régie par la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée par la loi N°2006-19 du 02 mai 2006.

2.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE

Date de constitution	18-01-1957
Durée	99 ans à compter du jour de sa constitution

2.1.4. OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)



La société a pour objet de contribuer et de favoriser par l'exercice de ses activités bancaires et notamment par la mobilisation de l'épargne sous toutes ses formes, l'octroi de crédit, la prise de participation au capital d'entreprises existantes ou en création, au développement économique et social du pays et à la promotion des entreprises dans les domaines de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture, du commerce et des services

Elle peut notamment, sans que l'énumération ci-après soit limitative :

- Recevoir des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,
- Accorder des crédits sous toutes leurs formes avec ou sans garantie,
- Exercer, à titre d'intermédiaire, des opérations de change,
- Mettre à la disposition de la clientèle et gérer les moyens de paiement,
- Effectuer les opérations liées à son activité telles que le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et notamment tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises.
- Et généralement faire en Tunisie et à l'étranger, pour elle même et pour le compte de tiers toutes opérations de banque, d'escompte, d'avances, de crédit, de commissions, de souscription, d'émission, de dépôts de fonds, d'engagement par signature tel que l'aval et le cautionnement ou toute autre garantie, de leasing et d'affacturage et toutes les opérations financières, industrielles, agricoles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'activité bancaire.

2.1.5. CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES

☐ « Répartition statutaire des bénéfices »

➤ ARTICLE 47 : Répartition des bénéfices

Le résultat comptable annuel de la société est déterminé par les produits constatés sur ses livres déduction faite des dépenses d'exploitation, des frais généraux, des charges fiscales et financières, de tous amortissements, de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.

Ce résultat comptable majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce résultat, il est prélevé:

- une fraction égale à 5% au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- les réserves statutaires.

Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale ordinaire a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.



La STB s'engage à conformer l'article 47 aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales

❑ Assemblées générales / dispositions communes aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires

➤ **ARTICLE 32 : Assemblées Ordinaires et Extraordinaires**

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une assemblée ordinaire et d'une assemblée extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.

➤ **ARTICLE 33 : Convocation des Assemblées**

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- 1) Les commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins **trois** pour cent du capital social.
- 3) Le liquidateur.
- 4) Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les assemblées générales réunies sur première convocation ne peuvent se tenir qu'elle qu'en soit la nature, avant le seizième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Pour les assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement ou sur une deuxième convocation, doivent être convoquées dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.



Les convocations à ces diverses assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Les avis et lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

Les assemblées générales extraordinaires réunies sur deuxième convocation ne peuvent se tenir et être convoquées que dans les délais et dans les formes prescrites par la loi.

Les titulaires d'actions qui en ont fait la demande peuvent être convoqués à leurs frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'assemblée, au dernier domicile qu'ils auront fait connaître

Par exception, le conseil d'administration pourra réunir une assemblée générale ordinaire, à l'effet d'obtenir les autorisations dont il aurait besoin, après la tenue de l'assemblée générale constitutive et sur convocation verbale et sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

➤ **ARTICLE 34 : Droit de siéger à une Assemblée Générale**

Les titulaires d'actions, libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne muni d'un mandat spécial à l'assemblée, l'associé vote personnellement ou par son représentant pour la totalité de ses actions il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Toutefois, l'Etat Tunisien est valablement représenté par ses représentant légaux; les sociétés sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur conseil d'administration, soit par un mandataire muni d'un mandat spécial ; les femmes mariées par leurs maris s'ils ont l'administration des biens de ces dernières ; les mineurs ou interdits, par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du conseil, le mari ou le tuteur soient personnellement actionnaires.

Le nu-propiétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées ordinaires et extraordinaires, sauf ainsi qu'il est dit sous l'article 15 ci-dessus, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont sous toute réserve de ce qui est dit à l'article 35 ci-après déterminés par le conseil d'administration.

➤ **ARTICLE 35 : Conditions à remplir pour siéger ou se faire représenter**

Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées générales, être inscrits sur les registres de la société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.



Tout membre de l'assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège social trois jours avant la réunion.

Toutefois, le conseil d'administration a toujours la faculté de réduire les délais et accepter les dépôts présentés en dehors de ces délais.

➤ **ARTICLE 36 : Règlements des assemblées générales**

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par un membre du conseil d'administration délégué spécialement à cet effet par le conseil d'administration.

Au cas où l'assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au conseil d'administration (commissaires aux comptes, liquidateur...) c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'assemblée.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs ayant la qualité d'actionnaires, et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence contenant l'énonciation des noms des actionnaires ou de leurs représentants, de leurs domiciles et du nombre des actions leur revenant ou revenant aux tiers qu'ils représentent.

Les actionnaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence, certifiée par le bureau de l'assemblée générale, et déposée au siège principal de la société à la disposition de tout requérant.

➤ **ARTICLE 37 : Ordre du jour de l'assemblée**

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant, au moins cinq pour cent du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société une lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première assemblée générale. L'assemblée générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

➤ **ARTICLE 38 : Droit du vote à l'assemblée générale**

Chaque membre de l'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation, sous réserve de l'application des dispositions visant les



assemblées constitutives ou assimilées. Il bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient.

Les votes ont lieu, soit à main levée, soit par appel nominatif. Le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par des actionnaires représentant au moins le tiers du capital social selon les indications de la feuille de présence

➤ **ARTICLE 39 : Procès-verbal de l'Assemblée Générale**

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres du bureau et le refus de l'un d'entre eux doit être mentionné.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le président du conseil d'administration, soit par le membre du conseil d'administration temporairement délégué dans les fonctions de président, soit par tout autre membre du conseil d'administration.

Après dissolution de la société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signés par un des liquidateurs ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

➤ **ARTICLE 40 : Constitution de l'assemblée générale ordinaire**

Les assemblées générales ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent des actionnaires propriétaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée à nouveau selon les formes prescrites par l'article 33 ci-dessus. Entre la première et la deuxième réunion un délai minimum de quinze jours doit être respecté. Dans la seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'assemblée ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes et représentées.

➤ **ARTICLE 41 : Pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire**

L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales; elle entend également le rapport des commissaires aux comptes sur la mission qu'elle leur a confié ainsi que leurs rapports spéciaux prescrits par toutes les lois en vigueur.

Elle statue souverainement sur toutes les questions intéressant la vie de la société qui ne sont pas de la compétence d'une assemblée générale extraordinaire.



En particulier :

Elle discute, approuve, redresse ou rejette les états financiers; la délibération contenant approbation de ces états est nulle si elle n'a pas été précédée de la lecture du rapport des commissaires aux comptes.

Elle fixe la part du bénéfice à répartir aux actionnaires sur proposition du conseil d'administration.

Elle nomme, remplace, révoque ou réélit les membres du conseil d'administration ou les commissaires et ratifie, s'il y a lieu, les nominations provisoires des membres du conseil d'administration faites par le conseil.

Elle autorise l'achat et la revente en bourse, de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché et ce, conformément aux dispositions de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Elle fixe le prélèvement à effectuer pour la constitution des fonds de réserve et de prévoyance et décide de tous reports à nouveau des bénéfices d'une année sur l'année suivante.

Elle confère au conseil d'administration les autorisations nécessaires pour tous les actes et opérations pouvant excéder les pouvoirs résultant des présents statuts.

➤ **ARTICLE 42 : Constitution de l'assemblée générale extraordinaire**

L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le texte des résolutions proposées doit être tenu à la disposition des actionnaires, au siège de la société, quinze jours au moins avant la date de la réunion de la première assemblée.

➤ **ARTICLE 43 : Pouvoirs de l'assemblée générale extraordinaire**

L'assemblée générale extraordinaire délibère sur la proposition du conseil d'administration ou sur celles d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social.

L'assemblée générale extraordinaire, délibérant aux conditions de majorité et de quorum prévues respectivement aux deux articles 42 et 44, peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, à la condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires et de ne pas changer la nationalité de la société.



Elle peut décider, notamment, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- ❑ L'augmentation ou la réduction du capital social.
- ❑ Sa division en actions d'un taux autre que celui de cinq dinars.
- ❑ La prorogation ou la réduction de durée de la société.
- ❑ Sa dissolution anticipée, sa fusion avec une ou plusieurs sociétés, constituées ou à constituer.

Toutefois, par dérogation aux dispositions ci-dessus, en cas d'augmentation de capital en numéraire, les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat effectif de l'opération, sont apportées par le conseil d'administration et résultent d'une mention dans la déclaration de souscription et de versement et, s'il y a lieu, dans le procès-verbal de la dernière assemblée de vérification des apports en nature ou des avantages particuliers.

➤ **ARTICLE 44 : Quorum**

Les assemblées générales, autres que les assemblées ordinaires, ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Si la première assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes statutaires et par une insertion faite au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, dont l'un en langue arabe. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée ne peut se tenir que quinze jours au plus tôt après la publication de la dernière insertion. Elle délibère valablement, si elle est composée d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social.

A défaut de ce quorum, cette assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus tard à partir du jour auquel elle avait été convoquée.

La convocation et la réunion de l'assemblée prorogée ont lieu dans les formes ci-dessus ; Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés ayant droit au vote.

Dans toutes ces assemblées générales le quorum n'est calculé qu'après déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires et notamment lorsqu'il s'agit d'assemblée à caractère constitutif des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'assemblée.

➤ **ARTICLE 13 : Transmission des actions**

Les actions sont transmises par leur transfert d'un compte à un autre conformément à la législation en vigueur.

➤ **ARTICLE 14 : Forme des transferts**



La mutation des actions s'opère exclusivement par des demandes et acceptations de transfert signées respectivement du cédant et du cessionnaire ou de leurs mandataires et reportées dès leur réception sur un registre de la société. La demande de transfert suffit si les actions sont entièrement libérées.

Les actions sur lesquelles les versements échus ont été effectués sont seules admises au transfert.

La société n'est pas responsable de la validité du transfert, elle ne reconnaît d'autres transferts d'actions que ceux inscrits sur ses registres.

Les frais résultant de la cession sont à la charge du cessionnaire. Il n'y a lieu de la part de la société à aucune garantie de l'identité ou de la capacité des parties.

➤ **ARTICLE 15 : Indivisibilité des actions**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux, considéré par elle comme seul propriétaire.

Le ou les nu-propriétaires sont, à l'égard de la société valablement représentés par l'usufruitier, celui-ci est seul convoqué aux assemblées générales, quelles que soient, et il a seul le droit d'y assister et de prendre part aux votes comme s'il avait l'entière propriété des titres, en cas d'augmentation de capital, il exerce seul vis à vis de la société le droit de préférence à la souscription des nouvelles actions le tout à défaut d'entente entre l'usufruitier et le nu-propriétaire.

Il est à signaler que l'AGE tenue le 03/06/2015 a décidé dans sa 5ème résolution de changer le mode de gouvernance de la banque en dissociant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général et par conséquent de mettre à jour les statuts de la banque en modifiant les articles énumérés dans la 5ème résolution de ladite AGE à savoir les articles 19, 21, 25 et 26.

2.1.6. CAPITAL SOCIAL

Le capital s'élève à 124 300 000 dinars, divisé en 24 860 000 actions de nominal 5 dinars, entièrement libérées.

2.1.7. REGISTRE DE COMMERCE

Registre de commerce : B 18233 1996

2.1.8. NATIONALITE

Tunisienne

2.1.9. REGIME FISCAL

Droit commun



2.1.10. MATRICULE FISCAL

001237A/P/M/000

2.1.11. EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

2.1.12. LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA BANQUE

Siège social de la Banque : Rue Hédi Nouira 1001 TUNIS

2.1.13. RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LES OBLIGATAIRES, LE CMF, LA BVMT ET LA STICODEVAM

Monsieur Sadok JELASSI

Direction Centrale des Etudes et du Contrôle de Gestion

Tél : 71 340 439 - Fax : 71 340 439

2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE

Capital Social	124 300 000 dinars
Nombre d'actions	24 860 000
Nominal	5 dinars
Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Jouissance	1 ^{er} janvier 2015



2.3. EVOLUTION DU CAPITAL

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal
		Montant (en dinars)	Nombre d'actions	Montant (en dinars)	Nombre d'actions	Nombre d'actions
AGC du 18/01/1957	Capital initial	10 000	2 000	10 000	2 000	5
AGE du 09/10/1957	Augmentation en numéraire	390 000	78 000	400 000	80 000	5
AGE du 26/06/1960	Augmentation en numéraire	600 000	120 000	1 000 000	200 000	5
AGE du 28/06/1964	Augmentation par incorporation des réserves	1 000 000	200 000	2 000 000	400 000	5
AGE du 05/05/1973	Augmentation par incorporation des réserves	2 000 000	400 000	4 000 000	800 000	5
AGE du 20/05/1978	Augmentation par incorporation des réserves	4 000 000	800 000	8 000 000	1 600 000	5
AGE du 17/10/1981	Augmentation par incorporation des réserves	4 000 000	800 000	12 000 000	2 400 000	5
	Augmentation en numéraire	8 000 000	1 600 000	20 000 000	4 000 000	5
AGE du 25/01/1986	Augmentation par incorporation des réserves	4 000 000	800 000	24 000 000	4 800 000	5
	Augmentation en numéraire	6 000 000	1 200 000	30 000 000	6 000 000	5
	Augmentation par incorporation des réserves	4 000 000	800 000	34 000 000	6 800 000	5
AGE du 30/06/1990	Augmentation en numéraire	6 000 000	1 200 000	40 000 000	8 000 000	5
	Augmentation en numéraire	8 000 000	1 600 000	48 000 000	9 600 000	5
	Augmentation par incorporation des réserves	2 000 000	400 000	50 000 000	10 000 000	5
	Augmentation en numéraire	12 500 000	2 500 000	62 500 000	12 500 000	5
	Augmentation par incorporation des réserves	2 500 000	500 000	65 000 000	13 000 000	5



	Augmentation en numéraire	15 000 000	3 000 000	80 000 000	16 000 000	5
AGE du 04/09/1999	Fusion / Absorption BDET, BNDT par la STB					
AGE du 04/11/2000		44 300 000	8 860 000	124 300 000	24 860 000	5
AGE du 21/12/2000						

2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/04/2015

ACTIONNAIRES	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en DT	% du capital
Actionnaires Tunisiens	5 431	22 786 032	113 930 160	91,657%
Personnes morales	245	16 090 079	80 450 395	64,723%
Ayant 3% et plus	4	12 120 885	60 604 425	48,756%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	6	2 032 520	10 162 600	8,176%
Ayant au max 0,5%	235	1 936 674	9 683 370	7,790%
Personnes physiques	5186	6 695 953	33 479 765	26,935
Ayant 3% et plus	1	859 690	4 298 450	3,458%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	2 050 276	10 251 380	8,247%
Ayant au max 0,5%	5177	3 785 987	18 929 935	15,229%
Actionnaires Etrangers	81	2 073 968	10 369 840	8,343%
Personnes morales	15	1 899 384	9 496 920	7,640%
Ayant 3% et plus	1	928 689	4 643 445	3,736%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	2	736 000	3 680 000	2,960%
Ayant au max 0,5%	12	234 695	1 173 475	0,944%
Personnes physiques	66	174 584	872 920	0,702%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0
Ayant au max 0,5%	66	174 584	872 920	0,702%
TOTAL	5 512	24 860 000	124 300 000	100,000%



2.4.1. ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/04/2015

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Montant en DT	% du capital
ETAT TUNISIEN	6 272 488	31 362 440	25,231%
ETAP	3 442 315	17 211 575	13,847%
C.N.S.S.	1 414 238	7 071 190	5,689%
ASSURANCES STAR	991 844	4 959 220	3,990%
KUWAIT INVESTMENT AUTHORITY	928 689	4 643 445	3,736%
HAMROUNI ABDELKADER	859 690	4 298 450	3,458%
TOTAL	13 909 264	69 546 320	55,950%

2.4.2. CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 30/04/2015

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Montant en DT	% du capital
NACHI ABDELWAHEB	10	50	0,000%
ETAT TUNISIEN	6 272 488	31 362 440	25,231%
ETAP	3 442 315	17 211 575	13,847%
C.N.S.S.	1 414 238	7 071 190	5,689%
ASSURANCES STAR	991 844	4 959 220	3,990%
HAMROUNI ABDELKADER	859 690	4 298 450	3,458%
KHALFALLAH MOHAMED SALAH	38 114	190 570	0,153%
TOTAL	13 018 699	65 093 495	52,37%

2.4.3. NOMBRE D'ACTIONNAIRES

Au 30-04-2015, le capital de la STB est réparti entre 5 512 actionnaires, dont :



- 260 actionnaires personnes morales dont 15 étrangers.
- 5 252 actionnaires personnes physiques dont 66 étrangers.

2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE STB AU 31/12/2014

2.5.1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

2.5.1.1 PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU 31/12/2014

DENOMINATION SOCIALE	Capital social au 31/12/2014	Nombre d'actions	Participation STB (en nombre d'actions)	Taux de participation directe de la STB	Provisions constituées Au 31/12/2014
1. Société Tunisienne de Banque « STB BANK »	124 300 000	24 860 000	24 860 000	99,43%	
2. STB INVEST	36 000 000	3 600 000	3 397 938	94,39%	
3. S T R C	37 000 000	370 000	338 005	91,35%	33 801 000
4. STE L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	9 400 000	1 880 000	1 592 460	84,71%	
5. BANQUE FRANCO TUNISIENNE « BFT BANK »	5 000 000	1 000 000	781 838	78,18%	3 534 645
6. STB FINANCE	6 500 000	1 300 000	797 436	61,34%	
7. STE TOURISTIQUE EDDKHILA	7 500 000	1 500 000	918 197	61,21%	
8. STB SICAR	19 495 000	779 800	435 357	55,83%	
9. SOCIETE LA GENERALE DE VENTE « GEVE »	4 000 000	4 000 000	2 000 028	50,00%	1 320 749
10. STB MANAGER	500 000	5 000	1 498	29,96%	
11. SOCIETE ACTIVHOTELS	1 000 000	10 000	3 000	30,00%	300 000
12. SOFI ELAN «SICAF»	5 000 000	500 000	77 600	15,52%	
13. SICAV L'AVENIR	1 327 754*	22 912	15 331	66,91%	
14. SICAV L'INVESTISSEUR	1 427 276*	18 229	5 762	31,61%	
15. TUNISIAN FOREIGN BANK « TFB BANK »	49 594 008**	3 254 200	1412627	43,41%	7 707 699
16. BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE « BAT »	3 710 700	37 107	11 132	30,00%	403 627
17. STE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS « STCV »	2 400 000	60 000	16 235	27,06%	
18. STE NIGERIENNE DE BANQUE « SONI BANK »	12 000 000 000***	1 200 000	300 000	25,00%	
19. STE D'ETUDE & DE DEVELOPP. «SED SOUSSE NORD»	6 500 000	650 000	161 997	24,92%	
20. STE DE POLE DE MONASTIR EL FEJJA	20 000 000	200 000	40 000	20,00%	
21. STE CIVILE IMMOBILIERE « LA MAISON DU BANQUIER »	8 885 000	8 885 000	1 773 300	19,96%	
22. STE EL WIFAK LEASING	20 000 000	4 000 000	428 374	10,71%	



- * Actif net
- * ** en Euro
- * *** en FCFA

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE « STB » :

La Société Tunisienne de Banque a été créée le 26 mars 1958, Société anonyme régie par les dispositions bancaires en vigueur et par ses statuts.

L'objet social actuel de la banque est l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits.

Le capital social actuel de la banque s'élève à 124 300 000 dinars divisé en 24 860 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées.

L'introduction de la STB à la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 03/10/1990.

Au 31/12/2014, son PNB est de 262 343 mDT et son résultat net après modifications comptables est de 21 107 mDT.

STB INVEST :

Créée le 01/05/1991, au capital de 36 000 000 dinars au 31/12/2014, divisé en 3 600 000 actions de nominal 10 dinars. L'objet social de la STB INVEST est la promotion des investissements dans le pays (régime des sociétés d'investissement à capital fixe SICAF).

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 94,39% par la STB, 3,54% par l'Immobilière de l'Avenue et 1,08% par la STB SICAR.

La société STB INVEST figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 4 415 mDT et son résultat net de 1 036 mDT.

SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES « STRC » :

Créée le 10/12/1999, au capital de 37 000 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 370 000 actions de nominal 100 dinars. L'objet social de la STRC est le recouvrement des créances pour son propre compte et pour le compte d'autrui.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 91,35% par la STB, et 5,4% par la STB INVEST.

La société STRC figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 7 499 mDT et son résultat net de - 27 031 mDT.



SOCIETE L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE :

Créée le 28/12/1931, au capital de 9 400 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 1 880 000 actions de nominal 5 dinars. L'objet social de la Société l'Immobilière de l'Avenue est la promotion immobilière.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 84,71% par la STB, 4,26% par la STB INVEST, 8,81% par la STB FINANCE et 2,13% par SOFI-ELAN SICAF.

La société l'Immobilière l'Avenue figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 14 171 mDT et son résultat net de - 5 523 mDT.

BANQUE FRANCO TUNISIENNE "BFT" :

Créée en 1879, au capital de 5 000 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 1 000 000 actions de nominal 5 dinars. L'objet social de la BFT l'exercice de toutes opérations financières et bancaires.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 78,18% par la STB et 0,62% par la STB FINANCE.

La BFT figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2014, son son total produit d'exploitation a été de 11 148 mDT et son résultat net de - 19 915 mDT.

STB FINANCE :

Créée le 01/06/1967, au capital de 6 500 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 1 300 000 actions de nominal 5 dinars. L'objet social de la STB FINANCE est essentiellement l'intermédiation en bourse.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 61,34% par la STB, 19,32% par la STB INVEST, 13,64% par la STB SICAR et 2,4% par SOFI-ELAN SICAF.

La société STB FINANCE figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 522 mDT et son résultat net de - 425 mDT.

Société « ED-DKHILA » :



Créée le 28/09/1965, au capital de 7 500 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 1 500 000 actions de nominal 5 dinars. L'objet social de la société ED-DKHILA est la gestion des unités hôtelières et touristiques.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 61,21% par la STB, et 6,66% par la STB INVEST.

La société « ED-DKHILA » figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 1 276 mDT et son résultat net de 184 910 mDT.

STB SICAR :

Créée le 19/01/1998, au capital de 19 495 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 779 800 actions de nominal 25 dinars. L'objet social de la STB SICAR est la participation en rétrocession pour son propre compte.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 55,83% par la STB, 15,31% par la STB INVEST, 1,54% par la STB FINANCE, 26,16% par société la Générale des Ventes et 0,67% par SOFI-ELAN SICAF.

La société STB SICAR figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 3 316 mDT et son résultat net de 1 068 mDT.

Société La Générale des Ventes :

Créée le 11/07/2007, au capital de 4 000 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 4 000 000 actions de nominal 1 dinar. L'objet social de la Société La Générale des Ventes est la prestation de services.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 50% par la STB.

La société La Générale des Ventes figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 19 mDT et son résultat net de - 111 mDT.

STB MANAGER :

Créée en 2002, au capital de 500 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 5 000 actions de nominal 100 dinars. L'objet social de la STB MANAGER est la gestion des portefeuilles des organismes de placement collectif en valeurs Mobilières du groupe STB.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 29,96% par la STB, 20% par la STB INVEST, 25% par la STB FINANCE, 15% par la STB SICAR et 10% par SOFI-ELAN SICAF.



La société STB MANAGER figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 1 590 mDT et son résultat net de 210 mDT.

Société ACTIVHOTELS :

Créée le 23/03/2006 au capital de 1 000 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 10 000 actions de nominal 100 dinars. L'objet social de la Société ACTIVHOTELS est la prestation de services dans le domaine financier.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 30% par la STB, 25% par la STB INVEST, 24,97% par la STRC et 20% par la STB SICAR.

La société ACTIVHOTELS figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 9 mDT et son résultat net de - 1 387 mDT.

SOFI ELAN SICAF :

Créée le 03/05/1994, au capital de 5 000 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 500 000 actions de nominal 10 dinars. L'objet social de la SOFI ELAN SICAF est la gestion des portefeuilles titres pour son propre compte.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 15,52% par la STB, 25,81% par la STB INVEST, 5,25% par l'Immobilière de l'Avenue et 12,82% par la STB FINANCE.

La société SOFI-ELAN SICAF figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 618 mDT et son résultat net de 295 mDT.

Société d'Investissement à Capital Variable l'Avenir « SICAV AVENIR » :

Créée le 26/08/1994, à l'actif net de 1 327 754 de dinars au 31/12/2014, divisé en 22 912 actions de valeur liquidative 57,858 dinars. L'objet social de la SICAV AVENIR est la gestion d'un portefeuille des valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 66,91% par la STB, 7,26% par la STB INVEST, 15,64% par la STB FINANCE, et 8,85% par la STB SICAR.

La société SICAV AVENIR figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 56 mDT et son résultat net de 60 mDT.

Société d'investissement à capital variable l'Investisseur « SICAV L'INVESTISSEUR » :



Créée le 14/01/1994, à l'actif net de 1 427 276 de dinars au 31/12/2014, divisé en 18 229 actions de valeur liquidative 78,209 dinars. L'objet social de la SICAV L'INVESTISSEUR est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 31,61% par la STB, 40,88% par la STB INVEST, et 0,95% par la STB SICAR.

La société SICAV L'INVESTISSEUR figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 47 mDT et son résultat net de 96 mDT.

TUNISIAN FOREIGN BANK

Créée en 1977, au capital de 49 594 008 Euros au 31/12/2014, divisé en 3 254 200 actions de nominal 15,24 Euros. Son objet social se résume en une banque de détail dans l'environnement bancaire français de par sa fonction au développement des échanges économiques et commerciaux entre la Tunisie et la France et accompagne les tunisiens résidents à l'étranger dans leurs projets d'investissements en France.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 43,41% par la STB, 0,01% par la STB INVEST, et 0,01% par la STB FINANCE.

La TUNISIAN FOREIGN BANK figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 9 012 mEuro et son résultat net de - 11 940 m Euro.

Banque d'Affaires de Tunisie « B.A.T » :

Créée le 09/12/1997, au capital de 3 710 700 de dinars au 31/12/2014, divisé en 37 107 actions de nominal 100 dinars. L'objet social de la Banque d'Affaires de Tunisie est la prestation de services dans le domaine financier et bancaire.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 30% par la STB.

La B.A.T figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 882 mDT et son résultat net de - 89 mDT.

SOCIETE « S.T.C.V VERITAS »

Créée le 01/01/1980, au capital de 2 400 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 60 000 actions de nominal 40 dinars. L'objet social de la Société « S.T.C.V VERITAS » est le contrôle technique.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 27,06% par la STB.



La société « S.T.C.V VERITAS » figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 10 235 mDT et son résultat net de 1 660 mDT.

SONIBANK

Créée en 1990, au capital de 12.000.000.000 FCFA divisé en 1.200.000 actions de nominal 10.000 FCFA. L'objet social de la SONIBANK est l'exercice de toutes opérations financières et bancaires.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 25% par la STB.

La SONIBANK figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 24 658 MFCFA et son résultat net de 5 785 MFCFA.

SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT «S.E.D SOUSSE NORD»

Créée en juin 1973, au capital de 6 500 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 650 000 actions de nominal 10 dinars. L'objet social de la Société "S.E.D SOUSSE NORD" est la promotion touristique.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 24,92% par la STB.

La société «S.E.D SOUSSE NORD» figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 0 mDT et son résultat net de 9 845 mDT.

SOCIETE DE PÔLE DE MONASTIR EL FAJJA

Créée en 2006, au capital de 20 000 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 200 000 actions de nominal 100 dinars. L'objet social de la Société de Pôle de Monastir EL FAJJA est la création, développement et exploitation du pôle de compétitivité de Monastir/El Fejja.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 20% par la STB.

La société DE PÔLE DE MONASTIR EL FAJJA figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 9 118 mDT et son résultat net de 4 565 mDT.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE « LA MAISON DU BANQUIER »

Créée en septembre 1994, au capital de 8 885 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 8 885 000 actions de nominal 1 dinar. L'objet social de la Société Civile Immobilière "La Maison du Banquier" est la construction et



la location d'immeubles sises en Tunisie ainsi que leur administration et exploitation pour son propre compte.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 19,96% par la STB et 1,68% par la BFT.

La société Civile Immobilière « LA MAISON DU BANQUIER » figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 494 mDT et son résultat net de 187 mDT.

SOCIETE EL WIFACK LEASING

Créée le 28 Juin 2002, au capital de 20 000 000 de dinars au 31/12/2014, divisé en 4 000 000 actions de nominal 5 dinars. L'objet social de la Société « EL WIFACK LEASING » est les activités de leasing.

Au 31/12/2014, le capital social de la société est détenu à hauteur de 10,71% par la STB, 13,48% par la STB INVEST, 2,38% la STB FINANCE, 1,91% par la STB SICAR, et 1,44% par SOFI-ELAN SICAF.

La société El WIFACK LEASING figure dans le périmètre de consolidation de la STB et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2014, son total produit d'exploitation a été de 23 739 mDT et son résultat net de 4 162 mDT.

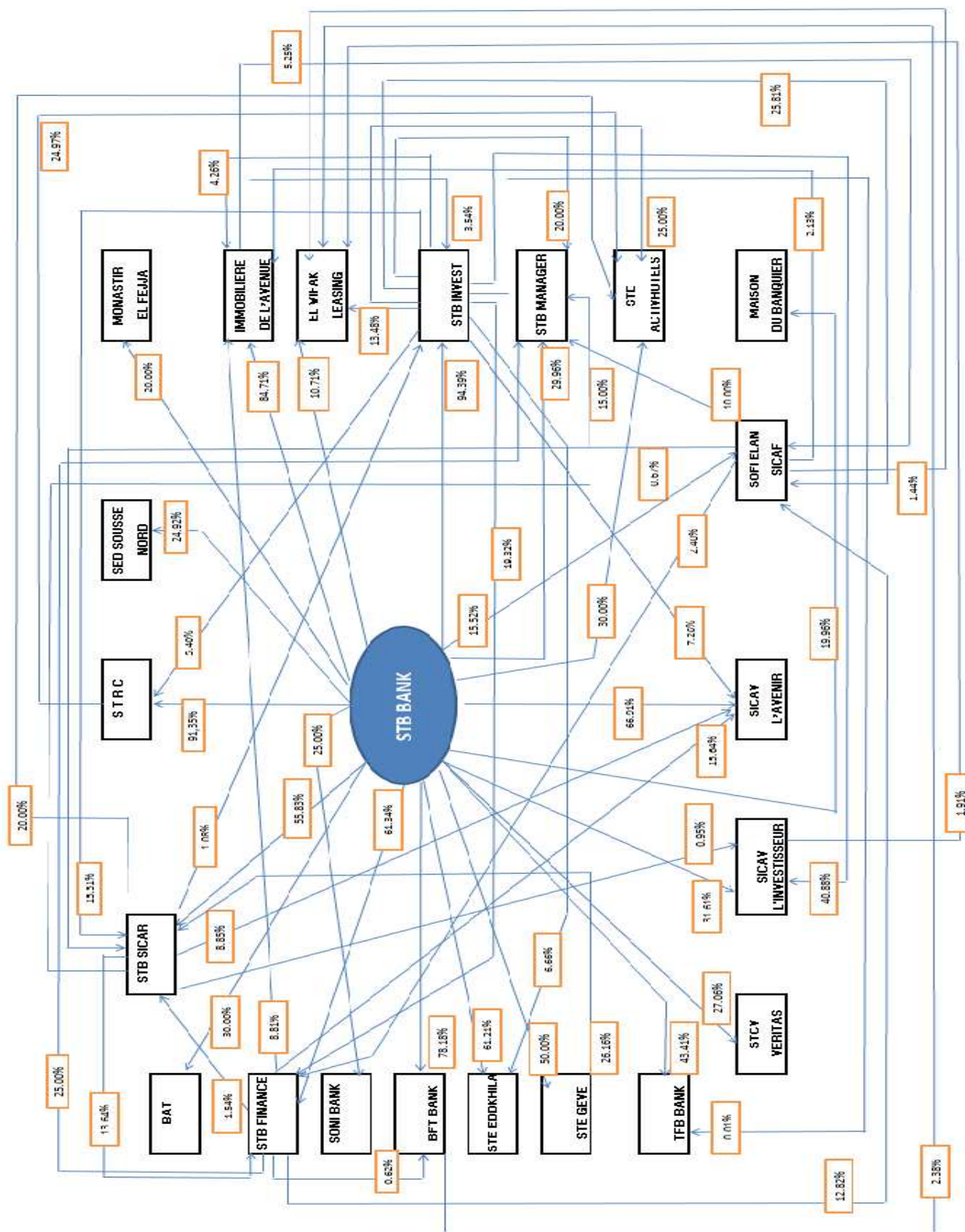


2.5.1.2 ETAT DES PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES ENTRE LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ARRÊTÉ AU 31/12/2014

	STB BANK	STB INVEST	STE TUNISIENNE DE RECOURS	STE TUNISIENNE DE RECOURS	SICAV AVENIR (EX SICAV RECOURS)	L'AMMOBI LIERE DE L'AVENUE	BANQUE FRANCO TUNISIENNE "BFT"	STB FINANCE	ED-DKHILA	SICAV INVESTISSEUR	STB SICAR	STB MANAGER	STB GENERAL MANAGER	TUNISIAN FOREIGN BANK "TIF BANK"	SOCIÉTÉ ACTIVE HOUELS	BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE	SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE CONTROL	SONBAN & DPT (KPCFA)	STF "SOUSSE HITE DE RE"	STE CIVILE IMMOBILIERE "LA MAISON DU"	STE DU POLE DE COMPEII	SOFI ELAN SICAF	EL WIFACK LEASING	
STB BANK	94,39%	91,35%	66,91%	84,71%	78,18%	61,34%	61,21%	31,61%	55,83%	50,00%	29,96%	43,41%	30,00%	30,00%	27,06%	25,00%	24,92%	20,00%	19,96%	15,52%	10,71%			
STB INVEST	0,31%	5,40%	7,26%	4,26%	19,32%	6,66%	40,88%	15,51%	20,00%	25,00%	0,01%	25,00%	24,97%	0,01%	20,00%	0,01%	25,00%	25,00%	25,00%	25,81%	13,48%			
STE TUNISIENNE DE RECOURS																								
SICAV AVENIR																								
L'AMMOBI LIERE DE L'AVENUE	3,54%																			1,68%				
BANQUE FRANCO TUNISIENNE "BFT"																								
STB FINANCE	0,14%		15,64%	8,81%	0,62%			1,54%	0,00%	25,00%	0,01%	20,00%										12,82%	2,38%	
ED-DKHILA																								
SICAV INVESTISSEUR																								
STB SICAR	1,08%	0,00%	8,85%		13,64%		0,95%	26,16%																1,91%
STB MANAGER TUNISIAN FOREIGN BANK "TIF BANK" (ex)																								
SOCIÉTÉ ACTIVE HOUELS BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE "BAT"																								
SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE CONTROL																								
SONBAN&DPT (KPCFA)																								
STE D'ETUDE & DPT "SOUSSE NORD"																								
STE DU POLE DE COMPETIVITE DE MONASTIR																								
STE CIVILE IMMOBILIERE "LA MAISON DU"																								
SOFI ELAN SICAF	0,10%			2,13%	2,40%			0,67%	10,00%														1,44%	
EL WIFACK LEASING																								



2.5.1.3 SCHEMA FINANCIER DU GROUPE AU 31/12/2014





☐ Conformité aux dispositions de l'article 466 de la loi n°2001-117 du 6 Décembre 2001 concernant les groupes de sociétés.

Les stipulations de l'article 466 de la loi n°2001-117 du 6 Décembre 2001 sont les suivantes :

« Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

En cas d'inobservation des dispositions de l'alinéa premier du présent article, la société acquéreuse doit en aviser l'autre dans un délai ne dépassant pas quinze jours à compter de la date d'acquisition.

A défaut d'accord entre les sociétés intéressées pour régulariser la situation, celle qui détient la fraction la plus faible du capital de l'autre doit aliéner l'investissement qu'elle vient d'acquérir dans un délai ne dépassant pas un an à compter de l'acquisition.

Si les investissements réciproques sont de la même importance, chacune des sociétés doit réduire le sien de telle sorte qu'il n'excède pas dix pour cent du capital de l'autre.

La société tenue d'aliéner son investissement est privée des droits de vote qui y sont rattachés jusqu'à régularisation de la situation »

Certaines participations inter sociétés du groupe STB ne respectent pas les dispositions de l'article 466.

La STB s'engage à se conformer aux dispositions de l'article 466 de la loi N°2001-117 du 6 décembre 2001 concernant les groupes de sociétés afin d'annuler les participations croisées entre les sociétés du groupe.

☐ Conformité aux dispositions de l'article 21 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 concernant les Etablissements de crédit en matière de seuil de participation.

La limite de détention de 30% du capital a été dépassée par la STB pour les sociétés suivantes :

STRC	SICAV AVENIR	L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	BFT	STB FINANCE	ED- DKHILA	STB SICAR	SOCIETE GEVE	TFB BANK
------	-----------------	------------------------------	-----	----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------

La STB s'engage à se conformer aux dispositions de l'article 21 de la loi N°2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit en matière de seuil de participation.



2.5.1.4 EVENEMENTS RÉCENTS MODIFIANT LE SCHEMA FINANCIER DU GROUPE STB ENTRE LE 31-12-2014 ET LA DATE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT DE REFERENE

Néant

2.5.1.4 CHIFFRES CLÉS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU 31/12/2014





DENOMINATION SOCIALE	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'affaires (Total produits d'exploit)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales	Charges financières	Montant en TND
							Dividendes distribués au titre de l'exercice 2013
Société Tunisienne de Banque « STB BANK »	-92 220 000	499 697 000	35 964 000	21 107 000	7 433 024 000	232 377 000	-
STB INVEST	47 442 439	4 414 584	1 331 440	1 036 413	2 215 298	-	720 000
S T R C	-14 221 636	7 499 048	-22 966 704	-27 031 328	70 822 130	3 898 404	-
STE L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	-2 338 850	14 171 463	-3 287 511	-5 523 429	86 629 550	2 614 219	-
BANQUE FRANCO TUNISIENNE « BFT BANK »	-284 095 000	11 148 000	-19 891 000	-19 915 000	395 920 000	-	-
STB FINANCE	9 527 384	522 237	-919 057	-425 195	14 860 190	2 495	-
STE TOURISTIQUE EDDKHILA	7 475 573	1 275 750	185 173	148 910	2 540 551	20 991	-
STB SICAR	21 417 863	3 315 675	1 043 195	1 068 090	62 790 838	185 751	-
SOCIETE LA GENERALE DE VENTE « GEVE »	2 246 400	18 919	-289 856	-110 588	6 151 321	536 854	-
STB MANAGER	1 348 167	1 589 788	161 588	209 980	504 332	2 844	100 000
SOCIETE ACTIVHOTELS	-4 165 423	9 192	-151 116	-1 387 157	19 338 922	1 297 036	-
SOFI ELAN « SICAF »	7 909 661	618 058	211 729	295 423	170 485	11 649	-
SICAV L'AVENIR	1 286 001	55 903	41 721	59 726	4 207	14 182	31 294
SICAV L'INVESTISSEUR	1 380 980	46 830	46 735	95 526	18 556	-	37 135
TUNISIAN FOREIGN BANK « TFB BANK » (en m Euro)	22 969	9 012	-2 470	-11 940	190 935	2 383	-
BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE « BAT »	3 063 987	882 405	-86 276	-88 771	674 992	-	-
STE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS « STCV »	5 591 197	10 235 362	973 016	1 660 111	3 178 011	-	1 440 000
STE NIGERIENNE DE BANQUE « SONI BANK » *	35 400	24 658	11 718	5 117	196 485	3 466	2 400
STE D'ETUDE & DE DEVELOPP. « SED SOUSSE NORD »	541 559	-	-8 401	9 845	9 479	-	975 000
STE DE POLE DE MONASTIR EL FEJA	28 342 166	9 118 461	4 505 215	4 564 602	8 103 220	132 188	1 000 000
STE CIVILE IMMOBILIERE « LA MAISON DU BANQUIER »	4 953 272	493 760	131 754	187 381	254 681	-	-
STE EL WIFAK LEASING	44 280 450	23 739 295	5 195 473	4 161 985	212 083 793	11 981 298	2 400 000

*en MFCFA

** mEuro

2.5.1.5 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GROUPE AU 31/12/2014



	Crédits bancaires (encours +1 et -1 an)	Crédits extérieurs	Emprunts obligataires	Fonds gérés	Emprunts et ressources spéciales	Emprunts et ressources spéciales	Déouvert et escomptes	Billet de trésorerie	Leasing	Intérêts courus	Total
« STB BANK »	139 740 000		223 857 435		267 110 565						630 708 000
STB INVEST	153 728										153 728
STRC										3 797 141*	3 797 141
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	26 479 741									3 275 190	29 754 931
BFT BANK	70 000 000				1 033 000						71 033 000
STE IQUE EDDKHILA											0
STB SICAR				87 344							87 344
GEVE	4 659 000										4 659 000
STB MANAGER	16 362										16 362
ACTIVHOTELS	84 827										84 827
EI WIFAK LEASING	77 025 021										77 025 021
Total	318 158 679	0	223 857 435	87 344	268 143 565	0	0	0	0	3 275 190	813 522 213

*Intérêt sur compte courant associé

2.5.1.6 POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER SOCIÉTÉS DE GROUPE



Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie ou certificats d'investissement souscrits par les sociétés du groupe et avalisés par la STB et ce dans les conditions du marché.

2.5.2 RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU 31/12/2014

2.5.2.1 PRÊTS OCTROYÉS ET CRÉDITS REÇUS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

CREDITS REÇUS :

Les dépôts des sociétés du groupe auprès de la STB se détaillent comme suit :

(En DT)

SOCIETES	DEPOTS A VUE	DEPOTS A TERME	TOTAL
STB INVEST	24 088		24 088
STB MANAGER	16 362		16 362
SOFIELAN	40 533		40 533
ACTIVHOTELS	314		314
STB SICAR	50 662		50 662
STRC	288 369		288 369
STB FINANCE	68 254		68 254
SICAV AVENIR	60 178		60 178
SICAV L'INVESTISSEUR	82 833		82 833
BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE "BAT"	144 990	650 000	794 990
SOCIETE VERITAS	909 045	1 239 071	2 148 116
EL FEJJA	40 226		40 226
TOTAL	1 725 854	1 889 071	3 614 925

Source STB

PRETS OCTROYES :



* Concours accordés :

La STB a accordé des concours aux sociétés du groupe comme suit :

(En mD)

SOCIETES	CC débiteurs		Escompte		Découvert mobilisé		CMT		TOTAL
	Montant	Marge	Montant	Marge	Montant	Marge	Montant	Marge	
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	6 407						39 354	TMM+3	45 761
BFT					70 000	5,25%			70 000
SOCIETE ED- DKHILA							4 100	TMM+3	4 100
SOCIETE LA GENERALE DE VENTE							5 613	TMM+1,5	5 613
EL WIFAK LEASING							13 568	TMM+2	13 568
TOTAL	6 407				70 000		62 635		139 042

Source STB

* Billets de Trésorerie :

Néant



2.5.2.2 LES CRÉANCES ET DETTES COMMERCIALES AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les créances et dettes commerciales des sociétés du groupe se détaillent comme suit :

(En Dinars)

Nature	Débiteur	Créditeur	Montant
Charges à payer	STRC	STB	165 528
Charges à payer	STRC	STB SICAR	31 000
C C A	STRC	STB	68 500 000
C C A	IMMOBILIERE DE L'AVENUE	STB	25 264 227
Charges à payer	STB MANAGER	STB	70 310
Charges à payer	SICAV L'INVESTISSEUR	STB	1 320
Charges à payer	SICAV AVEN IR	STB	2 304
Charges à payer	STB INVEST	STB	70 687
Charges à payer	STB FINANCE	STB	72 408
Charges à payer	STB SICAR	STB	101 201
Charges à payer	SOFI ELAN SICAF	STB	37 519
C C A	ACTIVHOTELS	STB	12 800 000
TOTAL			107 116 504

Source STB

2.5.2.3 LES APPORTS EN CAPITAUX AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

REÇUS : Néant

DONNES : Néant



2.5.2.4 LES DIVIDENDES ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS ENCAISSÉS PAR LA STB ET DISTRIBUÉS PAR LES SOCIÉTÉS DU GROUPE EN 2013 AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

En dinars

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par la STB	Dividende par action	Dividendes encaissés par la STB
STB Manger	1 500	20,000	30 000,000
STB Invest	3 397 938	0,300	1 019 381,400
SOFI ELAN	77 600	1,000	77 600,000
Sicav Avenir	15 331	1,136	17 416,016
Sicav l'Investisseur	5 762	1,476	8 504,712
STCVERITAS	16 235	22,000	357 170
SONIBANK	125 000	FCFA3500	1 311 586
SED Sousse Nord	161 996	1,500	242 994
EI FEJJA	40 000	3,750	150 000
EI WIFAK LEASING	321 280	0,550	176 704
TOTAL			3 391 356,128

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.5.2.5 LES DIVIDENDES ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS ENCAISSÉS PAR LA STB ET DISTRIBUÉS PAR LES SOCIÉTÉS DU GROUPE EN 2014 AU TITRE DE L'EXERCICE 2013

En dinars

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par la STB	Dividende par action	Dividendes encaissés par la STB
STB Manager	1 500	20,000	30 000,000
Sicav Avenir	15 331	1,369	20 988,139
Sicav l'Investisseur	5 762	2,017	11 621,954
STB Invest	3 397 938	0,200	679 587,600
STCVERITAS	16 235	24,000	389 640
SONIBANK	300 000	2 000FCFA	1 886 008
SED Sousse Nord	161 996	1 ,500	242 994
EI FEJJA	40 000	5,000	200 000
EI WIFAK LEASING	428 374	0,600	257 024
TOTAL			3 717 863,693

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes



* La STB a encaissé des jetons de présence en 2013 au titre de 2012 de l'ordre de 135 000 DT, répartis comme suit au titre de :

FILIALES	JETONS DE PRESENCE (En DT)
STRC	13 125,000
STB Manager	15 000,000
Immobilière de l'Avenue	15 000,000
STB Invest	18 750,000
Société EDkhila	8 750,000
STB SICAR	3 750,000
SOFI ELAN	3 750,000
Sicav Avenir	2 500,000
Sicav l'investisseur	6 250,000
BFT	11 250,000
Banque d'Affaires de Tunisie	6 250,000
STC VERITAS	10 000,000
SED Sousse Nord	15 625,000
El Fejja	5 000,000
TOTAL	135 000,000

Source STB



* La STB a encaissé des jetons de présence en 2014 au titre de 2013 de l'ordre de 156 875 DT, répartis comme suit au titre de :

FILIALES	JETONS DE PRESENCE (En DT)
STB Finance	7 500,000
STB Manager	11 250,000
Sicav Avenir	2 500,000
Sicav L'Investisseur	6 250,000
STB Invest	18 750,000
STRC	13 125,000
ED DKHILA	8 750,000
STB SICAR	3 750,000
Immobilière de l'Avenue	15 000,000
BFT	7 500,000
Banque d'affaires de Tunisie	6 250,000
STC VERITAS	10 000,000
SED Sousse Nord	39 375,000
El Fejja	5 000,000
El Wifek Leasing	1 875,000
TOTAL	156 875,000

Source STB



2.5.2.6 LES DIVIDENDES ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS DISTRIBUÉS PAR LA STB AUX SOCIÉTÉS DU GROUPE EN 2013 AU TITRE DE 2012

Néant

2.5.2.7 LES DIVIDENDES ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS DISTRIBUÉS PAR LA STB AUX SOCIÉTÉS DU GROUPE EN 2014 AU TITRE DE 2013

Néant

2.5.2.8 LES GARANTIES, SÛRETÉS RÉELLES ET CAUTIONS DONNÉES OU REÇUES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

LES GARANTIES ET SURETES REELLES

REÇUES :

Sociétés	Montants	Nature
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	54 498 560	Garantie réelle
Société la GENERALE DE VENTE	5 613 719	Garantie réelle
Total	60 112 279	

Source STB

DONNEES : Néant

LES CAUTIONS

REÇUES : Néant

DONNEES :

(En DT)

Sociétés	Montants	Nature
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	436 725	GARANTIE DE PAIEMENT
Total	436 725	

Source STB



Les commissions perçues au titre des avals accordés par la STB sont reproduites dans le tableau suivant :

Dénomination De la société	AVAL SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE		AVAL SUR BILLET DE TRESORERIE		TOTAL
	MONTANT	TAUX COMMISSION	MONTANT	TAUX COMMISSION	
	L'IMMOBILIER DE L'AVENUE	436 725	3°%	1 335	
Total	436 725				1 335

Source STB



2.5.3 RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA STB ET LES AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2014

2.5.3.1 LE CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ AVEC LES AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

□ ENCAISSE :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts, commissions de mouvement, commissions de découvert, frais de tenue de compte, dividendes, intérêts sur portefeuille investissement) s'élève à 13 861 016,879 DT dinars réparti comme suit :

En dinars

SOCIETES	Montant du CA
STRC	3 797 875,000
STB MANAGER	30 000,000
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	4 060 983,000
STB INVEST	717 408,610
STB FINANCE :	4 689,715
STB SICAR	507,000
SOFI ELAN SICAF	138,000
SICAV AVENIR	20 988,139
SICAV L'INVESTISSEUR	11 621,954
SOCIETE ACTIVHOTELS	1 024 000,000
SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	367 204,461
BANQUE D'AFFAIRES	882 405,000
STC VERITAS	357 170,000
SONIBANK	1 886 008,000
SED SOUSSE NORD	242 994,000
STE EI FEJJA	200 000,000
EI WIFAK LEASING	257 024,000
TOTAL	13 861 016,879

Source STB



❑ DECAISSE :

Le chiffre d'affaires des filiales réalisé avec la STB au cours de l'exercice 2014 peut être détaillé comme suit :

- STB FINANCE du groupe STB a encaissé des commissions au titre des opérations de bourse pour le compte de la STB et ce conformément à la convention signée entre les deux parties. Ces commissions sont chiffrées à 20.616,993 DT (HT).

* La STB a décaissé des agios créditeurs sur dépôts au profit des filiales suivantes :

FILIALES	Agios créditeurs (En DT)
STRC	5 653,000
STB MANAGER	814,168
STB FINANCE	3 919,441
STB SICAR	2 207,000
SICAV AVENIR	859,431
SICAV L'INVESTISSEUR	717,756
Banque d'Affaires de Tunisie	33 052,000
STC VERITAS	69 374,000
Total	116 596,796

Source STB

2.5.3.2 LES ACHATS OU VENTES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES OU INCORPORELLES, FINANCIÈRES OU AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au cours de l'exercice 2014, les transactions intra- groupe sont concentrées essentiellement sur les opérations bancaires et financières, par conséquent, il n'y a pas eu des transactions intra-groupe portant sur les immobilisations.

2.5.3.3 LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES OU DONNÉES

❑ REÇUES:

STB SICAR

Les prestations reçues par la STB de la part de la STB SICAR se concrétisent par la gestion par celle ci des fonds de gestion d'un total de 87 344 DT au 31 Décembre 2014, et par conséquent la STB SICAR a facturé 1 199 mDT de commissions au titre de l'exercice 2014.



(En mDT)

Société	Commission annuelle HT	TVA	Commission annuelle TTC
PRESTATIONS RECUES:			
STB SICAR	1 042	157	1 199
TOTAL	1 042	157	1 199

□ DONNEES :

Au titre de son activité étendue, la STB a fourni des prestations diverses rémunérées par des commissions perçues de la part de certaines filiales incluses dans son périmètre détaillées comme suit :

(En DT)

Société	Commission annuelle HT	TVA	Commission annuelle TTC
PRESTATIONS DONNEES			
STB MANAGER (1)	85 000	15 300	100 300
STB INVEST (2)	16 949	3 051	20 000
TOTAL	101 949	18 351	120 300

(1) En vertu des conventions de dépositaire conclues avec la société « SICAV L'EPARGNANT », la société « SICAV L'INVESTISSEUR » et la société « SICAV AVENIR », la « Société Tunisienne de Banque » assure la mission de dépositaire des titres et fonds de ces sociétés.

En rémunération de ces prestations, la Banque perçoit les commissions suivantes :
« SICAV L'EPARGNANT » : 0,05 % l'an sur l'actif net calculé quotidiennement;
« SICAV L'INVESTISSEUR » : 0,1 % l'an sur l'actif net calculé quotidiennement;
« SICAV AVENIR » : 1 000 Dinars Hors Taxes annuellement.

Ces prestations sont payées par la STB Manager gestionnaire des trois SICAV

(2) La Société Tunisienne de Banque assure la gestion du registre d'actionnaires de la STB Invest pour un montant de 20.000 D par an.



2.5.3.4 LES CONTRATS DE GESTION

Les contrats de gestion conclus entre les sociétés du groupe STB (STB exclu) se rapportent à la gestion des fonds pour compte par la SICAR du groupe, soit la STB SICAR et se détaille comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	MONTANT COMPTABLE	COMMISSIONS FACTURÉES AU 31/12/2014
FG GEVE	1 499 301	8 662
FG STRC1	477 500	
FG STRC2	80 500	3 235
FG STRC3	377 819	
FG STRC4	232 440	
FG STRC5	278 600	3 000
FG STRC6	600 000	6 707
FG STRC1ID	98 800	468
FG STRC2ID	321 000	751
FG STRC3ID	250 000	1 884
FG STRC4ID	600 000	6 000
FG STRC5ID	299 995	3 000
FG STB INVEST1	60 500	43
FG STB INVEST2	88 889	12
FG STB INVEST3	686 000	310
FG STB MANAGER	28.540	285
TOTAL	5 979 884	34 357

2.5.3.5 LES CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location en cours entre la STB et les sociétés du groupe STB durant l'année 2014 sont détaillés comme suit :

* Un contrat de location par lequel, la STRC loue le local abritant son siège social. Ce local est la propriété de la STB. Le montant de la location enregistré relatif à l'année 2014 est de l'ordre de 49 413 DT.

* Un contrat de location par lequel, la STB MANAGER loue le local abritant son siège social. Ce local est la propriété de la STB. Le montant de la location enregistré relatif à l'année 2014 est de 25 432 DT.

* Un contrat de location par lequel, la STB FINANCE loue le local abritant son siège social. Ce local est la propriété de la STB. Le montant de la location enregistré relatif à l'année 2014 est de 58 521 DT.

* Un contrat de location par lequel, la STB INVEST loue le local abritant son siège social. Ce local est la propriété de la STB. Le montant de la location enregistré relatif à l'année 2014 est de 26 655 DT.

* Un contrat de location par lequel, la SOFI ELAN SICAF loue le local abritant son siège social. Ce local est la propriété de la STB. Le montant de la location enregistré relatif à l'année 2014 est de 5 488DT.



2.5.3.6 LES FONDS GÉRÉS

Au 31/12/2014, la situation des placements de la STB auprès de la STB SICAR se présentait comme suit :

(En mD)

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements Antérieur	Restitutions fonds	Résultats capitalisés	Commission de Gestion	Solde au 31/12/2014
FG STB 1	8 000	1 970		-1 123	80	4 907
FG STB 2	8 000	4 083		1 602	22	5 519
FG STB 3	5 000	1 610		1 132	19	4 522
FG STB 4	6 500	1 722		1 469	87	6 247
FG STB 5	6 824	2 158		1 919	96	6 585
FG STB 6	2 707	724		304	38	2 287
FG STB 7	800			115	12	915
FG STB 8	9 371		850	2 406	202	10 927
FG STB 9	4 800			391	68	5 191
FG STB 10	8 748			776	106	9 524
FG STB 11	6 000			623	76	6 623
FG STB 12	9 898			1 260	148	11 158
FG STB 13	10 000		10 000	0	157	0
FG ID 1	2 000	1 630		892	1	1 262
FG ID 2	2 000	957		234	2	1 277
FG ID 3	5 436	2 834		1 257	10	3 859
FG ID 4	360	28		30	4	362
FG ID 5	1 133			284	15	1 417
FG ID 6	4 000			762	55	4 762
Total	101 577	17 716	10 850	14 333	1 199	87 344

Les Commissions de gestion encaissées par la STB SICAR au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 1 199 TTC



2.6 RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2014

2.6.1 INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS

Les concours accordés par la STB aux membres du conseil d'administration et de direction ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés, au 31/12/2014, dans le tableau suivant :

Parties liées	Concours accordés						Engagements par signature	Portage	Total concours
	Escompte	Comptes courant débiteurs	Crédits à CT	CMT	Impayés	Total			
Mr Abdelwaheb Nachi					22	22			22
Mr Mourad Baccar					95	95			95
La STAR							2 496		2 496
L'ETAP			1 862			1 862			1 862
Groupe HAMROUNI	6 292	1 822	525			8 639	2 308		10 948
Groupe KHALFALLAH	5 881	22 290	40 695	30 995	2 458	102 319	7 323		109 643
Groupe DRISS				30 654		30 654	416		31 070
Mr Abderrazek LOUATI					11	12			12
TOTAL						143 604	12 543		156 148

Par ailleurs, l'encours des emprunts obligataires souscrits par les administrateurs de la banque, totalise au 31 décembre 2014, 56 502 mDT. Cet encours se détaille par administrateurs dans le tableau suivant :

Administrateur	Emprunt (E)	Taux	Montant souscrit	Encours 31/12/2014
STAR	E- 2011 Catégorie A	6,10%	10 000	7 142
	E-2008/1 Catégorie C	TMM+1,75	2 000	1 400
	E-2008/1 Catégorie D	TMM+2	5 000	3 800
	E-2008/2	6,50%	10 000	6 875
	E-2010/1 Catégorie B	5,30%	20 000	16 000
Hamrouni Abdelkader	E-2011 Catégorie A	6,10%	8 000	5 714
	E-2012/1	6,15%	20 000	12 000
ETAP	E-2011 Catégorie A	6,10%	5 000	3 571
Total			80 000	56 502

2.6.2 TRANSFERTS DE RESSOURCES

DONNEES :



▪ Les participations par portage :

Au 31 décembre 2014 la STB ne détient aucune participation par portage dans le capital de sociétés promues par les membres de son conseil d'administration.

▪ Les rémunérations et dividendes versés :

- Le montant des jetons de présence servis aux administrateurs au titre de l'exercice 2013, a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 octobre 2014 à 5 KDT (net) par administrateur. La STB n'a pas distribué des dividendes en 2014 au titre de l'exercice 2013.
- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision de Monsieur le Premier Ministre en date du 25 mars 2013. Cette rémunération mensuelle brute se compose de :
 - Un salaire de base de 900 dinars ;
 - Une indemnité de logement de 200 dinars ;
 - Une indemnité de gestion de 350 dinars ;
 - Une indemnité de représentation de 1 580 dinars ;
 - Une indemnité temporaire pour remboursement des frais de représentation de 1 120 dinars,
 - Et une indemnité complémentaire de 1 150 dinars ;

Les avantages en nature sont les suivants : un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques.

- La rémunération des Directeurs Généraux Adjoints a été fixée par décision du Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 26 septembre 2013. Elle se compose par directeur, d'un salaire brut annuel de 64 842 dinars (soit un salaire net annuel de 48 632 dinars), d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques.
- Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants et les membres de son conseil d'administration tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en KDT) :

En mDT

Nature de la rémunération	PDG		DGA Actuel		Ancien DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	91,632	38,517	94,487	24,283	52,640	-	71,000	71,151
Avantages postérieurs à l'emploi	-	38,475	-	20,485	-	-	-	-
Total	91,632	76,992	94,487	44,768	52,640	-	71,000	71,151



❑ RECUS :

Parmi les capitaux propres de la STB figure une dotation de l'Etat d'un montant de 117 000 mDT, constatée en application de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, assortie d'une éventualité de restitution après cinq années et après rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

2.6.3 RELATIONS COMMERCIALES

2.6.3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES AU 31/12/2014 :

ENCAISSE :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés en relation avec les administrateurs et les membres de direction (intérêts, commissions) s'élève à 7 946,2 mD au titre de l'année 2014, détaillé comme suit :

DÉNOMINATION	INTÉRÊTS	COMMISSIONS	En mD
			TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES
GROUPE HAMROUNI ABDELKADER	376,9	36,2	413,1
GROUPE KHALFALLAH BÉCHIR	4 023,4	77,7	4 101,1
GROUPE DRISS	3 003,6	235,8	3 239,4
STAR	9,5	14,3	23,8
ETAP	163,0	0,2	163,2
NACHI ABDELWAHEB	1,3	-	1,3
LOUATI ABDERAZEK	-	0,1	0,1
BACCAR MOURAD	4,2	-	4,2
TOTAL	7 581,9	364,3	7 946,2

2.6.3.2 CESSIONS ET ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES, FINANCIÈRES OU AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES :

ACHAT : Néant

VENTE : Néant

2.6.3.3 LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES OU DONNÉES :

REÇUES : Néant

DONNÉES : Néant



2.7 DIVIDENDES

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes (en mD)	-	-	-
Nombre d'actions (en milliers)	24 860	24 860	24 860
Dividende par action (en dinars)	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	-	-
Date de mise en payement de dividende	-	-	-

2.8 MARCHE DES TITRES

Les actions de la STB sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

A fin Mai 2015, il existe trois emprunts obligataires émis par la STB et cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT. Il s'agit de :

- L'emprunt « STB 2008/1 » 50 MD, émis sur 4 catégories :
 - catégorie A TMM +1%, 10 ans
 - catégorie B TMM + 1,5%, 16 ans
 - catégorie C TMM + 1,75%, 20 ans
 - catégorie D TMM + 2%, 25 ans
- L'emprunt « STB 2008/2 » 50 MD, émis au taux de 6,5%, 16 ans.
- L'emprunt « STB 2010/1 » 100 MD, émis sur 2 catégorie :
 - catégorie A TMM+0,7 sur 10 ans
 - catégorie B 5,30% sur 15 ans
- L'emprunt subordonné « STB 2011/ » 70 MD, émis sur 2 catégorie :
 - catégorie A 6,1% sur 7 ans
 - catégorie B TMM+1,3 sur 10 ans



CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1 PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque, née au lendemain de l'indépendance, la première banque du pays, a ouvert ses guichets le 26 mars 1958.

Créée avec un statut de banque de dépôt et d'investissement, la Société Tunisienne de Banque a représenté, durant des décennies, un instrument privilégié de la politique financière du pays.

Avec l'avènement des années quatre vingt, le groupe STB se présentait déjà comme une force économique de première importance, constitué de dizaines de filiales appartenant à tous les secteurs de l'économie et considéré comme l'un des plus importants employeurs du pays.

La STB a aussi joué un rôle crucial dans la recherche des sources de financement les plus adaptées aux besoins des investisseurs et la gestion rigoureuse des fonds spéciaux d'origine étrangère ou publique.

La transformation de l'environnement économique et financier a nécessité une réforme de la politique monétaire et de crédit mise en œuvre au cours de la décennie 1987-1996 visant particulièrement le renforcement des assises financières des banques par l'introduction des normes prudentielles et la libéralisation des taux d'intérêt, le développement de la concurrence interbancaire et la dynamisation du marché financier.

C'est ainsi que la STB a pu renforcer ses capacités financières, techniques et commerciales tout en intensifiant son soutien à la croissance et à la relance de l'investissement. Les actions menées dans cette optique lui ont permis de raffermir sa position au niveau national et international et d'enregistrer un développement appréciable de ses principaux indicateurs de croissance.

La STB a pleinement adhéré au programme de modernisation du secteur bancaire préconisé dès janvier 1997 et en a réalisé plusieurs étapes dont la plus importante a concerné la restructuration du secteur.

Elle est ainsi devenue la première banque nationale à vocation universelle dotée d'une force compétitive plus conséquente grâce à la consolidation de sa position aussi bien en matière d'octroi de crédits à l'économie que de collecte des ressources. Elle a pu, en tant que banque universelle, proposer une large palette de services à la clientèle des entreprises et des particuliers via son vaste réseau d'exploitation. La STB a aussi renforcé son action d'appui à la promotion de nouveaux projets et au financement de l'investissement productif par la combinaison de synergies générées par les complémentarités des compétences et des activités.

La STB a réalisé de grands progrès dans la concrétisation des quatre principaux axes de ce programme, à savoir la modernisation des moyens de paiement et l'introduction de nouveaux instruments de financement, le renforcement de la sécurité des opérations bancaires, l'amélioration de la qualité de la créance et de son recouvrement ainsi que l'adaptation du système de formation et de gestion des ressources humaines.

Dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques, l'Etat Tunisien a ordonné en 2013, une mission d'audit complet aux trois banques à participation publique à savoir la STB-BNA et BH et l'élaboration d'un programme global détaillé de restructuration et de développement pour chaque banque.



Dans ce contexte, l'Etat Tunisien a attribué la mission d'audit complet concernant la Société Tunisienne de Banque au cabinet *Price Waterhouse Cooper*. La mission d'audit complet porte sur un audit financier, un audit institutionnel, un audit social et un audit de performance ainsi que la conception du programme global de restructuration et de développement de la Société Tunisienne de Banque et ses trois filiales: la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC), la STB Sicar et la STB Invest.

L'objet principal de la mission d'audit complet est de:

-Procéder à une évaluation approfondie et exhaustive de la situation financière de la banque concernée, sa gouvernance et son management, son dispositif de contrôle interne y compris son système d'information et comptable ainsi qu'à un diagnostic social et ce, afin de déceler les déséquilibres financiers et les faiblesses d'ordre stratégique, institutionnel et opérationnel.

-Élaborer sur la base des conclusions et recommandations de l'audit complet, un programme stratégique de restructuration de la banque concernée. Ce programme doit être appuyé par un plan d'actions et un calendrier de réalisation et ce, sur la base d'une analyse coûts-avantages des différents scénarii possibles.

Ce programme doit viser, les objectifs stratégiques suivants:

- le renforcement de la solidité financière;
- l'amélioration de son mode de gouvernance, de management et son cadre institutionnel;
- la consolidation de ses capacités humaines et opérationnelles;
- le renforcement de sa compétitivité et son efficacité dans le financement de l'économie.

Au 31 décembre 2014, la Société Tunisienne de banque est à tête d'un groupe composé de 22 sociétés (y compris la banque), intervenant principalement dans le secteur financier, touristique et immobilier.

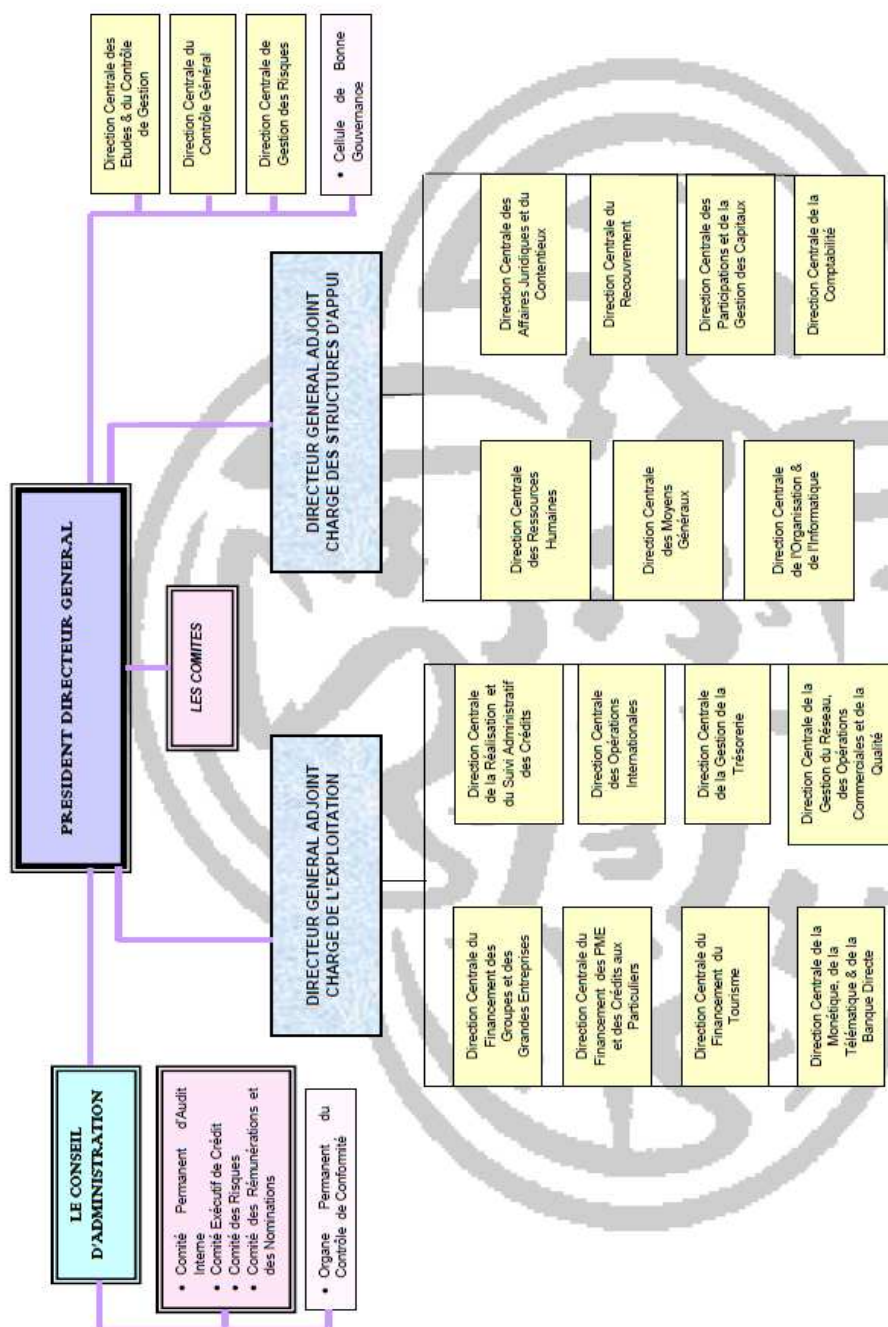
Ses fonds propres nets s'établissent à -302 700 mD, en tenant compte des risques encours totalisant 5 859 500 mDT à fin 2014, le ratio de solvabilité est de -5,17% en deçà du minimum de 10% prévu par la BCT.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration tenu le 18 mai 2015 a convoqué l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a eu lieu le 03 juin 2015 et qui a approuvé le plan de recapitalisation à réaliser par voie de levée d'une augmentation de capital.



3.2 Organisation de la Banque

L'organigramme de la STB actualisé par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2013 se présente comme suit :





3.2.1. GOUVERNANCE :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la STB est composé d'un Président et de onze membres. Sont rattachés au Conseil d'Administration quatre Comités et un Organe Permanent de Contrôle de Conformité ayant rang de Direction et une Structure de Bonne Gouvernance ayant rang de Direction Centrale.

✓ LE COMITÉ PERMANENT D'AUDIT INTERNE :

Ce comité a été créé par décision du Conseil d'Administration du 12 Décembre 2006. Les membres du comité permanent d'audit sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2015 a arrêté la composition du comité permanent d'audit comme suit :

- ✓ Monsieur Abderrazek LOUATI Président
- ✓ Madame Nejia Gharbi Membre
- ✓ Mr Mohamed Salah KHALFALLAH Membre
- ✓ Mr Sami DERBAL Secrétaire

Il est chargé notamment :

- d'assister le Conseil d'Administration en le rassurant de la qualité du contrôle interne ainsi que de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires et aux acteurs du Marché Financier ;
- de superviser l'activité de contrôle au sein de la Banque ;
- d'apprécier la cohérence des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.

✓ LE COMITÉ DES RISQUES :

Ce comité a été créé par décision du Conseil d'Administration du 11 décembre 2012 Les membres du comité des risques sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2015 a arrêté la composition du comité des risques comme suit :

- ✓ Mme Olfa BENOUDA SIOUD Présidente
- ✓ Mr Abdelaziz MAHFOUDHI Membre
- ✓ Mr Jameleddine CHICHTI Membre
- ✓ Mme Houda MAKNI Secrétaire



Il est chargé notamment :

- De la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels;
- De l'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques;
- Du contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée;
- De l'analyse de l'exposition de la banque à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière ;
- De l'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de la banque ;
- De l'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil ;
- De l'approbation des plans de continuité d'activité.

✓ LE COMITÉ EXÉCUTIF DE CRÉDIT :

Ce comité a été créé par décision du Conseil d'Administration du 12 Décembre 2006. Les membres du comité exécutif des crédits sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2015 a arrêté la composition du comité exécutif des crédits comme suit :

- | | |
|-----------------------|------------|
| ✓ Mr Abdelwaheb NACHI | Président |
| ✓ Mr Ghazi BOULILA | Membre |
| ✓ Mr Lassaad ZARROUK | Membre |
| ✓ Mr Ali LIHIOUEL | Secrétaire |

Il est chargé notamment :

- d'examiner l'activité de financement de la Banque ;
- de faire des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de financement de la Banque ;
- de statuer sur l'accord de crédits dont les montants sont supérieurs à des plafonds préalablement fixés par le Conseil d'Administration et destinés aux clients dont les engagements sont classés.

✓ LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATION ET DES NOMINATIONS :

Ce comité a été créé par décision du Conseil d'Administration du 11 Décembre 2012. Les membres du comité des rémunérations et des nominations sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2015 a arrêté la composition du comité des rémunérations et des nominations comme suit :



- ✓ Mr Abdelwaheb NACHI Président
- ✓ Mr Jameleddine CHICHTI Membre
- ✓ Mr Abderazzak LOUATI Membre
- ✓ Mr Rachid BATITA Secrétaire

Il est chargé notamment :

- En matière de rémunérations, le Comité assiste le Conseil d'Administration notamment dans :
 - la fixation des critères de rémunération des membres du Conseil d'Administration et des Comités, des membres de la Direction Générale et des Responsables des structures de la Banque ;
 - la détermination des primes d'intéressement et de bonifications à servir au personnel ainsi que les indemnités de départ allouées aux membres de la Direction Générale.
- En matière de nomination, le Comité assiste le Conseil d'Administration notamment dans :
 - la fixation des critères de choix à adopter pour la nomination, et ayant trait notamment à la qualification et à l'honorabilité, des membres de la Direction Générale et des Responsables des structures de la Banque ;
 - la fixation des critères de choix à adopter pour la nomination des responsables de l'encadrement supérieur de la Banque auprès de ses filiales (en tant que représentant de la STB au conseil de la filiale ou en tant que cadre dirigeant de cette dernière) ;
 - la proposition du plan de succession de la Direction Générale et des Responsables des structures de la Banque ;
 - la fixation de la politique de recrutement de la Banque.
- ✓ L'ORGANE PERMANENT DU CONTRÔLE DE CONFORMITÉ :

Cet organe, rattaché au Conseil d'Administration est chargé notamment de :

- ◆ de déterminer et d'évaluer les risques de non-conformité aux lois et règlements en vigueur, aux règles de bon fonctionnement de la profession et aux bonnes pratiques ;
- ◆ de s'assurer que les définitions techniques et commerciales des différents produits ont été effectuées dans le respect des codes professionnels et éthiques ;
- ◆ d'élaborer une méthodologie pour optimiser la politique de maîtrise du « risque opérationnel ».



LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de la STB est composée de trois membres : un Président Directeur Général et deux Directeurs Généraux Adjoint. Le premier Directeur Général Adjoint est chargé des structures de l'exploitation, le second est chargé des structures d'appui.

En plus des structures d'exploitation et les structures d'appui, sont rattachés à la Direction Générale plusieurs comités ainsi qu'une cellule de bonne gouvernance.

✓ LES COMITÉS :

- Le Comité de Direction
- Le Comité de Direction élargi
- Le Comité du Budget
- Le Comité de Stratégie et de Prospective de la Banque
- Le Comité de Formation
- Le Comité des Systèmes d'Information
- Le Comité d'Organisation et Méthodes
- Le Comité de Recouvrement
- Le Comité de Crédit pour le Financement des Groupes et des Grandes Entreprises
- Comité de Crédit pour le Financement des PME
- Le Comité de Trésorerie

Ces Comités sont présidés par un membre de la Direction Générale. Ils sont chargés d'instruire et d'étudier les affaires qui relèvent de leurs attributions.

✓ LA CELLULE DE BONNE GOUVERNANCE :

Cette cellule, rattachée à la Direction Générale est chargée notamment de :

- ◆ Assurer la coordination entre la Banque et les services rattachés au Ministère de la Gouvernance et de la lutte contre la corruption.
- ◆ Informer les services rattachés au ministre chargé de la gouvernance et de la lutte contre la corruption de tous les dossiers et les cas de corruption ou de mauvaise gestion portés à sa connaissance.
- ◆ Coordonner avec la Direction de l'inspection et la Direction de l'Audit Interne en vue de réaliser des missions d'inspection / d'audit ponctuelles suite à des cas de corruption ou de mauvaise gestion portés à sa connaissance et jugés fondés.
- ◆ Suivre tous les dossiers de corruption ou de mauvaise gestion pris en charge par la Direction de l'Inspection ou la Direction de l'Audit Interne ainsi que les dossiers faisant l'objet de poursuite judiciaire et en tenir informés les services rattachés au Ministère de la Gouvernance et de la lutte contre la corruption des tenants et aboutissants.
- ◆ Participer à l'élaboration de la charte de bonne gouvernance au sein de la banque et veiller à son application.



3.2.2. LE CONTRÔLE INTERNE :

En corrélation avec l'amélioration de sa gouvernance et le renforcement de son système de contrôle interne, la STB a poursuivi en 2014 ses efforts pour une gestion performante des risques. Diverses actions ont été entreprises dans ce sens :

- ✓ La création d'une Direction Centrale de Gestion des Risques conformément à la décision du Conseil d'Administration du 26 septembre 2013 ayant pour mission de veiller en permanence, dans une optique préventive, à identifier, quantifier et analyser les risques liés aux diverses activités de la Banque ;
- ✓ La création d'un comité d'ouverture de comptes conformément à la décision du Conseil d'Administration du 17 avril 2014 et ce en application des dispositions de la Circulaire aux établissements de crédit n° 2013-15 du 07 novembre 2013 relative à la mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme;
- ✓ Le renforcement du rôle de contrôle de conformité dans la Procédure de prévention du blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et ce par :
 - La mise en place d'une nouvelle version du logiciel de filtrage des personnes « blacklistées » permettant une mise à jour quotidienne et automatique.
 - La mise en place d'un applicatif de monitoring d'opérations sur comptes (OPCC) en vue de détecter les transactions atypiques et suspectes pouvant être liées à des activités illicites dont notamment le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- ✓ Le lancement d'une consultation relative à l'hébergement en colocation de son site de backup, auprès des sociétés de services de centre de données;
- ✓ Le renforcement du rôle des comités relevant du Conseil d'Administration à savoir le Comité Exécutif de Crédit, le Comité Permanent d'Audit Interne et le Comité des Risques en multipliant la fréquence de leurs réunions.

Sur le plan du système de contrôle interne et par référence notamment à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28 novembre 2006, la banque a poursuivi sa politique s'articulant autour de l'amélioration de son système de traitement de l'information et des procédures de contrôle des opérations.

Ainsi, dans ce cadre, la STB a finalisé en 2014 la mise en oeuvre du noyau de son nouveau système d'information.

En ce qui concerne le contrôle permanent d'activités, la Banque dispose dans son organigramme des principales structures de contrôle suivantes :

- Direction du Contrôle de Gestion rattachée à la direction centrale des études et de contrôle de gestion.
- Direction du Contrôle des Engagements rattachée à la direction centrale du contrôle générale.
- Direction du Contrôle Comptable rattachée à la direction centrale de la comptabilité.



- Direction du Contrôle Réglementaire, Comptable et des Opérations Décentralisées (pour les opérations en devises et avec l'étranger) rattachée à la direction centrale des opérations internationales.
- Direction des Services Communs (service sécurité pour les personnes, les biens, les valeurs...) rattachée à la direction centrale des moyens généraux.

Aussi, la banque dispose d'un organe permanent de contrôle de conformité ayant pour mission principale de :

- Veiller au respect des lois et règlements relatifs à l'activité bancaire ;
- Identifier et d'évaluer les risques de non-conformité aussi bien à la réglementation interne qu'externe liée à l'activité bancaire ;
- Assurer un rôle de supervision des travaux de la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement du terrorisme ;
- Veiller au respect par les employés du code de bonne conduite et les former sur l'éthique et la déontologie bancaires.

Outre ces départements, la Banque est dotée des organes de contrôles périodiques traditionnels à savoir :

- Une Direction de l'Inspection Générale.
- Une Direction de l'Audit Interne.

Ces deux structures, qui veillent au respect de la réglementation en vigueur et des procédures internes et émettent des recommandations pour améliorer l'efficacité des systèmes de gestion, relèvent de la Direction Centrale du Contrôle Général qui est rattachée au Président Directeur Général.

Elles assurent leurs missions en toute indépendance soit sur la base de plannings d'intervention annuels dûment approuvés, soit sur ordre de la Direction Générale.

Toutefois les commissaires aux comptes ont déclaré dans leur rapport général relatif à l'exercice 2014 que :

"En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. Nous signalons que nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne, elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Les résultats de ces travaux sont en cours de discussion avec les structures internes de la Banque, ils feront ultérieurement l'objet d'un rapport distinct à l'intention de la Direction Générale de la Banque".



3.2.3. LE SYSTÈME D'INFORMATION :

Afin de répondre de manière efficace aux différentes mutations que connaît le secteur bancaire et à l'effet de retrouver le chemin de la croissance, la Banque a mis en place un programme de modernisation de son système d'information qui s'articule autour des principaux axes suivants :

1. Le noyau ou cœur du système qui regroupe l'interface généralisée, les référentiels, les encours, la comptabilité et les connexions aux systèmes partenaires ;
2. La partie opérationnelle qui englobe les **modules métiers** de front et de back-office ;
3. L'utilisation des nouveaux **canaux de distribution**.

1. Le noyau du Système d'information

Dans le cadre du marché relatif à l'appel d'offres GIB qui a été conclu entre la Société Tunisienne de Banque et la société BFI, la STB a acquis une solution informatique constituant le noyau de son nouveau système d'information.

Cette solution (NOYAU), composée de sept modules, constitue le socle sur lequel sera bâti tout le nouveau système d'information de la banque :

- **Carthago-Référentiel** assure la gestion de tous les référentiels de la banque : Client, produits et services, nomenclature bancaire et conditions de banque.
- **Carthago-IG (Interface Généralisée)** gère tous les flux interservices de toute la banque : Transfert, contrôle et enrichissement des fichiers, notifications et alertes.
- **Carthago-Compta** : administre la comptabilité générale de la banque. Gère deux types d'information, les comptes rendus des opérations et les écritures comptables issues des anciennes applications métiers de la banque.
- **Carthago-DAVE (dépôt à vue et épargne)** : gère la comptabilité auxiliaire client. Ouverture et clôture de compte au niveau central, calcul des échelles d'intérêt, édition des relevés et des états réglementaires (exemple: déclaration de l'employeur).
- **Carthago-VG (Vision Globale)** et **Carthago-Réglementaire**, des outils de restitution des données qui puisent les informations à partir des applications métiers de la banque, les traitent et les restituent sous forme d'états, rapports, fichiers ou pour simple consultation sur écran.
- **Single Sign ON** : module sécurisé de gestion des accès centralisé.

La mise en place de ces modules ont permis à la banque de pouvoir disposer d'une vision globale client et ainsi déterminer la situation consolidée par client au niveau de toute la Banque à l'effet de satisfaire tant les besoins internes de gestion que les exigences des organismes externes.

2. Les modules métiers

Evolution du système Agence et Engagements

L'évolution des applications "Agence" et "Engagements" s'insère dans le cadre des choix stratégiques de la Banque en matière de système d'information.



L'acquisition des applications "Agence" et "Engagements" auprès de l'éditeur du NOYAU (la société BFI) rentre dans le cadre du business plan proposé par Pwc.

Elle permettra à la Banque de disposer d'un système d'information plus homogène dans la mesure où les composants essentiels sont conçus par le même éditeur, plus robuste puisqu'il permettra de remplacer des composants historiques atteints d'obsolescence technologique, et surtout porteur de changement (automatisation de nombreux traitements de guichet et d'arrière guichet en agence) et offrant une disponibilité de l'information en temps réel.

Le contrat des marchés a été signé et la feuille de route comportant aussi bien les actions à entreprendre au niveau de la STB qu'au niveau de la société BFI a été élaborée par les deux parties. La mise en production des deux applications est prévue pour fin mars 2016.

Module Bancaire étranger

Le module "Bancaire étranger" couvre les principales fonctions suivantes (Domiciliation, transfert, remise documentaire, crédit documentaire, gestion AVA...).

Ce module s'interface aussi bien avec le noyau qu'avec le système TTN et les autres sous-systèmes (Swift, trésorerie, gestion comptes clients, etc.) pour la prise en charge en entrée et en sortie des différents flux de données. Il assure la génération automatique des messages SWIFT et la prise en charge des messages entrants.

Les modules qui sont actuellement **en production** : Domiciliation, Opérations de scolarité, Opérations de transfert reçus, Opérations de crédit documentaire export, Gestion des AVA.

Les modules qui sont actuellement **en test**: Opérations de transfertémis, (OPD), Opérations de remise documentaire export, Opérations de crédit documentaire import, Reporting BCT. Leur installation sera effectuée progressivement jusqu'à leur entrée en production prévue pour octobre 2015.

Les autres modules, à savoir, les "Opérations de transfert de masse (pension)" et les "Opérations de remise documentaire import", seront testés dès mise en production des modules précédents.

Module Trésorerie

Le module Trésorerie qui s'interface avec le noyau, les Sous-Systèmes (Swift, Bancaireétranger, etc.) couvre les principales fonctions suivantes : change au comptant, change à terme, opérations du marché monétaire en devises, les produits dérivés, gestion de la trésorerie, gestion des flux, marché monétaire en dinars, ...

Les modules "gestion des opérations du marché monétaire en dinars" et "gestion des opérations change au comptant" ainsi que le module "marché de change à terme" et "produits dérivés" sont en production.

Pour les autres modules, leur mise en production sera réalisée dès finalisation des aspects comptables étant entendu que les aspects fonctionnels ont été déjà testés.



Gestion du portefeuille participations

Le progiciel de la gestion des participations de la banque dénommé « ProInvest » assure une automatisation de la gestion des participations, gestion des comptes courants associés, gestion des crédits accordés, gestion des opérations d'achat et de ventes en bourse, valorisation du portefeuille, libération du capital, jetons de présence, suivi des réunions avant et après participation, analyse des états financiers, ainsi que le calcul du taux de rentabilité de chaque participation.

Ce progiciel est en exploitation réelle.

Module de contrôle dans le cadre de l'activité dépositaire des OPCVM

La solution permet une gestion complète des OPCVM en regroupant toutes les opérations à impact titre et/ou espèces afin de gérer les comptes titres et espèces avec un contrôle rigoureux des ratios réglementaires et statutaires.

Elle permet d'une part la gestion du passif de l'OPCVM, d'autre part le calcul de la valeur liquidative. Ce progiciel est en exploitation réelle.

Module Engagement par signature

C'est un module qui permet le traitement automatisé pour les opérations d'aval & caution et notamment les volets liés à l'émission des cautions d'aval, les prorogations, les mains levées ainsi que les mis en jeu. Cette application a permis le renforcement des contrôles, le prélèvement automatique des commissions et l'interfaçage avec la centrale des risques. Ce module est en exploitation réelle.

3. Les Canaux de distribution

Des nouveaux portails dynamiques et conviviaux se basant sur les nouvelles technologies et comportant une plateforme d'E-Banking, Mobile Banking et TV Banking sont en cours de mise en production.

Ces canaux de distribution permettront aux clients de la STB de suivre en toute sécurité leurs comptes ainsi que leurs produits rattachés à partir de leurs ordinateurs, Tablettes, Téléphones GSM ou leurs postes TV. Les virements, la consultation des images chèques, les services de commande de moyens de paiement ainsi que les demandes d'information d'assistance ou de rendez-vous en ligne, seront les principaux atouts de ces nouveaux canaux de distributions.

Le démarrage de ces applications (E-Banking, Mobile Banking et TV Banking) est prévu pour courant du mois de juin 2015.

Toutefois les commissaires aux comptes ont déclaré dans leur rapport général relatif à l'exercice 2014 que :

"En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. Nous signalons que nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne, elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Les résultats de ces travaux sont en cours de discussion avec les structures internes de la Banque, ils feront ultérieurement l'objet d'un rapport distinct à l'intention de la Direction Générale de la Banque".



3.2.4. POLITIQUE SOCIALE :

❖ DÉPARTS À LA RETRAITE & RECRUTEMENT :

L'effectif de la banque s'est élevé, au terme de l'année 2014, à 2 017 employés contre 2 127 employés en 2013, en diminution de 110 personnes. Cette diminution s'explique par le départ à la retraite pour limite d'âge.

L'effectif de la banque au 31 décembre 2014 est réparti à hauteur de 47% pour le siège et 53% pour le réseau. Le taux d'encadrement s'élève à 31,73% représentant le personnel ayant la maîtrise et plus.

❖ LA POLITIQUE D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL :

La politique adoptée par la STB pour la motivation et l'intéressement de son personnel est basée sur des critères ayant trait à l'assiduité et à la compétence des employés établis conjointement par le chef hiérarchique et la direction de la gestion des ressources humaines.

En outre, le personnel affecté aux centres de profit bénéficie d'une prime d'intéressement calculée en fonction des indicateurs de performance et de productivité enregistrés par chaque entité.

❖ LA FORMATION :

La Banque a continué à privilégier une gestion dynamique de ses ressources humaines axée sur la valorisation des performances et sur une forte mobilisation de toutes les compétences individuelles et collectives.

Dans ce contexte, de nombreuses actions de formation ont été réalisées par le centre de formation intégré de la Banque, en 2014, au profit de 1027 employés et ce afin d'assurer une meilleure adéquation profil emploi. Au niveau de la formation externe 115 actions ont été réalisées au profit de 234 participants dont 205 relevant des services centraux et 31 du réseau pour 553 jours de formation.

Par ailleurs, et dans le cadre de sa collaboration avec les différentes institutions universitaires, les centres et les écoles de formation professionnelle agréées par l'Etat, la STB a accueilli, pour l'année 2014, 909 stagiaires universitaires et 244 stagiaires des centres professionnels.

3.2.5. EFFECTIF ET RÉSEAU DE LA BANQUE

	2014	2013	2012	Variation 2013/2014
Personnels de service	46	49	38	-3
Personnels d'exécution	186	208	200	-23
Personnels d'encadrement	313	380	435	-67
Personnels cadres	559	578	659	-19
Cadres supérieurs	914	912	909	2
Total	2 017	2 127	2 241	110



désignation	2014	2013	2012	Variation 2013/2014
Siège	894	949	986	-55
Réseau	1 067	1 114	1 188	-47
Autres (*)	56	64	67	-8
Total	2 017	2 127	2 241	110

(*) : Personnel détaché, mis en disponibilité, congé sans solde, maladie de longue durée.



3.3 ACTIVITÉS ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2014

3.3.1 LES RESSOURCES :

3.3.1.1 LES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE :

Au cours de l'année 2014, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont marqué une progression de 3,03 % passant ainsi de 5 175 396 mD au 31 Décembre 2013 à 5 331 978 mD au 31 Décembre 2014.

Les dépôts à vue ont atteint 1 989 161 mD à fin décembre 2014 contre 1 875 366 mD à fin décembre 2013, enregistrant ainsi un accroissement de 6,1%.

Le volume des dépôts à terme et des certificats de dépôts est passé, au cours de la même période, de 1 080 822 mD à 1 044 099 MD, soit une baisse 3,4%.

Les dépôts en comptes spéciaux d'épargne ont drainé, durant la période d'analyse, un volume additionnel de capitaux de 40,5MD en progression de 2% par rapport à leur niveau de fin 2013.

En référence à ces évolutions, les dépôts faiblement rémunérés (dépôts à vue et dépôts d'épargne) continuent à représenter la part la plus importante accaparant près de 77% des dépôts de la clientèle ce qui a permis à la banque de maintenir son coût des ressources à un niveau assez compétitif.

	En mD			
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	Variation 2014/2013
Dépôts à vue ⁽¹⁾	1 989 161	1 875 366	2 065 026	6,1%
Dépôts d'épargne	2 115 958	2 075 450	2 023 964	2,0%
Dépôts à terme ⁽²⁾	1 044 099	1 080 822	1 267 645	-3,4%
Autres ⁽³⁾	182 760	143 758	160 674	27,1%
Total	5 331 978	5 175 396	5 5 17 309	3,0%

(1) y compris comptes en dinars convertibles et comptes en devises

(2) y compris les certificats de dépôts et bon caisse

(3) Autres sommes dues à la clientèle

3.3.1.2. LES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES :

A fin 2014, l'encours des ressources d'emprunt s'est situé à 490 968 mD en baisse de 5,4% par rapport à son niveau de décembre 2013 contre une régression de 7,8% enregistrée au cours de l'exercice écoulé.

Ce fléchissement a résulté principalement du règlement des échéances relatives à certains emprunts obligataires et privé. Le tableau ci-après retrace l'évolution des « emprunts et ressources spéciales » sur les trois dernières années :



En mD

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	Variation 2014/2013
Emprunts obligataires & privés	274 066	307 788	341 510	-10,96%
Ressources spéciales	201 098	195 219	202 711	3,01%
Dettes rattachés	15 804	15 996	18 609	-1,20%
TOTAL	490 968	519 003	562 830	-5,40%

3.3.1.3. LES CAPITAUX PROPRES :

Les capitaux propres de la Banque ont évolué, au cours des trois dernières années, de la manière suivante :

En mD

Rubrique	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Capital	124 300	124 300	124 300
Réserves	333 004	332 508	331 969
Prime de fusion	26 787	26 787	26 787
Actions propres	-2 859	-2 859	-2 859
Autres capitaux propres (1)	37 324	37 324	37 324
Dotation de l'État	117 000	117 000	117 000
Résultats reportés	-748 883	-230 209	-105 890
Modifications comptables	0	-403 221	-119 612
Résultat de l'exercice	21 107	-115 453	-4 707
Total	-92 220	-113 823	404 312

(1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996 mDT)

3.3.2 LES EMPLOIS :

3.3.2.1. LES CONCOURS À L'ECONOMIE:

A fin 2014 l'encours brut des créances sur la clientèle s'est établi à 7 968 605 mD contre 7 672 197 mD une année auparavant enregistrant ainsi une évolution de 3,9%.

Net des provisions et des agios réservés, l'encours de ces créances s'est élevé à 5 610 821 mD contre 5 469 126 mD une année auparavant, soit un accroissement de 2,6%.

L'accroissement constaté a essentiellement concerné les crédits de gestion qui ont progressé de 9,62% passant de 2 353 751 mD en 2013 à 2 580 159 mD en 2014. Une évolution conforme aux orientations, de la Banque visant à accroître la part de cette forme d'engagements qui constitue, en fait, son fonds de roulement réel.



Quant aux crédits d'investissement, ils ont légèrement augmenté (1,3%), une situation à mettre en rapport avec le ralentissement de l'investissement au niveau macroéconomique.

Par ailleurs, l'encours des crédits aux particuliers est passé de 1 578 336 mD en 2013 à 1 607 464 mD en 2014 soit une amélioration de 1,8%.

Aussi, il importe de souligner que le montant conséquent des provisions est principalement dû à la constitution courant 2013, par application de la circulaire BCT N°21/2013, des provisions additionnelles sur les créances ayant séjourné 3 ans et plus dans les classes de risques 4 & 5.

▪ Structure des crédits bruts à la clientèle

	2014	2013	2012	En mD Variation 2014/2013
Crédits de gestion	2 580 159	2 353 751	2 044 685	9,62%
Crédits d'investissement	3 549 446	3 504 241	3 448 920	1,29%
Crédits aux particuliers	1 607 464	1 578 336	1 416 200	1,85%
Autres crédits	231 536	235 869	227 600	-1,84%
Créances brutes sur la clientèle	7 968 605	7 672 197	7 137 405	3,86%
- Provisions et agios réservés	2 357 784	2 203 071	1 484 016	7,02%
Créances nettes sur la clientèle	5 610 821	5 469 126	5 653 389	2,59%

Portefeuille des créances

A fin décembre 2014, l'encours global des engagements de la Banque, hors autres actifs, a atteint un volume global de 8 334 005 mD contre 8 259 631 mD à fin décembre 2013 enregistrant ainsi une progression de 0,9%.

L'évolution ainsi constatée a porté aussi bien sur les créances productives qui ont augmenté de 0,7% passant de 5 891 409 mD en 2013 à 5 934 387 mD en 2014 que sur les créances improductives, avec un accroissement 1,33% soit 2 368 222 mD en 2013 contre 2 399 618 mD en 2014.

En mD



	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	8 334 005	8 259 631	7 831 915
Classe 0	5 299 452	5 346 626	4 950 865
Classe 1	634 935	544 783	776 732
Total classe 0 et 1	5 934 387	5 891 409	5 727 597
Classe 2	48 632	82 314	41 986
Classe 3	125 462	95 952	271 922
Classe 4	2 225 524	2 189 957	1 790 410
Dont contentieux	1 178 101	1 127 034	984 271
Créances douteuses et litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)	2 399 618	2 368 222	2 104 318
Provisions et agios réservés (c)	1 223 339	1 173 124	1 006 661
Provisions	713 268	701 035	573 767
Agios réservés	510 071	472 089	432 894
Taux de créances classées^(*) (b)/(a)	28,8%	28,7%	26,9%
Taux de couverture (c)/(b)	51,0%	49,5%	47,8%
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	14,7%	14,2%	12,9%

*sans tenir compte des autres actifs

3.3.2.2. LE PORTEFEUILLE TITRES :

3.3.2.2.1 LE PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL :

L'encours brut du portefeuille titres commercial a atteint 395 173 mD à fin décembre 2014 contre 215 475 mD à fin décembre 2013. Cette progression résulte essentiellement de l'accroissement du portefeuille BTA de 131 MDT et BTCT de 45 MDT.

désignation	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	En mD
				Variation 2014/2013
Bon du trésor à court terme	115 139	70 537	81 616	63,2%
Bon de trésor assimilable	274 462	143 872	124 940	90,8%
Créances et dettes rattachées	5 572	1 066	2 991	422,7%
Total portefeuille titres commercial	395 173	215 475	209 546	83,4%



3.3.2.2 Le portefeuille d'investissement :

La valeur du portefeuille titres est passée de 274 583 mD au 31/12/2013 à 312 560 mD au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

désignation	En mD		
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
- Titres d'investissement	97 604	33 697	30 133
- Fonds gérés SICAR	87 344	96 574	95 750
- Fonds commun de placement	22 640	22 600	22 600
- Titres de participation	88 636	87 697	84 658
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	88 783	89 122	88 121
- Parts dans les entreprises liées	123 559	123 559	123 559
- Sociétés en liquidation	582	582	582
- Participations en rétrocession	20 657	20 657	20 657
- Créances et dettes rattachées	-332	-332	-332
Valeur Brute	529 473	474 138	465 728
Provisions	216 913	199 555	185 999
Valeur Nette	312 560	274 583	279 729

3.3.2.3. Les Immobilisations nettes :

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent au 31/12/2014 à 84 084 mD contre 83 458 mD au 31/12/2013 soit une progression de 0,8%. En valeurs brutes, les immobilisations ont augmenté de 6 972 mD soit 3,5%.

désignation	En mD			
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	Variation 2013/2014
Immobilisations nettes	84 084	83 458	81 797	0,8%

3.3.3 LES RESULTATS D'EXPLOITATION

3.3.3.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE :

Le Produit Net Bancaire s'est établi à 262 343 mD au terme de l'année 2014, contre 247 213 mD une année auparavant, enregistrant ainsi une hausse de 6,1%.

désignation	En mD			
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	Variation 2013/2014
Produit Net Bancaire	262 343	247 213	225 660	6,1%



3.3.3.2. LA MARGE EN INTÉRÊTS:

La marge en intérêts a progressé de 6 984 mD soit 4,5% pour passer de 155 168 mD à fin 2013 à 162 152 mD à fin 2014. Cette progression a quasiment résulté d'une amélioration de la marge sur activité commerciale qui a augmenté de 25%. La marge sur activité de trésorerie s'est inscrite en baisse en raison de l'accroissement du recours de la Banque au refinancement sur le marché monétaire & interbancaire.

désignation	En mD			
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	Variation 2013/2014
Produits en intérêts(*)	394 529	351 735	311 381	12,2%
Charges en intérêts	232 377	196 567	170 523	18,2%
Marge d'intérêt	162 152	155 168	140 858	4,5%

(*)Y compris gains sur titres de transaction et de placement

3.3.3.3 LES COMMISSIONS NETTES :

Les commissions nettes ont progressé de 951 mD soit 1,8 % pour passer de 54 318 mD à fin 2013 à 55 269 mD à fin 2014.

Désignation	En mD			
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	Variation 2014/2013
Commissions perçues	60 246	59 643	56 216	1,0%
dont * effet, chèques, virement et tenue de compte	24 230	24 025	22 462	0,9%
Commissions payées	4 977	5 325	4 297	-6,5%
Commissions nettes	55 269	54 318	51 919	1,8%



3.3.3.4 LES AUTRES REVENUS :

Cette catégorie de revenus a enregistré une progression de 7 195 mD soit 19,1% pour atteindre 44 922 mD à fin 2014. Cette évolution trouve son origine aussi bien au niveau des gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières de 3 529 mD soit 12,6% que sur les revenus sur portefeuille titres d'investissement de 3 666 mD soit 37,9%.

désignation	En mD			
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	Variation 2013/2014
Gains sur opérations financières	31 576	28 047	24 879	12,6%
Revenus du portefeuille titres d'investissement	13 346	9 680	8 004	37,9%
Total autres revenus	44 922	37 727	32 883	19,1%

3.3.3.5 LES FRAIS GÉNÉRAUX (CHARGES OPÉRATOIRES):

Les frais généraux se sont accrues de 14 615 mD soit de 11, 5%. Cette augmentation est détaillée comme suit :

- Masse salariale: 8 821 mD soit 8,9%
- Charges Générales d'Exploitation: 5 978 mD soit 28,2%
- Dotations aux amortissements: - 184 mD soit -2,8%

Le coefficient d'exploitation mesuré par le rapport entre les charges opératoires et le PNB s'est déprécié de près de 3 points de pourcentage pour se situer à 53,94%, mais demeure à un niveau proche de la moyenne de la concurrence.

désignation	En mD			
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	Variation 2013/2014
Frais de personnel	107 999	99 178	98 818	8,9%
Charges générales d'exploitation	27 160	21 182	20 822	28,2%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	6 346	6 530	6 514	-2,8%
Total des Frais Généraux	141 504	126 890	126 154	11,5%
PNB	262 343	247 213	225 660	6,12%
Coefficient d'exploitation	53,94%	51,33%	55,90%	



3.3.3.6 LES SOLDES EN PERTES EN CRÉANCES

Les dotations nettes aux provisions sur créances ont totalisé 76 909 mD à fin 2014 contre une enveloppe de 226 804 mD affectée en 2013. Cet effort de provisionnement des crédits rentre dans le cadre de la volonté de la banque d'assurer une meilleure couverture de ses engagements et de satisfaire au mieux les normes prudentielles.

désignation	En mD			
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	Variation 2013/2014
Dotations aux provisions / créances et passifs	121 974	276 212	111 766	-55,8%
Pertes sur créances	4 142	836	15 513	395,5%
(-) Reprises de provisions	49 208	50 244	51 420	-2,1%
Soldes	76 909	226 804	75 859	-66,1%

3.3.3.7 LE RÉSULTAT NET :

La banque a renoué avec les résultats positifs en affichant un bénéfice net de 21 107 mD à fin 2014. Ce niveau de résultat est attribué à l'amélioration du résultat d'exploitation d'une part et de la régression du coût global des risques d'autre part et ce, nonobstant la constatation d'une charge d'impôts en 2014 nettement supérieure à celle enregistrée à fin 2013, soit respectivement 16 062 mD et 937 mD.

Le tableau suivant retrace l'évolution des bénéfices de la banque durant les trois dernières années.

désignation	En mD			
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	Variation 2013/2014
Résultat net après modification comptable	21 107	-518 674	-124 319	104,07%



3.4 LES INDICATEURS TRIMESTRIELS DE LA BANQUE AU 31/03/2015

Au terme du premier trimestre de l'année 2015, les indicateurs d'activité et de performance de la Société Tunisienne de Banque ont évolué comme suit :

1- Les dépôts de la clientèle ont progressé de 88 998 mD soit 1,7% et se sont établis à 5 368 476 mD à fin mars 2015 contre 5 279 477 mD une année auparavant. Cette évolution a caractérisé les dépôts faiblement rémunérés :

- Dépôts à vue : 92 695 mD soit 4,9% pour s'établir à 1 970 911 mD et représenter 36,7% de l'ensemble des dépôts à fin mars 2015 contre 1 878 215 mD et une part de 35,6% à fin mars 2014.
- Dépôts d'épargne : 70 723 mD soit 3,4% pour atteindre 2 146 227 mD contre 2 075 504 mD une année auparavant.
- Les ressources d'emprunt se sont élevées à 460 716 mD contre 493 441 mD à fin mars 2014 enregistrant ainsi un fléchissement de 32 724 mD soit -6,6%. La régression enregistrée correspond essentiellement aux remboursements des annuités dues sur les emprunts obligataires et privés.

2- Les crédits à la clientèle présentés en encours nets (à l'exception de la dotation aux provisions relative au 1er trimestre 2015) ont augmenté de 69 992 mD soit 1,3% pour s'établir à de 5 517 259 mD à fin mars 2015 contre 5 447 267 mD de mars 2014.

3- Le portefeuille titres commercial a atteint un encours de 428 975 mD, en progression de 159 247 mD soit 59% par rapport à son niveau enregistré à fin mars 2014 engendrée principalement par un accroissement des Bons du Trésor Assimilables gardés en portefeuille de la banque.

4- Le portefeuille net des titres d'investissement s'est accru de 45 917 mD soit 16,8% pour atteindre 319 920 mD à fin mars 2014.

5- Le Produit Net Bancaire a demeuré stable et s'est établi à 62 661 mD.

6- Les charges opératoires ont faiblement progressé et se sont établies à 32 958 mD à fin mars 2015 contre 32 839 mD à fin mars 2015. Cette variation se détaille comme suit :

- la masse salariale : - 624 mD soit -2,3%
- Les charges générales d'exploitation : 745 mD soit +14,2%
- En corollaire, le coefficient d'exploitation a été maintenu à hauteur de 53%.



	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014	Variation	Au 31 décembre 2014
1- Produit d'exploitation bancaires	122 559	118 280	3,62%	499 697
Intérêts	98 893	96 105	2,90%	394 529
Commissions en produits	13 096	14 855	-11,84%	60 246
Revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement	10 569	7 319	44,40%	44 922
2- Charges d'exploitation bancaires	59 898	55 720	7,50%	237 354
Intérêt encourus	58 915	54 721	7,66%	232 377
Commissions encourues	983	999	-1,66%	4 977
3- Produit net bancaires	62 661	62 560	0,16%	262 343
4- Autres produits d'exploitation	1 465	1 255	16,73%	5 419
5- Charges opératoires	32 958	32 837	0,37%	135 159
Frais de personnel	26 971	27 595	-2,26%	107 999
Charges générales d'exploitation	5 987	5 242	14,21%	27 160
6- Structure du portefeuille	748 896	543 732	37,73%	707 733
Portefeuille-titres commercial	428 976	269 729	59,04%	395 173
Portefeuille-titres d'investissement	319 920	274 003	16,76%	312 560
7- Encours des crédits	5517259 ⁽¹⁾	5447267 ⁽¹⁾	1,28%	5 610 820
8- Encours des dépôts, dont	5 368 476	5 279 477	1,69%	5 331 978
Dépôt à vue	1 970 911	1 878 215	4,94%	1 875 366
Dépôt d'épargne	2 146 227	2 075 504	3,41%	2 115 958
9- Emprunts et ressources spéciales	460 716	493 441	-6,63%	490 968
10- Capitaux propres ⁽²⁾	-113187	-113 674	-0,43%	-113 327
(1) sont présentés en encours brut (compte non tenu des agios réservés et des provisions et ce pour des besoins de comparabilité.				
(2) les capitaux propres hors résultat net de la période.				



3.5 MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES)

<u>POINTS FORTS</u>	<u>POINTS FAIBLES</u>
<ul style="list-style-type: none">▪ Un réseau relativement important (9% au moins des agences en Tunisie)▪ Une forte capacité de mobilisation de l'épargne▪ Des tarifs attractifs▪ Des charges d'exploitation relativement maîtrisées	<ul style="list-style-type: none">▪ Clientèle particulière à faible valeur ajoutée▪ Un portefeuille de clients grands comptes dont la qualité se dégrade▪ Un niveau élevé de créances non productives▪ Forte exposition à des secteurs sinistrés (tourisme) et risqués (industrie)▪ Faible capacité d'innovation et politique commerciale peu dynamique par un système d'information peu performant▪ Part de marché en nombre d'agences en déclin, notamment en raison des lourdeurs associées au statut de banque publique▪ Coût moyen élevé des ressources
<u>OPPORTUNITÉS</u>	<u>MENACES</u>
<ul style="list-style-type: none">▪ Marché avec fort potentiel de croissance (bancaïrisation encore faible)▪ Croissance économique prévue au cours des prochaines années▪ Demande croissante de services bancaires▪ Besoin de financement non satisfait des PME	<ul style="list-style-type: none">▪ Développement du réseau des grandes banques concurrentes venant préempter le développement futur de la banque▪ Développement de mobil banking qui pourrait bouleverser le développement de la clientèle particulière▪ Renforcement de la concurrence sur le segment de marchés privilégiés de la STB▪ Problème de liquidité sur le marché Tunisien▪ Conjoncture économique sensible chocs externe et internes.



3.6 FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE

En application de la Circulaire BCT 2011-06 du 20 mai 2011, la Société Tunisienne de Banque a donné une plus grande importance à la gestion des risques :

- En créant une Direction Centrale de gestion des risques rattachée directement à la Direction Générale ayant pour mission de veiller en permanence, dans une optique préventive, à identifier, quantifier et analyser les risques liés aux diverses activités de la banque;
- En créant un comité d'ouverture de comptes conformément à la décision du Conseil d'Administration du 17 avril 2014 et ce en application des dispositions de la Circulaire aux établissements de crédit n° 2013-15 du 07 novembre 2013 relative à la mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme;
- En créant un organe chargé de la conformité rattaché au Conseil d'Administration chargé de déterminer et d'évaluer les risques de non-conformité aux lois réglementaires en vigueur, aux règles de bon fonctionnement de la profession et aux bonnes pratiques;
- En créant un comité des risques rattaché au Conseil d'Administration. Ce comité est présidé par un administrateur indépendant;
- En améliorant la gouvernance par la nomination de deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
- Et en instaurant un comité d'audit interne présidé par un administrateur indépendant, et un comité exécutif de crédits dont les attributions et la composition ont subi récemment une actualisation.

De part la nature de son activité, la Société Tunisienne de Banque, comme tout établissement de crédit, est exposée à divers risques détaillés ci-après.

3.6.1 Risque lié aux fonds propres

Les fonds propres nets de la Banque, totalisent un montant de -302 669 mDT au 31 décembre 2014. Ce niveau de fonds propres ne permet pas à la Banque de se conformer aux normes prudentielles édictées par la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie notamment en ce qui concerne le ratio de solvabilité et les limites de division et de concentration des risques encourus. Des fonds propres supplémentaires devraient être injectés au niveau de la Banque pour lui permettre d'observer les exigences réglementaires.

La banque envisage l'opération d'augmentation de capital prévue pour un montant de 652 575 000 DT au cours de 2015.

3.6.2 Risque de solvabilité

La Banque affiche au 31 décembre 2014 un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 du 17 décembre 1991, de -5,17 % en deçà du minimum de 10% prévu par l'article 4 de ladite circulaire.



3.6.3 Risque de crédit

Sur le plan du système de contrôle interne et par référence notamment à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28 novembre 2006, la banque a poursuivi sa politique s'articulant autour de l'amélioration de son système de traitement de l'information et des procédures de contrôle des opérations.

Ainsi, dans ce cadre, la STB a finalisé en 2014 la mise en œuvre du noyau de son nouveau système d'information. Ce noyau constitue un socle intéressant sur lequel la STB pourrait développer son système d'information.

3.6.4 Risque de marché

Par risque de marché on entend les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Dans ce cadre, la STB a prévue au niveau de son organisation, une structure chargée de l'identification, de l'évaluation, et du suivi, des risques de marché chapotée par la direction centrale de Gestion Globale des Risques

3.6.5 Risque de taux d'intérêt

Conformément à la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie, la STB a mis en place une structure chargée de la gestion et l'évaluation de l'exposition de la Banque au risque de taux. Cette structure sera fonctionnelle dans les plus brefs délais.

3.6.6 Risque de liquidité

La Banque affiche au 31 décembre 2014 un ratio de liquidité, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 87,49 % soit une insuffisance de 12,61 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24.

3.6.7 Risque de règlement

Le risque de règlement, est défini par l'article 42 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2006-19 du 28/11/2006 comme étant le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus alors que le dit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Ce risque est maîtrisé par la présence de la position de back office qui assure un suivi rigoureux des délais de dénouement des opérations.



3.6.8 Risque opérationnel

Afin d'instaurer un environnement favorisant la gestion des risques, la STB a créée au niveau de son organisation, une structure chargée de l'identification, de l'évaluation, du suivi, de la maîtrise et de l'atténuation des risques opérationnels. Cette structure pilotée par la direction centrale de Gestion Globale des Risques sera fonctionnelle dans les plus brefs délais.

Toutefois, les commissaires aux comptes dans leurs rapport destiné à la BCT précisent que :

"La STB n'a pas encore mis en place un véritable dispositif de gestion des risques découlant des instruments financiers (prêts et créances, titres, trésorerie en devises, emprunts, etc.) qui sont principalement le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de marché. En outre, les notes aux états financiers de la STB ne renseignent pas sur la nature et l'ampleur de ces risques et sur la façon dont ils sont gérés.

En l'absence d'informations fiables et pertinentes issues des différentes structures de la STB, il ne nous a pas été possible d'évaluer l'adéquation et l'application des politiques et procédures pour la gestion du risque de change, au risque de taux d'intérêt et de gestion des liquidités.

Par ailleurs, nous précisons à ce niveau que la STB affiche au 31 décembre 2014, un ratio de liquidité de 87,49%, soit une insuffisance de 12,61% par rapport au minimum de 100% requis jusqu'à cette date par l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991".



3.7 DEPENDANCE DE L'EMETTEUR

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N°99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N°2001-12 du 04 mai 2001 et la circulaire BCT N°2001-12.

Application de l'article 1 et de l'article 2 de la circulaire n°91-24

Conformément aux dispositions de l'article premier de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

- Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 5% des fonds propres nets de la banque, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets. Et,
- Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 15% des fonds propres nets de la banque ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets.

Par ailleurs, l'article 2 de la circulaire de la BCT n° 91-24 tel que modifié par la circulaire n°99-04, précise que les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de la banque.

Or, au 31 décembre 2014, les fonds propres nets de la Banque sont négatifs de 302 669 KDT.

Par conséquent, il n'est pas possible de vérifier le respect, par la Banque, des dispositions des articles susvisés.

Application de l'article 3 de la circulaire n°91-24

Selon l'article 3 de la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la circulaire aux établissements de crédit n° 2012-09 du 29 juin 2012, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de l'établissement de crédit.

Au 31 décembre 2014, le total des risques encourus sur la population identifiée au niveau de l'article 23 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit est de l'ordre de 428 204KDT.

Toutefois, et du fait que les fonds propres nets de la banque sont, au 31 décembre 2014, négatifs de 302 669 KDT, la limite prévue par l'article 3 de la circulaire BCT n°91-24 ne peut être vérifiée.



Application de l'article 4 de la circulaire n°91-24

En application des dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n°91-24, les établissements de crédit doivent respecter en permanence un ratio de solvabilité qui ne peut être inférieur à 9% à fin 2013 et à 10% à fin 2014 calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivants les quotités des risques prévues par l'article 6 (nouveau) de la circulaire susvisée.

Le montant des risques encourus pondérés de la banque, s'élève au 31 décembre 2014 à 5 859 287 KDT et les fonds propres nets sont négatifs de 302 669 KDT. Ainsi, le ratio de solvabilité de la banque est, au 31 décembre 2014 négatif de 5,17 % comme le démontre le tableau suivant :

Rubrique	Montant en KDT
Fonds Propres Nets	(302 669)
Risques Encourus	5 859 287
Ratio de couverture des risques	(5,17)%

Par conséquent, la banque ne répond pas aux dispositions de l'article susvisé.

Par ailleurs, le paragraphe deuxième de l'article 4 de la circulaire BCT n°91-24 tel que modifié par la circulaire aux établissements de crédit n°2012-09 du 29 juin 2012 indique que les fonds propres nets de base tels que définis par l'article 5 nouveau de la circulaire ne peuvent être inférieurs en permanence à 6% des risques encourus.

Cette limite ne peut être vérifiée du fait que les fonds propres nets de base de la banque sont, au 31 décembre 2014, négatifs d'un montant de 302 669 KDT.

3.8 LITIGE OU ARBITRAGE

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par la STB en dehors des contentieux inhérents à l'activité de la banque

3.9 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE :

3.9.1 LES INVESTISSEMENTS EN COURS DE REALISATION :

La STB démarre la phase de restructuration avec l'ambition de réaliser sur la période 2015-2019 un redressement profond et rapide lui permettant de reconquérir sa place de leader sur la scène bancaire.

Ce programme vise les objectifs suivants :

- Renforcement de la solidité financière de la banque
- Amélioration du mode de gouvernance, de management et du cadre institutionnel de la banque
- Consolidation de ses capacités humaines et opérationnelles
- Renforcement de sa compétitivité et son efficacité dans le financement de l'économie.



Le scénario de restructuration tel que retenu par la banque s'articule autour des principaux axes suivants:

Volet Assainissement du bilan

Il inclut la recapitalisation de la banque de manière à se conformer durablement aux ratios et normes prudentiels.

Volet Financier

Il consiste à instaurer un plan d'actions permettant la mise en place d'un dispositif efficace de pilotage financier en y intégrant notamment une entité ALM.

Volet Gouvernance

À ce niveau, il y a lieu de :

- doter la Direction Générale des prérogatives de gestion similaires à celles dont bénéficient les gestionnaires des banques privées.
- accorder un statut d'exception pour mener les réformes grâce à une gouvernance renforcée et la mise en œuvre du décret du 5 décembre 2013.

Volet Organisation

L'organisation actuelle de la SOCIETE TUINISIENNE DE BANQUE doit être refondue autour d'un organigramme resserré pour assurer plus d'efficacité dans la prise des décisions et se rapprocher des meilleures pratiques.

Volet Commercial

Il s'articule autour du :

- Renforcement du réseau;
- Renforcement de l'offre de produits;
- Abaissement du coût des ressources;
- Montée en gamme pour clientèle cible.

Volet Ressource Humaines

Cette étape se décline en deux phases clés :

- Phase d'assainissement
- Phase d'accompagnement de la croissance (renforcement du niveau des compétences et recrutement important de collaborateurs)

Volet Système d'Information

Acquisition et déploiement dans les délais courts des Briques Fonctionnelles Manquantes auprès de la "BFI" et finalisation des actions déjà engagées en vue d'assurer la compatibilité avec le noyau acquis précédemment ainsi qu'une meilleure performance du système d'Information.



❑ Volet risques

Mise en place d'un dispositif efficace de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires pour notamment :

- La formalisation de la politique générale des risques
- La mise en place d'un nouveau dispositif de contrôle interne

3.9.2 INVESTISSEMENTS FUTURS :

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, la banque procédera :

- A la Reconfiguration du réseau qui s'appuiera sur 3 leviers
 - Déploiement du nouveau « poste agent » qui permettra l'automatisation de certaines tâches de caisse et transactionnelles et donc la réduction des effectifs administratifs en agences
 - Relooking / rajeunissement de la marque et du « look » pour 70 agences sur la période du Plan
 - Centralisation / automatisation de tâches administratives réalisées en agences (grâce au poste agent), avec la création de middle -offices centralisés / régionalisés
- A l'extension du réseau avec l'ouverture de :
 - 08 nouvelles agences prévues en 2015,
 - 12 nouvelles agences prévues en 2016,
 - 12 nouvelles agences prévues en 2017,
 - 10 nouvelles agences prévues en 2018,
- A la Spécialisation de certaines agences en fonction des clientèles servies et ciblées :
 - Centres d'affaires dédiés aux clients « Corporate » dans le Grand Tunis
 - « Flagships » pour la clientèle CSP+
 - Agences « légères » ou « mobiles » pour la bancarisation
- Redynamisation des forces commerciales basée entre autres sur la modification de la rémunération variable des effectifs commerciaux et une meilleure prise en compte de la performance collective et individuelle
- Au Développement de la Banque en ligne et des « call centers »
 - La poursuite de la modernisation des agences (uniformisation et amélioration de la présentation ainsi que l'installation des Distributeurs Automatiques de Billets)
 - La rénovation de ses équipements électriques, téléphoniques, informatiques et de sécurité électronique
 - La mise en place de son nouveau système d'information
- A l'acquisition des briques fonctionnelles manquantes au système d'information actuelle (application agence, application engagements, etc....)
- Au renouvellement et à la modernisation des équipements de la banque notamment en ce qui concerne les équipements de télécommunication, de sécurité, de matériel roulant, mobilier etc....



CHAPITRE 4-PATRIMOINE–SITUATION FINANCIERE - RESULTAT

4.1 LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA STB AU 31/12/2014

4.1.1. PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 31/12/2014

4.1.1.1. SITUATION DES IMMOBILISATIONS

En mD

	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition/ Cession 2014	Valeur Brute au 31/12/2014	Amort. Au 31/12/2013	Dotation / Régul. 2014	Sortie Amort actif 2014	Amortissement au 31/12/2014	Valeur nette au 31/12/2014
Immobilisations	12 069	1 089	13 158	9 375	1 761	0	11 136	2 022
Incorporelles								
Logiciel informatique	12 012	1 089	13 101	9 375	1 761		11 136	1 965
Droit au bail	57	0	57	0			0	57
Frais études et développement	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	189 075	5 883	194 958	108 312	4 585	0	112 897	82 062
Terrains	17 773	0	17 773					17 773
Constructions	71 296	465	71 761	26 681	1 498		28 179	43 582
Mobilier de bureaux	5 025	185	5 210	4 782	101		4 883	327
Matériel de transport	1 161	0	1 161	809	56	0	865	297
Matériel informatique	31 303	451	31 754	30 564	981	0	31 545	209
Matériel de communication	1 930	991	2 921	1 692	109		1 801	1 120
Matériel de bureaux	15 089	459	15 548	14 568	271		14 839	709
Matériel de sécurité	2 735	63	2 798	2 102	111		2 213	585
Matériel de climatisation	4 886	51	4 937	3 872	243		4 115	822
Agencements, amén. et instal.	29 007	4 804	33 811	21 266	1 081		22 347	11 464
Mob- bureau hors expl	32	1	33	27	3		30	3
Mat-outil hors exploit	320	4	324	286	7		293	31
Immeubles hors exploit	6 860	0	6 860	1 663	124		1 787	5 073
Constructions en cours	1 658	-1 591	67	0			0	67
Imm. En attente affectation	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	201 144	6 972	208 116	117 687	6 346	0	124 033	84 084



4.1.1.2. CONSTRUCTIONS

En Dinars

DESIGNATION ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	DATE D'ACQUISITION	COUT D'ACQUISITION OU DE CONSTRUCTION	VALEUR COMPTABLE		
			REEVALUATION	REEVALUATION	MONTANT AU 31 DECEMBRE
			1990	1999	
RUE HEDI NOUIRA-TUNIS		16 185 604 720		21 996 138 000	38 181 742 720
IMMEUBLE MOKHTAR ATTIA 57 AVENUE MOKHTAR ATTIA – TUNIS	18/03/1968	88 790 779	195 856 548	-	284 647 327
IMMEUBLE THAMEUR	06/05/1963	144 300 000	317 460 000	-	461 760 000
ANGLE RUE DE ENTREPRENEURS ET AVENUE DE PARIS –TUNIS		200 000 000	400 000 000	-	600 000 000
AGENCE TUNIS- PORT	03/12/1999	240 948 288			240 948 288
IMMEUBLE TOURAFRIC	01/01/1986	659 297 595			659 297 595
BOX AFRICA	01/10/1998	59 800 000			59 800 000
IMMEUBLE MATEUR	27/11/1990	170 695 784	-	-	170 695 784
NABEUL	10/07/1968	29 775 565	51 876 079	-	81 651 644
ZAGHOUAN	17/11/1982	89 285 595	40 863 927		130 149 522
PONT DU FAHS	28/04/1987	15 000 000	1 500 000		16 500 000
MENZEL TEMIME	19/10/1977	49 054 022	35 200 475	-	84 254 497
GROMBALIA	10/12/1992	96 510 000	-	-	96 510 000
IMMEUBLE MONASTIR	31/07/1982	197 931 657	134 822 849		332 754 506
IMMEUBLE BAB EDDARB	23/01/1991	168 085 204			168 085 204
IMMEUBLE KSAR HELLAL	15/04/1975	25 100 000	42 670 000		67 770 000
IMMEUBLE MAHDIA	31/03/1979	63 784 252	12 756 850		76 541 102
IMMEUBLE JAMMEL	05/05/1981	160 734 629	93 913 536		254 648 165
LOCAL SOUSSE	31/12/1992	1 369 990 258			1 369 990 258
IMMEUBLE KAIROUAN	14/04/1960	31 946 046	69 288 477	-	101 234 523
SKHIRA	01/08/1989	55 000 000	-	-	55 000 000
SFAX AL JADIDA	20/02/1988	90 193 907			90 193 907
SFAX HACHED	28/01/1993	202 116 450			202 116 450
GABES CENTER	18/07/1990	92 850 000	-	-	92 850 000
GABES	05/10/1966	190 797 186	67 526 810	-	258 323 996
IMMEUBLE GAFSA	12/10/1978	78 547 269	62 632 047	-	141 179 316
SIDI BOUZID	02/05/1987	139 703 853			139 703 853
TOZEUR	24/02/1975	130 630 897	32 000 000		162 630 897
METLAOUI	08/08/1978- 23/10/78	199 361 081			199 361 081
KASSERINE	08/04/1976	91 865 823	57 198 222		149 064 045
BEN GUERDANE	21/05/1975	58 831 750	43 520 988		102 352 738
IMMEUBLE ZARZIS	09/08/1972	74 978 435			74 978 435
TATAOUINE	27/11/1990	157 123 633			157 123 633
JERBA MIDOUN	24/11/1993	190 786 651			190 786 651
IMMEUBLE JENDOUBA	24/05/1967	91 784 405	206 848 635		298 633 040
IMMEUBLE LE KEF	30/05/1959	41 112 640	43 950 219		85 062 859
SILIANA	27/11/1990	154 091 951			154 091 951
IMMEUBLE AIN DRAHAM	09/10/1990	288 626 691			288 626 691
IMMEUBLE BEJA	17/02/1992	200 000 000			200 000 000
IMMEUBLE+AG.MEDENINE	02/12/1971	20 565 581	40 403 241		60 968 822



IMMEUBLE+AG.DOUZ	18/07/1990	148 072 332	40 403 241		188 475 573
IMMEUBLE+AG+LOGEMENT SFAX PALACE	28/02/1989	565 550 000	-		565 550 000
IMMEUBLE+AG+LOGEMENT JEBINIANA	27/11/1990	212 650 635	-		212 650 635
AU -31-12-1999					47 508 705 711
ANNUL ECART DE REEVALUT- 31-12-99			-	-	-3 732 405 409
CPL AMENAG STB AG SOUSSE	01/01/2000		-	-	170 834 021
CPL AMENAG STB AG GABES	01/01/2000		-	-	27 059 078
ACQUIST LOCX STB JEAN -JAURES	09/02/2000		-	-	503 549 200
FRAIS ENREG LOCX STB JEAN - JAURES	14/02/2000		-	-	30 244 955
ACQUIST LOCX LIMITROPHE STB	06/03/2000		-	-	50 000 000
ACQUIST LOCX STB MEGRINE	28/09/2000		-	-	20 600 000
FARIS ENREGIST LOCX STB MEGRINE	12/09/2000		-	-	16 360 000
ANCIEN STB	AU 31-12-2000			-	44 554 544 315
EX BNDT			-	-	2 578 448 224
EX BDET			-	-	3 094 420 403
INVENTAIRE DECEMBRE-2000				-	3 662 409
STB FUSION-AU 31-12-2000					50 231 075 351
ACHT LOCAL A BAB SOUIKA	13/04/2001				305 065 233
H D'AVOCAT	16/04/2001				3 000 000
ACQUISTLOCAL A SFAX HACHED	15/06/2001				120 000 000
HONOR D'AVOCAT	19/09/2001				15 000 000
TRVX AMMENAG STB AFRICA	04/10/2001				81 039 452
HONOR ARCHITECT STB AFRICA	31/10/2001				4 618 305
TRVX AMMENAG STB AFRICA	04/12/2001				19 739 963
FARIS ENREGIST LOC SFAX HACHED	31/12/2001				3 614 588
AU -31-12-2001			-	-	50 783 152 892
H D'AVOCAT ACQ LOCAL B SOUIKA	02/01/2002				-15 000 000
H D'AVOCAT ACQ LOCAL B SOUIKA	02/01/2002				-3 000 000
H D'AVOCAT ACQ LOCAL B SOUIKA	02/01/2002				15 789 473
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 97	11/03/2002				40 800 000
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 98	11/03/2002				40 800 000
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 98	11/03/2002				40 800 000
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 98	11/03/2002				40 800 000
ACQ NOUV LOCAL STB MEGRINE 98	11/03/2002				20 400 000
FRAIS D'ACQUISTPMM MEGRINE	11/03/2002				900 000
TRVX AMMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				27 592 535
TRVX AMMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				62 515 029
TRVX AMMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				63 095 776
TRVX AMMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				10 086 318
H ARCHIT AMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				1 185 514
H ARCHIT AMENAG STB MEGRINE	11/03/2002				2 657 693
REGL PARTIEL ACQ LOCAL SFAX ZITOUNA	06/05/2002				409 219 752
H ARCHITECT AMENG STB GAFSA	24/06/2002				500 838
H ARCHITECT AMENG STB GAFSA	24/06/2002				2 687 014
H ARCHITECT AMENG STB GAFSA	24/06/2002				619 014
AMENAG DIR REG AG GAFSA	24/06/2002				57 976 986
AMENAG DIR REG AG GAFSA	24/06/2002				35 836 901
AMENAG DIR REG AG GAFSA	24/06/2002				92 366 834
EXT IMMEUB STB GAFSA	24/06/2002				213 427 367
AMENAG DIR REG AG GAFSA	24/06/2002				76 315 499



AU -31-12-2002				52 021 525 435
FRAIS ENRGIST ACQU SFAX CENTER	17/03/2003			33 429 600
RELIQUAT PRIX ACQ LOCAL SFAX JDAIDA	24/04/2003			137 410 007
ACQUIS LOCAL AG OUARDANNINE	26/12/2003			65 100 000
AU -31-12-2003				52 257 465 042
ECR OPE DE RECLASSEMENT N AUDIT	01/01/2005			183 376 189
CONST IMMEUBLE	07/06/2005			207 108 115
CONST IMMEUBLE	07/06/2005			14 154 493
ECR OPE DE RECLASSEMENT N AUDIT	01/09/2005			218 127 014
FRAIS ENREGIST	15/09/2005			29 755 000
ACQUIST IMMEUBLE	28/09/2005			481 150 000
FRAIS ENREGIST ACQUISIT	28/09/2005			60 018 000
AQUSI IMMEUBLE	12/10/2005			974 000 000
AQUSI IMMEUBLE	21/10/2005			495 000 000
RECL KELIBIA	28/10/2005			211 781 689
RECL SFAX ZITOUNA	28/10/2005			182 933 934
RECL EL KANTAOUI	01/11/2005			94 185 693
ACQUIST IMMEUBLE	25/11/2005			24 216 000
ACQUIST IMMEUBLE	25/11/2005			200 000 000
ACQUIST IMMEUBLE	25/11/2005			187 500 000
ACQUIST IMMEUBLE	25/11/2005			15 000 000
H SUR ACQUIST	29/11/2005			2 700 600
RECL SFAX HACHED	01/12/2005			259 289 798
RECL BAB SOUIKA	29/12/2005			201 716 677
AU -31-12-2005				56 299 478 244
ACQUIST IMMEUBLE TUNISIE BOIS	17/11/2006			4 958 735 496
OPERAT DE RECL AG KAIROUAN	31/12/2006			229 391 514
AU -31-12-2006				61 487 605 254
CONSTRUCTION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	07/05/2007			31 075 085
	20/06/2007			-60 968 822
FRAIS ENREGISTREMENT ACQUISIT IMMOB	20/08/2007			110 827 911
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	17/09/2007			11 228 456
FRAIS SUR AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOIT	19/11/2007			770 250 000
FRAIS ENREGISTREMENT ACQUISIT IMMOB	20/11/2007			19 750 000
	22/11/2007			47 438 000
	30/11/2007			110 736 366
AU -31-12-2007				62 527 942 250
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION				143 500 000
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION				622 426 525
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION				155 000 000
AQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION				195 162 804
AU -31-12-2008				63 644 031 579
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXLOIT	19/01/2009			26 000 000
FRAIS SUR ACQUISITION	17/04/2009			31 225 290
AU -31-12-2009				63 701 256 869
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXLOIT				750 000 000



ACQUISITION IMMEUBLE D'EXLOIT				239 737 200
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXLOIT	05/11/2010			330 000 000
AU 31/12/2010				65 020 994 069
ACQUISITION LOCAL AG DU LAC	31/03/2011			373 467 633
ACQUISITION LOCAL AG BEN AROUS	12/04/2011			543 916 437
FRAIS/LOTISSEMENT	25/04/2011			2 500 000
AU 31/12/2011				65 940 878 139
ACQUI IMMEUBLE D'EXPLOITATION NABEUL 2	26/12/2012			2 639 521 400
ACQUI IDU LOCAL AG BERGES DU LAC	26/12/2012			249 033 106
ACQUI IMMEUBLE BELVEDERE	26/12/2012			748 869 373
FRAIS DIVERS	26/12/2012			4 000 000
FRAIS DIVERS	26/12/2012			3 000 000
FRAIS DIVERS	26/12/2012			2 000 000
AU 31/12/2012				69 587 302 018
ACQUISITION IMMEUBLE D'EXPLOITATION	08/07/2013			
FRAIS/ACQUISITION	08/07/2013			
AU 31/12/2013				71 295 571 894
RECLASSEMENT IMMEUBLES	31/12/2014			464 947 540
AU 31/12/2014				71 760 519 434

4.1.1.3. TERRAINS

En dinars

DESCRIPTION	AFFECTATION	VALEUR COMPTABLE
TERRAIN SOUKRA	Terrain	7 350 000
TERRAIN MEGRINE	terrain	882 679 975
TERRAIN BEN AROUS	terrain	2 372 580 300
TERRAIN HRAIRIA	terrain	400 000 000
TERRAIN MATEUR	terrain	1 305 644
TERRAIN KAIROUAN (BDET)	terrain	466 690 000
TERRAIN (BNDT)	terrain	181 700 000
TERRAIN KAIROUAN SOTUBRIC	terrain	198 059 240
TERRAIN KAIROUAN RUE IMAM ARAFA ET HANNIBAL	terrain	170 400 000
TERRAIN SFAX PILES À HUILE	terrain	234 450 000
GROMBALIA	terrain	14 010 000
NABEUL	terrain	2 091 238
MENZEL TEMIME	terrain	7 635 712
TUNIS (RUE EVE NOEL)	terrain	173 250 000
TUNIS MED V	terrain	11 422 960 390
LES BERGES DU LAC	terrain	291 000 490
TUNIS (TOURAFRIC)	terrain	84 000 000
BEN GUERDANE	terrain	1 443 211
TATAOUINE	terrain	3 104 625
MEDNINE	terrain	2 561 417
ZARZIS	terrain	24 800 000
DOUZ	terrain	19 000 000



NEFTA	terrain	27 100 320
AIN DRAHAM	terrain	6 180 000
TUNIS 1ER JUIN	terrain	5 593 500
SILIANA	terrain	697 094
MAHDIA	terrain	9 389 216
MONASTIR	terrain	3 722 436
GAFSA	terrain	11 713 469
BORJ CEDRIA	terrain	265 800 000
KASSERINE	terrain	109 710
SIDI BOUZID	terrain	8 113 600
METLAOUI	terrain	7 310 400
SFAX JADIDA	terrain	15 900 000
GABES CENTER COMMER	terrain	980 480
GABES CENTER	terrain	16 800 000
JEBNIANA	terrain	633 876
SFAX ZENDALA	terrain	12 889 498
TOZEUR FRAIS BORNAGE	terrain	233 000
REEVALUATION 17/05/2005 & 30/06/2005	terrain	-291 000 000
TERRAIN D'EXPLOITATION SOUSSE	terrain	11 070 902
ACHAT TERRAINS D'EXPLOITATION EN 2009 SKANES	terrain	134 560 000
TERRAIN D'EXPLOITATION EN 2010 MONASTIR	terrain	564 400 000
SOLDE AU 31/12/2014		17 773 269 743

4.1.1.4. CONSTRUCTIONS EN COURS

Il s'agit principalement du poste agencements, aménagements et installations en cours. Au terme de l'année 2014, ce poste se présente comme suit :

DESCRIPTION	VALEUR COMPTABLE	mD
AG AMENAG EN COURS	67	
AU 31/12/2014	67	



4.1.2. PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE LA STB AU 31/12/2014

Le portefeuille titres d'investissement en valeur brute s'élève au 31/12/2014 à 529 473mD, détaillés comme suit :

désignation	En mD		
	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
- Titres d'investissement	30 133	33 697	97 604
- Fonds gérés SICAR	95 750	96 574	87 344
- Fonds commun de placement	22 600	22 600	22 640
- Titres de participation	84 658	87 679	88 636
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	88 121	89 122	88 783
- Parts dans les entreprises liées	123 559	123 559	123 559
- Sociétés en liquidation	582	582	582
- Participations en rétrocession	20 657	20 657	20 657
- Créances et dettes rattachées	-332	-332	-332
Valeur Brute	465 728	474 138	529 473
Provisions	185 999	199 555	216 913
Valeur Nette	279 729	274 583	312 560

4.1.2.1 Parts dans les entreprises liées

Sont définies comme entreprises liées les filiales dont la participation de la STB (directe ou indirecte) dépasse 50% du capital. Ces filiales sont sous le contrôle exclusif de la STB notamment quant à leurs politiques opérationnelles et financières :

Raison Sociale	Société			Participations STB			
	Capital souscrit			Actions	Montant	%	Valeur comptabilisée
	Actions	Nominal	Montant				
SKANES PALACE	619 500	10	6 195 000	618 000	6 180 000	99,76	6 180 000
AFRICA SOUSSE	196 000	50	9 800 000	189 998	9 499 900	96,94	9 049 950
STE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE STB "STB INVEST"	3 600 000	10	36 000 000	3 397 939	33 979 390	94,39	34 676 347
STE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES "STRC"	370 000	100	37 000 000	338 005	33 800 500	91,35	33 800 500
STE ANONYME DE CONSTR. ELECTROMECHANQUES "SACEM"	517 400	10	5 174 000	444 660	4 446 600	85,94	4 422 350
SICAV AVENIR (EX SICAV BDET)	17 952	100	1 795 200	15 331	1 533 100	85,40	834 695
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	1 880 000	5	9 400 000	1 592 460	7 962 300	84,71	7 460 616
BANQUE FRANCO TUNISIENNE "BFT"	1 000 000	5	5 000 000	781 838	3 909 190	78,18	3 534 645
STB FINANCE (EX SOFIGES)	1 300 000	5	6 500 000	797 437	3 987 185	61,34	4 749 157



STE TOURISTIQUE ED-DKHILA	1 500 000	5	7 500 000	918 197	4 590 985	61,21	3 221 459
CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)	35 400	100	3 540 000	21 000	2 100 000	59,32	2 100 000
SICAV L'INVESTISSEUR	10 000	100	1 000 000	5 762	576 200	57,62	420 016
STB SICAR	779 800	25	19 495 000	435 357	10 883 925	55,83	10 904 600
STE LA GENERALE DE VENTE	4 000 000	1	4 000 000	2 000 028	2 000 028	50,00	2 000 028
STE TUN. DE DEVPT. DU CINEMA & DE L'AUDIOV. "STDCA"	1 000	10	10 000	500	5 000	50,00	5 000
STB MANAGER	5 000	100	500 000	1 498	149 800	29,96	150 000
SICAV L'EPARGNANT	5 000	100	500 000	500	50 000	10,00	50 000

Valeurs Brutes au 31/12/2014	123 559 363
Total Provisions au 31/12/2014	60 413 194
Valeurs Nettes au 31/12/2014	63 146 169

4.1.2.2 Parts dans les entreprises associées et co-entreprises

Raison Sociale	Société			Participation STB			
	Capital souscrit			Actions	Montant	%	Valeur comptabilisée
	Actions	Nominal	Montant				
STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "Col des Ruines"	229 950	10	2 299 500	114 199	1 141 990	49,66	1 141 990
STE RAMLA TOZEUR	59 478	100	5 947 800	28 478	2 847 800	47,88	2 847 800
TUNISIAN FOREIGN BANK " TF BANK" (ex UNION TUNISIENNE	3 254 200	15,240	49 594 008	1 412 627	21 528 435	43,41	37 065 483
STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA	851 968	5	4 259 840	363 600	1 818 000	42,68	1 818 000
ARTEMIS HOTEL NEPTUNIA	25 550	100	2 555 000	10 460	1 046 000	40,94	1 046 000
CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	342 900	10	3 429 000	140 000	1 400 000	40,83	1 400 000
CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"	8 500	100	850 000	3 050	305 000	35,88	305 000
STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"	927 400	5	4 637 000	347 200	1 736 000	37,44	1 736 000
STE HOTEL BYZANCE	267 500	10	2 675 000	93 800	938 000	35,07	938 000
EL MARASSI	276 000	5	1 380 000	96 000	480 000	34,78	480 000
STE MEDITERRANEE TOURISME "MAISON BLANCHE"	36 400	100	3 640 000	12 400	1 240 000	34,07	1 240 000
STE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE "SEPT"	408 750	10	4 087 500	130 000	1 300 000	31,80	1 300 000
STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)	205 900	10	2 059 000	63 900	639 000	31,03	639 000
STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"	10 000	100	1 000 000	3 000	300 000	30,00	300 000



COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS	5 000	50	250 000	1 500	75 000	30,00	75 000
SOCIETE ACTIVHOTELS	10 000	100	1 000 000	3 000	300 000	30,00	300 000
BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE "BAT"	37 107	100	3 710 700	11 127	1 112 700	29,99	1 349 500
STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"	10 150	100	1 015 000	2 875	287 500	28,33	287 933
CIE TQUE ARABE "CTA" (MARINA MONASTIR)	1 509 812	10	15 098 120	422 796	4 227 960	28,00	2 116 830
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS "STCV"	60 000	40	2 400 000	16 235	649 400	27,06	114 481
STE COND. IMPR. & PUBLICITE "CIP"	62 650	8,5	532 525	16 439	139 732	26,24	164 390
STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE	10 000	100	1 000 000	2 500	250 000	25,00	250 000
SONIBANK(FCFA)	1 200 000	10 000	12 000 000 000	300 000	3 000 000 000	25,00	8 187 243
STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"	2 000	100	200 000	500	50 000	25,00	50 000
STE D'ETUDE & DVPT "SOUSSE NORD"	650 000	10	6 500 000	161 999	1 619 990	24,92	2 294 990
STE HOTEL YOUNES	398 700	10	3 987 000	98 700	987 000	24,76	987 000
STE HOT ET DE DEV TQUE "HOTEL DREAMS BEACH"	31 820	100	3 182 000	7 820	782 000	24,58	782 000
STE DEVPT DU TOUR. SAHARIEN "PALMYRE"	88 085	100	8 808 500	21 381	2 138 100	24,27	2 138 100
STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"	15 230	100	1 523 000	3 580	358 000	23,51	358 000
STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI "SOCIK"	20 000	10	200 000	4 500	45 000	22,50	45 000
STE DES IND. METALLURGIQUES "SIMET"	202 500	10	2 025 000	43 472	434 720	21,47	392 022
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS	431 900	10	4 319 000	90 700	907 000	21,00	907 000
STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"	35 200	100	3 520 000	7 300	730 000	20,74	730 000
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR-EL FEJJA	200 000	100	20 000 000	40 000	4 000 000	20,00	4 000 000
SIDCO SICAR	3 245 216	5	16 226 080	636 145	3 180 725	19,60	3 134 775
STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE HERGLA	30 000	100	3 000 000	5 100	510 000	17,00	510 000
STE TUNISIENNE D' INDUSTRIE AUTOMOBILE "STIA"	6 000 000	5	30 000 000	1 000 228	5 001 140	16,67	5 000 679
STE IMM. & TQUE "H.ROSA BEACH"	160 700	100	16 070 000	18 056	1 805 600	11,24	1 805 600
STE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE BORJ CEDRIA	49 500	100	4 950 000	5 450	545 000	11,01	545 000

Valeurs Brutes au 31/12/2014
Total Provisions au 31/12/2014
Valeurs Nette au 31/12/2014

88 782 815
50 406 104
38 376 711



4.1.2.3 Titres de participation

Les titres de participation (compte non tenu des fonds gérés)

Raison Sociale	Société			Participation STB			
	Capital souscrit			Actions	Montant	%	Valeur comptabilisée
	Actions	Nominal	Montant				
STB MOYENS GENERAUX S.A."	50 000	10	500 000	14 990	149 900	29,98	149 900
STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR	1 247 211	5	6 236 055	293 782	1 468 910	23,56	757 933
STE CIVILE IMMOBILIERE "LA MAISON DU BANQUIER"	8 885 000	1	8 885 000	1 773 300	1 773 300	19,96	1 669 600
ANIMATION ET TOURISME SAHARIEN "LES DUNES DE NEFZAOUA"	28 684	100	2 868 400	5 660	566 000	19,73	566 000
STE D'ETUDE ET DE DEVELOPT TQUE DJERBA LES DUNES	605 000	10	6 050 000	115 300	1 153 000	19,06	1 153 000
AGENCE TUNISIENNE D'INTERNET "ATI"	10 000	100	1 000 000	1 899	189 900	18,99	189 900
STE D'ET. & D'AM. TQUE DE SFAX "SEDATS"	7 986	100	798 600	1 500	150 000	18,78	150 000
BEL ART INDUSTRIES	48 478	100	4 847 800	8 718	871 800	17,98	871 800
STE GLE D'EXPL TQUE "SOGET SARL" (HOTEL KSAR AMAZIR)	18 067	100	1 806 700	3 217	321 700	17,81	321 700
STE. D'ET. & D'AMENAGEMENT LA MARINA HAMM. SUD "SEAMHS"	195 000	100	19 500 000	34 000	3 400 000	17,44	3 400 000
STE D'ANIMATION ET D'HOTELLERIE DE MAHDIA "SAHM"	21 750	100	2 175 000	3 680	368 000	16,92	368 000
STE INTER BANK SERVICES	1 384 409	5	6 922 045	233 945	1 169 725	16,90	726 555
STE TANIT INTERNATIONAL "STI"	6 000 000	10	60 000 000	1 008 000	10 080 000	16,80	10 408 644
LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT TQUE "PIT" (H.MAJESTIC)	4 800	1 000	4 800 000	800	800 000	16,67	800 000
STE DE PROMOTION ET DE FINANCT TQUE CARTHAGO	455 026	100	45 502 600	70 660	7 066 000	15,53	4 665 400
SOFI ELAN SICAF	500 000	10	5 000 000	77 600	776 000	15,52	853 600
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DU SAHEL "H.LIBERTY"	970 593	10	9 705 930	150 000	1 500 000	15,45	1 500 000
STE D'EXP.& DE DVPT TQUE "H.THALASSA MAHDIA"	67 861	100	6 786 100	10 430	1 043 000	15,37	1 043 000
STE D'ET. & DE PROM. TQUE DE HAMMAMET"MAEVA" SEPTH	792 000	10	7 920 000	121 110	1 211 100	15,29	1 101 000
STE DVPT DES DOM. DE LORBEUS EL MABROUKA	48 000	10	480 000	7 200	72 000	15,00	72 000
ET INDUSTRIELS "STPI"	40 000	100	4 000 000	6 000	600 000	15,00	600 000
STE HOT. ET IMMOBILIERE DE TABARKA "HOTEL LES MIMOSAS"	340 868	10	3 408 680	50 000	500 000	14,67	500 000
STE MEDAPLAST	300 000	10	3 000 000	41 840	418 400	13,95	209 551
STE D'ETUDES ET DE DEV. TQUE "GREEN GOLF"	22 650	100	2 265 000	3 150	315 000	13,91	315 000
STE HOTELIERE "DAR DHIAFA"(TROPICANA CLUB)	25 500	100	2 550 000	3 536	353 600	13,87	353 600



TRANSTOURS	234 000	5	1 170 000	31 600	158 000	13,50	163 786
SOCIETE INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION "SIBTEL"	50 400	100	5 040 000	6 624	662 400	13,14	505 870
STE MONETIQUE TUNISIE	50 000	100	5 000 000	6 504	650 400	13,01	351 200
STE PRODUCTION DU FAUNE "ACROPOLIUM DE CARTHAGE"	60 000	10	600 000	7 500	75 000	12,50	75 000
STE DE DEV ET D'INV DU NORD OUEST "SODINO-SICAR"	4 800 000	10	48 000 000	596 939	5 969 390	12,44	4 220 385
STE SOUTH MEDITERRANEAN HOLIDAYS HOTEL ITROPICA BEACH	71 220	100	7 122 000	8 720	872 000	12,24	872 000
EL WIFACK LEASING	4 000 000	5	20 000 000	486 765	2 433 825	12,17	5 142 324
PALACE	236 841	100	23 684 100	28 593	2 859 300	12,07	2 859 300
CIE GLE DES SALINES DE TSIE "COTUSAL"	135 000	115,5	15 592 500	16 100	1 859 550	11,93	304 552
"UTICWOOD DIGITAL STUDIO"	8 500	100	850 000	1 000	100 000	11,76	100 000
STE GIKTIS TOURISME	194 500	100	19 450 000	22 565	2 256 500	11,60	2 256 500
STE HELA BATAM	7 720 000	5	38 600 000	885 000	4 425 000	11,46	4 425 000
ATELIERS DE CONSTR.METAL. ET DE MAINTENANCE DE GABES "ACMG"	10 000	250	2 500 000	1 125	281 250	11,25	0
LES FILATURES DE HAJEB EL AYOUN "FHA"	74 750	100	7 475 000	8 366	836 600	11,19	670 000
STE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES COTES NORD	22 500	100	2 250 000	2 500	250 000	11,11	250 000
CLINIQUE INTERNATIONALE DE CARTHAGE	35 000	100	3 500 000	3 850	385 000	11,00	385 000
STE ARABE DES TELECOMM. "ARABTEL"	8 000	100	800 000	880	88 000	11,00	88 000
STE HOTELIERE GOLDEN BEACH	61 500	100	6 150 000	6 470	647 000	10,52	647 000
STE TUNISIENNE DE JANTES	46 500	10	465 000	4 650	46 500	10,00	46 500
STE DE ROBINETTERIE SANITAIRE "SOROSA"	15 000	50	750 000	1 500	75 000	10,00	75 000
STE TUNISIENNE DE GESTION A L'EXPORTATION	2 000	100	200 000	200	20 000	10,00	20 000
STE TUNISIENNE DE GARANTIE "SOTUGAR"	30 000	100	3 000 000	3 000	300 000	10,00	300 000
STE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE SIDI THABET	10 000	100	1 000 000	1 000	100 000	10,00	100 000
DE GOLF	60 000	100	6 000 000	6 000	600 000	10,00	600 000
STE MARINA HOTELS	41 800	100	4 180 000	4 050	405 000	9,69	405 000
COTUNACE	215 683	100	21 568 300	20 790	2 079 000	9,64	1 414 800
STE D'ETUDES ET DE DEV. TQUE "KSAR ROUGE"	70 668	100	7 066 800	6 420	642 000	9,08	642 000
STE DE GESTION HOTELIERE ET TOURISTIQUE PHEBUS	32 280	100	3 228 000	2 820	282 000	8,74	282 000
STE TNE DE THALASS. DE KORBOUS "STTK"	11 500	10	115 000	1 000	10 000	8,70	10 000
STE SAHARA EVASION (HOTEL TAMERZA PALACE)	444 000	10	4 440 000	36 100	361 000	8,13	361 000



STE TUNISIE TITRISATION	5 000	100	500 000	400	40 000	8,00	40 000
STE LE GOLF DES OASIS	51 000	100	5 100 000	4 000	400 000	7,84	400 000
STE DE DVPT ET D'INV DU CAP BON "SODICAB"(SICAR)	390 000	10	3 900 000	30 000	300 000	7,69	300 000
CIE MONASTIRIENNE IMMOB.& TQUE "COMIT"	550 000	10	5 500 000	42 000	420 000	7,64	420 000
STE HOTELIERE ET TQUE LE GRAND MONASTIR SA	146 000	100	14 600 000	11 040	1 104 000	7,56	1 104 000
VALEUR AJOUTEE "DIVA SICAR"	2 000 000	10	20 000 000	150 000	1 500 000	7,50	750 000
STE TUNISIENNE DES PILES ELECTRIQUES "SOTUPILE"	500 000	10	5 000 000	37 500	375 000	7,50	375 000
STE IMMOBILIERE & TQUE "LE RIBAT"	1 420 000	5	7 100 000	105 600	528 000	7,44	528 000
STE TNE DES IND. PNEUMATIQUES "STIP"	4 207 823	3	12 623 469	307 511	922 533	7,31	1 498 161
STE NLE DES VILLAGES DE VACANCES "DAR NAOUAR"	860 000	10	8 600 000	60 000	600 000	6,98	600 000
STE AGROMED SA	1 304 896	25	32 622 400	90 000	2 250 000	6,90	2 250 000
STE D'ETUDES ET DE DEVELOPT TQUE DU SUD SODET SUD	65 000	100	6 500 000	4 334	433 400	6,67	433 400
"SODIS-SICAR"	3 572 791	10	35 727 910	235 087	2 350 870	6,58	2 350 870
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE AERONAUTIQUES "CERA"	1 600	10	16 000	100	1 000	6,25	1 316
IND. MAGHR. DE FILATURE "IMAFIL"	9 500	100	950 000	587	58 700	6,18	42 000
STE EL MANSOUR TABARKA	1 573 950	10	15 739 500	88 400	884 000	5,62	884 000
STE L'ELDORADO	89 000	100	8 900 000	5 000	500 000	5,62	500 000
STE TUNISIENNE DE LUBRIFIANTS SOTULUB	109 725	100	10 972 500	5 636	563 600	5,14	294 984
ARAB INTERNATIONAL LEASE "AIL" (ex BTKD LEASING)	1 500 000	10	15 000 000	75 000	750 000	5,00	750 000
STE D'INV. DU CAP BON "SICAB"	800 000	5	4 000 000	40 000	200 000	5,00	200 000
MONTAZAH TABARKA	50 000	20	1 000 000	2 500	50 000	5,00	87 500
STE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU KEF	3 000	100	300 000	150	15 000	5,00	15 000
STEG INTERNATIONAL SERVICES	3 000 000	10	30 000 000	150 000	1 500 000	5,00	25 000
CDC DEVELOPPEMENT	20 000	100	2 000 000	1 000	100 000	5,00	100 000
STE TNE DES BOISSONS GAZEUSES "STBG"	700 000	30	21 000 000	32 126	963 780	4,59	681 216
IMPRIMERIES REUNIES	90 600	10	906 000	4 000	40 000	4,42	40 000
STE TNE DE FILATURE & TISSAGE "STUFIT"	400 000	5	2 000 000	16 238	81 190	4,06	172 761
TUNIS RE	15 000 000	5	75 000 000	601 360	3 006 800	4,01	4 173 128
STE DE DEVELOPT ECONOMIQUE DE SIDI BOUZID "SODESIB"	500 000	10	5 000 000	20 000	200 000	4,00	200 000
GIQUE DE SIDI BOUZID " CITech SBZ"	500 000	10	5 000 000	20 000	200 000	4,00	50 000



STE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE STAR	2 307 693	10	23 076 930	90 558	905 580	3,92	494 813
TUNISIE CLEARING (EX STICODEVAM)	749 655	5	3 748 275	24 987	124 935	3,33	102 897
TUNISIE CLEARING NS 2014 (EX STICODEVAM)	133 272	5	666 360	4 440	22 200	3,33	22 200
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE ISMAIL SA " DAR ISMAIL "	220 010	100	22 001 000	6 710	671 000	3,05	671 000
STE TNE DE SUCRE "STS"	680 000	5	3 400 000	20 703	103 515	3,04	67 474
STE DE DEV TQUE DU PORT DE PLAISANCE DE SFAX "SODET"	120 000	10	1 200 000	3 500	35 000	2,92	8 750
STE FOIRE INTERNATIONALE DE GABES	22 094	50	1 104 700	600	30 000	2,72	30 000
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL "EFS"	75 264	10	752 640	1 881	18 810	2,50	15 000
STE DU GOLF DE CARTHAGE	2 665	230	612 950	66	15 180	2,48	99 000
UBD (OUG. M)	80 000	10 000	800 000 000	1 826	18 260 000	2,28	144 770
GLE TNE DE L'INFORMATIQUE "GTI"	40 000	10	400 000	800	8 000	2,00	8 000
SHUAA	12 000	10	120 000	225	2 250	1,88	2 250
Sté Tunisienne de Siderurgie "EL FOULEDH"	10 667 904	5	53 339 520	197 412	987 060	1,85	636 752
CONSORTIUM TUNISO-KOWEITIEEN DE DEVELOPT "CTKD"	39 705 000	10	397 050 000	553 578	5 535 780	1,39	4 208 500
CBAO-GROUPE ATTIJARIWAFABANK (EX CBAO EX ATTI-	1 145 000	10 000	11 450 000 000	15 187	151 870 000	1,33	345 245
STE EL KANAOUET	575 000	10	5 750 000	7 358	73 580	1,28	63 980
STE REGIONALE DE TRANSPORT DE SFAX "SORETRAS"	119 700	10	1 197 000	1 500	15 000	1,25	15 000
COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION "CTN"	12 600 000	10	126 000 000	140 242	1 402 420	1,11	311 658
STE NLE DE LIEGE "SNL"	60 000	10	600 000	656	6 560	1,09	5 167
STE DE DEV. ET D'EXPL.DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES	59 740	100	5 974 000	600	60 000	1,00	60 000
DE SRAOUERTANE	100 000	100	10 000 000	1 000	100 000	1,00	25 000
FONDS DE RECONV. & DE DEVPT. DES CENTRES MINIERES "FRDCM"	6 400 000	5	32 000 000	60 000	300 000	0,94	300 000
FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	200 000	32	6 400 000	1 575	50 400	0,79	78 750
STE D'ARTS GRAPHIQUES D'EDITION ET DE PRESSE "SAGEP"	84 000	10	840 000	545	5 450	0,65	5 450
PROMOGOLF MONASTIR	36 550	50	1 827 500	200	10 000	0,55	10 000
STE GLE D'IND.TEXT. "SOGITEX"	3 096 484	5	15 482 420	14 703	73 515	0,47	0
Sté des Services Nationaux et des Résidences "SNR"	3 858 236	5	19 291 180	15 040	75 200	0,39	93 727
PROMOGOLF HAMMAMET	307 840	19	5 910 528	1 000	19 200	0,32	10 000
STE DE DEVPT AGRICOLE & DE DATTES "SODAD"	600 000	5	3 000 000	1 845	9 225	0,31	9 995
Sté Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	12 000 000	1	12 000 000	22 987	22 987	0,19	34 770



UBAC CURACAO(\$)	5 168 172	50	258 408 600	8 145	407 250	0,16	350 097
Sté des Industries Chimiques du Fluor "ICF" AA	900 000	10	9 000 000	1 103	11 030	0,12	72 477
Sté des Industries Chimiques du Fluor "ICF" NS	1 200 000	10	12 000 000	1 472	14 720	0,12	14 744
Sté Industrielle de Textile "SITEX"	2 306 300	10	23 063 000	2 658	26 580	0,12	74 497
STE ADWYA	15 840 000	1	15 840 000	15 201	15 201	0,10	24 472
ACADEMIE DES BANQUES ET FINANCES "ABF"	5 000	100	500 000	5	500	0,10	100
Sté Tunisienne des Emballages Modernes "STEM"	187 680	54	10 040 880	166	8 881	0,09	7 852
STE TNE DE L'IND. LAITIERE "STIL"	3 400 000	5	17 000 000	3 055	15 275	0,09	16 550
FID SICAV	3 000	100	300 000	2	200	0,07	200
Sté Tunisienne de l'Air "TUNIS AIR"	106 199 280	1	106 199 280	58 578	58 578	0,06	124 925
STE TUNISIE AUTOROUTES	9 995 293	100	999 529 300	5 062	506 200	0,05	417 129
SIAME	14 040 000	1	14 040 000	5 856	5 856	0,04	30 599
STE GAMMARTH TOURISME ET LOISIRS VEGA (Nova Park)	27 730	100	2 773 000	5	500	0,02	500
STE ELLOUHOUM	600 000	5	3 000 000	100	500	0,02	60
STE ESSOUKNA AA	3 607 500	1	3 607 500	723	723	0,02	527
STE ESSOUKNA NG 2014 2/5	1 443 000	1	1 443 000	290	290	0,02	4
ELBENE INDUSTRIE SA (EX TUNISIE LAIT)	10 000 000	4	40 000 000	971	3 884	0,01	20 119
COMPAGNIE DE PHOSPHATE GAFSA	39 635 409	7	267 935 365	2 595	17 542	0,01	15 500
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE "BTS"	4 000 000	10	40 000 000	276	2 760	0,01	0
STE TNE DE COORDINATION TECHNIQUE "STCT"	17 000	10	170 000	1	10	0,01	10
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION DE MDHILA	20 000	100	2 000 000	1	100	0,01	100
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION DE RDEYEF	20 000	100	2 000 000	1	100	0,01	100
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION DE METLAOUI	20 000	100	2 000 000	1	100	0,01	100
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION D'OM LAARAYES	20 000	100	2 000 000	1	100	0,01	100
STE NAT. DES TELECOMMUNICATIONS "TUNISIE TELECOM"	140 000 000	10	1 400 000 000	10	100	0,00	100
HELYA TOURS	70 000	100	7 000 000	2	200	0,00	200
STE TQUE HOTELIERE (SOTOTEL) "HOTEL LE PRESIDENT"	20 000	100	2 000 000	1	100	0,01	0
COMPLEXE DE PLASTIQUE DE MAZZOUNA	725 000	10	7 250 000	5	50	0,00	50
STE DU RESEAU FERROVIAIRE RAPIDE DE TUNIS "RFR"	100 000	100	10 000 000	1	100	0,00	100
"STTPM"	100 000	100	10 000 000	1	100	0,00	100



STOA DISTRIBUTION		10		1	10		10
STE DAR GHAOUAR	24 100	50	1 205 000	1	50	0,00	0
VISA INC				14 930			0
Valeurs Brutes au 31/12/2014							88 636 204
Total Provisions au 31/12/2014							38 957 235
Valeurs Nettes au 31/12/2014							49 678 969

❑ SICAR FONDS GERES ET FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

• Fonds Gérés

En mDT

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements Antérieur	Restitutions fonds	Résultats capitalisés	Commission de Gestion	Solde au 31/12/2014
FG STB 1	8 000	1 970		-1 123	80	4 907
FG STB 2	8 000	4 083		1 602	22	5 519
FG STB 3	5 000	1 610		1 132	19	4 522
FG STB 4	6 500	1 722		1 469	87	6 247
FG STB 5	6 824	2 158		1 919	96	6 585
FG STB 6	2 707	724		304	38	2 287
FG STB 7	800			115	12	915
FG STB 8	9 371		850	2 406	202	10 927
FG STB 9	4 800			391	68	5 191
FG STB 10	8 748			776	106	9 524
FG STB 11	6 000			623	76	6 623
FG STB 12	9 898			1 260	148	11 158
FG STB 13	10 000		10 000	0	157	0
FG ID 1	2 000	1 630		892	1	1 262
FG ID 2	2 000	957		234	2	1 277
FG ID 3	5 436	2 834		1 257	10	3 859
FG ID 4	360	28		30	4	362
FG ID 5	1 133			284	15	1 417
FG ID 6	4 000			762	55	4 762
Total	101 577	17 716	10 850	14 333	1 199	87 344



• **Fonds Communs de placement**

En mDT

Dénomination	Date d'agrément	Montant du fonds	Montant libéré du Fonds	Valeur Nle (DT)	Nbre de parts de la STB	Montant libéré de la STB	VL liquidative 31/12/2014	Valeur actualisée de la STB	ACTIF NET
FCP OPTIMA*	24/10/2008	50 000 000	50 000 000	100	170 000	17 000 000	104,536	17 771 120	52 268 166
FCP Capitalisation et Garantie	19/02/2007	40 000 000	40 000 000	1 000	1 000	1 000 000	1 439,180	1 439 180	57 567 200
FCP DELTA (CEA)	08/05/2007	100 000	100 000	100	1 000	100 000	109,082	109 082	205 729
FIDELIUM ESSOR **	31/03/2008	10 000 000	1 056 000	1 000	500	500 000	943,187	471 993	996 005
FCPR INTECH	17/02/2010	50 000 000	11 500 000	1 000	2 000	2 000 000	889,650	1 779 300	10 787 545
FCPR TAAHIL INVEST	17/03/2010	25 000 000	7 000 000	1 000	2 000	2 000 000	806,147	1 612 294	5 643 026
FCP INNOVATION	19/04/2014	100 000	100 000	100	200	20 000	-	-	-
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	20/04/2014	100 000	100 000	100	200	20 000	-	-	-
TOTAL		175 100 000	109 656 000			22 640 000		23 180 678	127 467 671

(*) Taux de rendement 2,5% annuel

(2,8% sur 10ans)

** Bilan au 31/12/2013

SOCIETE EN LIQUIDATION

RAISON SOCIALE	CAPITAL SOUCRIT			Participation STB			Valeur Comptabilisée	Provision
	Nbre Actions	V.Nle	Montant	Nbre Actions	Montant	%		
SOPEK	13 000	10	130 000	3 500	35 000	26.92	35 000	35 000
CMT	100 000	10	1 000 000	50 000	500 000	50.00	500 000	500 000
SOBRINEL	21 000	100	2 100 000	300	30 000	1.43	30 000	30 000
MTM	20 000	100	2 000 000	750	75 000	3.75	17 256	17 256
Total					640 000		582 256	582 256



4.1.2.4 Les participations en rétrocession

Raison Sociale	Société			Participation STB			
	Capital souscrit			Actions	Montant	%	Valeur comptabilisée
	Actions	Nominal	Montant				
CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL	35 400	100	3 540 000	3 880	388 000	10,96	388 000
STE HOTELIERE "BEL AIR"	542 351	10	5 423 510	130 000	1 300 000	23,97	1 300 000
S.H.T. LES BERGES 2000 "Hôtel l'Atrium"	13 750	100	1 375 000	2 775	277 500	20,18	277 500
COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL	21 500	100	2 150 000	4 300	430 000	20,00	430 000
STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"	15 230	100	1 523 000	2 810	281 000	18,45	281 000
STE HOTELIERE "DAR DHIAFA" (TROPICANA CLUB)	25 500	100	2 550 000	4 436	443 600	17,40	443 600
STE INTLE PROM. HOT. "PALM-INN"	39 200	100	3 920 000	6 800	680 000	17,35	680 000
STE D'EXPANSION TQUE "AZUREA"	20 800	100	2 080 000	3 500	350 000	16,83	350 000
STE HOTELIERE "H. KURIAT PALACE"	58 350	100	5 835 000	9 440	944 000	16,18	944 000
STE. SMALT INVESTISSEMENT "LES CYPRES"	21 000	100	2 100 000	3 000	300 000	14,29	300 000
STE D'ET. DVPT. & PROM. TQUE. BIZ. "H. BIZERTA	297 000	10	2 970 000	40 000	400 000	13,47	400 000
STE L'ELDORADO	89 000	100	8 900 000	11 900	1 190 000	13,37	1 190 000
STE TQUE DE GESTION HOTELIERE "THALASSA"	78 000	100	7 800 000	9 200	920 000	11,79	920 000
STE HOTELIERE & TQUE "KARIM"	44 000	100	4 400 000	5 040	504 000	11,45	504 000
HELYA TOURS	70 000	100	7 000 000	7 208	720 800	10,30	720 800
STE L'ECRIN DE HAMMAMET	270 500	10	2 705 000	27 500	275 000	10,17	275 000
STE HOTELIERE BEL HORIZON SA	149 800	10	1 498 000	14 200	142 000	9,48	142 000
STE INTLE DE TOURISME ET CIE (ESMERALDA)	94 000	100	9 400 000	8 800	880 000	9,36	880 000
LES JARDINS DE HAMMAMET	15 600	100	1 560 000	1 450	145 000	9,29	145 000
STE HOT.& TOUR.AR.AFR."H.ORIENTAL PALACE"	56 400	100	5 640 000	5 196	519 600	9,21	519 600
STE DE TOURISME ET DE LOISIRS (HOTEL SUN GARDEN	672 500	10	6 725 000	59 640	596 400	8,87	596 400
STE D'ETUDES DE CONSTR. ET DE GESTION TQUE "BLIBANE"	87 500	10	875 000	7 000	70 000	8,00	70 000
STE LA TURQUOISE " HOTEL EL MALIA"	500 500	10	5 005 000	36 750	367 500	7,34	367 500
STE HOTELIERE ET TQUE LE GRAND MONASTIR SA "HOTEL BELAVISTA" EX OCCIDENTAL ET EX FESTIVAL	146 000	100	14 600 000	10 560	1 056 000	7,23	1 056 000
PRIMAVERA	78 900	100	7 890 000	5 600	560 000	7,10	560 000
STE MARINA HOTELS	41 800	100	4 180 000	2 900	290 000	6,94	290 000
STE SOUTH MEDITERRANEAN HOLIDAYS HOTEL	71 220	100	7 122 000	4 900	490 000	6,88	490 000
STE HOTEL HOUDA	355 600	10	3 556 000	24 000	240 000	6,75	240 000
STE DE GESTION HOTELIERE ET TOURISTIQUE PHEBUS	32 280	100	3 228 000	2 000	200 000	6,20	200 000
ARTEMIS HOTEL NEPTUNIA	25 550	100	2 555 000	1 500	150 000	5,87	150 000
STE TQUE & CULT.DE TOZEUR "DAR CHERAIET"	39 474	100	3 947 400	2 300	230 000	5,83	230 000
STE HOTELIERE "LES LILAS"	27 150	100	2 715 000	1 583	158 300	5,83	158 300
STE D'ETUDES ET DE DEV. TQUE "GREEN GOLF"	22 650	100	2 265 000	1 250	125 000	5,52	125 000
STE MEDITERRANEE TOURISME "MAISON BLANCHE"	36 400	100	3 640 000	1 800	180 000	4,95	180 000
STE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE "SEPT"	408 750	10	4 087 500	20 000	200 000	4,89	200 000
CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	342 900	10	3 429 000	15 300	153 000	4,46	153 000
STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"	35 200	100	3 520 000	1 500	150 000	4,26	150 000
STE SKANES TOURING "H.CLUB SAADIA"	43 000	100	4 300 000	1 800	180 000	4,19	180 000
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE EL OLF	275 000	10	2 750 000	11 500	115 000	4,18	115 000
CIE LOIS.D'INV.MED.A.T.S."CLIMATS"(KINZA)	37 500	100	3 750 000	1 450	145 000	3,87	145 000



STE GIKTIS TOURISME	194 500	100	19 450 000	7 200	720 000	3,70	720 000
STE TOURISTIQUE CEDRIANOTEL	30 825	100	3 082 500	1 050	105 000	3,41	105 000
STE HOTELIERE GOLDEN BEACH	61 500	100	6 150 000	2 050	205 000	3,33	205 000
ANIMATION ET TOURISME SAHARIEN "LES DUNES DE	28 684	100	2 868 400	900	90 000	3,14	90 000
SOCIETE TOURISME ET LOISIRS "STL" HOTEL NEPTUNE	70 000	100	7 000 000	2 100	210 000	3,00	210 000
KSAR JERBA	171 800	10	1 718 000	5 000	50 000	2,91	50 000
STE D'EXP.& DE DVPT TQUE "H.THALASSA MAHDIA"	67 861	100	6 786 100	1 900	190 000	2,80	190 000
STE DEVPT DU TOUR. SAHARIEN "PALMYRE"	88 085	100	8 808 500	2 280	228 000	2,59	228 000
STE D'ETUDES, DE REALIS.ET D'EXPL.TQUE	42 000	100	4 200 000	1 050	105 000	2,50	105 000
ELBENE INDUSTRIE SA (EX TUNISIE LAIT)	10 000 000	4	40 000 000	216 000	864 000	2,16	861 840
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE ISMAIL SA " DAR	220 010	100	22 001 000	4 400	440 000	2,00	440 000
STE HOTELIERE DES OASIS TOURISTIQUES TUNISIENNES	2 565 000	10	25 650 000	49 000	490 000	1,91	490 000
STE IMM. & TQUE "H.ROSA BEACH"	160 700	100	16 070 000	2 150	215 000	1,34	215 000
Valeurs Brutes au 31/12/2014							20 656 540

4.1.2.5 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financière postérieur au 31 décembre 2014

Immobilisation corporelles et incorporelles

En DT

	Acquisition	Cession
Immobilisations incorporelles	50 906	0
Matériel et Mobilier	1 142 791	0
AAI	408 116	0
Construction	3 295 626	0
Total	4 897 439	0

Immobilisation financière

En DT

Valeur	Libellé	Acquisition	Cession
DIVA SICAR	Libéralisation de souscriptions antérieures à 2015	375 000	0
TUNIS RE	Libéralisation totale de la souscription à l'augmentation de capital	1 563 533	0
TOTAL		1 938 533	0



4.3 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne :

- L'existence d'une réévaluation libre des immobilisations corporelles ayant généré une plus value de réévaluation, inscrite parmi les capitaux propres.
- L'absence d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la STB en couverture des risques encourus sur la clientèle ainsi que l'indisponibilité de documentation justifiant la valeur retenue de certaines garanties réelles contrairement aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires
- L'absence d'une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- La présentation des états financiers (bilan et état de résultat) ne fait pas apparaître les postes définis par deux lettres en majuscule suivis d'un chiffre, conformément à la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Le bilan et l'état de résultat de la STB ne comportent pas l'unité monétaire et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 19 de la NC 01 norme générale.
- L'état des engagements hors bilan ne comporte pas la colonne comparative arrêtée au 31/12/2013 et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale.
- Les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été rapprochés avec les données comptables correspondantes au 31 décembre 2014 contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises,
- L'état des engagements hors bilan de la « STB » arrêté au 31 décembre 2014, qui fait apparaître des engagements donnés et reçus d'une valeur respective de 1 272 871 KDT, et 1 308 729 KDT, est établi d'une manière extra-comptable sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la STB et ce, contrairement aux dispositions de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment

- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.
- Une note sur l'état des flux de trésorerie et ce conformément aux dispositions du paragraphe 30 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.



- Une note portant sur les principes de comptabilisation à l'entrée, le principe d'évaluation à la clôture et les règles de transferts des titres de participations et ce conformément aux dispositions de la NC 07 relative aux placements et aux dispositions du paragraphe 48 de la NC 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires.
- Une note complémentaire sur les créances sur les établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires
- Une note sur les créances sur la clientèle, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note complémentaire sur le portefeuille titres commercial, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note complémentaire sur le portefeuille d'investissement, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note complémentaire sur les autres actifs, conformément aux dispositions de la NC 10 relative aux charges reportées.
- Une note complémentaire sur les Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires
- Une note complémentaire sur les Dépôts et avoirs de la clientèle conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note complémentaire sur les Emprunts et ressources spéciales, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note complémentaire sur les capitaux propres conformément aux dispositions du paragraphe 19 de la NC 02 relative aux capitaux propres et aux dispositions du paragraphe 83 de la NC01 norme générale.
- Une note complémentaire sur les engagements hors bilan, conformément aux dispositions des paragraphes 34 et 35 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note complémentaire sur les gains et pertes sur portefeuille titres commercial, et opérations financières conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les gains et pertes provenant des éléments ordinaires, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

En outre, les états financiers comportent certaines erreurs, les états financiers rectificatifs et les notes rectificatives demandés n'ont pas été fournis par la banque.



La banque s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015.





4.3.1. ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2014

4.3.1.1. BILANS COMPARES AU 31 DÉCEMBRE

En mD

<u>ACTIF</u>	Note	31-12-2014	31-12-2013	31-12-2012
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	3.1	193 975	144 052	506 827
Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	139 740	235 276	281 878
Créances sur la clientèle	3.3	5 610 820	5 469 127	5 653 418
Portefeuille titres commercial	3.4	395 173	215 475	209 547
Portefeuille d'investissement	3.5	312 560	274 583	279 729
Valeurs immobilisées	3.6	84 084	83 458	81 797
Autres actifs	3.7	604 452	593 203	530 939
TOTAL ACTIF		7 340 804	7 015 174	7 544 135
<u>PASSIF</u>				
Banque centrale et C.C.P		583 588	544 286	181 625
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3.8	234 521	188 226	178 161
Dépôts et avoirs de la clientèle	3.9	5 331 978	5 175 396	5 517 309
Emprunts et ressources spéciales	3.10	490 968	519 003	562 830
Autres passifs	3.11	791 969	702 086	699 898
TOTAL PASSIF		7 433 024	7 128 997	7 139 823
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital		124 300	124 300	124 300
Dotation de l'Etat		117 000	117 000	117 000
Réserves		359 791	359 295	358 756
Actions propres		-2 859	-2 859	-2 859
Autres capitaux propres		37 324	37 324	37 324
Résultats reportés		-748 883	-633 430	-225 502
Résultat de l'exercice		21 107	-115 453	-4 707
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3.12	-92 220	-113 823	404 312
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 340 804	7 015 174	7 544 135



4.3.1.2. ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE

En mD

	Note	31-12-2014	31-12-2013	31-12-2012
PASSIFS EVENTUELS				
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	852 078	920 485	998 141
HB 2	Crédits documentaires	271 599	437 259	506 916
HB 3	Actifs donnés en garantie			
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS	3.13	1 123 678	1 357 744
ENGAGEMENTS DONNES				
HB 4	Engagements de financements donnés	3.14	145 735	115 647
HB4-a	Engagements de financements		145 735	115 647
HB4-b	Engagements de remboursement de L'Etat		0	0
HB 5	engagements sur titres		3 458	3 646
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		149 194	119 292
ENGAGEMENTS REÇUS				
HB 6	Engagements de financements reçus			
HB 7	Garanties reçues	3.15	1 308 729	1 506 074
				1 567 685



4.3.1.3. ETATS DE RÉSULTAT COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE

En mD

	Note	31-12-2014	31-12-2013	31-12-2012
-				
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
- Intérêts et revenus assimilés	3.16	394 529	351 735	311 381
- Commissions	3.17	60 246	59 643	56 216
- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	3.18	31 576	28 047	24 879
- Revenus du portefeuille-titres d'investissement	3.19	13 346	9 680	8 004
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		499 697	449 105	400 480
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
- Intérêts encourus et charges assimilées	3.20	-232 377	-196 567	-170 523
- Commissions encourues		-4 977	-5 325	-4 297
- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-237 354	-201 892	-174 820
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>		262 343	247 213	225 660
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	3.21	-76 909	-226 804	-75 859
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	3.22	-13 384	-12 791	-19 687
- Autres produits d'exploitation		5 419	4 759	3 776
- Frais de personnel	3.23	-107 999	-99 178	-98 818
- Charges générales d'exploitation	3.24	-27 160	-21 182	-20 822
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-6 346	-6 530	-6 514
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		35 964	-114 513	7 736
- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		1 205	-3	873
- Impôts sur les sociétés	3.25	-16 062	-937	-13 316
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>	-	21 107	-115 453	-4 707
- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	-	0	0	0
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>	-	21 107	-115 453	-4 707
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NET D'IMPOT)		0	-403 221	-119 612
<u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>		21 107	-518 674	-124 319



4.3.1.4. ETATS DE FLUX DE TRÉSORERIE COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE

En mD

	Note	31-12-2014	31-12-2013	31-12-2012
Produits d'exploitation bancaire encaissés		509 440	424 790	383 970
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-238 343	-208 872	-187 539
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		8 797	8 487	1 366
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-243 436	-420 806	-213 511
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		159 268	-335 328	288 536
Acquisitions/cessions des titres de placement		-131 010	-19 613	-68 062
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-110 285	-100 815	-85 940
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		45 831	-82 376	83 125
Impôts sur les sociétés payés		-1 238	-983	-14 729
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		-975	-735 515	187 216
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		10 721	9 288	7 870
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-52 494	-7 556	4 168
Acquisitions / cessions des immobilisations		-6 973	-8 190	-8 475
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-48 745	-6 458	3 563
Emissions d'actions		0	0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-28 092	-42 722	92 902
Dividendes versés		0	-1	-5
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-28 092	-42 723	92 897
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-77 812	-784 695	283 676
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		-311 355	473 340	189 664
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	3.26	-389 167	-311 355	473 340



4.3.1.5. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2014

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 Décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes Comptables (NCT 21, 22,23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

2.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour leur valeur nominale.

2.1.2 Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

2.1.3 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2014 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus à l'exception des intérêts des crédits traités dans le cadre de la nouvelle circulaire BCT N°2011-04.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ». Seuls les agios sur les comptes gelés sont réservés.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

2.1.4 Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 478 311 mD.

2.1.5 Provisions sur engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la « B.C.T » n° 91- 24, telle que modifiée par les circulaires de la « B.C.T » n° 93-23 et n° 99-04, qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :



• A	: actifs courants	0%
• B1	: actifs nécessitant un suivi particulier	0%
• B2	: actifs incertains	20%
• B3	: actifs préoccupants	50%
• B4	: Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Pour la détermination du montant de cette provision, la banque a retenu la méthodologie à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24 qui prévoit les étapes suivantes :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité ;
- Calcul des taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe de l'année N par rapport aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1. Ce calcul a été effectué en éliminant les engagements présentant un profil de risque spécifique à savoir : Clan Ben Ali et entreprises publiques;
- Détermination du facteur scalaire par groupe de créances reflétant l'aggravation des risques. Il y a lieu de noter que le calcul du facteur scalaire a été effectué compte tenu des engagements du clan Ben Ali et ceux des entreprises publiques étant donné que ces derniers sont également touchés par la conjoncture exceptionnelle observée en 2011 ;
- Estimation des taux de provision à appliquer par groupe de créances et détermination du montant de la provision collective par la multiplication du montant des engagements 0 et 1 par ces trois paramètres.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 31 décembre 2013 portant divisions, couverture des risques et suivi des engagements, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédits ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

2.2. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.



2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

- Sont classés dans le portefeuille d'investissement :
- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii. Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

iii. Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.



La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.

Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

2.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la Banque et bénéficiant d'une prise en charge, par Tunis Ré, de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la « S.T.B » encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêté aux taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

2.5. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

2.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
-Mobilier et matériel de bureau	10 % 15% 20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
-Matériel informatique	15% 33% (*)
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».



2.7 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévues par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

Note 3.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 193 975 mDT au 31/12/2014 contre 144 052 mDT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
➤ Libellé		
Caisse	48 280	38 484
BCT	144 382	104 325
CCP	1 309	1 239
TGT et Reprise de liquidité	4	4
➤ Total	193 975	144 052

- Les comptes « B.C.T » Dinars présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement.
- Le tableau suivant récapitule ces suspens par date d'antériorité :

ANTERIORITE	DEBIT BCT	DEBIT STB	CREDIT BCT	CREDIT STB
Moins d'un trimestre	649 029 940	445 317 049	761 429 439	303 624 816
Plus d'un trimestre	19 618 658	28 134 459	29 548 638	25 543 914
Plus d'un semestre	18 950 498	5 418 193	6 572 032	18 123 491
Plus d'un an	44 116 809	47 959 217	42 206 401	40 980 957
TOTAL	731 715 906	526 828 918	839 756 510	388 273 178

- Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :



/ISE	ANTERIORITE	LC ET NC				LD ET ND		COURS	LD ET ND BCT		EN DT
		LC	LD	NC	ND	BCT	BCT		EN DT	EN DT	
AED	Moins d'un trimestre	50 100	233 300	172	172	50 272	233 472	0,506		25 452	118 205
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,506		0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,506		0	0
	Plus d'un an	0	191	21 350	52 950	21 350	53 141	0,506		10 809	26 905
		50 100	233 491	21 522	53 122	71 622	286 613			36 262	145 109
CAD	Moins d'un trimestre	56	14 500	47	480	103	14 980	1,603		166	24 013
	Plus d'un trimestre	0	198	0	198	0	396	1,603		0	634
	Plus d'un semestre	18 793	0	0	18 036	18 793	18 036	1,603		30 125	28 912
	Plus d'un an	72 011	22 696	30 456	19 420	102 466	42 116	1,603		164 253	67 513
		90 860	37 394	30 503	38 134	121 362	75 528			194 544	121 072
CHF	Moins d'un trimestre	35 270	0	38 296	38 646	73 567	38 646	1,877		138 067	72 530
	Plus d'un trimestre	0	0	0	99 185	0	99 185	1,877		0	186 147
	Plus d'un semestre	0	0	4 000	0	0	0	1,877		7 507	0
	Plus d'un an	117	25	49 657	600	49 774	625	1,877		93 414	1 172
		35 387	25	91 954	138 431	123 341	138 456			238 988	259 848
DKK	Moins d'un trimestre	0	0	0	260	0	260	0,303		0	79
	Plus d'un trimestre	828	0	0	828	828	828	0,303		251	251
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,303		0	0
	Plus d'un an	0	101	0	0	0	101	0,303		0	31
		828	101	0	1 088	828	1 189			251	360
DZD	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,021		0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	20 000	0	20 000	0,021		0	423
	Plus d'un semestre	0	0	4 000	0	4 000	0	0,021		0	0
	Plus d'un an	0	0	0	440 720	0	440 720	0,021		0	9 312
		0	0	4 000	460 720	4 000	460 720			0	9 735
JRO	Moins d'un trimestre	4 112 044	1 758 971	23 021 742	2 731 591	27 133 786	4 490 563	2,262		61 382 050	10 158 551
	Plus d'un trimestre	442 892	20 901	26 336 782	100 016	26 779 674	120 917	2,262		60 580 979	273 537
	Plus d'un semestre	239 333	532 951	431 236	200 313	670 569	733 264	2,262		1 516 962	1 658 790
	Plus d'un an	102 531 885	115 037 155	48 863 441	29 369 322	151 395 327	144 406 477	2,262		342 486 508	326 676 333
		107 326 154	117 349 978	98 653 202	32 401 242	205 979 356	149 751 220			465 966 499	338 767 211
GBP	Moins d'un trimestre	53 273	0	29 821	10 212	83 094	10 212	2,897		240 724	29 584
	Plus d'un trimestre	0	0	0	25 000	0	25 000	2,897		0	72 425
	Plus d'un semestre	96	0	15	1 008	111	1 008	2,897		322	2 920
	Plus d'un an	878 839	90 889	87 461	54 978	966 300	145 867	2,897		2 799 371	422 576
		932 209	90 889	117 297	91 197	1 049 505	182 087			3 040 417	527 505
JPY	Moins d'un trimestre	100 000	0	0	157 476	100 000	157 476	0,016		1 555	2 449
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,016		0	0
	Plus d'un semestre	0	1	0	0	0	1	0,016		0	0
	Plus d'un an	2 574 423	0	0	0	2 574 423	0	0,016		40 037	0
		2 674 423	1	0	157 476	2 674 423	157 477			41 592	2 449
KWD	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	6,346		0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	6,346		0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	6,346		0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	6,346		0	0
		0	0	0	0	0	0			0	0



LYD	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	1,553	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	1,553	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	1,553	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	1,553	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
MAD	Moins d'un trimestre	15 300	0	0	0	15 300	0	0,206	3 155	0
	Plus d'un trimestre	0	0	539 360	0	539 360	0	0,206	111 216	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,206	0	0
	Plus d'un an	0	0	612	0	612	0	0,206	126	0
		15 300	0	539 972	0	555 272	0	0	114 497	0
MRO	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
MOK	Moins d'un trimestre	0	0	66 282	66 357	66 282	66 357	0,250	16 538	16 557
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,250	0	0
	Plus d'un semestre	473	0	0	0	474	0	0,250	118	0
	Plus d'un an	0	142 300	97	425	97	142 725	0,250	24	35 611
		473	142 300	66 380	66 782	66 853	209 083	0,250	16 680	52 168
MAR	Moins d'un trimestre	0	0	58 561	58 561	58 561	58 561	0,511	29 902	29 902
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,511	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,511	0	0
	Plus d'un an	0	0	19 556	0	19 556	0	0,511	9 986	0
		0	0	78 117	58 561	78 117	58 561	0,511	39 888	29 902
MAR	Moins d'un trimestre	0	0	337 500	0	337 500	0	0,496	167 258	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,496	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,496	0	0
	Plus d'un an	3 500	0	0	0	3 500	0	0,496	1 735	0
		3 500	0	337 500	0	341 000	0	0,496	168 993	0
MEK	Moins d'un trimestre	0	0	245 400	245 800	245 400	245 800	0,240	58 960	59 056
	Plus d'un trimestre	0	0	91	0	91	0	0,240	22	0
	Plus d'un semestre	0	0	14	0	14	0	0,240	3	0
	Plus d'un an	312	0	45 474	0	45 787	0	0,240	11 001	0
		312	0	290 978	245 800	291 291	245 800	0,240	69 986	59 056
MSD	Moins d'un trimestre	5 001 030	815 636	729 816	16 858 916	5 730 846	17 674 552	1,861	10 666 251	32 895 875
	Plus d'un trimestre	281 738	5 935	113 825	57 525	395 563	63 460	1,861	736 222	118 112
	Plus d'un semestre	9 772 025	9 201 671	392 470	87 233	10 164 495	9 288 903	1,861	18 918 157	17 288 507
	Plus d'un an	28 647 568	46 199 779	23 318 932	32 997 056	51 966 500	79 196 835	1,861	96 720 050	147 401 150
		43 702 360	56 223 020	24 555 044	50 000 730	68 257 404	106 223 750	1,861	127 040 681	197 703 644



Note 3.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 139 740 mDT au 31/12/2014 contre 235 276 mDT au 31/12/2013. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Créances sur les établissements bancaires:	132 144	223 119
- Comptes courants des banques résidentes	2	2
- Comptes courants des banques non résidentes	17 978	41 849
- Prêts sur le marché monétaire en Dinars	70 000	70 000
- Prêts sur le marché monétaire en Devises	39 735	107 355
- Intérêts à percevoir sur les prêts	20	10
- Créances rattachées	4 409	3 903
Institutions Financières:	7 596	12 157
- Prêts MLT	7 405	12 105
- Créances rattachées (société de leasing)	191	52
➤ Total	139 740	235 276

- Les comptes correspondants débiteurs sont présentés nets des comptes correspondants créditeurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :



ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVICES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DZD	731	0	0	0	731	0	0,0210	15	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	GBP	692	28 398	28 398	210	29 090	28 608	2,8970	84 275	82 879
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	JPY	135 487	0	0	30 000	135 487	30 000	0,0160	2 168	480
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	KWD	21	0	0	0	21	0	6,3460	133	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1,5530	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	NOK	1 375	104	0	0	1 375	104	0,2500	344	26
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SAR	342 572	0	0	4 500	342 572	4 500	0,4960	169 916	2 232
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SEK	3 245	22	0	60	3 245	82	0,2400	779	20
									257 629	85 636
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DZD	1 462	0	0	0	1 462	0	0,0210	31	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	GBP	150 644	144 168	3 023	9 128	153 667	153 297	2,8970	445 173	444 100
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	JPY	120 309	0	10 000	50 000	130 309	50 000	0,0160	2 085	800
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	KWD	9	0	0	0	9	0	6,3460	60	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1,5530	0	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	NOK	4 700	10 174	10 000	0	14 700	10 174	0,2500	3 675	2 543
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SAR	2 136	0	0	0	2 136	0	0,4960	1 059	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SEK	28 385	94	0	100	28 385	194	0,2400	6 812	47
									458 895	447 490
SUP A 12 MOIS	DZD	286 897	12 299 875	4 200	2 606 463	291 097	14 906 337	0,0210	6 113	313 033
SUP A 12 MOIS	GBP	460 991	955 564	1 767 675	512 021	2 228 667	1 467 585	2,8970	6 456 448	4 251 594
SUP A 12 MOIS	JPY	2 199 769	16 450	39 373	97 892	2 239 142	114 342	0,0160	35 826	1 829
SUP A 12 MOIS	KWD	23	0	0	3 017	23	3 017	6,3460	148	19 144
SUP A 12 MOIS	LYD	350 021	437 176	839 111	675 138	1 189 131	1 112 315	1,5530	1 846 721	1 727 425
SUP A 12 MOIS	NOK	1 000	780	21 544	1 883	22 544	2 663	0,2500	5 636	666
SUP A 12 MOIS	SAR	19 316	2 910	14 026	10 137	33 342	13 047	0,4960	16 537	6 471
SUP A 12 MOIS	SEK	890	42 545	57 327	4 130	58 217	46 675	0,2400	13 972	11 202
SUP A 12 MOIS	MRO	0	300 165	0	5 421 190	0	5 721 355	0,0060	0	34 328
									8 381 401	6 365 692



ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CAD	11 384	810	16 722	16 362	28 106	17 172	1,6030	45 054	27 527
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CHF	7 267	99 246	0	3 413	7 267	102 659	1,8770	13 641	192 691
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	USD	1 510 993	1 591 886	728 663	515 034	2 239 655	2 106 920	1,8610	4 167 998	3 920 979
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DKK	2 306	0	0	0	2 306	0	0,3030	699	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	MAD	470 834	1 214	1 450	355 060	472 284	356 274	0,2060	97 291	73 392
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	AED	455	449	0	0	455	449	0,5060	230	227
									4 324 913	4 214 816
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CAD	10 131	320	5 169	3 924	15 300	4 244	1,6030	24 526	6 802
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CHF	4 175	1 236	1 665	96	5 840	1 332	1,8770	10 962	2 501
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	USD	945 322	407 227	230 306	674 768	1 175 628	1 081 995	1,8610	2 187 843	2 013 592
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	AED	3 382	0	0	0	3 382	0	0,5060	1 711	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DKK	1 067	0	0	0	1 067	0	0,3030	323	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	MAD	132 328	26 630	225	491 919	132 553	518 549	0,2060	27 306	106 821
									2 252 671	2 129 716
SUP A 12 MOIS	CAD	577 218	418 585	1 182 196	1 489 594	1 759 414	1 908 179	1,6030	2 820 340	3 058 811
SUP A 12 MOIS	CHF	56 528	191 434	583 281	443 547	639 808	634 982	1,8770	1 200 920	1 191 860
SUP A 12 MOIS	USD	54 934 177	71 079 900	45 647 250	46 742 836	100 581 426	117 822 736	1,8610	187 182 035	219 268 112
SUP A 12 MOIS	AED	3 398	25	5	48 145	3 403	48 170	0,5060	1 722	24 374
SUP A 12 MOIS	DKK	1 660	8 483	13 552	895	15 212	9 378	0,3030	4 609	2 842
SUP A 12 MOIS	MAD	178 593	148 654	9 595	310 047	188 188	458 701	0,2060	38 767	94 492
									191 248 393	223 640 491



L'applicatif dédié à la gestion des prêts en devises ne permet pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.

Note 3.3 – Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2013 et 2014 se présente comme suit :

En mDT		
Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Comptes courants débiteurs	815 968	782 856
- Crédits sur ressources spéciales	268 786	260 806
- Les créances prises en charge par l'Etat	52 814	66 294
- Bonification prise en charge par l'Etat	15 913	19 817
- Comptes courants associés	201 505	202 921
- Autres concours à la clientèle	6 573 554	6 303 812
- Créances à abandonner	3 562	3 562
- Créances rattachées	47 585	41 640
<i>Total Brut</i>	7 979 688	7 681 708
Provisions	1 313 955	1 241 644
- Provisions sur comptes courants	220 271	216 372
- Provisions sur ressources spéciales	141 022	142 418
- Provisions sur autres concours à la clientèle	835 995	769 116
- Provisions sur comptes courants associés	60 459	59 355
- Provisions sur créances à abandonner	455	455
- Provisions collectives	55 753	53 928
- Agios réservés	1 043 829	961 427
- Agios réservés sur comptes courants	67 279	55 833
- Agios réservés sur autres concours à la clientèle	827 626	760 257
- Agios réservés sur comptes courants associés	39 264	37 061
- Agios réservés sur ressources spéciales	97 329	97 329
- Agios réservés sur créances à abandonner	3 107	3 107
- Agios réservés sur créances rattachées	9 224	7 840
- Produits perçus d'avance	11 083	9 511
<i>Total Net</i>	5 610 820	5 469 127



La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2014 est la suivante :

Libellé	Encours Brut	Prov.	Prov.	Agiors Réservés	Pdt perçus d'avance	En mDT
						Encours Net
C/C Débiteurs	815 968	-176 839	-43 432	-67 279		528 418
C/ Ressources spéciales	268 787	-54 440	-86 582	-97 329		30 436
Comptes courants associés	201 505	-46 191	-14 267	-39 264		101 783
Autres conc. à la clientèle	6 642 281	-451 381	-384 614	-827 626	-11 083	4 967 575
Créances à abandonner	3 562	-455		-3 107		0
Créances rattachées	47 585			-9 224		38 362
Total	7 979 688	-729 307	-528 895	-1 043 829	-11 083	5 666 574
Provisions collectives						-55 753
Encours net						5 610 820

Le système d'information de la banque n'assure pas la traçabilité, le recoupement et le contrôle des soldes des comptes « Produits perçus d'avance » se rapportant aux crédits à la clientèle. Cependant, des ajustements sont effectués pour l'estimation de ces soldes en fin d'exercice, sur la base de situations extra-comptable du portefeuille.

Agiors réservés :

Les comptes d'agiors réservés arrêtés au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

Libellé	En mDT	
	31/12/2014	31/12/2013
Agiors réservés sur C/C	67 279	55 833
Agiors réservés sur Avals et Cautions	6 923	7 451
Agiors réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	152 603	137 086
Agiors réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	186 337	174 566
Agiors réservés sur crédits garantis par l'Etat	3 453	3 731
Agiors réservés sur Ressources Spéciales	97 329	97 329
Agiors réservés sur C/C Associés	39 264	37 061
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	478 311	437 423
Agiors réservés/ créances à abandonner	3 107	3 107
Agiors réservés sur créances rattachées	9 224	7 840
<u>Sous Total</u>	1 043 829	961 427
Agiors réservés sur créances prises en charge par l'Etat	8 411	9 253
<u>Total</u>	1 052 240	970 680

Suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 478 311 mD.

Ces intérêts de retard réservés sur créances contentieuses concernent seulement une partie des créances contentieuses gérées par le nouveau progiciel du contentieux et qui sont calculés et comptabilisés automatiquement par ce système.

Les agiors réservés sur les comptes courants associés sont comptabilisés en partie au niveau du compte agiors réservés sur CCA et en partie au niveau des comptes agiors réservés sur les autres engagements.



Les comptes des provisions ont connu les mouvements suivants au cours de l'exercice 2014 :

Désignation	Montant
SOLDE AU 31/12/2013	1 607 459
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	52 573
DOTATIONS AUX PROVISIONS ADDITIONNELLES SUR ENGAGEMENTS	62 882
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR TITRES	19 986
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 694
REPRISES DES PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	-38 793
REPRISE DES PROVISIONS ADDITIONNELLES SUR ENGAGEMENTS	-7 837
REPRISES DES PROVISIONS SUR TITRES	-2 628
REPRISES DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-729
SOLDE AU 31/12/2014	1 697 607

Note 3.3.1 – Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI....).

Note 3.3.2 – Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2014, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 55 045 mDT.

Ainsi, et pour l'exercice clos le 31/12/2014 le solde des provisions additionnelles s'élève à 541 779 mDT.

Note 3.3.3 – Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

La provision collective, déterminée conformément à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24, a été estimée fin 2014 à 55 .753 millions de dinars.

La provision collective, estimée à 55 753 mDT, se détaille comme suit :

ACTIVITE	CLASSES 0&1 DEC2014	TX MIG MOYEN 2009/2013	FACTEUR SCALAIRE 2013/2014	TX DE PROV CORRIGE	PROV COLLECTIVE DEC2014
AGRICULTURE	44 994 806	10,65%	1,36	20,00%	1 305 158
AUTRES INDUSTRIES	8 598 692	23,23%	1,00	25,00%	499 454
AUTRES SERVICES	651 867 019	2,26%	1,00	25,00%	3 677 172
BATIMENT & T.P	331 039 888	2,56%	1,00	20,00%	1 697 200
COMMERCE	629 150 253	3,29%	1,00	25,00%	5 176 924
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	1 296 714 915	4,17%	1,65	25,00%	22 279 226
PROMOTION IMMOBILIERE	210 448 465	5,40%	2,98	15,00%	5 080 728
TOURISME	299 316 511	19,64%	1,00	20,00%	11 759 210
AUTRES	45 328 518	2,61%	2,07	46,00%	1 126 176
CONSOMMATION	1 240 499 323	0,72%	1,41	20,00%	2 511 903
HABITAT	268 610 913	1,89%	1,26	10,00%	639 576
TOTAL					55 752 728



Note 3.3.4 – Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont :

- les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 48,160 millions de dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.
- Les créances de la société « ELFOULEDH » prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2013 dont l'encours totalise la somme de 8.924 millions de dinars.

Note 3.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 395 173 mDT au 31/12/2014 contre 215 475 mDT au 31/12/2013. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

<i>Libellé</i>	31/12/2014	31/12/2013
<i>Bons de trésor à court terme</i>	118 023	73 002
<i>Bons de trésor assimilables</i>	274 462	143 872
<i>Créances et dettes rattachées</i>	5 572	1 066
<i>Dépréciation des bons de trésor assimilables</i>	0	0
<i>Intérêts perçus d'avance</i>	- 2 884	-2 465
➤ Total	395 173	215 475

Note 3.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres est passée de 274 583 mDT au 31/12/2013 à 312 560 mDT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Titres d'investissement	97 604	33 697
- Fonds gérés SICAR	87 344	96 574
- Fonds commun de Placement	22 640	22 600
- Titres de participation	88 636	87 679
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	88 783	89 122
- Parts dans les entreprises liées	123 559	123 559
- Sociétés en liquidation	582	582
- Participations en rétrocession	20 657	20 657
- Créances et dettes rattachées	-332	-332
Valeur Brute	529 473	474 138
Provisions	216 913	199 555
Valeur Nette	312 560	274 583



Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

En mDT

Libellé	Valeur comptable	Provisions au 31/12/2013	Dotations	Reprises	Provisions au 31/12/2014
Les titres d'investissement	97 604	-650			-650
Les SICAR	87 344	-42 981	-3 296	1 043	-45 233
Les titres de participation	344 857	-155 924	-16 691	1 585	-170 030
Les créances rattachées	-322	-			-
Total	529 473	-199 555	-19 987	2 628	-216 913

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2014 se détaille comme suit :

En mDT

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,4%	33 801	33 801	0
STB SICAR	55,8%	10 905	0	10 905
STB INVEST	94,4%	34 676		34 676
STB-FINANCE (Ex-SOFIGES)	61,3%	4 749		4 749
BFT	78,2%	3 535	3 535	0
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,8	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,9	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,2	3 221		3 221
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,3	2 488	2 488	
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,7	7 461		7 461
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50	2 000	1 321	679



Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur totale de 87 344 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 45 233 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements Antérieur	Restitutions fonds	Résultats capitalisés	Solde au 31/12/2014
FG STB 1	8 000	1 970		-1 123	4 907
FG STB 2	8 000	4 083		1 602	5 519
FG STB 3	5 000	1 610		1 132	4 522
FG STB 4	6 500	1 722		1 469	6 247
FG STB 5	6 824	2 158		1 919	6 585
FG STB 6	2 707	724		304	2 287
FG STB 7	800			115	915
FG STB 8	9 371		850	2 406	10 927
FG STB 9	4 800			391	5 191
FG STB 10	8 748			776	9 524
FG STB 11	6 000			623	6 623
FG STB 12	9 898			1 260	11 158
FG STB 13	10 000		10 000	0	0
FG ID 1	2 000	1 630		892	1 262
FG ID 2	2 000	957		234	1 277
FG ID 3	5 436	2 834		1 257	3 859
FG ID 4	360	28		30	362
FG ID 5	1 133			284	1 417
FG ID 6	4 000			762	4 762
Total	101 577	17 716	10 850	14 333	87 344



Au 31 Décembre 2014, la situation des emplois des Fonds Gérés se détaille comme suit :

En mDT

Fonds Gérés	Titres de participations à rétrocéder	Participations directes	Titres SICAV
Fonds gérés STB 1 (1999)	2 216	2 094	264
Fonds gérés STB 2 (2000)	4 875	299	525
Fonds gérés STB 3 (2001)	2 528	1 000	763
Fonds gérés STB 4 (2002)	6 745		770
Fonds gérés STB 5 (2003)	6 352	231	1 173
Fonds gérés STB 6 (2005)	2 810	79	785
Fonds gérés STB 7 (2006)	405	390	299
Fonds gérés STB 8 (2007)	7 425	382	6 723
Fonds gérés STB 9 (2008)	4 800		1 083
Fonds gérés STB 10 (2008)	8 556		980
Fonds gérés STB 11 (2009)	5 447	83	992
Fonds gérés STB 12 (2009)	6 424	1 526	2 289
Fonds gérés STB 13 (2010)			0
FG 1 ID SICAR (2002)	1 289		32
FG 2 ID SICAR (2002)	1 639		20
FG 3 ID SICAR (2003)	3 874	140	67
FG 4 ID SICAR (2005)	358		10
FG 5 ID SICAR (2006)	951		466
FG 6 ID SICAR (2007)	3 003		1 827



Note 3.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 84 084 mDT au 31/12/2014. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition/ Cession 2014	Valeur Brute au 31/12/2014	Amort. Au 31/12/2013	Dotation / Régul. 2014	Sortie Amort actif 2014	Amort au 31/12/2014	Valeur Nette au 31/12/2014
Immobilisations Incorporelles	12 069	1 089	13 158	9 375	1 761	0	11 136	2 024
Logiciel informatique	12 012	1 089	13 101	9 372	1 761		11 133	1 967
Droit au bail	57	0	57	0			0	57
Frais études et développement	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	189 075	5 833	194 908	108 311	4 585	0	112 897	82 061
Terrains	17 773	0	17 773					17 773
Constructions	71 296	0	71 296	26 681	1 498		28 179	43 581
Mobilier de bureaux	5 025	185	5 210	4 782	101		4 883	326
Matériel de transport	1 161	0	1 161	809	56	0	865	297
Matériel informatique	31 303	451	31 754	30 564	981	0	31 544	210
Matériel de communication	1 931	990	2 921	1 692	109		1 801	1 120
Matériel de bureaux	15 089	459	15 548	14 568	271		14 839	709
Matériel de sécurité	2 735	63	2 798	2 103	111		2 214	585
Matériel de climatisation	4 886	51	4 937	3 872	235		4 107	823
Agencements, amén. et instal.	29 008	4 753	33 811	21 266	1 081		22 346	11 465
Mob- bureau hors expl	32	0	32	27	2		29	3
Mat-outil hors exploit	320	4	324	286	6		294	29
Immeubles hors exploit	6 860	0	6 860	1 663	124		1 787	5 073
Constructions en cours	1 658	-1 127	531	0			0	67
Imm. En attente affectation	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	201 144	6 922	208 116	117 686	6 346	0	124 032	84 084

La Banque n'a pas procédé en 2014 à l'inventaire physique de ses immobilisations. En outre, la Banque ne dispose pas d'une base de données détaillant les immobilisations comptabilisées par la banque par nature d'immobilisations et par référence.



Note 3.7 – Autres actifs

Au 31/12/2014, les autres postes d'actif totalisent 604 452 mDT contre 593 203 mDT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Prêts au personnel	124 750	117 075
- Frais médicaux à récupérer	3 147	3 124
- État, impôt et taxes	28 705	43 473
- Stock divers	2 000	1 370
- Différence de change à la charge de l'état	10 031	5 613
- Écart de conversion	4 984	13 784
- Siège, succursales et agences (1)	33 296	59 982
- Comptes de régularisation actif	250 830	243 004
- Valeurs présentées à la compensation	42 517	33 948
- Effets financiers en recette	107	107
- Débits à régulariser	11 037	4 192
- Charges payées d'avance	469	420
- Produits à recevoir	10 210	6 537
- Créances cédées	2 136	2 136
- Autres	80 233	58 438
TOTAL	604 452	593 203

- (1) Les suspens débiteurs nets non identifiés et relatifs à l'inter-siège sont provisionnés à concurrence de 6 358 MD. Ce montant a été déterminé par application d'un taux de provisionnement de 100% pour les suspens antérieurs à 2014, de 50% pour les suspens du premier semestre 2014 et de 20% pour les suspens du troisième trimestre 2014.

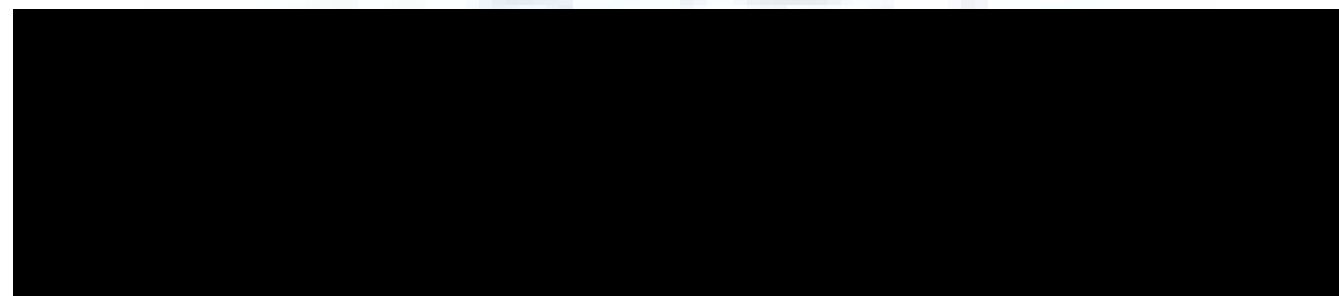


Note 3.8 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2014 ce poste totalise 234 521 mDT contre 188 226 mDT au 31/12/2013. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financiers est la suivante :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<i>Etablissements bancaires :</i>	<i>25 212</i>	<i>53 339</i>
- Banques de dépôts	1	226
- Banques non résidentes	25 211	53 113
<i>Emprunts interbancaires :</i>	<i>209 309</i>	<i>134 887</i>
<i>Total</i>	<i>234 521</i>	<i>188 226</i>

- Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :



Note 3.9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 5 331 978 mDT au 31/12/2014 contre 5 175 396 mDT au 31/12/2013. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	1 393 204	1 301 545
Dépôts épargne	2 115 958	2 075 450
Compte à terme	508 343	439 016
Comptes en dinars convertibles	77 875	71 453
Comptes en devises	285 282	285 166
Placements en devises	232 399	216 762
Bons de caisse	326 652	326 342
Autres sommes dues à la clientèle	182 760	143 758
Dettes rattachées	-1 252	1 435
Certificats de dépôts	210 757	314 469
<i>Total</i>	<i>5 331 978</i>	<i>5 175 396</i>

Les applicatifs utilisés pour la gestion des placements clientèles en devises et en dinars ne permettent pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.



Note 3.10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 490 968 mDT au 31/12/2014 contre 519 003 mDT au 31/12/2013 et se répartit comme suit:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts obligataires & privés	274 066	307 788
Ressources spéciales	201 098	195 219
Dettes rattachées	15 804	15 996
Total	490 968	519 003

Note 3.11 – Autres passifs

Ce poste totalise 791 969 mDT au 31/12/2014 contre 702 085 mDT au 31/12/2013 :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour passifs et charges (1)	168 564	166 260
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	21 063	20 162
Effets financiers non échus (3)	206 462	200 784
Agios réservés pris en charge par l'État	8 411	9 253
Charges à payer	32 524	33 467
Créditeurs divers	2 385	2 830
Suspens à régulariser	5 915	5 915
Siège, succursales et agences	62	5 442
Comptes de régularisation-Passif	96 499	91 487
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	226 138	113 412
Autres crédits	348	348
Crédits à régulariser	908	3 891
Intérêts à recouvrir sur ressources spéciales	13 719	13 719
Différence PF encaissement exigibles après encaissement(4)	8 971	35 115
Total	791 969	702 086

- (1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2014 s'élèvent à 168 564 mDT contre 166 260 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :



Libellé	Provisions 31/12/2013	Reprises	Dotations	Modification compt able	Réaffectation et correc tion	Provisions /12/2014
Prov sur E/S	38 305	-2 256	2 018		- 1 423	36 643
Prov pour départ à la retraite	26 464					26 464
Prov pour risques divers	101 491	-729	4 694			105 457
Total	166 260	-2 985	6 712		-1 423	168 564

(2) cette rubrique se détaille comme suit :

En mDT

Rubrique	31/12/2014	31/12/2013
TVA	1 799	1 631
Retenues à la source	9 798	9 027
Fonds de péréquation de change	6 795	6 818
Autres	2 671	2 686
Total	21 063	20 162

(3) cette rubrique se détaille comme suit :

En mDT

Rubrique	31/12/2014	31/12/2013
Effets financiers moyen terme non échus	72 466	69 854
Effets financiers court terme non échus	103 773	102 428
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	29 676	27 940
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	562
Total	206 462	200 784

(4) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde de 8 971 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	Montant
Valeur à l'encaissement	172 657
Valeurs exigibles après encaissement	-181 628
Total	-8 971



Note 3.12 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 124 300 mDT. Il est composé de 24 860 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Rubrique	Solde avant affectation 31/12/2013	Affectation résultat 2013	Solde après affectation au 31/12/2013	Autres imputations	Solde au 31/12/2014
Capital	124 300		124 300	-	124 300
Réserves	332 508		332 508	496	333 004
Prime de fusion	26 787		26 787	-	26 787
Actions propres	-2 859		-2 859	-	-2 859
Autres capitaux propres (1)	37 324		37 324	-	37 324
Dotation de l'État	117 000		117 000	-	117 000
Résultats reportés	-633 430	-115 453	-748 883		-748 883
Résultat reporté	-230 209	-518 674	-748 883	-	-748 883
Modifications comptables	-403 221	403 221	-	-	0
Résultat de l'exercice	-115 453	115 453	-	21 107	21 107
Total	-113 823	-	-113 823	21 603	-92 220

(2) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996 mDT)

Note 3.12.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

La STB a bénéficié de cette dotation au titre de la mise en jeu de la garantie de l'État en matière de remboursement des échéances des lignes des crédits extérieures suivantes :

Ligne	Encours 2011	Encours 2010	Échéances payées		Échéances à payer		Garantie de l'État	
			en 2011		2012-2014		Principal	Intérêt
			Principal	Intérêt	Principal	Intérêt		
EMP BEI P . G .E.T.II/ BNDT	15 498	17 801	2 303	961	7 715	2 072	10 018	3 033
EMPRT . BAD 6/ EX -BNDT	18	35 900	17 950	648	17 950	643	35 900	1 291
EMP GSI /EX BNDT	95 624	95 624	-	4 542	-	13 626	-	18 169
EMP BAD 7EME LIGNE BDET	37 974	48 824	10 850	2 102	32 550	3 347	43 399	5 449
Total	149 115	198 149	31 102	8 253	58 215	19 688	89 317	27 941



Note 3.12.2 – Fonds propres distribuables

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source totalisent au 31/12/2013, avant affectation du résultat, se détaillent comme suit :

Fonds propres figurant au bilan clos au 31/12/2014	Montant en mDT
Réserve légale	12 430
Réinvestissements exonérés	9 974
Fonds social	7 724
Prime d'émission	11 464
Prime de fusion	26 787
Réserve à régime spécial	246 385
Autres réserves	82 351
Résultat de l'exercice 2014	21 107
Résulta reportés	-748 883
Total des Fonds propres au 31 Décembre 2014	-330 600
Dividendes décidés et prélevés sur les résultats avant le 31/12/2014 à payer	650
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 portant loi des finances pour l'année 2014	-329 950

Note 3.13 – Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 Décembre 2014 des éléments suivants :

En mDT

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	527 309	519 612
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	324 769	400 873
Total cautions, avals et autres garanties données	852 078	920 485
Crédits documentaires et acceptations import	245 325	363 980
Crédits documentaires et acceptations export	26 274	73 279
Total crédits documentaires	271 599	437 259
Total passifs éventuels	1 123 678	1 357 744



Les comptes des engagements hors bilan ne sont pas justifiés et ne reflètent pas d'une manière fiable et exhaustive les engagements réels de la banque. Par conséquent et afin de pallier à cette situation, l'état des engagements hors bilan est élaboré à partir des déclarations extra-comptables.

Note 3.14 – Engagements de financement donnés

Le poste « Engagements de financement donnés » se compose au 31 Décembre 2014 des engagements de financement pour un montant de 145.735 mDT contre 115 647 mDT au 31 Décembre 2013.

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement	145 735	115 647
Total	145 735	115 647

Note 3.15 – Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 Décembre 2014 à 1 308 729 mDT contre 1 506 074 mDT au 31 Décembre 2013 :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	377 876	542 723
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	13 100	71 587
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	635 311	657 589
Garanties reçues de la clientèle	282 442	234 184
Total	1 308 729	1 506 074

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises en compte au niveau de l'hors bilan.

Note 3.16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 394 529 mDT contre 351 735 mDT au 31 Décembre 2013 et s'analysent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	13 241	17 229
Intérêts sur créances sur la clientèle	367 290	322 375
Revenus assimilés	13 998	12 131
Total	394 529	351 735



Note 3.17 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2014 à 60 246 mDT contre 59 643 mDT au 31 Décembre 2013 et s'analyse comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Chèques, effets, virements et tenue de compte	24 230	24 025
Opérations sur titres	1 109	550
Opérations de change	8 802	8 864
Opérations de commerce extérieur	1 409	1 497
Coffre-fort	34	33
Études	8 632	9 302
Autres	16 030	15 372
Total	60 246	59 643

Note 3.18 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à 31 576 mDT contre 28 047 mDT au 31 Décembre 2013 et s'analyse comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Gains nets sur titres de transaction	4 368	3 669
Gains nets sur titres de placement	10 828	6 698
Gains nets sur opérations de change	16 380	17 680
Total	31 576	28 047

Les gains nets sur titres de transaction sont répartis comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Gains sur cession BTCT et BTA	903	1 524
Intérêts sur BTCT	5 017	2 555
Pertes sur cession BTCT et BTA	-1 552	-410
Total	4 368	3 669



Les gains nets sur titres de placement sont répartis comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Intérêts et revenus assimilés	10 828	6 698
Dividendes et revenus assimilés	0	0
Total	10 828	6 698

Note 3.19 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 13 346 mDT contre 9 680 mDT au 31 Décembre 2013 et s'analysent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	3 939	1 973
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	9 407	7 707
Total	13 346	9 680

Note 3.20 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 232 377 mDT contre 196 567 mDT au 31 Décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Opérations avec les établissements bancaires	41 901	15 192
Opérations avec la clientèle	163 568	151 769
Emprunts et ressources spéciales	26 884	29 606
Autres intérêts et charges	24	0
Total	232 377	196 567



Note 3.21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	Exercice clos	Exercice clos
	le 31/12/2014	le 31/12/2013
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-52 573	-169 580
Dotations aux provisions additionnelles	-62 882	-90 990
Dotations aux provisions collectives	- 1 825	0
Créances passées par pertes	-4 143	-836
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	38 793	24 998
Reprises sur provisions additionnelles	7 837	7 477
Reprises d'agios réservés sur créances abandonnées	1 849	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	-4 694	-15 642
Reprises sur provisions pour risques et charges	729	17 769
Total	-76 909	-226 804

Note 3.22 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2014, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Exercice clos	Exercice clos
	le 31/12/2014	le 31/12/2013
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-16 691	-11 716
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-3 296	-3 913
Plus values ou moins values de cession du portefeuille d'investissement	3975	1 027
Pertes sur fonds SICAR	0	-263
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 585	236
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 043	1 838
Total	-13 384	-12 791



Note 3.23 – Frais de personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2014 un total de 107 999 mDT contre 99 178 mDT au 31 Décembre 2013, détaillés comme suit :

Libellé	Exercice clos	Exercice clos
	le 31/12/2014	le 31/12/2013
Rémunération du personnel	83 649	76 497
Charges sociales	22 319	20 508
Autres charges liées au personnel	2 030	2 173
Total	107 998	99 178

Note 3.24 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2014 un total de 27 160 mDT contre 21 182 mDT au

31

Décembre 2013, détaillées comme suit :

Libellé	Exercice clos	Exercice clos
	le 31/12/2014	le 31/12/2013
Loyer	2 514	2 405
Entretiens et réparations confiés à des tiers	2 992	2 090
Travaux et façons exécutés par des tiers	3 107	2 791
Primes d'assurance	293	293
Autres	1 964	1 925
Impôts et taxes	1 733	1 185
Fournitures faites à l'entreprise	1 887	1 337
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	2 187	613
Transport et déplacement	256	249
Frais divers de gestion	10 227	8 294
Total	27 160	21 182



Note 3.25 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2014 s'élève à 16 062 mDT contre 937 mDT en 2013 soit une hausse de 15 125 mDT qui s'explique comme suit:

Libellé	2 014	2 013
Base imposable avant déduction des provisions	163 230	148 553
Provisions déductibles	117 339	261 019
Résultat fiscal	45 891	-112 466
Impôt sur les sociétés(*)	16 062	937

(*) Pour l'exercice 2013 l'impôt sur les sociétés correspond au minimum d'impôt.

Note 3.26 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2014, un solde de -389 167 mDT contre 311 355 mDT au 31 Décembre 2013, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, CCP et reprise de liquidité	49 593	39 728
BCT	-439 206	-439 962
Banques et organismes spécialisés	-7 232	-11 489
Prêts emprunts sur le marché monétaire	-107 461	29 831
Titres de transactions	115 139	70 537
Total	-389 167	-311 355



4.3.2. RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS À L'EXERCICE 31/12/2014

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Société Tunisienne de Banque-STB- arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne de Banque – STB-, arrêtés au 31 décembre 2014, comportant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 7 340 804 KDT, des capitaux propres négatifs de 92 220 KDT, et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 21 107 KDT.

2. Responsabilité de la Direction

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne permettant la préparation et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques en vue de s'assurer que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit



comporte également l'appréciation des méthodes et des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Justification de l'opinion avec réserves

4-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et audités par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000 KDT, et de 5 000 KDT, tel que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- L'absence d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la STB en couverture des risques encourus sur la clientèle ainsi que l'indisponibilité de documentation justifiant la valeur retenue de certaines garanties réelles, notamment des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.

Par conséquent, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations, pourraient avoir un impact significatif sur le résultat et sur les capitaux propres de la Banque.

- 4-2. Les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 « *Créances sur la clientèle* », AC7 « *Autres actifs* » et HB « *Engagements hors bilan* » dépassent le solde des engagements détaillés au niveau de la base de gestion des crédits de la Banque pour un montant net de 24 037 KDT. Cet écart positif, qui devrait être justifié par les structures de la Banque, n'a pas fait l'objet d'une provision.
- 4-3. L'état des engagements hors bilan de la Banque, arrêté au 31 décembre 2014, qui fait apparaître des engagements donnés et reçus d'une valeur respective de 1 272 871 KDT, et 1 308 729 KDT, est établi d'une manière extra-comptable sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la Banque.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des engagements donnés et/ou reçus.

- 4-4. La Banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur les actifs, les passifs et les capitaux propres de la Banque.
- 4-5. Les rubriques du bilan : « *Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT* », « *Créances sur les établissements bancaires et financiers* » et « *Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers* », comportent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes « *Correspondants locaux* » et le compte « *BCT compte BDET/BNDT* » présentent des soldes anciens, figés, provisionnés et non rapprochés.

Se référer aux notes 3.1, 3.2 et 3.8 des états financiers.

Par ailleurs, les rubriques « *Autres actifs* » et « *Autres passifs* » comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 8 670 KDT, et 12 258 KDT et d'autre part, des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises), et aux comptes liés à la télé-compensation.



La Banque a déjà entamé des travaux de justification et d'apurement des soldes figés et des suspens, qui ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. L'impact des résultats de ces travaux sur les actifs, les passifs, les capitaux propres et le résultat de l'exercice, ne peut être actuellement cerné avec précision.

- 4-6. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application de l'article 25 de la loi de finances pour l'année 1999, présentent, au 31 décembre 2014, une valeur comptable de 52 814 KDT, alors que leur juste valeur est estimée à 40 957 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus.

Ainsi, la moins-value non constatée par la Banque est de l'ordre de 11 857 KDT.

- 4-7. Le solde du compte « Réserves pour fonds social » s'élève au 31 décembre 2014, à 7 724 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social s'élèvent à 19 798 KDT, soit une différence de 12 074 KDT, qui n'a pas pu être justifiée par la Banque.

- 4-8. Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été rapprochés avec les données comptables correspondantes au 31 décembre 2014.

Nous ne pouvons pas par conséquent nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la Banque et dont le solde comptable net s'élève au 31 décembre 2014, à 84 084 KDT.

Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de ce qui a été mentionné aux paragraphes 4.1 à 4.8, les états financiers ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Société Tunisienne de Banque -STB- » ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 5-1. Les actifs de la Banque comportent des engagements de l'ordre de 801 180 KDT, envers des entreprises publiques, dont 279 251 KDT, non couverts par une garantie de l'Etat. Certaines de ces entreprises publiques connaissent des difficultés financières à l'instar de la Société Tunisienne de Sidérurgie "El Fouladh".

Les engagements "d'El Fouladh" s'élevant au 31 décembre 2014, à 33 180 KDT, ont été déclassés à cette même date parmi les actifs préoccupants (Classe 3) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements. A ce titre la provision correspondante est de 50% du risque encouru.

La banque a toutefois gardé une provision sur la totalité du risque encouru et correspondant aux actifs compromis (Classe 4), soit 28 189 KDT.

- 5-2. De même, la Banque a procédé au déclassement des engagements de la société TOPIC de 25 572 KDT, parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.



La Banque a toutefois maintenu la provision constatée au 31 décembre 2013 et calculée sur la base d'une classification des engagements de la société TOPIC parmi les actifs préoccupants (classe 3), soit 12 785 KDT.

- 5-3.** Les états financiers audités pour l'exercice 2013 de la Banque Franco-Tunisienne (BFT), détenue par la STB à concurrence de 78,18%, mentionnent une incertitude significative quant à sa capacité de poursuivre son exploitation, à recouvrer ses actifs et à payer ses dettes dans le cours normal de son activité.

La STB, actionnaire de référence de la BFT, pourrait être invitée, en vertu de l'article 40 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, à lui apporter le soutien nécessaire pour rétablir son équilibre financier.

- 5-4.** Les capitaux propres de la Banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012, et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la Banque en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq années de la date de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque au sens de l'article 4 de la même convention.

6. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 6-1.** Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, sur la gestion de l'exercice 2014.

- 6-2.** En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. Nous signalons que nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne, elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Les résultats de ces travaux sont en cours de discussion avec les structures internes de la Banque, ils feront ultérieurement l'objet d'un rapport distinct à l'intention de la Direction Générale de la Banque.

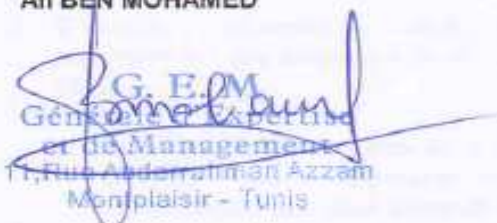


- 6-3.** En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque, eu égard à la réglementation en vigueur.
- 6-4.** Les capitaux propres de la Banque sont au 31 décembre 2014, négatifs de 92 220 KDT. Cette situation ne nous permet pas de vérifier le respect des règles de concentration de crédits prévues par les articles 1, 2, et 3 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991.
- A ce titre, et en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque a décidé en date du 23 octobre 2014, l'augmentation du capital social d'un montant égal à 650 000 KDT dont la réalisation n'est pas encore entamée à la date du présent rapport.
- 6-5.** Le ratio de solvabilité de la Banque, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif net pondéré (bilan et hors bilan) suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, se situe à - 5.17 % au 31 décembre 2014, alors que le minimum requis prévu par l'article 4 de la circulaire susvisée, est de 10%.
- 6-6.** L'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 prévoit que les banques doivent respecter en permanence et jusqu'au 31 décembre 2014, un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100%, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. Au 31 décembre 2014, la STB affiche un ratio de liquidité de 87,49%, soit une insuffisance de 12,61%.

Tunis, le 18 mai 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GEM
Ali BEN MOHAMED


G. E. M.
Généralistes Experts
et de Management
11, Rue Abdelmajid Azzam
Montplaisir - Tunis

P / le Groupement ABC – FINACO
Yahia ROUATBI


Cabinet
Yahia ROUATBI
Tel : 71 758 630
Fax : 71 758 630
Email : finaco@finaco.tn
FINACO
Groupement Audit & Gestion
Commissaire aux comptes

GEM

ABC – FINACO



SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles, réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations réalisées au cours de l'année 2014 autres que la rémunération des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions conclues au cours de l'exercice 2014, et qui entrent dans le cadre des articles susvisés.

2. Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents, autres que la rémunération des dirigeants, et qui continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2014

2.1 Parmi les capitaux propres de la STB figure une dotation de l'Etat d'un montant de 117 000 KDT, constatée en application de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, assortie d'une éventualité de restitution après cinq années et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque ;

2.2 En vertu de la convention signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011, la Banque a accordé à sa filiale, la Banque Franco-Tunisienne un emprunt interbancaire de 70 000 KDT pour une période de trois mois renouvelable, avec un taux d'intérêt de 5,25% ;

2.3 La Banque a conclu des conventions de comptes courants associés avec les filiales suivantes du Groupe :

Société du groupe	Encours 31/12/2014	Taux de rémunération	<i>En KDT</i>
			Intérêts 2014
Société Tunisienne de Recouvrement des Créances "STRC"	68 500	TMM+0.5%	3 798
L'Immobilière de l'Avenue	25 318	TMM+2%	-
ACTIVHOTELS	12 800	TMM+2%	-
SMT.Maison Blanche	1 623	Non rémunéré	-
Total	98 241		3 798



2.4 La Banque a signé avec sa filiale "STB-SICAR" plusieurs conventions de gestion des fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente au 31 décembre 2014, comme suit :

<i>En KDT</i>			
Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2014
FG STB 1	22/03/1999	8 000	4 907
FG STB 2	23/02/2001	8 000	5 519
FG STB 3	05/05/2001	5 000	4 522
FG STB 4	23/02/2002	6 500	6 247
FG STB 5	31/10/2003	6 824	6 585
FG STB 6	13/09/2004	2 707	2 287
FG STB 7	28/11/2006	800	915
FG STB 8	28/03/2008	9 371	10 927
FG STB 9	23/03/2009	4 800	5 191
FG STB 10	23/03/2009	8 748	9 524
FG STB 11	12/01/2010	6 000	6 623
FG STB 12	12/01/2010	9 898	11 158
FG ID 1	28/12/2002	2 000	1 262
FG ID 2	28/12/2002	2 000	1 277
FG ID 3	22/09/2003	5 436	3 859
FG ID 4	15/06/2005	360	362
FG ID 5	30/09/2006	1 133	1 417
FG ID 6	29/03/2008	4 000	4 762
Total		101 577	87 344

Les conditions de rémunération au titre de la gestion des fonds gérés à capital risque se résument comme suit :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 1% prélevée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous les autres frais et commissions ;
- Une commission de performance égale à 20% des plus-values réalisées sur les cessions d'actions, de parts sociales et des dividendes servis ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placements réalisés par chaque fonds.

Au cours de l'exercice 2014, la Banque a comptabilisé une charge globale de 1 199 KDT au titre de ces différentes commissions sur fonds gérés.

2.5 Les conditions annuelles des contrats de location conclus entre la Banque et certaines de ses filiales se résument dans le tableau suivant :

<i>En KDT</i>					
Filiale	Montant annuel du loyer	Date début de la location	Majoration annuelle en(%)	Loyer 2014 (TTC)	
STRC	1er étage	10 (TTC)	01/07/2004	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	15, 901
	2ème étage	10 (TTC)	01/09/2001	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	18, 183
	3ème étage	10 (TTC)	01/04/2005	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	15, 329
SOFIGES	44, 983 (HTVA)	01/11/2011	5%	58, 521	
STB INVEST	20, 988 (HTVA)	01/12/2011	5%	26, 655	
STB MANAGER	19, 549 (HTVA)	01/12/2011	5%	25, 432	
SOFI ELAN	5, 227 (HTVA)	01/12/2011	5% Tout les deux ans à partir de la 3 ^{ème} année de la location.	5, 488	
Total				165, 509	



2.6 L'encours des emprunts obligataires souscrits par les administrateurs de la Banque, totalise au 31 décembre 2014, 56 502 KDT. Cet encours se détaille par administrateur dans le tableau suivant :

En KDT

Administrateur	Emprunt (E)	Taux	Montant souscrit	Encours 31/12/2014
STAR	E- 2011 Catégorie A	6,10%	10 000	7 142
	E-2008/1 Catégorie C	TMM+1,75	2 000	1 400
	E-2008/1 Catégorie D	TMM+2	5 000	3 800
	E-2008/2	6,50%	10 000	6 875
	E-2010/1 Catégorie B	5,30%	20 000	16 000
Hamrouni Abdelkader	E-2011 Catégorie A	6,10%	8 000	5 714
	E-2012/1	6,15%	20 000	12 000
ETAP	E-2011 Catégorie A	6,10%	5 000	3 571
Total			80 000	56 502

2.7 La Banque assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les trois SICAV : "SICAV L'Epargnant", "SICAV L'Investisseur" et "SICAV L'Avenir". En rémunération des prestations fournies à ce titre, elle bénéficie des commissions suivantes :

- 0,05% du montant de l'actif net de la "SICAV L'Epargnant" calculé quotidiennement.
- 0,1% du montant de l'actif net de la "SICAV L'Investisseur" calculé quotidiennement.
- 1 000 DT (Hors taxes), à verser annuellement par la "SICAV L'Avenir".

2.8 Les concours bancaires accordés par la Banque à ses administrateurs et ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 156 148 KDT, réparti comme suit :

En KDT

	Encours au 31/12/2014
Groupe KHALFALLAH BECHIR	109 643
Groupe DRISS MHAMMED	31 070
Groupe HAMROUNI ABDELKADER	10 948
LOUATI ABDERRAZEK	12
STAR	2 496
ETAP	1 862
Sous total "Administrateurs"	156 031
Président Directeur Général	22
Directeur Général Adjoint	95
Sous total "Dirigeants"	117
Total général	156 148

3. Obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants

3-1. Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- (i). La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision de Monsieur le Premier Ministre en date du 25 mars 2013. Cette rémunération mensuelle brute se compose de :



- Un salaire de base de 900 dinars ;
- Une indemnité de logement de 200 dinars ;
- Une indemnité de gestion de 350 dinars ;
- Une indemnité de représentation de 1 580 dinars ;
- Une indemnité temporaire pour remboursement des frais de représentation de 1 120 dinars,
- Et une indemnité complémentaire de 1 150 dinars ;

Les avantages en nature sont les suivants : un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques.

- (ii). La rémunération des Directeurs Généraux Adjoints a été fixée par décision du Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 26 septembre 2013. Elle se compose par directeur, d'un salaire brut annuel de 64 842 dinars (soit un salaire net annuel de 48 632 dinars), d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques.
- (iii). Le montant des jetons de présence servis aux administrateurs au titre de l'exercice 2013, a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 octobre 2014 à 5 KDT (net) par administrateur.

3-2. Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants et les membres de son conseil d'administration tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en KDT) :



En KDT

Nature de la rémunération	PDG		DGA Actuel		Ancien DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	91,632	38,517	94,487	24,283	52,640	-	71,000	71,151
Avantages postérieurs à l'emploi	-	38,475	-	20,485	-	-	-	-
Total	91,632	76,992	94,487	44,768	52,640	-	71,000	71,151

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes sus-indiqués.

Tunis, le 18 mai 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GEM
Ali BEN MOHAMED

G. E. M.
Cabinet d'Expertise
de Management
11, rue Abderrahman Azzan
Montplaisir - Tunis

P / le Groupement ABC – FINACO
Yahia ROUATBI





Note rectificative de la note 3.6 Valeurs immobilisées

En mD

	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition/ Cession 2014	Valeur Brute au 31/12/2014	Amort. Au 31/12/2013	Dotation / Régul. 2014	Sortie Amort actif 2014	Amortissement au 31/12/2014	Valeur nette au 31/12/2014
Immobilisations	12 069	1 089	13 158	9 375	1 761	0	11 136	2 022
Incorporelles								
Logiciel informatique	12 012	1 089	13 101	9 375	1 761		11 136	1 965
Droit au bail	57	0	57	0			0	57
Frais études et développement	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	189 075	5 883	194 958	108 312	4 585	0	112 897	82 062
Terrains	17 773	0	17 773					17 773
Constructions	71 296	465	71 761	26 681	1 498		28 179	43 582
Mobilier de bureaux	5 025	185	5 210	4 782	101		4 883	327
Matériel de transport	1 161	0	1 161	809	56	0	865	297
Matériel informatique	31 303	451	31 754	30 564	981	0	31 545	209
Matériel de communication	1 930	991	2 921	1 692	109		1 801	1 120
Matériel de bureaux	15 089	459	15 548	14 568	271		14 839	709
Matériel de sécurité	2 735	63	2 798	2 102	111		2 213	585
Matériel de climatisation	4 886	51	4 937	3 872	243		4 115	822
Agencements, amén. et instal.	29 007	4 804	33 811	21 266	1 081		22 347	11 464
Mob- bureau hors expl	32	1	33	27	3		30	3
Mat-outil hors exploit	320	4	324	286	7		293	31
Immeubles hors exploit	6 860	0	6 860	1 663	124		1 787	5 073
Constructions en cours	1 658	-1 591	67	0			0	67
Imm. En attente affectation	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	201 144	6 972	208 116	117 687	6 346	0	124 033	84 084

Note complémentaire à la note 2.2.2 « Comptabilisation du portefeuille titre commercial et revenus y afférents »

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tout frais et charges exclus.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.



A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur du marché, la variation de leur évaluation est portée en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. La moins- value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus- values latentes qui ne sont pas constatées.

Note complémentaire à la note portefeuille d'investissement

Part dans les entreprises liées

Désignation	Année 2014
Montant à la Clôture de l'exercice précédent	123 559 mD
Acquisition	-
Cession	-
Transfert	-
Montant de clôture de l'exercice	123 559 mD

Part dans les entreprises Associées

Désignation	Année 2014
Montant à la Clôture de l'exercice précédent	89 122 mD
Acquisition (Bori Cedria)	+183
Cession (SICOAC)	-522
Transfert	-
Montant de clôture de l'exercice	88 783 mD

Participations

Désignation	Année 2014
Montant à la Clôture de l'exercice précédent	87 679 mD
Acquisition (El wifak :807, STB MG :150, Sticodevam : 22 et iCF : 3)	+982
Cession (Montazah Tabarka)	-25
Transfert	-
Montant de clôture de l'exercice	88 636 mD

Participation en rétrocession

Désignation	Année 2014
Montant à la Clôture de l'exercice précédent	20 657 mD
Acquisition	-
Cession	-
Transfert	-
Montant de clôture de l'exercice	20 657 mD



Raison Sociale	Société			Participation STB			
	Capital souscrit			Actions	Montant	%	Valeur comptabilisée
	Actions	Nominal	Montant				

PART DANS LES ENTREPRISES LIEES

SKANES PALACE	619 500	10,000	6 195 000,000	618 000	6 180 000,000	99,76	6 180 000,000
AFRICA SOUSSE	196 000	50,000	9 800 000,000	189 998	9 499 900,000	96,94	9 049 950,000
STE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE STB "STB INVEST"	3 600 000	10,000	36 000 000,000	3 397 939	33 979 390,000	94,39	34 676 347,000
STE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES "STRC"	370 000	100,000	37 000 000,000	338 005	33 800 500,000	91,35	33 800 500,000
STE ANONYME DE CONSTR. ELECTROMECHANQUES "SACEM"	517 400	10,000	5 174 000,000	444 660	4 446 600,000	85,94	4 422 350,000
SICAV AVENIR (EX SICAV BDET)	17 952	100,000	1 795 200,000	15 331	1 533 100,000	85,40	834 694,684
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	1 880 000	5,000	9 400 000,000	1 592 460	7 962 300,000	84,71	7 460 616,000
BANQUE FRANCO TUNISIENNE "BFT"	1 000 000	5,000	5 000 000,000	781 838	3 909 190,000	78,18	3 534 645,000
STB FINANCE (EX SOFIGES)	1 300 000	5,000	6 500 000,000	797 437	3 987 185,000	61,34	4 749 157,000
STE TOURISTIQUE ED-DKHILA	1 500 000	5,000	7 500 000,000	918 197	4 590 985,000	61,21	3 221 458,992
CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)	35 400	100,000	3 540 000,000	21 000	2 100 000,000	59,32	2 100 000,000
SICAV L'INVESTISSEUR	10 000	100,000	1 000 000,000	5 762	576 200,000	57,62	420 015,887
STB SICAR	779 800	25,000	19 495 000,000	435 357	10 883 925,000	55,83	10 904 599,999
STE LA GENERALE DE VENTE	4 000 000	1,000	4 000 000,000	2 000 028	2 000 028,000	50,00	2 000 028,000
STE TUN. DE DEVPT. DU CINEMA & DE L'AUDIOV."STDCA"	1 000	10,000	10 000,000	500	5 000,000	50,00	5 000,000
STB MANAGER	5 000	100,000	500 000,000	1 498	149 800,000	29,96	150 000,000
SICAV L'EPARGNANT	5 000	100,000	500 000,000	500	50 000,000	10,00	50 000,000
							123 559 362,562

Valeur Brute

123 559 362,562

Totale Provisions

60 413 194,000

Valeur Nette

63 146 168,562

PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "Col des Ruines"	229 950	10,000	2 299 500,000	114 199	1 141 990,000	49,66	1 141 990,000
STE RAMLA TOZEUR	59 478	100,000	5 947 800,000	28 478	2 847 800,000	47,88	2 847 800,000
TUNISIAN FOREIGN BANK " TF BANK" (ex UNION TUNISIENNE	3 254 200	15,24	49 594 008,00	1 412 627	21 528 435,48	43,41	37 065 483,130
DE BANQUES "UTB" (K +N en EUROS)							
STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA	851 968	5,000	4 259 840,000	363 600	1 818 000,000	42,68	1 818 000,000
ARTEMIS HOTEL NEPTUNIA	25 550	100,000	2 555 000,000	10 460	1 046 000,000	40,94	1 046 000,000
CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	342 900	10,000	3 429 000,000	140 000	1 400 000,000	40,83	1 400 000,000
CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"	8 500	100,000	850 000,000	3 050	305 000,000	35,88	305 000,000
STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"	927 400	5,000	4 637 000,000	347 200	1 736 000,000	37,44	1 736 000,000
STE HOTEL BYZANCE	267 500	10,000	2 675 000,000	93 800	938 000,000	35,07	938 000,000
EL MARASSI	276 000	5,000	1 380 000,000	96 000	480 000,000	34,78	480 000,000
STE MEDITERRANEE TOURISME "MAISON BLANCHE"	36 400	100,000	3 640 000,000	12 400	1 240 000,000	34,07	1 240 000,000
STE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE "SEPT"	408 750	10,000	4 087 500,000	130 000	1 300 000,000	31,80	1 300 000,000
(Hôtel Joya Paradise ex " Hôtel Mariqueen" ex JERBA MARITIM)							
STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)	205 900	10,000	2 059 000,000	63 900	639 000,000	31,03	639 000,000
STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"	10 000	100,000	1 000 000,000	3 000	300 000,000	30,00	300 000,000
COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS	5 000	50,000	250 000,000	1 500	75 000,000	30,00	75 000,000
SOCIETE ACTIVHOTELS	10 000	100,000	1 000 000,000	3 000	300 000,000	30,00	300 000,000
BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE "BAT"	37 107	100,000	3 710 700,000	11 127	1 112 700,000	29,99	1 349 500,000



STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"	10 150	100,000	1 015 000,000	2 875	287 500,000	28,33	287 933,200
CIE TQUE ARABE "CTA" (MARINA MONASTIR)	1 509 812	10,000	15 098 120,000	422 796	4 227 960,000	28,00	2 116 830,000
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS "STCV"	60 000	40,000	2 400 000,000	16 235	649 400,000	27,06	114 480,520
STE COND. IMPR. & PUBLICITE "CIP"	62 650	8,500	532 525,000	16 439	139 731,500	26,24	164 390,000
STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE	10 000	100,000	1 000 000,000	2 500	250 000,000	25,00	250 000,000
SONIBANK(FCFA)	1 200 000	10 000,000	12 000 000 000,000	300 000	3 000 000 000,000	25,00	8 187 242,834
STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"	2 000	100,000	200 000,000	500	50 000,000	25,00	50 000,000
STE D'ETUDE & DVPT "SOUSSE NORD"	650 000	10,000	6 500 000,000	161 999	1 619 990,000	24,92	2 294 990,000
STE HOTEL YOUNES	398 700	10,000	3 987 000,000	98 700	987 000,000	24,76	987 000,000
STE HOT ET DE DEV TQUE "HOTEL DREAMS BEACH"	31 820	100,000	3 182 000,000	7 820	782 000,000	24,58	782 000,000
STE DEVPT DU TOUR. SAHARIEN "PALMYRE"	88 085	100,000	8 808 500,000	21 381	2 138 100,000	24,27	2 138 100,000
STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"	15 230	100,000	1 523 000,000	3 580	358 000,000	23,51	358 000,000
STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI "SOCIK"	20 000	10,000	200 000,000	4 500	45 000,000	22,50	45 000,000
STE DES IND. METALLURGIQUES "SIMET"	202 500	10,000	2 025 000,000	43 472	434 720,000	21,47	392 022,122
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS	431 900	10,000	4 319 000,000	90 700	907 000,000	21,00	907 000,000
STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"	35 200	100,000	3 520 000,000	7 300	730 000,000	20,74	730 000,000
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR-EL FEJJA	200 000	100,000	20 000 000,000	40 000	4 000 000,000	20,00	4 000 000,000
SIDCO SICAR	3 245 216	5,000	16 226 080,000	636 145	3 180 725,000	19,60	3 134 775,000
STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE HERGLA	30 000	100,000	3 000 000,000	5 100	510 000,000	17,00	510 000,000
STE TUNISIENNE D' INDUSTRIE AUTOMOBILE "STIA"	6 000 000	5,000	30 000 000,000	1 000 228	5 001 140,000	16,67	5 000 678,564
STE IMM. & TQUE "H.ROSA BEACH"	160 700	100,000	16 070 000,000	18 056	1 805 600,000	11,24	1 805 600,000
STE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE BORJ CEDRIA	49 500	100,000	4 950 000,000	5 450	545 000,000	11,01	545 000,000
Valeur Brute							88 782 815,370
Totale provision							50 406 104,000
Valeur nette							38 376 711,370

PARTICIPATIONS

STB MOYENS GENERAUX S.A."	50 000	10,000	500 000,000	14 990	149 900,000	29,98	149 900,000
STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR	1 247 211	5,000	6 236 055,000	293 782	1 468 910,000	23,56	757 932,500
STE CIVILE IMMOBILIERE "LA MAISON DU BANQUIER"	8 885 000	1,000	8 885 000,000	1 773 300	1 773 300,000	19,96	1 669 600,000
ANIMATION ET TOURISME SAHARIEN "LES DUNES DE NEFZAOUA"	28 684	100,000	2 868 400,000	5 660	566 000,000	19,73	566 000,000
STE D'ETUDE ET DE DEVELOPT TQUE DJERBA LES DUNES	605 000	10,000	6 050 000,000	115 300	1 153 000,000	19,06	1 153 000,000
AGENCE TUNISIENNE D'INTERNET "ATI"	10 000	100,000	1 000 000,000	1 899	189 900,000	18,99	189 900,000
STE D'ET. & D'AM. TQUE DE SFAX "SEDATS"	7 986	100,000	798 600,000	1 500	150 000,000	18,78	150 000,000
BEL ART INDUSTRIES	48 478	100,000	4 847 800,000	8 718	871 800,000	17,98	871 800,000
STE GLE D'EXPL TQUE "SOGET SARL" (HOTEL KSAR AMAZIR)	18 067	100,000	1 806 700,000	3 217	321 700,000	17,81	321 700,000
STE. D'ET. & D'AMENAGEMENT LA MARINA HAMM. SUD "SEAMHS"	195 000	100,000	19 500 000,000	34 000	3 400 000,000	17,44	3 400 000,000
STE D'ANIMATION ET D'HOTELLERIE DE MAHDIA "SAHM"	21 750	100,000	2 175 000,000	3 680	368 000,000	16,92	368 000,000
(HOTEL TOPKAPI)							
STE INTER BANK SERVICES	1 384 409	5,000	6 922 045,000	233 945	1 169 725,000	16,90	726 555,000
STE TANIT INTERNATIONAL "STI"	6 000 000	10,000	60 000 000,000	1 008 000	10 080 000,000	16,80	10 408 644,000
LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT TQUE "PIT" (H.MAJESTIC)	4 800	1 000,000	4 800 000,000	800	800 000,000	16,67	800 000,000
STE DE PROMOTION ET DE FINANCT TQUE CARTHAGO	455 026	100,000	45 502 600,000	70 660	7 066 000,000	15,53	4 665 400,000
SOFI ELAN SICAF	500 000	10,000	5 000 000,000	77 600	776 000,000	15,52	853 600,000
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DU SAHEL "H.LIBERTY"	970 593	10,000	9 705 930,000	150 000	1 500 000,000	15,45	1 500 000,000
STE D'EXP.& DE DVPT TQUE "H.THALASSA MAHDIA"	67 861	100,000	6 786 100,000	10 430	1 043 000,000	15,37	1 043 000,000
(EX HOTEL DYNASTIE)							
STE D'ET. & DE PROM. TQUE DE HAMMAMET"MAEVA" SEPTH	792 000	10,000	7 920 000,000	121 110	1 211 100,000	15,29	1 101 000,000
STE DVPT DES DOM. DE LORBEUS EL MABROUKA	48 000	10,000	480 000,000	7 200	72 000,000	15,00	72 000,000



STE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS							
ET INDUSTRIELS "STPI"	40 000	100,000	4 000 000,000	6 000	600 000,000	15,00	600 000,000
STE HOT. ET IMMOBILIERE DE TABARKA " HOTEL LES MIMOSAS"	340 868	10,000	3 408 680,000	50 000	500 000,000	14,67	500 000,000
STE MEDAPLAST	300 000	10,000	3 000 000,000	41 840	418 400,000	13,95	209 551,007
STE D'ETUDES ET DE DEV. TQUE "GREEN GOLF"	22 650	100,000	2 265 000,000	3 150	315 000,000	13,91	315 000,000
STE HOTELIERE "DAR DHIAFA"(TROPICANA CLUB)	25 500	100,000	2 550 000,000	3 536	353 600,000	13,87	353 600,000
TRANSTOURS	234 000	5,000	1 170 000,000	31 600	158 000,000	13,50	163 785,600
SOCIETE INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION "SIBTEL"	50 400	100,000	5 040 000,000	6 624	662 400,000	13,14	505 870,080
STE MONETIQUE TUNISIE	50 000	100,000	5 000 000,000	6504	650 400,000	13,01	351 200,000
STE PRODUCTION DU FAUNE "ACROPOLIUM DE CARTHAGE"	60 000	10,000	600 000,000	7 500	75 000,000	12,50	75 000,000
STE DE DEV ET D'INV DU NORD OUEST "SODINO-SICAR"	4 800 000	10,000	48 000 000,000	596 939	5 969 390,000	12,44	4 220 385,000
STE SOUTH MEDITERRANEAN HOLIDAYS HOTEL ITROPICA BEACH	71 220	100,000	7 122 000,000	8 720	872 000,000	12,24	872 000,000
EL WIFACK LEASING	4 000 000	5,000	20 000 000,000	486 765	2 433 825,000	12,17	5 142 324,080
MANAGEMENT HOTELIER INTERNATIONAL MIRAMAR CARTHAGE							
PALACE	236 841	100,000	23 684 100,000	28 593	2 859 300,000	12,07	2 859 300,000
CIE GLE DES SALINES DE TSIE "COTUSAL"	135 000	115,500	15 592 500,000	16 100	1 859 550,000	11,93	304 551,748
"UTICWOOD DIGITAL STUDIO"	8 500	100,000	850 000,000	1 000	100 000,000	11,76	100 000,000
STE GIKTIS TOURISME	194 500	100,000	19 450 000,000	22 565	2 256 500,000	11,60	2 256 500,000
STE HELA BATAM	7 720 000	5,000	38 600 000,000	885 000	4 425 000,000	11,46	4 425 000,000
ATELIERS DE CONSTR.METAL. ET DE MAINTENANCE DE GABES " ACMG"	10 000	250,000	2 500 000,000	1 125	281 250,000	11,25	0,000
LES FILATURES DE HAJEB EL AYOUN "FHA"	74 750	100,000	7 475 000,000	8 366	836 600,000	11,19	670 000,000
STE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES COTES NORD DE LA VILLE DE SFAX "TAPARURA"	22 500	100,000	2 250 000,000	2 500	250 000,000	11,11	250 000,000
CLINIQUE INTERNATIONALE DE CARTHAGE	35 000	100,000	3 500 000,000	3 850	385 000,000	11,00	385 000,000
STE ARABE DES TELECOMM. "ARABTEL"	8 000	100,000	800 000,000	880	88 000,000	11,00	88 000,000
STE HOTELIERE GOLDEN BEACH	61 500	100,000	6 150 000,000	6 470	647 000,000	10,52	647 000,000
STE TUNISIENNE DE JANTES	46 500	10,000	465 000,000	4 650	46 500,000	10,00	46 500,000
STE DE ROBINETTERIE SANITAIRE "SOROSA"	15 000	50,000	750 000,000	1 500	75 000,000	10,00	75 000,000
STE TUNISIENNE DE GESTION A L'EXPORTATION	2 000	100,000	200 000,000	200	20 000,000	10,00	20 000,000
STE TUNISIENNE DE GARANTIE "SOTUGAR"	30 000	100,000	3 000 000,000	3 000	300 000,000	10,00	300 000,000
STE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE SIDI THABET	10 000	100,000	1 000 000,000	1 000	100 000,000	10,00	100 000,000
STE EL KANTAOUI DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DE GOLF	60 000	100,000	6 000 000,000	6 000	600 000,000	10,00	600 000,000
STE MARINA HOTELS	41 800	100,000	4 180 000,000	4 050	405 000,000	9,69	405 000,000
COTUNACE	215 683	100,000	21 568 300,000	20 790	2 079 000,000	9,64	1 414 800,000
STE D'ETUDES ET DE DEV. TQUE "KSAR ROUGE"	70 668	100,000	7 066 800,000	6 420	642 000,000	9,08	642 000,000
STE DE GESTION HOTELIERE ET TOURISTIQUE PHEBUS	32 280	100,000	3 228 000,000	2 820	282 000,000	8,74	282 000,000
STE TNE DE THALASS. DE KORBOUS "STTK"	11 500	10,000	115 000,000	1 000	10 000,000	8,70	10 000,000
STE SAHARA EVASION (HOTEL TAMERZA PALACE)	444 000	10,000	4 440 000,000	36 100	361 000,000	8,13	361 000,000
STE TUNISIE TITRISATION	5 000	100,000	500 000,000	400	40 000,000	8,00	40 000,000
STE LE GOLF DES OASIS	51 000	100,000	5 100 000,000	4 000	400 000,000	7,84	400 000,000
STE DE DVPT ET D'INV DU CAP BON "SODICAB"(SICAR)	390 000	10,000	3 900 000,000	30 000	300 000,000	7,69	300 000,000
CIE MONASTIRIENNE IMMOB.& TQUE "COMIT"	550 000	10,000	5 500 000,000	42 000	420 000,000	7,64	420 000,000
STE HOTELIERE ET TQUE LE GRAND MONASTIR SA	146 000	100,000	14 600 000,000	11 040	1 104 000,000	7,56	1 104 000,000
"HOTEL BELAVISTA" EX OCCIDENTAL ET EX FESTIVAL							
STE POUR LE DEVELOPPEMENT L'INNOVATION ET LA VALEUR AJOUTEE "DIVA SICAR"	2 000 000	10,000	20 000 000,000	150 000	1 500 000,000	7,50	750 000,000
STE TUNISIENNE DES PILES ELECTRIQUES "SOTUPILE"	500 000	10,000	5 000 000,000	37 500	375 000,000	7,50	375 000,000
STE IMMOBILIERE & TQUE "LE RIBAT"	1 420 000	5,000	7 100 000,000	105 600	528 000,000	7,44	528 000,000



STE TNE DES IND. PNEUMATIQUES "STIP"	4 207 823	3,000	12 623 469,000	307 511	922 533,000	7,31	1 498 160,560
STE NLE DES VILLAGES DE VACANCES "DAR NAOUAR"	860 000	10,000	8 600 000,000	60 000	600 000,000	6,98	600 000,000
STE AGROMED SA	1 304 896	25,000	32 622 400,000	90 000	2 250 000,000	6,90	2 250 000,000
STE D'ETUDES ET DE DEVELOPT TQUE DU SUD SODET SUD	65 000	100,000	6 500 000,000	4 334	433 400,000	6,67	433 400,000
STE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD							
"SODIS-SICAR"	3 572 791	10,000	35 727 910,000	235 087	2 350 870,000	6,58	2 350 870,000
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE AERONAUTIQUES "CERA"	1 600	10,000	16 000,000	100	1 000,000	6,25	1 316,400
IND. MAGHR. DE FILATURE "IMAFIL"	9 500	100,000	950 000,000	587	58 700,000	6,18	42 000,000
STE EL MANSOUR TABARKA	1 573 950	10,000	15 739 500,000	88 400	884 000,000	5,62	884 000,000
STE L'ELDORADO	89 000	100,000	8 900 000,000	5 000	500 000,000	5,62	500 000,000
STE TUNISIENNE DE LUBRIFIANTS SOTULUB	109 725	100,000	10 972 500,000	5 636	563 600,000	5,14	294 984,230
ARAB INTERNATIONAL LEASE "AIL" (ex BTKD LEASING)	1 500 000	10,000	15 000 000,000	75 000	750 000,000	5,00	750 000,000
STE D'INV. DU CAP BON "SICAB"	800 000	5,000	4 000 000,000	40 000	200 000,000	5,00	200 000,000
MONTAZAH TABARKA	50 000	20,000	1 000 000,000	2 500	50 000,000	5,00	87 500,000
STE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU KEF	3 000	100,000	300 000,000	150	15 000,000	5,00	15 000,000
STEG INTERNATIONAL SERVICES	3 000 000	10,000	30 000 000,000	150 000	1 500 000,000	5,00	25 000,000
CDC DEVELOPPEMENT	20 000	100,000	2 000 000,000	1 000	100 000,000	5,00	100 000,000
STE TNE DES BOISSONS GAZEUSES "STBG"	700 000	30,000	21 000 000,000	32 126	963 780,000	4,59	681 216,000
IMPRIMERIES REUNIES	90 600	10,000	906 000,000	4 000	40 000,000	4,42	40 000,000
STE TNE DE FILATURE & TISSAGE "STUFIT"	400 000	5,000	2 000 000,000	16 238	81 190,000	4,06	172 761,307
TUNIS RE	15 000 000	5,000	75 000 000,000	601 360	3 006 800,000	4,01	4 173 128,000
STE DE DEVELOPT ECONOMIQUE DE SIDI BOUZID "SODESIB"	500 000	10,000	5 000 000,000	20 000	200 000,000	4,00	200 000,000
STE DE GESTION DU COMPLEXE INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE DE SIDI BOUZID " CITech SBZ"	500 000	10,000	5 000 000,000	20 000	200 000,000	4,00	50 000,000
STE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE STAR	2 307 693	10,000	23 076 930,000	90 558	905 580,000	3,92	494 812,800
TUNISIE CLEARING (EX STICODEVAM)	749 655	5,000	3 748 275,000	24 987	124 935,000	3,33	102 896,560
TUNISIE CLEARING NS 2014 (EX STICODEVAM)	133 272	5,000	666 360,000	4 440	22 200,000	3,33	22 200,000
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE ISMAIL SA " DAR ISMAIL"	220 010	100,000	22 001 000,000	6 710	671 000,000	3,05	671 000,000
STE TNE DE SUCRE "STS"	680 000	5,000	3 400 000,000	20 703	103 515,000	3,04	67 473,669
STE DE DEV TQUE DU PORT DE PLAISANCE DE SFAX "SODET"	120 000	10,000	1 200 000,000	3 500	35 000,000	2,92	8 750,000
STE FOIRE INTERNATIONALE DE GABES	22 094	50,000	1 104 700,000	600	30 000,000	2,72	30 000,000
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL "EFS"	75 264	10	752 640,000	1 881	18 810	2,50	15 000,000
STE DU GOLF DE CARTHAGE	2 665	230,000	612 950,000	66	15 180,000	2,48	99 000,000
UBD (OUG. M)	80 000	10 000,000	800 000 000,000	1 826	18 260 000,000	2,28	144 770,000
GLE TNE DE L'INFORMATIQUE "GTI"	40 000	10,000	400 000,000	800	8 000,000	2,00	8 000,000
SHUAA	12 000	10,000	120 000,000	225	2 250,000	1,88	2 250,000
Sté Tunisienne de Siderurgie "EL FOULEDH"	10 667 904	5,000	53 339 520,000	197 412	987 060,000	1,85	636 752,406
CONSORTIUM TUNISO-KOUEITTIEN DE DEVELOPT "CTKD"	39 705 000	10,000	397 050 000,000	553 578	5 535 780,000	1,39	4 208 500,000
CBAO-GROUPE ATTJARIWAFI BANK (EX CBAO EX ATTI-	1 145 000	10 000,000	11 450 000 000,000	15 187	151 870 000,000	1,33	345 244,782
JARI BANK SENEGAL EX BANQUE SENEGALO-TUNISIENNE							
"BST") (FCFA)							
STE EL KANAOUET	575 000	10,000	5 750 000,000	7 358	73 580,000	1,28	63 980,000
STE REGIONALE DE TRANSPORT DE SFAX "SORETRAS"	119 700	10,000	1 197 000,000	1 500	15 000,000	1,25	15 000,000
COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION "CTN"	12 600 000	10,000	126 000 000,000	140 242	1 402 420,000	1,11	311 657,800
STE NLE DE LIEGE "SNL"	60 000	10,000	600 000,000	656	6 560,000	1,09	5 167,072
STE DE DEV. ET D'EXPL.DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES	59 740	100,000	5 974 000,000	600	60 000,000	1,00	60 000,000
DE ZARZIS (EX STE DE DEV ET D'EXPL DE LA ZONE FRANCHE							
DE ZARZIS)							



STE D'ETUDES POUR L'EXPLOITATION DES PHOSPHATES							
DE SRAOUERTANE	100 000	100,000	10 000 000,000	1000	100 000,000	1,00	25 000,000
FONDS DE RECONV. & DE DEVPT. DES CENTRES MINIERES "FRDCM"	6 400 000	5,000	32 000 000,000	60 000	300 000,000	0,94	300 000,000
FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	200 000	32,000	6 400 000,000	1575	50 400,000	0,79	78 750,000
STE D'ARTS GRAPHIQUES D'EDITION ET DE PRESSE "SAGEP"	84 000	10,000	840 000,000	545	5 450,000	0,65	5 450,000
PROMOGOLF MONASTIR	36 550	50,000	1 827 500,000	200	10 000,000	0,55	10 000,000
STE GLE D'IND.TEXT. "SOGITEX"	3 096 484	5,000	15 482 420,000	14 703	73 515,000	0,47	0,000
Sté des Services Nationaux et des Résidences "SNR"	3 858 236	5,000	19 291 180,000	15 040	75 200,000	0,39	93 727,200
PROMOGOLF HAMMAMET	307 840	19,200	5 910 528,000	1 000	19 200,000	0,32	10 000,000
STE DE DEVPT AGRICOLE & DE DATTES "SODAD"	600 000	5,000	3 000 000,000	1 845	9 225,000	0,31	9 995,235
Sté Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	12 000 000	1,000	12 000 000,000	22 987	22 987,000	0,19	34 769,860
UBAC CURACAO(\$)	5 168 172	50,000	258 408 600,000	8 145	407 250,000	0,16	350 096,735
Sté des Industries Chimiques du Fluor "ICF" AA	900 000	10,000	9 000 000,000	1 103	11 030,000	0,12	72 476,523
Sté des Industries Chimiques du Fluor "ICF" NS	1 200 000	10,000	12 000 000,000	1 472	14 720,000	0,12	14 744,000
Sté Industrielle de Textile "SITEX"	2 306 300	10,000	23 063 000,000	2 658	26 580,000	0,12	74 496,680
STE ADWYA	15 840 000	1,000	15 840 000,000	15 201	15 201,000	0,10	24 472,350
ACADEMIE DES BANQUES ET FINANCES "ABF"	5 000	100,000	500 000,000	5	500,000	0,10	100,000
Sté Tunisienne des Emballages Modernes "STEM"	187 680	53,500	10 040 880,000	166	8 881,000	0,09	7 852,335
STE TNE DE L'IND. LAITIERE "STIL"	3 400 000	5,000	17 000 000,000	3 055	15 275,000	0,09	16 550,365
FID SICAV	3 000	100,000	300 000,000	2	200,000	0,07	200,000
Sté Tunisienne de l'Air "TUNIS AIR"	106 199 280	1,000	106 199 280,000	58 578	58 578,000	0,06	124 924,580
STE TUNISIE AUTOROUTES	9 995 293	100,000	999 529 300,000	5 062	506 200,000	0,05	417 129,002
SIAME	14 040 000	1,000	14 040 000,000	5 856	5 856,000	0,04	30 599,420
STE GAMMARTH TOURISME ET LOISIRS VEGA (Nova Park)	27 730	100,000	2 773 000,000	5	500,000	0,02	500,000
STE ELLOUHOUM	600 000	5,000	3 000 000,000	100	500,000	0,02	60,000
STE ESSOUKNA AA	3 607 500	1,000	3 607 500,000	723	723,000	0,02	526,746
STE ESSOUKNA NG 2014 2/5	1 443 000	1,000	1 443 000,000	290	290,000	0,02	3,740
ELBENE INDUSTRIE SA (EX TUNISIE LAIT)	10 000 000	4,000	40 000 000,000	971	3 884,000	0,01	20 119,090
COMPAGNIE DE PHOSPHATE GAFSA	39 635 409	6,760	267 935 364,840	2 595	17 542,200	0,01	15 500,000
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE "BTS"	4 000 000	10,000	40 000 000,000	276	2 760,000	0,01	0,000
STE TNE DE COORDINATION TECHNIQUE "STCT"	17 000	10,000	170 000,000	1	10,000	0,01	9,504
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION DE MDHILA	20 000	100,000	2 000 000,000	1	100,000	0,01	100,000
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION DE RDEYEF	20 000	100,000	2 000 000,000	1	100,000	0,01	100,000
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION DE METLAOUI	20 000	100,000	2 000 000,000	1	100,000	0,01	100,000
STE D'ENVIRONNEMENT ET DE PLANTATION D'OM LAARAYES	20 000	100,000	2 000 000,000	1	100,000	0,01	100,000
STE NAT. DES TELECOMMUNICATIONS "TUNISIE TELECOM"	140 000 000	10,000	1 400 000 000,000	10	100,000	0,00	100,000
HELYA TOURS	70 000	100,000	7 000 000,000	2	200,000	0,00	200,000
STE TQUE HOTELIERE (SOTOTEL) "HOTEL LE PRESIDENT"	20 000	100,000	2 000 000,000	1	100,000	0,01	0,000
COMPLEXE DE PLASTIQUE DE MAZZOUNA	725 000	10,000	7 250 000,000	5	50,000	0,00	50,000
STE DU RESEAU FERROVIAIRE RAPIDE DE TUNIS "RFR"	100 000	100,000	10 000 000,000	1	100,000	0,00	100,000
STE TUNISIENNE DE TRANSPORT DES PRODUITS MINIERES							
"STTPM"	100 000	100,000	10 000 000,000	1	100,000	0,00	100,000
STOA DISTRIBUTION		10,000		1	10,000		10,000
STE DAR GHAOUAR	24 100	50,000	1 205 000,000	1	50,000	0,00	0,000
VISA INC				14 930			0,000

Valeur Brute

88 636 203,966

Totale provision

38 957 234,850

Valeur nette

49 678 969,116


CONVENTIONS DE RETROCESSION

CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)	35 400	100,000	3 540 000,000	3 880	388 000,000	10,96	388 000,000
STE HOTELIERE "BEL AIR"	542 351	10,000	5 423 510,000	130 000	1 300 000,000	23,97	1 300 000,000
S.H.T. LES BERGES 2000 "Hôtel l'Atrium"	13 750	100,000	1 375 000,000	2 775	277 500,000	20,18	277 500,000
COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL	21 500	100,000	2 150 000,000	4 300	430 000,000	20,00	430 000,000
STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"	15 230	100,000	1 523 000,000	2 810	281 000,000	18,45	281 000,000
STE HOTELIERE "DAR DHIAFA"(TROPICANA CLUB)	25 500	100,000	2 550 000,000	4 436	443 600,000	17,40	443 600,000
STE INTLE PROM. HOT. "PALM-INN"	39 200	100,000	3 920 000,000	6 800	680 000,000	17,35	680 000,000
STE D'EXPANSION TQUE "AZUREA"	20 800	100,000	2 080 000,000	3 500	350 000,000	16,83	350 000,000
STE HOTELIERE "H. KURIAT PALACE"	58 350	100,000	5 835 000,000	9 440	944 000,000	16,18	944 000,000
STE. SMALT INVESTISSEMENT "LES CYPRES"	21 000	100,000	2 100 000,000	3 000	300 000,000	14,29	300 000,000
STE D'ET. DVPT. & PROM. TQUE. BIZ. "H. BIZERTA RESORT"	297 000	10,000	2 970 000,000	40 000	400 000,000	13,47	400 000,000
STE L'ELDORADO	89 000	100,000	8 900 000,000	11 900	1 190 000,000	13,37	1 190 000,000
STE TQUE DE GESTION HOTELIERE "THALASSA"	78 000	100,000	7 800 000,000	9 200	920 000,000	11,79	920 000,000
STE HOTELIERE & TQUE "KARIM"	44 000	100,000	4 400 000,000	5 040	504 000,000	11,45	504 000,000
HELYA TOURS	70 000	100,000	7 000 000,000	7 208	720 800,000	10,30	720 800,000
STE L'ECRIN DE HAMMAMET	270 500	10,000	2 705 000,000	27 500	275 000,000	10,17	275 000,000
STE HOTELIERE BEL HORIZON SA	149 800	10,000	1 498 000,000	14 200	142 000,000	9,48	142 000,000
STE INTLE DE TOURISME ET CIE (ESMERALDA)	94 000	100,000	9 400 000,000	8 800	880 000,000	9,36	880 000,000
LES JARDINS DE HAMMAMET	15 600	100,000	1 560 000,000	1 450	145 000,000	9,29	145 000,000
STE HOT.& TOUR.AR.AFR."H.ORIENTAL PALACE"	56 400	100,000	5 640 000,000	5 196	519 600,000	9,21	519 600,000
STE DE TOURISME ET DE LOISIRS (HOTEL SUN GARDEN EX PARADISE GARDEN HOTEL)	672 500	10,000	6 725 000,000	59 640	596 400,000	8,87	596 400,000
STE D'ETUDES DE CONSTR. ET DE GESTION TQUE "BLIBANE"	87 500	10,000	875 000,000	7 000	70 000,000	8,00	70 000,000
STE LA TURQUOISE " HOTEL EL MALIA"	500 500	10,000	5 005 000,000	36 750	367 500,000	7,34	367 500,000
STE HOTELIERE ET TQUE LE GRAND MONASTIR SA	146 000	100,000	14 600 000,000	10 560	1 056 000,000	7,23	1 056 000,000
"HOTEL BELAVISTA" EX OCCIDENTAL ET EX FESTIVAL							
PRIMAVERA	78 900	100,000	7 890 000,000	5 600	560 000,000	7,10	560 000,000
STE MARINA HOTELS	41 800	100,000	4 180 000,000	2 900	290 000,000	6,94	290 000,000
STE SOUTH MEDITERRANEAN HOLIDAYS HOTEL ITROPICA BEACH	71 220	100,000	7 122 000,000	4 900	490 000,000	6,88	490 000,000
STE HOTEL HOUDA	355 600	10,000	3 556 000,000	24 000	240 000,000	6,75	240 000,000
STE DE GESTION HOTELIERE ET TOURISTIQUE PHEBUS	32 280	100,000	3 228 000,000	2 000	200 000,000	6,20	200 000,000
ARTEMIS HOTEL NEPTUNIA	25 550	100,000	2 555 000,000	1 500	150 000,000	5,87	150 000,000
STE TQUE & CULT.DE TOZEUR "DAR CHERAIET"	39 474	100,000	3 947 400,000	2 300	230 000,000	5,83	230 000,000
STE HOTELIERE "LES LILAS"	27 150	100,000	2 715 000,000	1 583	158 300,000	5,83	158 300,000
STE D'ETUDES ET DE DEV. TQUE "GREEN GOLF"	22 650	100,000	2 265 000,000	1 250	125 000,000	5,52	125 000,000
STE MEDITERRANEE TOURISME "MAISON BLANCHE"	36 400	100,000	3 640 000,000	1 800	180 000,000	4,95	180 000,000
STE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE "SEPT"	408 750	10,000	4 087 500,000	20 000	200 000,000	4,89	200 000,000
(Hôtel Joya Paradise ex " Hôtel Mariqueen" ex JERBA MARITIM)							
CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	342 900	10,000	3 429 000,000	15 300	153 000,000	4,46	153 000,000
STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"	35 200	100,000	3 520 000,000	1 500	150 000,000	4,26	150 000,000
STE SKANES TOURING "H.CLUB SAADIA"	43 000	100,000	4 300 000,000	1 800	180 000,000	4,19	180 000,000
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE EL OLF	275 000	10,000	2 750 000,000	11 500	115 000,000	4,18	115 000,000
CIE LOIS.D'INV.MED.A.T.S."CLIMATS"(KINZA)	37 500	100,000	3 750 000,000	1 450	145 000,000	3,87	145 000,000
STE GIKTIS TOURISME	194 500	100,000	19 450 000,000	7 200	720 000,000	3,70	720 000,000
STE TOURISTIQUE CEDRIANOTEL	30 825	100,000	3 082 500,000	1 050	105 000,000	3,41	105 000,000
STE HOTELIERE GOLDEN BEACH	61 500	100,000	6 150 000,000	2 050	205 000,000	3,33	205 000,000
ANIMATION ET TOURISME SAHARIEN "LES DUNES DE NEFZAOUA"	28 684	100,000	2 868 400,000	900	90 000,000	3,14	90 000,000
SOCIETE TOURISME ET LOISIRS "STL" HOTEL NEPTUNE	70 000	100,000	7 000 000,000	2 100	210 000,000	3,00	210 000,000



KSAR JERBA	171 800	10,000	1 718 000,000	5 000	50 000,000	2,91	50 000,000
STE D'EXP.& DE DVPT TQUE "H.THALASSA MAHDIA" (EX HOTEL DYNASTIE)	67 861	100,000	6 786 100,000	1 900	190 000,000	2,80	190 000,000
STE DEVPT DU TOUR. SAHARIEN "PALMYRE"	88 085	100,000	8 808 500,000	2 280	228 000,000	2,59	228 000,000
STE D'ETUDES, DE REALIS.ET D'EXPL.TQUE "SERET"HOTEL ZENITH	42 000	100,000	4 200 000,000	1 050	105 000,000	2,50	105 000,000
ELBENE INDUSTRIE SA (EX TUNISIE LAIT)	10 000 000	4,000	40 000 000,000	216 000	864 000,000	2,16	861 840,000
STE HOTELIERE ET TOURISTIQUE ISMAIL SA " DAR ISMAIL"	220 010	100,000	22 001 000,000	4 400	440 000,000	2,00	440 000,000
STE HOTELIERE DES OASIS TOURISTIQUES TUNISIENNES "SHOTT" (EX STE HOTELIERE DES OASIS DE TUNISIE)	2 565 000	10,000	25 650 000,000	49 000	490 000,000	1,91	490 000,000
STE IMM. & TQUE "H.ROSA BEACH"	160 700	100,000	16 070 000,000	2 150	215 000,000	1,34	215 000,000
Valeur Brute							20 656 540,000
Totale provision							20 656 540,000
Valeur nette							0,000

Valeur Brute Générale							321 634 921,898
Totale provision							170 433 072,850
Valeur nette							151 201 849,048



4.3.3 TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	dotation de l'Etat	Réserves légales	Réserves extraordinaires	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinvestissement s exonérés	Prime d'émission +prime de social	Réserves pour fonds social	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Modification comptable	Résultats reportés	Total
Solde avant affectation au 31/12/2012 (avant affectation)	124 300	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	38 250	6 689	-2 859	37 324	-4 707	-119 612	-105 890	404 312
report à nouveau												4 707		-4 707	
report à nouveau sur modification comptable													119 612	-119 612	
Dividendes															
Fonds social															
Solde après affectation au 31/12/2012	124 300	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	38 250	6 689	-2 859	37 324	-115 453	-403 221	-230 209	404 312
autres opération sur fods social									539			115 453			539
résultat de l'exercice 2013												-115 453			-115 453
Solde avant affectation au 31/12/2013	124 300	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	38 250	7 228	-2 859	37 324	-115 453	-403 221	-230 209	-113 823
report à nouveau												115 453			-115 453
report à nouveau sur modification comptable													403 221	-403 221	
Dividendes															
Fonds social															
Solde après affectation au 31/12/2013	124 300	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	38 250	7 228	-2 859	37 324	21 107		-748 883	-113 823
autres opération sur fods social														496	496
résultat de l'exercice 2014												21 107			21 107
Solde avant affectation au 31/12/2014	124 300	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	38 250	7 724	-2 859	37 324	21 107		-748 883	-92 220
report à nouveau														-21 107	21 107
report à nouveau sur modification comptable															
Dividendes															
Fonds social															
Solde après affectation au 31/12/2014	124 300	117 000	12 430	49 479	45 028	196 906	9 974	38 250	7 724	-2 859	37 324	-21 107		-727 776	-92 220



4.3.4 TABLEAU DE REPARTITION DES BENEFICES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	En mD		
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Résultat de l'exercice	21 107	-115 453	-4 707
Report à nouveau	-748 883	-230 209	-105 890
Effet de modification comptable	-	-403 221	-119 612
Résultats reportés	-727 776	-748 883	-230 209

4.3.5 EVOLUTION DES DIVIDENDES

	En mD		
	2014	2013	2012
Capital social	124 300	124 300	124 300
Nombre d'actions	24 860	24 860	24 860
Dividendes	-	-	-
Dividende par action	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	-	-
Date de détachement	-	-	-

4.3.6 EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION

	En mD		
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Total des produits d'exploitation bancaire	499 697	449 105	400 480
Produit Net Bancaire	262 343	247 213	225 660
Résultat d'Exploitation	35 964	-114 513	7 736
Capital social	124 300	124 300	124 300
Nombre d'actions	24 860	24 860	24 860
Produits d'Exploitation Bancaire/action (en DT)	20,100	18,065	16,109
Produit Net Bancaire/action (en DT)	10,553	9,944	9,077
Résultat d'Exploitation/action (en DT)	1,447	-4,606	0,311



4.3.7 EVOLUTION DU RESULTAT NET

	En mD		
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Capital social	124 300	124 300	124 300
Nombre d'actions	24 860	24 860	24 860
Bénéfice avant impôt (en tenant compte de modifications comptable)	37 169	-517 737	-111 003
Bénéfice net après modification comptable	21 107	-518 674	-124 319
Bénéfice consolidé avant impôt (en tenant compte de modifications comptable)	-9 131	-562 556	-120 824
Bénéfice net consolidé après modification comptable	-25 391	-571 092	-152 222
Bénéfice avant impôt par action (en DT)	1,495	-20,826	-4,465
Bénéfice net par action (en DT)	0,849	-20,864	-5,001
Bénéfice consolidé avant impôt par action (en DT)	-0,367	-22,629	-4,860
Bénéfice net consolidé par action (en DT)	-1,021	-22,972	-6,123

4.3.8 EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

	En mD		
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Bénéfice net (en tenant compte des modifications comptables)	21 107	-518 674	-124 319
Dotations aux provisions nettes sur créances	76 909	226 804	75 859
Dotations aux provisions nettes sur portefeuille d'investissement	13 384	12 791	19 687
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	6 346	6 530	6 514
Marge brute d'autofinancement	117 746	-272 549	-22 259



4.3.9 EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR LA STB

En DT

Libelle	Taux	SOUSCRIP INITIALE	JOUISSANCE	1ère ECHANCE	DERNIERE ECHEANCE	ENCOURS 31-12-2014
EMPRUNT STB 2008/1						
EMPRUNT STB 2008-1 CAT B 10ANS	TMM+1	-	-	-	-	-
EMPRUNT STB 2008-1 CAT B 16ANS	TMM+1,50	9 000 000.000	15-mai-08	15-mai-09	15-mai-24	5 625 000 000
EMPRUNT STB 2008-1 CAT C 20ANS	TMM+1,75	6 000 000.000	15-mai-08	15-mai-09	15-mai-28	4 200 000 000
EMPRUNT STB 2008-1 CAT D 25ANS	TMM+2	35 000 000.000	15-mai-08	15-mai-09	15-mai-33	26 600 000 000
TOTAL		50 000 000.000				
EMPRUNT STB 2008/2						
EMPT STB2008-2/16ans	6.50%	50 000 000.000	18-févr-09	18-févr-10	18-févr-25	34 375 000 000
TOTAL		50 000 000.000				
EMPRUNT STB 2010/1						
EMPRUNT STB 2010/1 CAT A 10 ANS	TMM+0,7	46 250 000.000	23-mars-10	23-mars-11	23-mars-25	27 750 000 000
EMPRUNT STB 2010/1 CAT B 15 ANS	5.30%	53 750 000.000	23-mars-10	23-mars-11	23-mars-20	39 409 500 000
TOTAL		100 000 000.000				
EMPRUNT STB 2011						
EMPRUNT STB 2010/1 CAT A 10 ANS	5.30%	67 500 000 000	23-mars-10	27-mars-13	27-janvier-19	48 208 500 000
EMPRUNT STB 2010/1 CAT B 15 ANS	TMM+0,7	2 500 000 000	23-mars-10	23-mars-11	27-janvier-22	2 000 000 000
TOTAL		70 000 000 000				
EMPRUNT STB PRIVES						
EMPRUNT STB 2011	5.35%	10 000 000 000				10 000 000 000
EMPRUNT STB 2011	TMM+1,25%	42 200 000 000				42 200 000 000
EMPRUNT STB 2012	6,15%	44 000 000 000				44 000 000 000
EMPRUNT STB 2012	TMM+1,25%	10 000 000 000				10 000 000 000
TOTAL		106 200 000 000				



4.3.10 EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOUSCRITS PAR LA STB

En DT

Libelle	Durée	Taux	Souscription Initiale	amort	ENCOURS 31-12-2014
EMPRUNT NATIONAL	10 ANS	6,15%	70 000 000,000		70 000 000,000
EMPRUNT AMEN BANK SUBORD 2010	15 ANS	TMM+0,85	3 000 000,000	800 400,000	2 199 600,000
EMPT BTE 2010/10ANS	10 ANS	TMM+0,7	5 000 000,000	2 000 000,000	3 000 000,000
EMPT ATTIJARI 2010 / 7ANS	7 ANS	TMM+0,6	5 000 000,000	2 142 900,000	2 857 100,000
EMPT BNA 2011 P/C FONDS DE GARANTIE DES ASSURES (capital in-fine)	10 ANS	6,20%	5 000 000,000		5 000 000,000
EMPT ATL 2011 sur 7ans dont 2 années de grace	7 ANS	6,25%	2 000 000,000		2 000 000,000
EMPT UIB 2011/2	7 ANS	5,90%	1 000 000,000	285 800,000	714 200,000
EMPT AIL 2012/0	5 ANS	6,00%	500 000,000	200 000,000	300 000,000
EMPT ATL 2013	7 ANS	6,80%	1 000 000,000		1 000 000,000
EMPT EL WIFAK LEASING	5 ANS%	6,60%	2 000 000,000	400 000,000	1 600 000,000
EMPT EL WIFAK LEASING	5 ANS%	TMM+1,6%	2 000 000,000	400 000,000	1 600 000,000
EMPT BTK 2014	5 ANS	7,35%	3 000 000,000		3 000 000,000
TOTAL			99 500 000,000		93 270 900,000

4.3.11 EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LA STB

Emprunt obligataires garantie par la STB : Néant



4.3.12 PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS

Désignation	En mD		
	2014	2013	2012
Dépôts de la clientèle	5 331 978	5 175 396	5 517 309
Créances nettes sur la clientèle	5 610 820	5 469 127	5 653 418
capitaux propres avant résultat (en tenant compte des modifications comptables)	-113 327	1 630	409 019
capitaux propres après résultat	-92 220	-113 823	404 312
Capital social	124 300	124 300	124 300
Total bilan	7 340 804	7 015 174	7 544 135
PNB	262 343	247 213	225 660
Commissions nettes	55 269	54 318	51 919
Frais de personnel	107 999	99 178	98 818
Charges générales d'exploitation	27 160	21 182	20 822
Frais généraux (Frais de personnel+ charges d'exploitation+dotations aux amortissements)	141 505	126 890	126 154
Total provisions sur créances	1 313 955	1 241 644	626 918
Agios réservés	1 043 829	961 427	848 393
Total provisions et agios réservés	2 357 748	2 203 071	1 475 311
créances classées (2,3 et 4)	2 399 618	2 368 222	2 104 318
Résultat d'exploitation	35 964	-114 513	7 736
Résultat net après modifications comptables	21 107	-518 674	-124 319
Dividendes	-	-	-
Nombre d'actions	24 860	24 860	24 860
Effectif	2 017	2 127	2 241

4.3.13 PRINCIPAUX RATIOS

☐ Ratios de Structure

Désignation	2014	2013	2012
Capitaux propres après résultat/Total bilan	-1,26%	-1,62%	5,36%
Créances sur la clientèle/Total bilan	76,43%	77,96%	74,94%
Dépôts de la clientèle/Total bilan	72,63%	73,77%	73,13%
Dépôts de la clientèle/Créances sur la clientèle	95,03%	94,63%	97,59%

☐ Ratios de Productivité

Désignation	2014	2013	2012
Frais généraux / PNB	53,94%	51,33%	55,90%
Commissions nettes / Frais de personnel	51,18%	54,77%	52,54%
Dépôts de la clientèle/Effectif	2 644	2 433	2 462
Frais généraux / Effectif	70	60	56
Frais de personnel / Effectif	54	47	44
PNB/Effectif	130	116	101



☐ Ratios de Rentabilité

Désignation	2014	2013	2012
ROE : Bénéfice après modifications comptables/capitaux propres	-22,89%	455,68%	-30,75%
ROA : Bénéfice net / Total actif	0,29%	-7,39%	-1,65%
Bénéfice net /PNB	8,05%	-209,81%	-55,09%
Dividende/Capital social	-	-	-
Commission net/PNB	21,07%	21,97%	23,01%

☐ Ratios Réglementaires

Désignation	2014	2013	2012
Ratio Cooke	-5,60%	-6,20%	8,60%
Ratio de liquidité	87,40%	80,00%	94,04%
Taux des créances classés	28,8%	28,7%	26,9%
Taux de couverture des créances classés	51%	49,5%	47,8%



4.4 RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

L'examen des états financiers a révélé que pour l'établissement de ses états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014, le groupe STB a exclu de son périmètre de consolidation 40 sociétés. Ainsi, le périmètre de consolidation a été limité à 22 entreprises seulement. Cette situation outre le fait qu'elle ne s'accommode pas des dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés a pour conséquence de remettre en cause la fiabilité et la signification des états financiers puisque qu'ils ne traduisent pas fidèlement ce qu'ils sont censés traduire et ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe au 31/12/2014.

Par ailleurs, les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014 ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions légales, notamment en ce qui concerne :

- L'absence de traitement d'homogénéisation pour ramener les créances vendues par la société mère à sa filiale la «Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » à leur valeur nominale par la reconstitution de l'encours brut consolidé ainsi que les provisions et les agios réservés correspondants, et ce contrairement aux dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- L'absence des états financiers audités au 31 décembre 2014 des deux filiales : la Générale des Ventes "GEVE" et la Banque Franco-Tunisiennes "BFT" et de trois sociétés mises en équivalence : La Banque d'Affaires de Tunisie "BAT", Tunisian Foreign Bank "ex-UTB" et la Société d'Etude et Développement-Sousse Nord et ce, contrairement aux dispositions du code des sociétés commerciales.

En outre, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note comportant pour les filiales le pays d'enregistrement ou de résidence et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note portant sur l'effet de l'acquisition et de la sortie de filiales sur la situation financière à la date de clôture, sur les résultats de l'exercice et sur les montants correspondants de l'exercice précédent conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note précisant la nature de la relation entre la société mère et une société filiale conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note sur l'état des flux de trésorerie conformément aux dispositions du paragraphe 70 de la NC01 norme générale.



- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.
- Une note portant sur les mouvements des capitaux propres et sur la détermination du résultat par action et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 83 de la NC 01 norme générale.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015



4.4.1 BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2014

En mD

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT		181 990	142 082
Créances sur les établissements bancaires et financiers		154 537	243 385
Créances sur la clientèle		5 533 140	5 439 433
Portefeuille titres commercial	2.1	440 164	288 933
Portefeuille d'investissement	2.2	243 706	191 997
Titres mis en équivalence	2.3	90 595	104 898
Ecarts d'acquisition		2 097	4 022
Valeurs immobilisées		99 026	98 046
Actif d'impôt différé		4 071	4 586
Autres actifs		731 857	710 850
TOTAL ACTIF		7 481 183	7 228 232
<u>PASSIF</u>			
Banque centrale et C.C.P		586 309	546 767
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		495 996	406 908
Dépôts et avoirs de la clientèle		5 459 001	5 339 599
Emprunts et ressources spéciales		400 217	445 576
Passif d'impôt différé		14 949	37 495
Autres passifs		839 592	736 843
Total Passif		7 796 064	7 513 188
Intérêts Minoritaires	2.4	-55 002	-49 944
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		124 300	124 300
Réserves consolidées	2.5	-355 929	-229 110
Actions propres *	2.6	-2 859	-2 859
Résultat Consolidé	2.5	-25 391	-127 343
Total Capitaux Propres		-259 879	-235 012
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		7 481 183	7 228 232



4.4.2 ETAT DES ENGAGEMENT HORS BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2014

En mD

31-12-2014

31-12-2013

PASSIFS EVENTUELS

Cautions, avals et autres garanties données	881 861	953 600
Crédits documentaires	273 059	441 028
Actifs donnés en garantie		

TOTAL PASSIFS EVENTUELS

1 154 920

1 394 628

ENGAGEMENTS DONNES

Engagements de financements donnés	145 735	115 647
Engagements sur titres	3 458	3 646

TOTAL ENGAGEMENTS DONNES

149 193

119 292

ENGAGEMENTS REÇUS

Engagements de financements reçus		
Garanties reçues	1 254 237	1 507 747

TOTAL ENGAGEMENTS RECUS

1 254 237

1 507 747



4.4.3 ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2014

En mD

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	397 350	352 152
PR 2	Commissions (en produits)	60 663	60 697
PR 3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	34 147	30 669
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	14 472	10 433
	Total Produits d'Exploitation Bancaire	506 632	453 951
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilés	-254 602	-210 997
CH 2	Commissions encourues	-4 917	-4 273
CH 3	Pertes sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	-323	-352
	Total Charges d'Exploitation Bancaire	-259 842	-215 622
	PRODUIT NET BANCAIRE	246 790	238 329
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-105 167	-221 784
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-6 418	-14 603
PR7	Autres produits d'exploitation	33 224	22 386
CH6	Frais de personnel	-125 132	-114 287
CH7	Charges générales d'exploitation	-47 363	-30 967
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-7 574	-7 788
CH8	Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-4 316	4 854
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-15 956	-123 860
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	2 512	-399
CH11	Impôt sur les bénéfices	-16 260	-8 536
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-29 704	-132 795
PR 9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	0	0
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-29 704	-132 795
PR 9/CH10	Intérêts minoritaires dans le résultat	2.4	-4 313
	PART DANS LE RESULTAT DES MINORITAIRES IMPUTABLE AUX MAJORITAIRES	0	0
	RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATION COMPTABLE	2.5	-25 391
	Effet de la modification comptable	0	-438 297
	RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE APRES MODIFICATION COMPTABLE	2.5	-571 092



4.4.4 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2014

En mD

	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	512 775	429 127
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-257 877	-227 684
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers	8 797	8 487
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-209 788	-405 800
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle	132 074	-320 741
Acquisitions/cessions des titres de placement	-127 251	-19 717
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-127 888	-128 439
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	48 576	-68 830
Impôts sur les sociétés payés	-2 222	-2 420
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation	-22 804	-736 017
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement	11 390	9 707
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement	-49 749	-6 626
Acquisitions / cessions des immobilisations	-7 606	-8 543
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	-45 965	-5 462
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Emissions d'actions	0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales	-28 427	-43 061
Dividendes versés	-703	-1 140
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	-29 130	-44 201
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	-97 899	-785 680
Ajustement suite au variation du périmètre		
Liquidités et équivalents en début de la période	-420 267	365 413
Liquidités et équivalents en fin de la période	-518 166	-420 267



4.4.5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRETES AU 31/12/2014

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés, du groupe STB, sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative au regroupement d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

1.2. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

1.2.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe STB comprend :

- La société mère : STB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la STB exerce un contrôle exclusif ;
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la STB exerce une influence notable.

Sont exclus du périmètre de consolidation :

- Les sociétés en liquidation ;
- Les sociétés dont les états financiers sont indisponibles.
- Les sociétés dont la STB a perdu le contrôle suite à une décision de justice;
- Les sociétés dont la STB a cessé d'exercer une influence notable ;
- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée ;
- Les sociétés qui se trouvent dans l'impossibilité de transférer des fonds à la STB, ou se trouvent sous contraintes durables.

Le tableau suivant synthétise le périmètre, les méthodes de consolidation et les pourcentages d'intérêts utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du groupe STB.

Par ailleurs, il est à signaler que les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 5 sociétés sur un périmètre de consolidation composé de 22 sociétés.



Sociétés consolidables	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe			ETATS FINANCIERS
	2014	2013	Var %	2014	2013	2014	2013	Var %	2014
1. STB BANK (société Mère)	99,43%	99,43%	0,00%	I-G	I-G	99,43 %	99,43 %	0,00%	C.E
2. STB INVEST	99,01%	99,01%	0,00%	I-G	I-G	98,24 %	98,24 %	0,00%	C.E
3. SOFI ELAN SICAF	59,40%	59,39%	0,01%	I-G	I-G	57,85%	57,84%	0,01%	C.E
4. STB MANAGER	99,96%	99,96%	0,00%	I-G	I-G	91,28%	91,28%	0,00%	C.E
5. STB FINANCE	96,70%	96,70%	0,00%	I-G	I-G	93,01%	93,01%	0,00%	C.E
6. STB SICAR	99,51%	99,51%	0,00%	I-G	I-G	85,38 %	85,38 %	0,00%	C.E
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,91%	99,91%	0,00%	I-G	I-G	97,84%	97,84%	0,00%	C.E
8. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	99,99%	99,99%	0,00%	I-G	I-G	99,36 %	99,36 %	0,00%	C.E
9. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	50,00%	50,00%	0,00%	I-G	I-G	49,72 %	49,72 %	0,00%	N.C
10. SOCIETE ED DKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	I-G	I-G	67,41 %	67,41 %	0,00%	C.E
11. SOCIETE ACTIVHOTELS	99,97%	99,97%	0,00%	I-G	I-G	96,28 %	96,28 %	0,00%	C.E
12. BFT	78,80%	78,77%	0,03%	I-G	IG	78,31%	78,28 %	0,03%	N.C
13. SICAV L'INVESTISSEUR	73,44%	70,70%	2,74%	M-E	M-E	72,40%	69,70%	2,7%	C.E
14. SICAV L'AVENIR	98,66%	98,68%	-0,02%	M-E	M-E	95,77%	95,81%	-0,04%	C.E
15. BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE « B.A.T »	30,00%	30,00%	0,00%	M-E	M-E	29,83 %	29,83 %	0,00%	N.C
16. TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B»	43,42%	43,42%	0,00%	M-E	M-E	43,17 %	43,17 %	0,00%	N.C
17. STE EL WEFAK LEASING	31,38%	31,57%	-0,19%	M-E	M-E	30,02%	29,98%	0,04%	C.E
18. S.T.C.V VERITAS	27,06%	27,06%	0,00%	M-E	M-E	26,91 %	26,91 %	0,00%	C.E
19. SONI BANK	25,00%	25,00%	0,00%	M-E	M-E	24,86 %	24,86 %	0,00%	C.E
20. S.E.D SOUSSE NORD	24,92%	24,92%	0,00%	M-E	M-E	24,78 %	24,78 %	0,00%	N.C
21. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	21,64%	21,64%	0,00%	M-E	M-E	21,16 %	21,16 %	0,00%	C.E
22. S.P.C.M "ELFEJJA"	20,00%	20,00%	0,00%	M-E	M-E	19,89%	19,89%	0,00%	C.E

- I-G : consolidation par intégration globale ;
- M-E : consolidation par mise en équivalence ;
- (-): Voir tableau Variation du périmètre du groupe STB (2014-2013) ;



1.2.2. Variation du Périmètre de consolidation du groupe STB (2014-2013)

Le périmètre de consolidation du groupe STB arrêté au 31/12/2014 a connu les variations suivantes par rapport à l'exercice précédent :

Sociétés sortantes de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2014		
<i>Dénomination sociale</i>	<i>% d'intérêt</i> <i>(2013)</i>	<i>Motifs de</i> <i>Sortie en</i> <i>(2014)</i>
1. SIDCO-SICAR	32,07%	<i>Bien qu'elle soit consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2014 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis.</i>
2. SMT (MAISON BLANCHE)	38,68 %	<i>Bien qu'elle soit consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2014 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis.</i>
3. SICOAC	23,44 %	<i>Filiale cédée en 2014</i>

La liste des sociétés exclues du périmètre de consolidation ainsi que les motifs d'exclusion est présentée en annexe 1 de ces notes.

1.2.3. Méthode de consolidation

⇒ Les sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les filiales de la banque dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.



⇒ Les sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les filiales de la banque dans lesquelles elle n'exerce qu'une influence notable.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou ses réserves.
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif "Titres mis en équivalence".
- Eliminer les participations des sociétés intégrées globalement dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé parmi le poste "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

1.3. RÈGLES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

1.3.1. Traitement des écarts de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant au plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif.

Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

1.3.2. Traitement des impôts différés

Seules les éliminations des opérations réciproques ayant une incidence sur les résultats et les réserves ont donné lieu à la constatation de l'impôt différé.

Les différences temporelles issues des états financiers individuels des sociétés du groupe, n'ont pas donné lieu à la constatation éventuelle d'impôts différés.



NOTE 2 - NOTES SUR LES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

(Les chiffres sont exprimés en MDT : milliers de Dinars Tunisiens)

2.1. Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014 un total de 440 164 MDT contre 288 933 MDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

➤ Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille Société Tunisienne de Banque	395 174	215 475
Portefeuille Filiales consolidées par intégration globale	44 990	73 458
➤ TOTAL	<u>440 164</u>	<u>288 933</u>

2.2. Portefeuille titre d'investissement

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014 un total de 243 706 MDT contre 191 997 MDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

➤ Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille Société Tunisienne de Banque	160 043	122 806
Portefeuille Filiales consolidées par intégration globale	83 663	69 191
➤ TOTAL	<u>243 706</u>	<u>191 997</u>

2.3. Titres mis en équivalences

Au 31 décembre 2014, le total de cette rubrique présente un solde de 90 595 MDT contre 104 898 MDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Société Mis en Equivalences	2014	2013
1. SICAV L'INVESTISSEUR	1 033	991
2. SICAV L'AVENIR	1 272	1 242
3. BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE	914	941
4. SICOAC	-	2 933
5. STCV VERITAS	1 504	1457
6. UNION TUNISIENNE DE BANQUE «U.T.B »	22 433	37 338
7. STE EL WEAFAK LEASING	13 294	12 744
8. SONI BANK	34 129	28 078
9. EL FEJJA	5 636	4 928
10. MAISON DU BANQUIER	1 048	1 079
11. SED SOUSSE NORD	9 332	9 385
12. SIDCO SICAR	-	3 782
TOTAL	<u>90 595</u>	<u>104 898</u>



2.4. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2014, le total de cette rubrique s'élève à - 55 002 MDT contre - 49 944 MDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Société	31/12/2014			31/12/2013		
	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total
1. S.T.B	116	- 1 149	- 1 033	- 621	- 586	- 1 207
2. STB INVEST	6	602	608	-1	609	608
3. SOFI ELAN SICAF	134	3 178	3 312	69	3280	3 349
4. S.T.B MANAGER	33	62	95	46	54	100
5. STB FINANCE	-24	435	411	-96	566	470
6. S.T.B SICAR	59	224	283	-80	213	133
7. L'IMMOBILIÈRE DE L'AVENUE	- 121	- 175	-296	-58	- 92	- 150
8. S.T.R.C	- 155	-145	-300	23	- 142	- 119
9. GENERALE DES VENTES	- 53	1 174	1 121	600	672	1 272
10. STE ED DKHILA	71	2 528	2 599	- 577	3112	2 535
11. ACTIVHOTELS	- 59	- 111	- 170	-12	- 9	-21
12. BFT	- 4 319	- 57 313	- 61 632	- 4 745	- 52 169	-56 914
TOTAL	<u>(4 312)</u>	<u>(50 690)</u>	<u>(55 002)</u>	<u>(5 452)</u>	<u>(44 492)</u>	<u>(49 944)</u>

2.5. Réserves et Résultat Consolidés

Au 31 décembre 2014, le résultat consolidé, s'est situé à - 25 391 MDT contre - 127 343 MDT au 31 décembre 2013. Par ailleurs, les réserves consolidées s'élèvent à la même date à - 355 929 MDT.

Société Consolidée	Réserves Consolidées		Résultats Consolidés	
	2014	2 013	2014	2013
◇ SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT	<u>-387 126</u>	<u>-265 725</u>	<u>-20 870</u>	<u>-132 198</u>
1 STB	-165 247	-71 440	24 895	-113 892
2 STB INVEST	13 412	13 778	37	-57
3 SOFI ELAN SICAF	1 586	1 621	185	95
4 STB MANAGER	634	553	350	481
5 STB FINANCE	3 835	4 179	-318	-1 279



6	STB SICAR	923	857	345	-466
7	IMMOB.DE.L'AVENUE	- 6 280	- 2 527	- 5 463	-2 617
8	STRC	-22 845	-22 430	- 23 879	3 551
9	LA GENERALE DES VENTES	-817	-1 313	-52	594
10	ED DKHILA	1 560	2 768	148	-1 194
11	ACTIVHOTELS	-3 467	-251	- 1 522	-308
12	BFT	-210 420	-191 520	-15 596	-17 106
	◇ SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	31 197	36 615	- 4 521	4 855
13	SICAV L'INVESTISSEUR	165	222	69	-29
14	SICAV L'AVENIR	-41	2	57	-7
15	BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE		-6	-26	-176
16	SICOAC	-	2 165	-	246
17	STCV VERITAS	943	907	447	436
18	UNION TUNISIENNE DE BANQUE « UTB »	4 542	9 004	-11 467	- 1223
19	STE EL WEAFAK LEASING	2 952	1 720	648	619
20	SIDCO SICAR	-	547	-	-158
21	SONI BANK	20 983	15 507	4 959	4 383
22	MAISON BLANCHE	-	- 1 929	-	- 89
23	EL FEJJA	1 353	1 169	752	695
24	MAISON DU BANQUIER	305	317	40	58
25	SED SOUSSE NORD	-5	6990	-	100
	TOTAUX	<u>(355 929)</u>	<u>(229 110)</u>	<u>(25 391)</u>	<u>(127 343)</u>

2.6. Rachats des actions propres par des sociétés du groupe :

Au 31 décembre 2014 Ce poste affiche un solde de 2 859 MDT; Il renferme les rachats d'actions effectués par la société consolidante.



Annexe I

Liste des Sociétés Normalement Consolidables, mais exclues de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2014 conformément aux dispositions de la NCT n°35

N°	V.N	N° du		
Ordre	Capital social	% détenu		
Raison Sociale		Motif		
1	SKANES PALACE	6 195 000	99.76%	En liquidation.
2	AFRICA SOUSSE	9 800 000	96.94%	En liquidation.
3	STE ANONYME DE CONSTR. ELECTROMECHANQUES "SACEM"	5 174 000	85.94%	En liquidation.
4	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)	3 540 000	70.28%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
5	STE TUN. DE DEVPT. DU CINEMA & DE L'AUDIOV."STDCA"	10 000	50%	En liquidation.
6	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "HOTEL NOUR EL AIN"	2 299 500	49.66%	En liquidation.
7	STE RAMLA TOZEUR	5 947 800	47.88%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
8	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA	4 259 840	42.68%	Au 31 décembre 2014, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
9	ARTEMIS HOTEL NEPTUNIA	2 555 000	46.81%	Cette filiale est en phase d'investissement ou en arrêt d'activité en raison de la réalisation d'un programme d'investissement
10	CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	3 429 000	45.29%	Sous administration judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur.
11	CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"	770 000	39.61%	Cette filiale est en phase d'investissement ou en arrêt d'activité en raison de la réalisation d'un programme d'investissement.
12	STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"	1 523 000	41.96%	Au 31 décembre 2014, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
13	STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"	4 637 000	37.44%	Au 31 décembre 2014, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
14	STE HOTEL BYZANCE	2 675 000	35.07%	Au 31 décembre 2014, la STB compte céder la filiale dans un avenir proche.
15	EL MARASSI	1 380 000	34.78%	En liquidation.



16	STÉ D'ETUDES ET DE PROM.TQUE " HÔTEL MARIQUEEN"JERBA MARITIM	4 087 500	36.70%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
17	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)	2 059 000	31.03%	En liquidation.
18	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"	1 000 000	30%	En liquidation.
19	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS	250 000	30%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
20	STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"	1 015 000	28.33%	En liquidation.
21	CIE TQUE ARABE "CTA" (MARINA MONASTIR)	15 098 120	28%	Au 31 décembre 2014, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
22	STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"	3 520 000	25%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
23	STE COND. IMPR. & PUBLICITE "CIP"	532 525	26.24%	En liquidation.
24	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE	1 000 000	25%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
25	STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"	200 000	25%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
26	STE HOTEL YOUNES	3 987 000	24.76%	Au 31 décembre 2014, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
27	STE HOT ET DE DEV TQUE "HOTEL DREAMS BEACH"	3 182 000	24.58%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
28	STE HOTELIERE "BEL AIR"	5 423 510	23.97%	Sous administration judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur.
29	STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR	6 236 055	23.56%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
30	STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI "SOCIK"	200 000	22.50%	Au 31 décembre 2014, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
31	STE DES IND. METALLURGIQUES "SIMET"	2 025 000	21.47%	En liquidation.
32	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS	4 319 000	21%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.



33	S.H.T. LES BERGES 2000 "HÔTEL L'ATRIUM"	1 375 000	20.18%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
34	COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL	2 150 000	20%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
35	STE DE DEVPT DU TOUR.SAHARIEN « PALMYRE »	8 808 500	26.86%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
36	DUNES DE NEFZAEOUA	2 868 400	22.87%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
37	STE HOTELIERE « DAR DHIAFA »TROPICANA CLUB	2 550 000	31.26%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.
38	STB MOYEN GENERAUX	500 000	30.00%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.
39	SIDCO SICAR	16 226 080	19.60%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.
40	SMT MAISON BLANCHE	3 640 000	39.01%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.



4.4.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRETES AU 31/12/2014

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe de la Société Tunisienne de Banque-STB-arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

5. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la Société Tunisienne de Banque-STB-, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres négatifs de 259 879 KDT (part du Groupe), y compris un résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 25 391 KDT.

6. Responsabilité de la Direction

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés du Groupe-STB- conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne permettant la préparation et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

7. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques en vue de s'assurer que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également



l'appréciation des méthodes et des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Justification de l'opinion avec réserves

4-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence des états financiers audités au 31 décembre 2014 des deux filiales : la Générale des Ventes "GEVE" et la Banque Franco-Tunisienne "BFT" et de trois sociétés mises en équivalence : La Banque d'Affaires de Tunisie "BAT", Tunisian Foreign Bank "ex-UTB" et la Société d'Etude et Développement-Sousse Nord.
Ainsi, les travaux d'élimination et de mise en équivalence ont été effectués sur la base des liasses de consolidation préparées par ces sociétés du Groupe.

Il y a lieu de signaler à ce niveau que les états financiers audités pour l'exercice 2013 de la Banque Franco-Tunisienne-BFT-, détenue par la société mère à concurrence de 78,18%, affichent des capitaux propres négatifs de 264 180 KDT. Ces états financiers ont fait l'objet d'un avis défavorable de la part des commissaires aux comptes, au 31 décembre 2013, en raison de l'incertitude significative qui pèse sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la BFT.

- Comme il est indiqué dans la note aux états financiers n°1.2, le périmètre de consolidation a été limité à 22 entreprises. Quarante entreprises ont été exclues du périmètre de consolidation pour les motifs suivants :
 - (iii). Quatre entreprises n'ont pas fait l'objet de consolidation pour non-communication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ;
 - (iv). Trente-six entreprises qui doivent être incluses dans le périmètre de consolidation ont été exclues pour diverses raisons qui n'ont pas pu être vérifiées lors de nos travaux d'audit.

Par conséquent, les conclusions d'audit relatives aux états financiers des sociétés ci-dessus énoncées ainsi que l'introduction, au périmètre de consolidation des quarante sociétés exclues au 31 décembre 2014, pourraient modifier d'une manière significative les états financiers du Groupe.

- L'absence d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et audités par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations de la société mère qui présentent des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000 KDT, et de 5 000 KDT, tel que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- L'absence d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la société mère en couverture des risques encourus sur sa clientèle ainsi que l'indisponibilité de documentation justifiant la valeur retenue de certaines garanties réelles, notamment des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.
Ainsi, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des "garanties reçues" et la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations pourraient avoir un impact significatif sur le résultat et sur les capitaux propres du Groupe.

4-2. Le traitement des créances vendues par la société mère à sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances " STRC ", s'est limité à l'élimination du solde du compte courant



associé au 31 décembre 2014, et l'intégration du solde de ces créances telles qu'elles apparaissent au niveau des comptes de la "STRC".

Aucun traitement d'homogénéisation n'a été opéré pour ramener ces créances à leur valeur nominale par la reconstitution de l'encours brut consolidé ainsi que les provisions et les agios réservés correspondants, et après élimination des résultats de cession interne.

4-3. Les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 " Créances sur la clientèle ", AC7 " Autres actifs " et HB " Engagements hors bilan " dépassent le solde des engagements détaillés au niveau de la base de gestion des crédits de la société mère pour un montant net de 24 037 KDT. Cet écart positif, n'est pas encore justifié par les structures de la société mère et n'a pas fait l'objet de provisions.

4-4. L'état des engagements hors bilan de la société mère, arrêté au 31 décembre 2014, qui fait apparaître des engagements donnés et reçus d'une valeur respective de 1 272 871 KDT, et 1 308 729 KDT, est établi d'une manière extra-comptable sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la STB.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des engagements donnés et/ou reçus du Groupe.

4-5. La société mère n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce, contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur les actifs, les passifs et les capitaux propres du Groupe.

4-6. Les rubriques : « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers », comportent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Par ailleurs, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 8 670 KDT, et 12 258 KDT, et d'autre part, des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises) et aux comptes liés à la télé-compensation.

Les travaux de justification et d'apurement de ces suspens qui se rapportent aux comptes de la société mère, ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. L'impact des résultats de ces travaux sur les actifs, les passifs, les capitaux propres et le résultat de l'exercice du Groupe peut être actuellement cerné avec précision.

4-7. Les créances de la société mère garanties et prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application de l'article 25 de la loi de finances pour l'année 1999, présentent, au 31 décembre 2014, une valeur comptable de 52 814 KDT, alors que leur juste valeur est estimée à 40 957 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus.

Ainsi, la moins-value non constatée par la société mère est de l'ordre de 11 857 KDT.



4-8. Les capitaux propres du Groupe –STB- comportent des « Réserves pour fonds social » de la société mère s'élevant au 31 décembre 2014, à 7 724 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social totalisent 19 798 KDT, soit une différence non justifiée de 12 074 KDT.

4-9. Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles de la société mère n'ont pas été rapprochés avec les données comptables correspondantes au 31 décembre 2014.

Nous ne pouvons pas par conséquent nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la société mère et dont le solde comptable net s'élève au 31 décembre 2014, à 84 084 KDT.

4-10. Contrairement aux dispositions du paragraphe 30 de la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements de crédit, les notes qui nous ont été communiquées et relatives au bilan consolidé ne comportent pas les informations nécessaires sur toutes les rubriques significatives.

De même, le Groupe -STB- n'a pas procédé à l'établissement des notes sur les engagements hors bilan, sur l'état de résultat et sur l'état des flux de trésorerie consolidés.

Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de ce qui a été mentionné aux paragraphes 4.1 à 4.10, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe -STB- ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus mentionnée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

5-1. Les actifs du Groupe comportent des engagements de l'ordre de 801180 KDT, envers des entreprises publiques, dont 279251 KDT, non couverts par une garantie de l'Etat. Certaines de ces entreprises publiques connaissent des difficultés financières à l'instar de la Société Tunisienne de Sidérurgie "El Fouladh".

Les engagements "d'El Fouladh" s'élevant au 31 décembre 2014, à 33 180 KDT, ont été déclassés à cette même date parmi les actifs préoccupants (classe 3) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements. A ce titre la provision correspondante est de 50% du risque encouru.

La société mère a toutefois gardé une provision sur la totalité du risque encouru et correspondant aux actifs compromis (Classe 4), soit 28 189 KDT.

5-2. De même, la société mère a procédé au déclassement des engagements de la société TOPIC de 25 572 KDT parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La société mère a toutefois maintenu la provision constatée au 31 décembre 2013 et calculée sur la base d'une classification des engagements de la société TOPIC parmi les actifs préoccupants (Classe 3), soit 12 785 KDT.

- 5-3. Les capitaux propres du Groupe -STB- comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012, et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la société mère en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq années de la date de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la STB au sens de l'article 4 de la même convention.

6. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.


Sur la base de notre vérification, et à l'exception des éléments ci-dessus énoncés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe de la « Société Tunisienne de Banque » arrêtés au 31 décembre 2014.

Etats financiers consolidés arrêtés

Tunis, le 18 mai 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P / GEM
AÏL BÈN MOHAMED


G. E. M
Généraliste d'Expertise
et de Management
11, Rue Abderrahman Azzam
Montplaisir - Tunis

P / le Groupement ABC – FINACO
Yahia ROUATBI



GEM

ABC – FINACO



Note complémentaire relative à l'Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe arrêté au 31 décembre 2014

	STB	STB Invest	STC	Immobilière de l'Avenue	STB FINANCE	ED-DJHILA	BFT	GATV	STB Sicar	STB Manager	IP Bank	Activ Hotel	Sofie In	Sicar Invest.	Sicar Avenir	STB Moyens Généraux	Banque d'affaires BAT	STCV Veritas	SONBANK	SDS Soussse Nord	EL Fejja	Maison du Banquier	El Wifak Leasing	
STB		94,39%	91,65%	84,71%	61,34%	61,21%	78,18%	80%	55,83%	29,96%	43,41%	30%	15,52%	31,61%	66,91%	30%	29,99%	27,06%	25,00%	24,92%	20,00%	19,96%	11,17%	
STB Inv			5,40%	4,55%	19,32%	6,66%			15,21%	20%	0,04%	25%	25%	40,88%	7,28%	26%							13,48%	
STC												24,97%												
Immobilière de l'Avenue		3,54%											5,25%											
STB FINANCE				8,81%					1,54%	25%	0,04%		12,85%		15,48%	12%							2,38%	
ED-DJHILA																								
BFT																								
GATV									26,04%															
STB Sicar		1,08%			11,64%					15%		20%		0,95%	8,66%	20%							1,90%	
STB Mana.																								
IP Bank																								
Activ H.																								
Sofie In				2,13%	2,40%				0,67%	10%						12%							1,44%	
Sicar Investisseur																								
Sicar Avenir																								
STB Moyens Généraux																								
Banque d'Affaires BAT																								
STCV Veritas																								
SONI BANK																								
SDS Soussse Nord																								
Société de pôle de Monastir El Fejja																								
La Maison du Banquier																								
Société El WIFAK LEASING																								
	0,00%	99,01%	96,75%	99,91%	96,70%	67,87%	78,18%	80,00%	99,51%	99,96%	43,49%	99,97%	55,59%	73,44%	98,66%	100%	29,99%	27,06%	25,00%	24,92%	20,00%	19,96%	31,88%	



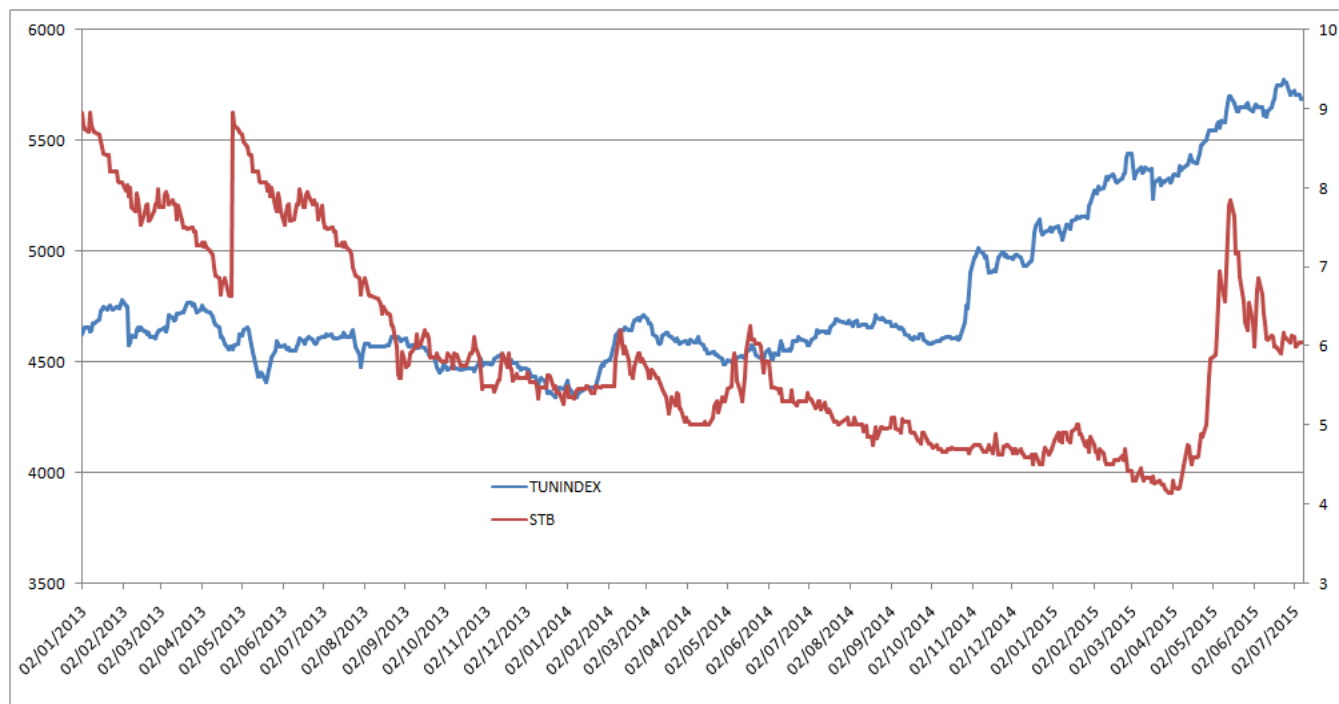
4.5 LES INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR STB

En DT

Indicateurs	31/12/2014	31/12/2013	31-12-2012
Bénéfice par action (DT)		-	-
Dividende par action (DT)	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	-	-
Date de détachement	-	-	-
Nombre d'actions (en milliers)	24 860	24 860	24 860
Valeur nominale	5	5	5
Cours le plus haut	6,300	9,000	10,990
Cours le plus bas	4,470	5,100	7,500
Cours de fin de période	5,000	5,220	8,960
Capitalisation fin de période (en mD)	124 300	129 769	222 746
Dividend Yield (dividende/cours fin de période)	-	-	-
Payout (% du bénéfice distribué)	-	-	-
PER		-	-
(cours fin de période/bénéfice par action)			
Price to Book Value (capitalisation boursière/ capitaux propres)	-	-	0,551



Evolution du cours de l'action STB et de l'indice TUNINDEX durant les trois derniers exercices





CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
Etat Tunisien				
Mr Abdelwaheb NACHI (1)	Président	lui-même	2013-2015	Tunis
Etat Tunisien & Entreprises Publiques (2)	Membre	Mr Jameleddine CHICHTI	2015-2017	Tunis
	Membre	Mr Abelaziz MAHFOUDHI	2015-2017	Tunis
	Membre	Mme Dorra BERRAIES	2015-2017	Tunis
	Membre	Mr Ghazi BOULILA	2015-2017	Tunis
	Membre	Mme Nejia GHARBI	2015-2017	Tunis
Sociétés à Participation Publique				
STAR (3)	Membre	Mr Lassaad ZARROUK	2013-2015	Tunis
Privés				
Mr Abdelkader HAMROUNI (3)	Membre	Lui même	2013-2015	Tunis
Mr Mohamed Salah KHALFALLAH (3)	Membre	Lui même	2013-2015	Tunis
Représentant les actionnaires minoritaires				
Mr Mohamed Zarrouk (4)	Membre	Lui même	2015-2017	Tunis
Indépendants				
M ^{me} Oifa BENOUDA SIOUD (3)	Membre	Lui même	2013-2015	Tunis
Mr Abderrazek LOUATI (3)	Membre	Lui même	2013-2015	Tunis

(1) Désigné par le Conseil d'Administration du 25 mars 2013 et ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 octobre 2013.

(2) Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2015 pour le mandat 2015-2017 en remplacement des membres nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 octobre 2013 pour le mandat 2013-2015.

(3) Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 octobre 2013 pour le mandat 2013-2015.

(4) Désigné par le Conseil d'Administration du 29 juin 2015 pour le mandat 2015-2017 en remplacement de Monsieur Mohamed Salah Ben AFIA nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2015 pour le mandat 2015-2017 en attendant sa ratification par l'AGO qui aura à statuer sur l'exercice 2015.



5.1.2 FONCTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA BANQUE:

➤ Membres des Organes d'Administration

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
Abdelwaheb NACHI*	Président Directeur Général**	25 Mars 2013	Tunis

*Nommés par le Conseil d'Administration du 25 mars 2013

** Il est à signaler que l'AGE tenue le 03/06/2015 a décidé dans sa 5ème résolution de changer le mode de gouvernance de la banque en dissociant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général et par conséquent de mettre à jour les statuts de la banque en modifiant les articles énumérés dans la 5ème résolution de ladite AGE à savoir les articles 19, 21, 25 et 26.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la Banque.

➤ Membres des Organes de Direction

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mr Mourad BACCAR*	Directeur Général Adjoint	15 Novembre 2011	Tunis

*Nommés par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2011

5.1.3 PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :

Membres	Fonctions exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années
Mr Abdelwaheb NACHI	- PDG STUSID
Mr Jameleddine CHICHTI	- Directeur Ecole Doctorale-Université Manouba
Mme Dorra BERRAIES	- Conseillère auprès du Ministère des Finances - Enseignante à l'ESC Tunis - Chercheur Follow Associé CIRANO
Mr Abdelaziz MAHFOUDHI	- Directeur à la Direction Générale du Financement - Ministère des Finances chargé du Financement Sectoriel
Mr Ghazi BOULILA	- Directeur Général du Centre de Recherche – Banque Centrale de Tunisie - Conseiller du Ministre du Développement Régional
Mme Nejia GHARBI	- Enseignante IFID – ENA - INTES
Mr Lassaad ZARROUK	- Président Directeur Général de la STAR
Mr Abdelkader HAMROUNI	- Président Directeur Général CIF SICAF - Président Directeur Général de SOTIPAPIER - Président Directeur Général de Chimicouleurs Emballages
Mr Mohamed Salah KHALFALLAH	- Président Directeur Général de la Société SOBOCO - Président Directeur Général de la Société COTUSEM - Président Directeur Général de la Société SATHOP
Mr Mohamed Zarrouk	-
M ^{me} Oifa BENOUDA SIOUD	- Vice-Recteur Université de Carthage - Membre élu du Conseil de l'Université de Carthage
Mr Abderrazek LOUATI	- Propriétaire de ThynaAdvisory Services - Tunis - Président du Conseil d'Administration de SALAMA ASSURANCE SENEGAL



5.1.4 MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES :

Membres	Mandats d'Administrateurs dans d'autres sociétés
Mr Abdelwaheb NACHI	<ul style="list-style-type: none">- Membre du Conseil d'Administration de la SONIBANK- Membre du Conseil d'Administration de la TFB- Membre du Conseil d'Administration de la STAR- Membre du Conseil d'Administration de la COTUSAL- Président du Conseil d'Administration de la STB SICAR- Président du Conseil d'Administration de la STB INVEST- Président du Conseil d'Administration de la STB MOYENS GENERAUX
Mr Jameleddine CHICHTI	<ul style="list-style-type: none">- Membre du Conseil d'Administration ENDA (Microcrédits)
Mme Dorra BERRAIES	<ul style="list-style-type: none">- Néant
Mr Abdelaziz MAHFOUDHI	<ul style="list-style-type: none">- Membre du Conseil d'Administration, représentant l'Etat, à la Banque de l'Habitat
Mme Nejia GHARBI	<ul style="list-style-type: none">- Président du Conseil d'Administration TUNIS AIR TECHNICS- Membre du Conseil d'Administration TUNISIE CATERING- Membre du Conseil d'Administration TUNIS AIR EXPRESS- Membre du Conseil d'Administration AMADEUS TUNISIE- Membre du Conseil d'Administration TUNISAVIA- Membre du Conseil d'Administration AISA
Mr Lassaad ZARROUK	<ul style="list-style-type: none">- Membre du Conseil d'Administration de la SFBT- Membre du Conseil d'Administration de la COTUNACE- Membre du Conseil d'Administration de TUNIS-RE
Mr Ghazi BOULILA	<ul style="list-style-type: none">- Membre du Conseil Scientifique de l'ESSEC Tunis
Mr Abdelkader HAMROUNI	<ul style="list-style-type: none">- Membre du Conseil d'Administration de SOFI-ELAN- Membre du Conseil d'Administration de HANNIBAL LEASE- Membre du Conseil d'Administration de MARINA
Mr Mohamed Salah KHALFALLAH	<ul style="list-style-type: none">- Membre du Conseil d'Administration de la Société SOBOCO- Membre du Conseil d'Administration de la Société SATHOP- Membre du Conseil d'Administration de la Société GMS- Membre du Conseil d'Administration de la Société COTUSEM- Membre du Conseil d'Administration de la Société SIAM- Membre du Conseil d'Administration de la Société MFT
Mr Mohamed ZARROUK	<ul style="list-style-type: none">- Néant
M ^{me} Olfa BENOUDA SIOUD	<ul style="list-style-type: none">- Néant
Mr Abderrazek LOUATI	<ul style="list-style-type: none">- Président du Conseil d'Administration de SALAMA ASSURANCE SENEGAL



5.1.5 FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE QU'ILS REPRESENTENT :

Membres	Représenté par	Fonctions au sein de la société qu'il représente
Etat Tunisien et Entreprises Publiques	Mr Jameleddine CHICHTI	-
	Mme Dorra BERRAIES	-
	Mr Abdelaziz MAHFOUDHI	-
	Mr Ghazi BOULILA	-
	Mme Nejia GHARBI	-
STAR	Mr Lassaad ZARROUK	- PDG de la STAR

5.2 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2014

5.2.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURES ATTRIBUES PAR LA STB AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 :

Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision de Monsieur le Premier Ministre en date du 25 mars 2013. Cette rémunération mensuelle brute se compose de :
 - Un salaire de base de 900 dinars ;
 - Une indemnité de logement de 200 dinars ;
 - Une indemnité de gestion de 350 dinars ;
 - Une indemnité de représentation de 1 580 dinars ;
 - Une indemnité temporaire pour remboursement des frais de représentation de 1 120 dinars,
 - Et une indemnité complémentaire de 1 150 dinars ;

Les avantages en nature sont les suivants : un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques.

- La rémunération des Directeurs Généraux Adjointes a été fixée par décision du Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 26 septembre 2013. Elle se compose par directeur, d'un salaire brut annuel de 64 842 dinars (soit un salaire net annuel de 48 632 dinars), d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques.
- Le montant des jetons de présence servis aux administrateurs au titre de l'exercice 2013, a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 octobre 2014 à 5 KDT (net) par administrateur. Le montant des jetons de présence servis aux administrateurs au titre de l'exercice



2014, a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 03 juin 2015 à 5 KDT (net) par administrateur.

- Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants et les membres de son conseil d'administration tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en KDT) :

En KDT

Nature de la rémunération	PDG		DGA Actuel		Ancien DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	91,632	38,517	94,487	24,283	52,640	-	71,000	71,151
Avantages postérieurs à l'emploi	-	38,475	-	20,485	-	-	-	-
Total	91,632	76,992	94,487	44,768	52,640	-	71,000	71,151



5.2.2 PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2014 :

En mD			
Membres	Crédits par décaissement	Engagement par signature	Total engagement
Les membres de la Direction Générale	116.398	0	116.398
Mr Abdelwaheb NACHI	21.501	0	21.501
Mr Mourad BACCAR	94.897	0	94.897
L'Etat Tunisien			
Les société Publiques et Para-publiques	1.861.689	2.496.300	4.357.989
La STAR	0	2.496.300	2.496.300
La CNSS			
L'ETAP	1.861.689	0	1.861.689
Les membres représentant des groupes privés	110.959.810	9.631.141	120.590.950
Groupe Abdelkader HAMROUNI	8.639.587	2.308.383	10.947.969
Groupe Béchir KHALFALLAH	102.320.223	7.322.758	109.642.981
Les membres indépendants	11.981	0	11.981
M ^{me} Olfa BENOUDA SIOUD			
Mr Abderrazek LOUATI	11.981	0	11.981
Le membre représentant les actionnaires minoritaires	30.653.441	416.062	31.069.503
Groupe Mohamed DRISS	30.653.441	416.062	31.069.503
TOTAL	143.603.318	12.543.503	156.146.821



5.3 CONTROLE

- **Contrôleur d'Etat**

Mr Fayçal STAMBOULI

- **Commissaires aux comptes**

	Nom	Adresse	Mandat
Groupe ABC-FINACO Représenté par Monsieur Yahia ROUATBI	Cabinet Finance–Audit & Conseil «FINACO» représenté par Mr Yahia ROUATBI	18 bis, Avenue Principale les Berges du Lac - 1053 Tunis	2014-2015-2016*
	Cabinet «ABC Audit & Conseil» représenté par Mr Maher GUIIDA	Rue des Entrepreneurs Bâtiment Hertz Bloc A, 1er étage Charguia 2- 2035 l'Ariana	2014-2015-2016*
Cabinet GEM	Cabinet «GEM» GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT représenté par Mr Ali BEN MOHAMED	11 Avenue Abderrahman AZEM Montplaisir – 1002 Tunis	2014-2015-2016*

* Nommé par l'AGO du 23/10/2014



5.4 NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL

Le total des concours accordés à certains membres du conseil d'administration s'est établi à 156 147 mD au titre de l'exercice 2014.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées (intérêts, commissions de mouvement, commissions de découvert, frais de tenue de compte, intérêts sur portefeuille investissement (les autres formes de commissions n'ont pas été prises en considération) s'élève à 7 946,2 mD au titre de l'année 2014.



CHAPITRE 6- PERSPECTIVES D'AVENIR

6-1. Evolution récente et orientation stratégique

6-1.1. Evolution récente

Les principaux indicateurs d'activité de la banque au premier trimestre 2015.

En mD

Rubriques	31.03.2015	31.03.2014	Var en %	31.12.2014
Total des produits d'exploitation bancaire	122 559	118 280	3.92%	499 697
Total des charges d'exploitation bancaire	59 898	55 721	6.84%	237 354
Produit Net Bancaire	62 661	62 559	1.33%	262 343
Créances sur la clientèle	5 517 259	5 447 267	0.90%	5 610 820
Dépôts et avoirs de la clientèle	5 368 476	5 279 477	1.68%	5 331 978

6-1.2. Stratégies de développement et orientations stratégiques

La STB démarre la phase de restructuration avec l'ambition de réaliser sur la période 2015-2019 un redressement profond et rapide lui permettant de reconquérir sa place de leader sur la scène bancaire.

Ce programme vise les objectifs suivants :

- Renforcement de la solidité financière de la banque;
- Amélioration du mode de gouvernance, de management et du cadre institutionnel de la banque;
- Consolidation de ses capacités humaines et opérationnelles;
- Renforcement de sa compétitivité et son efficacité dans le financement de l'économie.

Le scénario de restructuration tel que retenu par la banque s'articule autour des principaux axes suivants:

Volet Assainissement du bilan

Il inclut la recapitalisation de la banque de manière à se conformer durablement aux ratios et normes prudentiels.

Volet Financier

Il consiste à instaurer un plan d'actions permettant la mise en place d'un dispositif efficace de pilotage financier en y intégrant notamment une entité ALM.



❑ Volet Gouvernance

À ce niveau, il y a lieu de :

- Doter la Direction Générale des prérogatives de gestion similaires à celles dont bénéficient les gestionnaires des banques privées.
- Accorder un statut d'exception pour mener les réformes grâce à une gouvernance renforcée et la mise en œuvre du décret du 5 décembre 2013.

❑ Volet Organisation

L'organisation actuelle de la SOCIETE TUINISIENNE DE BANQUE doit être refondue autour d'un organigramme resserré pour assurer plus d'efficacité dans la prise des décisions et se rapprocher des meilleures pratiques.

❑ Volet Commercial

Il s'articule autour du :

- Renforcement du réseau;
- Renforcement de l'offre de produits;
- Abaissement du coût des ressources;
- Montée en gamme pour clientèle cible.

❑ Volet Ressource Humaines

Cette étape se décline en deux phases clés :

- Phase d'assainissement;
- Phase d'accompagnement de la croissance (renforcement du niveau des compétences et recrutement important de collaborateurs).

❑ Volet Système d'Information

Acquisition et déploiement dans les délais courts des briques fonctionnelles manquantes auprès de "BFI" et finalisation des actions déjà engagées en vue d'assurer la compatibilité avec le noyau acquis précédemment ainsi qu'une meilleure performance du système d'Information.

❑ Volet risques

Mise en place d'un dispositif efficace de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires pour notamment :

- La formalisation de la politique générale des risques;
- La mise en place d'un nouveau dispositif de contrôle interne.



6-2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2015-2019 par rapport aux informations prévisionnelles 2011-2015.

La confrontation des réalisations de l'exercice 2014 par rapport aux prévisions établies en 2011 et publiées au niveau du document de référence « STB 2011 » a fait ressortir des écarts à cause de plusieurs facteurs, notamment :

- ✓ La détérioration de l'environnement économique et social notamment en matière d'investissement qui s'est traduit par une évolution modérée des crédits à moyen et à long termes ;
- ✓ la baisse des crédits aux particuliers et ce suite à l'instauration de la BCT de la réserve obligatoire sur les crédits ;
- ✓ Le démarrage de la mission de full-audit ;
- ✓ Le resserrement de la liquidité bancaire ;
- ✓ L'application de la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 portant sur la division, couverture des risques et suivi des engagements. La dite circulaire exige des banques à constituer des provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans.



6-2.1. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2014 et les prévisions de l'ancien BP figurant dans le document de référence "STB 2011"

En mille dinars	Prévisions 2014	Réalisation 2014	Ecart	taux de réalisation	Commentaires
Dépôts de la clientèle	6 813 830	5 331 978	-1 481 852	78,25%	L'écart constaté s'explique par : - le choix de la banque de limiter la part des dépôts à terme objet de pratiques de surenchères. - la faible progression des dépôts à vue résultant de ralentissement de l'activité économique durant la période post révolution. L'écart enregistré au titre de l'exercice 2014 est imputable à la conjugaison des facteurs suivants : - le ralentissement de l'activité économique notamment en matière d'investissement qui s'est traduit par une évolution assez modérée des crédits à moyen et à long termes; - Les crédits aux particuliers ont progressé à un rythme inférieur à celui retenu dans le cadre du plan d'affaires initiale et ce, suite à l'instauration de la BCT de la réserve obligatoire sur les crédits à la consommation; - L'application de la circulaire de la BCT N°21/2013 relative à la constitution des dotations additionnelles sur les créances classées 4&5. A ce titre, la Banque a alloué une enveloppe additionnelle de provisions de près de 540 MD, exerçant ainsi un effet restrictif sur l'évolution de l'accroissement des créances nettes
Créances sur la clientèle	7 466 415	5 610 820	-1 855 595	75,15%	
Emprunt et ressources spéciales	493 166	490 968	-2 198	99,55%	Les ressources d'emprunt ont évolué conformément aux prévisions. Le léger gap concerne les dettes rattachées.
Immobilisation	109 635	84 084	-25 551	76,69%	L'écart relevé en 2014 s'explique par le retard constaté dans la réalisation du budget d'investissement notamment en matière de modernisation des équipements d'exploitation, d'ouverture de nouvelles agences, d'acquisition de nouveaux logiciels etc....
Intérêt et revenus assimilés	408 130	394 529	-13 601	96,67%	L'écart relevé au titre de l'exercice 2014 est imputable au faible taux de réalisation des objectifs retenus en matière d'octroi de crédits sous l'effet principalement du ralentissement de l'investissement. cet écart a concerné principalement les intérêts sur crédits affectés aux créances touristiques en raison des difficultés que connaît ce secteur
Commissions reçues	80 489	60 246	-20 243	74,85%	L'écart des commissions d'études s'explique par le ralentissement de l'investissement
Intérêt encourus et charges assimilés	176 065	232 377	56 312	131,98%	Le gap enregistré est essentiellement dû à l'accroissement du recours de la banque au refinancement sur le marché monétaire et interbancaire en raison du resserrement des liquidités ayant caractérisé l'ensemble du secteur bancaire d'une part mais également sous l'effet de l'accroissement des taux d'intérêts directeurs d'autre part (notamment l'effet de l'accroissement du taux de rendement de l'épargne)
PNB	343 149	262 343	-80 806	76,45%	Par référence aux gaps enregistrés et détaillés ci-dessus, le produit net bancaire s'est situé en deça des prévisions (sous l'effet principalement d'une augmentation plus importante que prévue des charges d'intérêts)
Dotations aux provisions sur créances	109 373	76 909	-32 464	70,32%	la Banque adopte une politique sélective en matière d'octroi des crédits ainsi qu'un suivi rigoureux des créances.
Frais de personnel	113 792	107 999	-5 793	94,91%	Effet des départs à la retraite et absence de recrutement.
Charges générales d'exploitation	30 382	27 160	-3 222	89,40%	Cet écart est expliqué par l'effet de compression des charges
Résultat net	57 070	21 107	-35 963	36,98%	L'écart relevé au niveau du résultat enregistré en 2014 s'explique essentiellement par l'application de la circulaire BCT N°21-2013 ayant pour objet l'affectation des dotations additionnelles relatives aux créances ayant séjourné plus de 3 ans dans les classes de risques 3 et 4 (non prise en compte dans les prévisions initiales)



6-2.2. Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions de 2014-2019 par rapport aux informations prévisionnelles 2011-2015 publiées au niveau du document de référence "STB 2011"

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « STB 2011 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées dont principalement :

Dépôts et avoirs de la clientèle

	2015	Commentaires
Ancien Business Plan	7 428 024	Les prévisions 2015 ont été actualisées par référence aux capacités réelles de la banque de mobilisation des dépôts d'une part et de l'objectif escompté d'assurer une meilleure structure de ressources (coût /durée) et d'éviter la dépendance vis-à-vis de certains gros déposants d'autre part (notamment en ce qui concerne les DAT).
Nouveau Business Plan	5 562 559	
Ecart	-1 865 465	

Portefeuille titres commercial

	2015	Commentaires
Ancien Business Plan	148 848	Les prévisions retenues dans le nouveau business plan au titre de l'exercice 2015 ont été arrêtées sur la base des réalisations enregistrées en 2014 et axées sur les objectifs ci-dessus cités.
Nouveau Business Plan	533 485	
Ecart	384 637	

Portefeuille d'investissement

	2015	Commentaires
Ancien Business Plan	338 891	Concernant le gap au titre de l'exercice 2015 entre les prévisions de l'ancien BP et le nouveau BP, il résulte de l'actualisation des projections sur la base des réalisations 2014.
Nouveau Business Plan	296 359	
Ecart	-42 532	

Créances sur la clientèle

	2015	Commentaires
Ancien Business Plan	8 155 675	En ce qui concerne les prévisions 2015 (nouveau BP), elles ont été actualisées en fonction des réalisations enregistrées à fin 2014.
Nouveau Business Plan	5 938 992	
Ecart	-2 216 683	

Emprunts et Ressources spéciales

	2015	Commentaires
Ancien Business Plan	457 089	Les ressources d'emprunt ont évolué conformément aux prévisions. Le léger gap concerne les dettes rattachées.
Nouveau Business Plan	448 531	
Ecart	-8 558	



Total capitaux propres

	2015	Commentaires
Ancien Business Plan	903 860	Cette baisse s'explique par la constitution des provisions complémentaires édictées par la réglementation impliquant ainsi des pertes et des modifications comptables
Nouveau Business Plan	719 162	
Ecart	-184 698	

Résultat net

	2 015	Commentaires
Ancien Business Plan	71 877	Pour l'exercice 2015, le niveau de résultat projeté tient compte des prévisions de croissance contenues dans le plan de restructuration de la banque.
Nouveau Business Plan	55 383	
Ecart	-16 494	



6-3. Analyse des performances réalisées au 31/03/2015 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2015.

La confrontation des réalisations au 31/03/2015 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2015 telles que publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir le taux de réalisation suivants :

En mD

	Indicateurs d'activité au 31 mars 2015	Prévisions 2015	Taux de réalisation
1- Produit d'exploitation bancaires	122 559	552 316	22,19%
Intérêts	98 893	428 903	23,06%
Commissions en produits	13 096	63 148	20,74%
Revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement	10 569	60 264	17,54%
2- Charges d'exploitation bancaires	59 898	239 398	25,02%
Intérêt encourus	58 915	233 362	25,25%
Commissions encourues	983	6 036	16,29%
3- Produit net bancaires	62 661	312 918	20,02%
4- Autres produits d'exploitation	1 465	6 227	23,53%
5- Charges opératoires	32 958	168 999	19,50%
Frais de personnel	26 971	125 532	21,49%
Charges générales d'exploitation	5 987	43 467	13,77%
6- Structure du portefeuille	748 896	829 844	90,25%
Portefeuille-titres commercial	428 976	533 485	80,41%
Portefeuille-titres d'investissement	319 920	296 359	107,95%
7- Encours des crédits ⁽¹⁾	5 517 259	8 394 500	65,72%
8- Encours des dépôts, dont	5 368 476	5 562 559	96,51%
Dépôt à vue	1 970 911	2 340 321	84,22%
Dépôt d'épargne	2 146 227	2 157 257	99,49%
9- Emprunts et ressources spéciales	460 716	448 531	102,72%
10- Capitaux propres ⁽²⁾	-113 187	663 779	-

(1) sont présentés en encours brut (compte non tenu des agios réservés et des provisions et ce pour des besoins de comparabilité.

(2) les capitaux propres hors résultat net de la période.



La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6-4. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la Société Tunisienne de Banque « STB » pour la période 2015-2019 ont été établies sur la base des états financiers audités arrêtés au 31/12/2014 et ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 29 juin 2015.

Il est à signaler que le business plan élaboré par la Banque pour la période 2015 -2019 tient compte des recommandations de la mission du full audit engagée par l'Etat en tant qu'actionnaire dans le cadre de la restructuration des trois banques publiques.



6-4.1 Les hypothèses de prévisions retenues

Ce plan prévisionnel est construit en fonction de la stratégie de la Banque et des contraintes du marché.

1) Les ressources

Dépôts et avoirs de la clientèle	Reprise progressive de la collecte de dépôts, en ligne avec la mise en place du plan de restructuration, afin de financer le développement de la Banque
Emprunts et ressources spéciales	Recours au marché obligataire à partir de 2016-2017 afin d'augmenter la part des ressources à long terme

2) Les fonds propres

Le capital	Hypothèse d'une recapitalisation de 756 MTND en 2015. L'Etat Tunisien va souscrire à titre irréductible et réductible jusqu'à atteindre cette somme
-------------------	---

3) Les emplois

Créances sur la clientèle	Augmentation des créances nettes à un rythme légèrement supérieur à l'évolution du PIB afin de maintenir la part du marché de la Banque à minima. Accélération plus marquée en 2018-2019 grâce à la mise en place du plan de restructuration
----------------------------------	--

4) L'exploitation

Les produits d'exploitation bancaire	Quasi doublement du PNB d'ici 2019 grâce à l'augmentation à un rythme soutenu des produits d'intérêts et des commissions.
Les charges nettes d'exploitations	Augmentation significative des charges d'exploitation pour tenir compte des restructurations RH et informatiques tout en affichant un coefficient d'exploitation bas
Les provisions additionnelles sur créances	Normalisation du coût du risque (1,1% en 2019) suite à l'exercice de provisionnement important en 2013 et à une hypothèse de reprise économique en Tunisie



Dans le cadre de sa stratégie de croissance la banque procèdera d'ici 2019 à l'ouverture de 42 nouvelles agences et ce par le recours à la location, l'achat ou la construction.

Elle effectuera aussi un relooking pour 70 agences et ce dans le cadre de la modernisation.

	En mD						
	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	Total
Réseau d'agences STB (en nombre)	123	131	143	155	165	165	165
Nouvelles agences ouvertes (en nombre)	-	8	12	12	10	-	42
Hypothèse location (en nombre)	-	4	6	6	5	-	
Coûts des aménagements	-	1 600	2 400	2 400	2 000	-	
Coûts des loyers incrémentaux	-	200	500	800	1 050	-	
Hypothèse achat ou construction (en nombre)	-	4	6	6	5	-	
Coûts des aménagements	-	1 600	2 400	2 400	2 000	-	
Coûts d'acquisition / construction	-	4 000	6 000	6 000	5 000	-	
Hypothèse "relooking" (en nombre)	-	10	15	20	25	-	70
Coûts du relooking	-	4 000	6 000	8 000	10 000	-	
Investissement annuel pour la rénovation / développement du Réseau	-	11 400	17 300	19 600	20 050	-	68 350

6-4.2 Les ressources de la banque

6-4.2.1 Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle en 2015 ont été fixés en ligne avec la mise en place du plan de restructuration.

Ces dépôts évolueront à un taux de 8,58% par an pour atteindre un encours de 8 045 millions de TND à fin 2019. Une légère modification de la structure des dépôts et observée au fur et à mesure de la mise en place du plan.

Désignation	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	En mD	
							Répartition fin 2019	TCAM2014-2019
Dépôts à vue	2 171 921	2 340 321	2 574 353	2 935 996	3 375 262	3 882 847	48.3%	12.32%
	7.6%	7.8%	10.0%	14.0%	15.0%	15.0%		
Comptes d'épargne	2 115 958	2 157 257	2 265 120	2 401 027	2 545 088	2 697 794	33.5%	4.98%
	2.0%	2.0%	5.0%	6.0%	6.0%	6.0%		
Dépôts à terme	1 044 099	1 064 981	1 106 515	1 211 634	1 330 374	1 464 742	18.2%	7.00%
	-3.4%	2.0%	3.9%	9.5%	9.8%	10.1%		
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	5 331 978	5 562 559	5 945 988	6 548 657	7 250 724	8 045 383	100.0%	8.58%
Taux de croissance	3.0%	4.3%	6.9%	10.1%	10.7%	11.0%		



6-4.2.2 Les Emprunts obligataires et privés

Durant la période 2015-2019, la Banque envisage la consolidation de ses ressources par le recours au marché obligataire à partir de 2016 à fin d'augmenter la part des ressources à long terme.

Désignation	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	En mD
							TCAM 2014- 2019
Emprunts obligataires et privés	285 495	256 946	269 793	337 241	488 999	757 949	21.56%
Taux de croissance	-10.9%	-10.0%	5.0%	25.0%	45.0%	55.0%	
Ressources spéciales	205 474	191 585	276 955	266 327	256 106	246 278	3.69%
Taux de croissance	3.5%	-6.8%	44.6%	-3.8%	-3.8%	-3.8%	

6-4.2.3 Les capitaux propres :

L'augmentation du capital de la Banque permettra à la fois de couvrir les exigences règlementaires et les investissements essentiellement prévus en 2015-2019.

Désignation	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	En mD
							TCAM 2014-2019
Capital	124 300	124 300	124 300	124 300	124 300	124 300	0.00%
Dotations de l'Etat	117 000	117 000	117 000	117 000	117 000	117 000	0.00%
Augmentation de capital	-	756 000	756 000	756 000	756 000	756 000	n.a.
Réserves & autres capitaux propres	394 256	397 561	402 580	404 880	414 576	423 567	1.44%
	0.1%	0.8%	1.3%	0.6%	2.4%	2.2%	
Résultats reportés	(748 883)	(731 082)	(680 718)	(684 886)	(546 677)	(421 843)	-10.84%
	18.2%	-2.4%	-6.9%	0.6%	-20.2%	-22.8%	
Résultat de l'exercice	21 107	55 383	-1 867	147 906	133 824	142 606	46.54%
	-118.3%	162.4%	-103.4%		-9.5%	6.6%	n.a.
Total Capitaux propres	(92 220)	719 162	717 295	865 201	999 023	1 141 630	n.a.
Taux de croissance	-19.0%	-879.8%	-0.3%	20.6%	15.5%	14.3%	n.a.



6-4.3 Les Emplois de la Banque

6-4.3.1 Les créances nettes sur la clientèle

Les crédits sur la clientèle de la Banque augmenteront annuellement d'un taux de 8,13% pour atteindre les 11 780,7 millions de TND à fin 2019 contre 7 968,6 millions de TND à fin 2014. Le taux des provisions et agios réservés augmentera de 3,82% entre 2014 et 2019.

Désignation	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	En mD
							TCAM 2014-2019
Comptes courants débiteurs	815 968	885 325	956 151	1 027 863	1 099 814	1 171 301	7,50%
	4,2%	8,5%	8,0%	7,5%	7,0%	6,5%	
Crédits de gestion à CT	1 764 190	1 940 609	2 134 670	2 348 137	2 629 913	2 998 101	11,19%
	12,3%	10,0%	10,0%	10,0%	12,0%	14,0%	
Crédits d'investissement	3 549 446	3 673 930	3 840 136	4 033 391	4 276 896	4 578 562	5,22%
	1,3%	3,5%	4,5%	5,0%	6,0%	7,1%	
Crédits aux particuliers	1 607 465	1 671 764	1 838 940	2 059 613	2 368 555	2 842 266	12,07%
	1,8%	4,0%	10,0%	12,0%	15,0%	20,0%	
Comptes courants associés	201 505	192 840	184 163	175 875	167 961	160 403	-4,46%
	-0,7%	-4,3%	-4,5%	-4,5%	-4,5%	-4,5%	
Avances sur CAT et bons de caisse	30 031	30 031	30 031	30 031	30 031	30 031	0,00%
	-8,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Total créances sur la clientèle	7 968 605	8 394 500	8 984 091	9 674 911	10 573 170	11 780 664	8,13%
Taux de croissance	3,9%	5,3%	7,0%	7,7%	9,3%	11,4%	
Provisions	-1 313 956	-1 390 972	-1 470 968	-1 551 797	-1 634 200	-1 722 544	5,56%
	5,8%	5,9%	5,8%	5,5%	5,3%	5,4%	
Agios réservés	-1 043 830	-1 064 536	-1 075 745	-1 070 442	-1 091 868	-1 120 979	1,44%
	8,6%	2,0%	1,1%	-0,5%	2,0%	2,7%	
Total créances nettes sur la clientèle	5 610 820	5 938 992	6 437 379	7 052 672	7 847 102	8 937 141	9,76%
Taux de croissance	2,6%	5,8%	8,4%	9,6%	11,3%	13,9%	



6-4.3.2 Le portefeuille titre

L'accroissement du portefeuille titres provient de l'évolution du portefeuille titres commercial.

Désignation	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	En mD
							TCAM 2014- 2019
Titres de transactions	115 139	155 438	194 297	223 442	245 786	258 075	17.52
	63.2%	35.0%	25.0%	15.0%	10.0%	5.0%	
Titres de placement	280 035	378 047	491 461	638 900	798 625	918 419	26.81
	93.2%	35.0%	30.0%	30.0%	25.0%	15.0%	
Total portefeuille titres	395 174	533 485	685 758	862 342	1 044 411	1 176 494	24.38
	83.4%	35.0%	28.5%	25.8%	21.1%	12.6%	
Titres d'investissement	96 954	76 248	58 553	40 800	23 152	23 152	-
	193.4%	-21.4%	-23.2%	-30.3%	-43.3%	0.0%	
Titres de participation	198 620	192 619	198 041	203 425	210 069	210 069	1.13%
	-4.0%	-3.0%	2.8%	2.7%	3.3%	0.0%	
Part dans les entreprises associées et co-entreprises	88 783	89 005	87 637	87 698	87 759	87 759	-0.23%
	-0.4%	0.3%	-1.5%	0.1%	0.1%	0.0%	
Parts dans les entreprises liées	123 559	121 687	121 682	112 632	106 452	106 452	-2.94%
	0.0%	-1.5%	0.0%	-7.4%	-5.5%	0.0%	
Sociétés en liquidation	582	582	582	582	582	582	0.00%
	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	
Participations en	20 656	20 562	20 492	20 422	20 352	20 352	-0.30%
	0.0%	-0.5%	-0.3%	-0.3%	-0.3%	0.0%	
Créances et dettes rattachées	-332	-332	-332	-332	-332	-332	0.00%
	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	
Provisions sur fonds SICAR	(45 233)	(45 064)	(46 110)	(47 238)	(48 390)	(48 390)	1.36%
	5.2%	-0.4%	2.3%	2.4%	2.4%	0.0%	
Autres provisions	(171 030)	(158 949)	(159 330)	(159 581)	(159 775)	(159 775)	-1.35%
	9.7%	-7.1%	0.2%	0.2%	0.1%	0.0%	
Total portefeuille d'investissement	312 559	296 359	281 215	258 408	239 869	239 869	-5.16%
	13.8%	-5.2%	-5.1%	-8.1%	-7.2%	0.0%	
BTNN reçus de l'Etat Tunisien lors de la recapitalisation	-	-	-	-	-	-	
Total portefeuille titres	707 733	829 844	966 973	1 120 750	1 284 280	1 416 363	14.88
Taux de croissance	44.4%	17.3%	16.5%	15.9%	14.6%	10.3%	



6-4.4 Les résultats d'exploitation

6-4.4.1 Le Produit Net Bancaire :

- Les intérêts et revenus assimilés :

La marge d'intérêts atteindra un montant de 373,9 millions de TND en 2019, soit un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 18,19% durant la période 2014-2019. Cette augmentation est attribuable à l'augmentation plus importante des intérêts et revenus assimilés que celle des intérêts encourus et charges assimilées.

Désignation	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	En mD
							TCAM 2014- 2019
Intérêts sur opérations avec les établissements bancaires	13 241	9 747	9 845	9 943	10 043	10 143	-5.19%
	-23.2%	-26.4%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	
Intérêts reçus sur opérations avec la clientèle	367 290	404 339	443 971	487 872	542 677	605 423	10.51%
	13.9%	10.1%	9.8%	9.9%	11.2%	11.6%	
Autres intérêts et revenus assimilés	13 998	14 817	16 060	17 595	19 577	22 297	9.76%
	15.4%	5.8%	8.4%	9.6%	11.3%	13.9%	
Total Intérêts & Revenus assimilés	394 529	428 903	469 877	515 411	572 297	637 862	10.09%
	12.2%	8.7%	9.6%	9.7%	11.0%	11.5%	
Intérêts sur opérations avec les établissements bancaires	(41 901)	(37 016)	(31 297)	(26 637)	(22 830)	(19 708)	-
	175.8%	-11.7%	-15.5%	-14.9%	-14.3%	-13.7%	14.00%
Intérêts sur opérations avec la clientèle	(163 568)	(171 684)	(177 793)	(189 201)	(204 578)	(221 732)	6.27%
	7.8%	5.0%	3.6%	6.4%	8.1%	8.4%	
Intérêts encourus sur emprunts	(17 298)	(15 391)	(12 504)	(10 138)	(13 799)	(18 704)	1.57%
	-9.0%	-11.0%	-18.8%	-18.9%	36.1%	35.5%	
Intérêts encourus sur ressources spéciales	(9 585)	(9 247)	(7 521)	(5 795)	(5 573)	(3 768)	-
	-9.6%	-3.5%	-18.7%	-22.9%	-3.8%	-32.4%	17.00%
Autres intérêt et charges	(24)	(24)	(24)	(24)	(24)	(24)	-0.14%
			0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	
Total Intérêts encourus et charges assimilées	-232 377	-233 362	-229 140	-231 796	-246 804	-263 936	2.58%
	18.2%	0.4%	-1.8%	1.2%	6.5%	6.9%	
Marge d'intérêts	162 151	195 541	240 737	283 615	325 493	373 926	18.19%
Taux de croissance	4.5%	20.6%	23.1%	17.8%	14.8%	14.9%	



▪ **Les commissions :**

Les commissions nettes enregistreront une augmentation moyenne annuelle de 11,47 %. Cette amélioration sera la résultante de la génération de nouvelles commissions suite à la révision des offres produits et tarifs associés.

Désignation	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	En mD
							TCAM 2014- 2019
Total Commissions perçues	60 246	63 148	70 648	80 256	91 402	102 481	11.21%
	1.0%	4.8%	11.9%	13.6%	13.9%	12.1%	
Total Commissions encourues	(4 977)	(6 036)	(6 447)	(6 890)	(7 370)	(7 370)	8.17%
	-6.5%	21.3%	6.8%	6.9%	7.0%	0.0%	
Total commissions nettes	55 269	57 112	64 201	73 366	84 032	95 111	11.47%
Taux de croissance	1.8%	3.3%	12.4%	14.3%	14.5%	13.2%	

▪ **Les revenus sur portefeuilles :**

Désignation	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	En mD
							TCAM 2014- 2019
Gains nets sur titres de transaction	4 368	7 440	9 618	11 488	12 904	13 856	25.97%
	19.1%	70.3%	29.3%	19.4%	12.3%	7.4%	
Gains nets sur titres de placement	10 828	20 730	27 390	35 606	45 282	54 087	37.95%
	61.7%	91.4%	32.1%	30.0%	27.2%	19.4%	
Gains nets sur opérations de change	16 380	21 333	23 303	23 303	23 303	23 303	7.31%
	-7.4%	30.2%	9.2%	0.0%	0.0%	0.0%	
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	31 576	49 504	60 310	70 397	81 489	91 246	23.64%
	12.6%	56.8%	21.8%	16.7%	15.8%	12.0%	
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	3 939	1 010	950	950	950	950	-24.75%
	99.6 %	-74.3%	-5.9%	0.0%	0.0%	0.0%	
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	9 407	9 750	13 628	13 628	13 628	13 628	7.70%
	22.1%	3.7%	39.8%	0.0%	0.0%	0.0%	
Revenus du portefeuille d'investissement	13 346	10 760	14 579	14 578	14 578	14 578	1.78%
	37.9%	-19.4%	35.5%	0.0%	0.0%	0.0%	
Total revenus sur portefeuille	44 923	60 263	74 888	84 975	96 067	105 824	18.69%
Taux de croissance	19.1%	34.2%	24.3%	13.5%	13.1%	10.2%	



Le PNB devrait ainsi croître de 16,99% sur la période 2014-2019.

En milliers de TND							TCAM
Désignation	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	2014-2019
Marge d'intérêts	162 151	195 541	240 737	283 615	325 493	373 926	18.2%
	4.5%	20.6%	23.1%	17.8%	14.8%	14.9%	
Commissions nettes	55 269	57 112	64 201	73 366	84 032	95 111	11.5%
	1.8%	3.3%	12.4%	14.3%	14.5%	13.2%	
Revenus des portefeuilles	44 923	60 263	74 888	84 975	96 067	105 824	18.7%
	19.1%	34.2%	24.3%	13.5%	13.1%	10.2%	
Produit Net Bancaire	262 343	312 916	379 826	441 957	505 591	574 861	16.99%
Taux de croissance	6.1%	19.3%	21.4%	16.4%	14.4%	13.7%	

6-4.4.2. Les Frais d'exploitation :

Les charges nettes d'exploitation atteindront les 271 391 mD à la fin de l'année 2019 contre 141 505 mD à fin 2014.

Cette augmentation significative est la résultante du maintien des coûts de restructuration des ressources humaines et informatiques tout en affichant un coefficient d'exploitation bas dans l'objectif d'atteindre les normes internationales de productivité portant ce ratio de 53,94% en 2014 à 47,21% en 2019.

Désignation	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	En mD
							TCAM 2014-2019
Frais de personnel	(107 999)	(125 532)	(197 939)	(124 864)	(147 339)	(191 049)	12.1%
	8.9%	16.2%	57.7%	-36.9%	18.0%	29.7%	
Autres frais généraux	(27 160)	(43 467)	(84 571)	(50 090)	(41 017)	(38 756)	7.4%
	28.2%	60.0%	94.6%	-40.8%	-18.1%	-5.5%	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(6 346)	(9 480)	(18 190)	(24 006)	(32 667)	(41 586)	45.6%
	-2.8%	49.4%	91.9%	32.0%	36.1%	27.3%	
Total des charges nettes d'exploitation	(141 505)	(178 479)	(300 699)	(198 959)	(221 023)	(271 391)	13.9%
Taux de croissance	11.5%	26.1%	68.5%	-33.8%	11.1%	22.8%	



6-4.4.3. Le Résultat Net de l'exercice :

Le résultat net de la banque atteindra 142 606 mD à fin 2019 contre 21 107 mD en 2014.

Le ratio de profitabilité (résultat net/PNB) s'élèvera à 24,8% en 2019 contre 8% en 2014.

Le ratio de rentabilité de l'actif (ROA) passera de 0,3% en 2014 à 1,3% à fin 2019.

Désignation	En mD					
	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19
Résultat net de l'exercice	21 107	55 383	-1 867	147 906	133 824	142 606
Résultat net de l'exercice / Capitaux propres (ROE)	-22.9%	7.7%	-0.3%	17.1%	13.4%	12.5%
Résultat net de l'exercice / Total actif (ROA)	0.3%	0.7%	0.0%	1.6%	1.3%	1.3%
Résultat net de l'exercice / PNB	8.0%	17.7%	-0.5%	33.5%	26.5%	24.8%



6-5. Les Etats financiers prévisionnels 2015-2019

6-5.1. Bilans prévisionnels :

En mD	Réalisé	Projections				
	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	193 975	195 915	197 874	199 853	201 851	203 870
Créances sur les étab. bancaires et Financiers	139 740	585 402	289 433	211 601	149 504	80 579
Créances nettes sur la clientèle	5 610 820	5 938 992	6 437 379	7 052 672	7 847 102	8 937 141
Portefeuille titres commercial	395 173	533 484	685 758	862 342	1 044 411	1 176 494
Portefeuille d'investissement	312 560	296 359	281 215	258 408	239 869	239 869
Valeurs immobilisées	84 084	107 151	143 228	156 344	160 684	135 203
Autres Actifs	604 452	544 041	535 938	534 594	530 600	530 600
TOTAL ACTIF	7 340 804	8 201 343	8 570 825	9 275 816	10 174 020	11 303 755
Banque Centrale, CCP	583 588	466 871	373 497	298 797	239 038	191 230
Dépôts et avoirs des étab. bancaires et financiers	234 521	222 795	211 655	201 073	191 019	181 468
Dépôts et avoirs de la clientèle	5 331 978	5 562 558	5 945 988	6 548 657	7 250 724	8 045 383
Emprunts obligataires et privés	285 495	256 946	269 793	337 241	488 999	757 949
Ressources spéciales	205 473	191 585	276 955	266 327	256 106	246 278
Autres passifs	791 969	781 426	775 644	758 521	749 111	739 817
TOTAL PASSIF	7 433 024	7 482 182	7 853 532	8 410 615	9 174 997	10 162 125
Capital	124 300	124 300	124 300	124 300	124 300	124 300
Dotations de l'Etat	117 000	117 000	117 000	117 000	117 000	117 000
Augmentation de capital – 2015	0	756 000	756 000	756 000	756 000	756 000
Réserves & autres capitaux propres	394 256	397 561	402 580	404 880	414 576	423 567
Résultats reportés	-748 883	-731 082	-680 718	-684 886	-546 677	-421 843
Résultat de l'exercice	21 107	55 382	-1 867	147 906	133 824	142 606
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-92 220	719 161	717 295	865 200	999 023	1 141 630
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	7 340 804	8 201 343	8 570 825	9 275 816	10 174 020	11 303 755



6-5.2. Etat des résultats prévisionnels :

En mD	Réalisé	Projections				
	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19
Intérêts & Revenus assimilés	394 529	428 903	469 876	515 411	572 296	637 862
Commissions (en produits)	60 246	63 148	70 648	80 256	91 402	102 481
Gains sur port.titres commercial et opérations financières	31 576	49 502	60 310	70 397	81 489	91 246
Revenus du portefeuille d'investissement	13 346	10 760	14 579	14 578	14 578	14 578
Produits d'exploitation bancaire	499 697	552 314	615 413	680 642	759 765	846 167
Intérêts encourus et charges assimilées	-232 377	-233 362	-229 139	-231 795	-246 804	-263 936
Commissions encourues	-4 977	-6 036	-6 447	-6 890	-7 370	-7 370
Charges d'exploitation bancaire	-237 355	-239 398	-235 586	-238 685	-254 174	-271 306
PRODUIT NET BANCAIRE	262 343	312 916	379 826	441 957	505 592	574 861
Frais de personnel	-107 999	-125 532	-197 939	-124 864	-147 339	-191 049
Autres frais généraux	-27 160	-43 467	-84 571	-50 090	-41 017	-38 756
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-6 346	-9 480	-18 190	-24 006	-32 667	-41 586
Charges nettes d'exploitation	-141 505	-178 479	-300 699	-198 959	-221 023	-271 391
Autres produits d'exploitation	5 419	6 227	7 749	9 646	11 034	12 546
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-3 965	-4 925	-5 885	-6 845	-7 805	-8 765
Dotations nettes aux provisions sur créances	-72 944	-77 054	-80 034	-80 868	-82 443	-88 387
Dotations nettes aux provisions sur portefeuille d'investissement	-13 384	-541	253	449	529	529
RESULTAT D'EXPLOITATION	35 964	58 144	1 211	165 379	205 884	219 394
Solde en gain / perte des autres éléments ordinaires	1 205					
Impôts sur les bénéfices	-16 062	-2 762	-3 077	-17 473	-72 060	-76 788
Effets des modifications comptables						
RESULTAT NET	21 107	55 383	-1 867	147 906	133 824	142 606



6-5.3. Etat des flux prévisionnels :

Etat des flux de trésorerie prévisionnels (2015-2019) :	Réalisé	Projections				
	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19
En milliers de TND						
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	-49 923	-1 939	-1 960	-1 979	-1 997	-2 020
Créances sur les étab. bancaires et Financiers	95 536	-445 662	295 969	77 832	62 097	68 926
Créances brutes sur la clientèle (hors agios réservés)	-214 005	-405 188	-578 383	-696 122	-876 833	-1 178 383
Portefeuille titres commercial	-179 698	-138 311	-152 273	-176 584	-182 069	-132 083
Portefeuille d'investissement	-51 360	15 659	15 397	23 256	19 068	529
Valeurs immobilisées (investissements)	-6 973	-32 547	-54 267	-37 122	-37 007	-16 105
Autres Actifs	-15 214	55 485	2 217	-5 501	-3 811	-8 765
VARIATION DES EMPLOIS (ACTIFS)	-421 638	-952 502	-473 298	-816 220	-1 020 552	-1 267 901
Banque Centrale, CCP	39 302	-116 717	-93 375	-74 700	-59 758	-47 808
Dépôts et avoirs des étab. bancaires et financiers	46 295	-11 726	-11 141	-10 582	-10 054	-9 551
Dépôts et avoirs de la clientèle	156 582	230 581	383 429	602 670	702 066	794 659
Emprunts obligataires et privés	-34 888	-28 549	12 847	67 448	151 758	268 950
Ressources spéciales	6 854	-13 889	85 370	-10 628	-10 221	-9 828
Autres passifs	89 883	-10 542	-5 783	-17 123	-9 410	-9 294
Augmentation de capital	-	756 000	-	-	-	-
VARIATION DES RESSOURCES (PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES)	304 028	805 157	371 348	557 085	764 382	987 128
Produit net bancaire	262 343	312 916	379 826	441 957	505 591	574 862
Frais de personnel	-107 999	-125 532	-197 939	-124 864	-147 339	-191 049
Autres frais généraux	-27 160	-43 467	-84 571	-50 090	-41 017	-38 756
Autres produits d'exploitation	5 419	6 227	7 749	9 646	11 034	12 546
Impôts sur les bénéfices	-16 062	-2 762	-3 077	-17 473	-72 060	-76 788
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT	116 542	147 382	101 988	259 176	256 210	280 815



6-6. Indicateurs de gestion et principaux ratios financiers prévisionnels :

6-6.1. Indicateurs de gestion

6-6.1.1. Indicateurs d'activité

Indicateurs d'activité :	Réalisé	Projections				
	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19
En milliers de TND						
Total du Bilan	7 340 804	8 201 343	8 570 825	9 275 816	10 174 020	11 303 755
Crédits à la clientèle	5 610 820	5 938 992	6 437 379	7 052 672	7 847 102	8 937 141
Dépôts de la Clientèle	5 331 978	5 562 558	5 945 988	6 548 657	7 250 724	8 045 383
Capitaux Propres	-92 221	719 161	717 295	865 200	999 022	1 141 630

6-6.1.2. Indicateurs d'exploitation

Indicateurs d'exploitation :	Réalisé	Projections				
	déc-14	déc-15	déc-14	déc-15	déc-14	déc-15
En milliers de TND						
Produits d'exploitation bancaires	499 697	552 314	615 413	680 642	759 765	846 167
Charges d'exploitation bancaires	-237 355	-239 398	-235 586	-238 685	-254 174	-271 306
Produit Net Bancaire	262 343	312 916	379 826	441 957	505 591	574 861
Résultat d'Exploitation	35 964	58 144	1 211	165 379	205 884	219 394
Résultat Net	21 107	55 383	-1 867	147 906	133 824	142 606



6-6.2. Principaux ratios financiers

6-6.2.1. Ratios de structure

Désignation	Réalisé	Projections				
	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19
Capitaux propres / Total Bilan	-1.3%	8.8%	8.4%	9.3%	9.8%	10.1%
Dépôts et avoirs sur la clientèle / Total Bilan	72.6%	67.8%	69.4%	70.6%	71.3%	71.1%
Créances nettes sur la clientèle / Total actif	76.4%	72.4%	75.1%	76.0%	77.1%	79.1%
Créances nettes / Dépôts et avoirs sur la clientèle	105.2%	106.8%	108.3%	107.7%	108.2%	111.08%

6-6.2.2. Ratios de solvabilité

Désignation	Réalisé	Projections				
	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19
Fonds propres nets	-302 670	777 070	775 201	923 106	1 056 931	1 199 536
Risques encourus	5 859 500	6 115 706	6 720 124	7 478 452	8 403 469	9 533 105
Ratio de solvabilité	-5.17%	12.71%	11.54%	12.34%	12.58%	12.58%

6-6.2.3. Ratios de rentabilité

Désignation	Réalisé	Projections				
	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19
Intérêts & Revenus assimilés / Total actif moyen	5.5%	5.5%	5.6%	5.8%	5.9%	5.9%
Intérêts encourus et charges assimilées / Total actif moyen	3.2%	3.0%	2.7%	2.6%	2.5%	2.4%
Marge nette d'intérêts (% du Total actif moyen)	2.3%	2.5%	2.9%	3.2%	3.3%	3.5%
Marge nette d'intérêt en % PNB	61.8%	62.5%	63.4%	64.2%	64.4%	65.0%
Commissions nettes en % PNB	21.07%	18.25%	16.90%	16.60%	16.62%	16.55%



6-6.2.4. Ratios de productivité

Désignation	Réalisé	Projections				
	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19
Coefficient d'Exploitation	53.94%	57.04%	79.17%	45.02%	43.72%	47.21%
Commissions Nettes / Masse Salariale	51.2%	45.5%	32.4%	58.8%	57.0%	49.8%
Masse Salariale / P N B	41.2%	40.1%	52.1%	28.3%	29.1%	33.2%

6-6.2.5. Ratios de risque

Désignation	Réalisé	Projections				
	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19
Taux de croissance annuel des engagements bruts	3.86%	5.34%	7.02%	7.69%	9.28%	11.42%
Taux des créances classés	28,8%	26,9%	25,6%	24,2%	22,7%	21,2%
Taux de réservation net	13.1%	12.7%	12.0%	11.1%	10.3%	9.5%
Produits d'intérêts % des engagements bruts	5.0%	5.1%	5.2%	5.3%	5.4%	5.4%
Produits d'intérêts % des engagements nets	7.0%	7.2%	7.3%	7.3%	7.2%	7.1%
Coût du risque % des engagements bruts	1.1%	1.0%	1.0%	0.9%	0.8%	0.8%
Coût du risque % des engagements nets	1.6%	1.4%	1.3%	1.2%	1.1%	1.1%



6-7. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS



Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Groupement



SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS PERIODE ALLANT DE 2015 A 2019

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,
de la Société Tunisienne de Banque**

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons examiné les comptes prévisionnels couvrants la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces informations prévisionnelles comportent un bilan prévisionnel, un état de résultat prévisionnel, un état des flux de trésorerie prévisionnel et des notes explicatives des hypothèses retenues par la direction de la banque.

Ces prévisions et les hypothèses présentées dans les notes explicatives aux informations prévisionnelles sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction de la banque et de son conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis d'examen limité sur la vraisemblance des hypothèses retenues et de leur application aux informations prévisionnelles.

Nous avons effectué notre examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et à l'échelle internationale, notamment la norme internationale relative à l'examen d'informations financières prévisionnelles ISAE 3400.

Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des états financiers prévisionnels, ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable pour leur établissement. De vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicable aux états financiers prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers états financiers annuels de la banque.

Il ne nous appartient pas dans le cadre de notre mission, de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstance postérieurs à sa date de signature

Les données historiques présentées dans les comptes prévisionnels incluent des informations extraites des états financiers annuels au 31/12/2014, qui ont fait l'objet de notre part, d'un audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les informations prévisionnelles au titre des exercices 2015 à 2019.

11, Av. Abderrhmane Azzam Montplaisir - 1002 Tunis
Tél. : (216) 71 904 572 - 71 908 496
Fax : (216) 71 906 136
e-mail : bma.gem@planet.tn

18 bis Boulevard principale, les Berges du lac I - 1053 Tunis.
Tél. : (+216) 71 960 100 - 71 758 630
Fax : (+216) 71 758 630
e-mail : finaco@topnet.tn



FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2014 A 2019

Il en découle, que sur la base des travaux que nous avons effectués, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la traduction chiffrées des hypothèses retenues par la banque, ainsi que sur le respects des principes d'établissements et de présentation applicables aux états financiers prévisionnels, et sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des états financiers arrêtés au 31/12/2014.

En fin, nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 08 juillet 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GEM

Ali BEN MOHAMED


G. E. M
Générale d'Expertise
et de Management
11, Rue Abderrahman Azzam
Montplaisir - Tunis

P / le Groupement ABC – FINACO

Yahia ROUATBI

